

- Information contained in this publication or product may be reproduced, in part or in whole, and by any means, for personal or public non-commercial purposes, without charge or further permission, unless otherwise specified.
- You are asked to:
 - Exercise due diligence in ensuring the accuracy of the materials reproduced;
 - Indicate both the complete title of the materials reproduced, as well as the author organization; and
 - Indicate that the reproduction is a copy of an official work that is published by the Government of Canada and that the reproduction has not been produced in affiliation with, or with the endorsement of the Government of Canada.
- Commercial reproduction and distribution is prohibited except with written permission from the Government of Canada's copyright administrator, Public Works and Government Services of Canada (PWGSC). For more information, please contact PWGSC at: 613-996-6886 or at: droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

www.aandc-aadnc.gc.ca
 1-800-567-9604
 TTY only 1-866-553-0554

Trilingual version (Paper)
 QS-6305-000-BB-A1
 Catalogue: R1-9/2011
 ISSN: 2290-5863

English version (Online)
 QS-6305-000-EE-A1
 ISSN: 2291-4633

© Published under the joint authority of Nunavut Tunngavik Incorporated, the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, and the Government of Nunavut 2013
 Joint copyright 2013: The Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, Nunavut Tunngavik Incorporated, and the Government of Nunavut. All rights reserved.

This Publication is also available in French under the title: 2011-2012 Comité de mise en œuvre du Nunavut : Rapport annuel

- Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.
- On demande seulement :
 - De faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;
 - D'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur ;
 - D'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.
- La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au : 613-996-6886 ou à : droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

www.aadnc-aandc.gc.ca
 1 800 567-9604
 ATS seulement 1 866 553-0554

Trilingual version (Paper)
 QS-6305-000-BB-A1
 Catalogue: R1-9/2011
 ISSN: 2290-5863

French version (Online)
 QS-6305-000-FF-A1
 ISSN: 1701-7661

© Publié sous l'autorité conjointe du Nunavut Tunngavik Incorporated, le ministre des Affaires autochtones et développement du Nord canadien, et le gouvernement du Nunavut, 2013
 Droit d'auteur conjoint 2013 : Le ministre des Affaires autochtones et développement du Nord canadien, Nunavut Tunngavik Incorporated et le gouvernement du Nunavut. Tous droits réservés.

Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre : 2011-2012 Nunavut Implementation Panel: Annual Report

TABLE OF CONTENTS

ACRONYMS	8
FORWARD	11
I NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED	12
1.1 Implementation Litigation	12
1.2 Other Developments and Activities	12
Implementation Legislation	12
Parks and Conservation Area Inuit Impact and Benefit Agreements	13
Overlap Negotiations	13
Land Claims Agreements Coalition	13
Truth and Reconciliation	14
Wildlife	14
Lands, Resources, and Economic Development	15
Marine	15
Social Policy	15
Cultural Policy	16
Devolution	16
Partnerships	16
Other	16
1.3 Implementing the 1993 Nunavut Land Claims Agreement	17
2 GOVERNMENT OF NUNAVUT	31
2.1 Department of Executive and Intergovernmental Affairs	31
2.2 Department of Environment	32
Parks and Special Places	32
Environmental Protection	32
Wildlife Management	33
2.3 Department of Community and Government Services	33
2.4 Department of Justice	33
Legal and Constitutional Law Division	34
Legislative Division	34
Land Titles Office	34
2.5 Government Near-Term Implementation Objectives	35

3 GOVERNMENT OF CANADA	36
3.1 Aboriginal Affairs and Northern Development Canada	36
The Implementation Branch	36
Land Administration	37
Field Operations.....	37
Land Use Planning	37
Development (Project) Impact Assessment	37
Water Resources Division	38
Contaminated Sites.....	38
Human Resources: Article 23.....	38
Intergovernmental Affairs Division.....	39
Administration	39
Nunavut General Monitoring Plan.....	39
3.2 Department of National Defence.....	41
Infrastructure.....	41
Contracting	41
Procurement Strategy for Aboriginal Business.....	41
Military Operations and Exercises	41
3.3 Environment Canada.....	42
Article 5: Wildlife.....	42
Article 9: Conservation Areas.....	42
Article 11: Land Use Planning	42
Article 23: Inuit Employment within Government.....	42
Article 24: Government Contracts.....	42
3.4 Department of Canadian Heritage.....	43
Support to Nunavut Organizations.....	43
Article 2: General Provisions	43
Canada Council for the Arts (portfolio organization)	44
3.5 Parks Canada.....	44
Background	44
Joint Park Management Committee	44
Ukkusiksalik Park Management Committee	44
Research and Monitoring	45
Cultural Resource Management	45
Visitor Experience and Inuit Access	46
Inuit Tour Operators and Contractors	46
Advertising and Promotion of National Parks.....	46
Publications, Films, Videos, and Exhibits	46
Outreach and Education	47
Inuit Employment.....	47

3.6 Fisheries and Oceans Canada	47
3.7 Employment and Social Development Canada	50
Recruitment	50
Retention	51
Article 24: Purchasing Goods and Services	51
3.8 Public Works and Government Services Canada	51
3.9 Natural Resources Canada	52
The Surveyor General Branch	52
4 IMPLEMENTATION BODIES	54
4.1. Nunavut Wildlife Management Board.....	54
Overview and progress report.....	54
Major Events and Successes of 2011-2012.....	54
Overall Assessment of the Implementation of NLCA Article 5 (Wildlife) and Article 15 (Marine Areas).....	56
4.2. Nunavut Water Board.....	56
4.3. Nunavut Impact Review Board.....	56
Highlights of 2011-2012.....	56
Challenges	57
The Future	57
4.4. The Nunavut Planning Commission	58
Description of Implementation Activities, Results, and Achievements.....	59
Schedule and Timing of Major Events in 2011-2012.....	60
Achievements under the Nunavut Land Claims Agreement.....	61
4.5 Surface Rights Tribunal.....	61
Mandate	61
Operations for 2011-2012	61
Plans for the 2012-2013 Year	61
APPENDIX 1: MEMBERSHIP OF IMPLEMENTING BODIES 2011-2012	62
APPENDIX 2: SCHEDULE OF PAYMENTS	66

ACRONYMS

AANDC	Aboriginal Affairs and Northern Development Canada
BFC	Baffin Fisheries Coalition
CHS	Canadian Hydrographic Service
COSEWIC	Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada
CWS	Canadian Wildlife Service
DFO	Department of Fisheries and Oceans Canada
DIAND	Department of Indian Affairs and Northern Development
DIO	Designated Inuit Organization
DND	Department of National Defence
DNLUP	Draft Nunavut Land Use Plan
DOE	Department of Environment (Nunavut)
EC	Environment Canada
ESDC	Employment and Social Development Canada
GN	Government of Nunavut
HTO	Hunters and Trappers Organization
IEP	Inuit Employment Plan
IHT	Inuit Heritage Trust
IIBA	Inuit Impact and Benefit Agreement
IOL	Inuit Owned Land
IPG	Institution of Public Government
IQ	Inuit Qaujimajatuqangit (Inuit Traditional Knowledge)
ITK	Inuit Tapiriit Kanatami
ITPR	Independent Third Party Review
JPMC	Joint Parks Management Committee
JTFN	Joint Task Force (North)
KitIA	Kitikmeot Inuit Association
KivIA	Kivalliq Inuit Association
LTO	Land Titles Office
MOU	Memorandum of Understanding
NAM	Nunavut Association of Municipalities
NFC	Nunavut Federal Council
NGMP	Nunavut General Monitoring Plan

NIRB	Nunavut Impact Review Board
NLCA	Nunavut Land Claims Agreement
NLUP	Nunavut Land Use Plan
NMC	Nunavut Marine Council
NPC	Nunavut Planning Commission
NRCan	Natural Resources Canada
NRO	Nunavut Regional Office (AANDC)
NSA	Nunavut Settlement Area
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
NSRT	Nunavut Surface Rights Tribunal
NUPPAA	<i>Nunavut Planning and Project Assessment Act</i>
NWB	Nunavut Water Board
NWMB	Nunavut Wildlife Management Board
PCA	Parks Canada Agency
PPT	Park Planning Team
PWGSC	Public Works and Government Services Canada
QIA	Qikiqtani Inuit Association
RIA	Regional Inuit Association
SC	Service Canada
SGB	Surveyor General Branch (NRCan)
TAH	Total Allowable Harvest

FORWARD

On behalf of:

The President of Nunavut Tunngavik Incorporated

The Premier of the Government of Nunavut

The Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

The Nunavut Implementation Panel presents its Annual Report on the Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement pursuant to Sub-Section 37.3.3(h) of the Agreement. This Annual Report covers the period April 1, 2011 to March 31, 2012.

To prepare the report, information was obtained from Nunavut Tunngavik Incorporated, the federal and territorial governments, and the various implementing bodies established under the Agreement, including the Nunavut Wildlife Management Board, Nunavut Water Board, Nunavut Impact Review Board, the Nunavut Planning Commission, and the Nunavut Surface Rights Tribunal. Accordingly, the statements and viewpoints offered by contributors to this report are not necessarily shared by all members of the Panel or by the Parties appointing them.

This report highlights the complexity, the achievements, and the problems associated with implementing the Nunavut Land Claims Agreement.

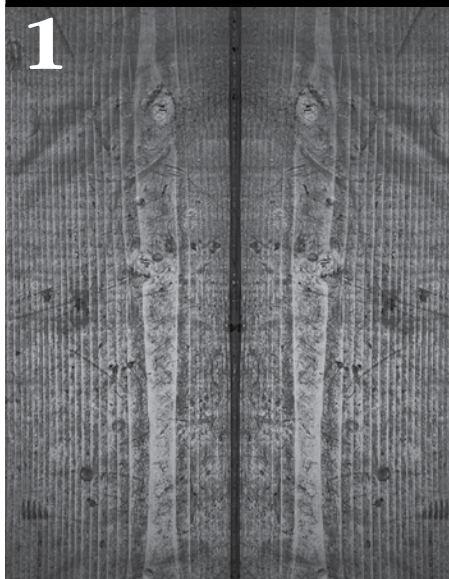
Members of the Nunavut Implementation Panel:

David Kunuk
Nunavut Tunngavik Incorporated

John Merritt
Nunavut Tunngavik Incorporated

William MacKay
Government of Nunavut

Allan MacDonald
Government of Canada



NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED

1.1 IMPLEMENTATION LITIGATION

Since 2006, the ‘elephant in the room’ with respect to the implementation of the Nunavut Land Claims Agreement (NLCA) has been the major lawsuit brought by Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) in the Nunavut Court of Justice against the Crown in right of Canada for its numerous and far-reaching breaches of its contractual and fiduciary duties in relation to the full and fair implementation of the Agreement.

The context, parameters, motivations, and past prosecution of that litigation have been extensively reviewed in the NTI contributions to annual reports of the Nunavut Implementation Panel (NIP) previous to this one. Readers of this annual report are strongly encouraged to familiarize themselves with that material to acquire a better understanding as to why this litigation has dominated, and continues to dominate, the NLCA’s implementation. Without detracting from completeness and nuance of explanation offered in earlier reports, the thumbnail summary as to why the litigation came about is worth repeating: in the face of major implementation shortfalls, the Government of Canada, representing the Crown, unilaterally withdrew from negotiations in 2004, refused 17 requests to arbitrate specific problems, and failed to provide — and continues to decline to provide — a complete response to the March 2006, final report of the outside Conciliator, former Justice Thomas Berger, who was recruited and mandated by the parties.

The lawsuit against the Crown remains ongoing. In the implementation period covered by this report, the Court began dealing with an NTI request for summary judgment on the Nunavut General Monitoring Plan (NGMP) obligation in Article 12 of the NLCA. The examination of NTI witness David Kunuk by the Crown has taken place since June 2011. In November 2010, NTI completed pre-trial oral examination of the Crown’s witness except clean-up items and questions arising out of the production of remaining documents.

Section 1.2 of this NTI report provides some highlights of other implementation developments and activities. Section 1.3 reproduces an excellent article that provides perspective on the implementation of the NLCA in a broader sense.

1.2 OTHER DEVELOPMENTS AND ACTIVITIES

This Part highlights a number of other developments and activities during the period that involved NTI and related, directly or indirectly, to the implementation of the NLCA.

Implementation Legislation

Discussions continued with the Government of Canada, the Government of Nunavut (GN), and Nunavut Planning Commission (NPC), and Nunavut Impact Review Board (NIRB) representatives with respect to the drafting of the *Nunavut Planning and Project Assessment Act* (NUPPAA). The work resulted in a complete draft of the desired statute. The new law should provide greater clarity and predictability

in the rules governing land use planning and environmental review. The law is expected to provide a Designated Inuit Organization (DIO) with authority to approve new land use plans. A number of amendments to the draft will be required to ensure full compliance with the NLCA, and NTI intends to make submissions to relevant Parliamentary Committees on these matters. Some related amendments to the NLCA may also be appropriate.

Federal government work on a set of new water regulations proposals for Nunavut under the *Nunavut Waters and Surface Rights Tribunal Act* is largely complete. NTI and Regional Inuit Associations (RIAs) have taken part in that process, and are awaiting the final draft of the regulations.

The federal Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) created a working group to develop a solution to a double bonding issue that arises from security deposits for impacts to lands and waters being paid by developers to both Inuit land owners and the Crown. NTI and the RIAs have been invited to participate in the working group, and related conversations, and NTI is working with RIAs to develop solutions to this issue.

Previous efforts to work collaboratively with the federal Department of Fisheries and Ocean Canada (DFO) and other parties to develop new Nunavut fisheries regulations to reflect the wildlife management system created by the NLCA have not been successful. NTI began considering other options for the development of fisheries regulations.

Parks and Conservation Area

Inuit Impact and Benefit Agreements

Canadian Heritage River Inuit Impact and Benefit Agreement (IIBA) negotiations have largely stalled due to the federal government's inflexible and unreasonably small funding mandate and broader inflexibilities in government policy approaches, including preset funding caps determined without consultation with Inuit.

Implementation of the Territorial Parks Umbrella IIBA that was concluded in May 2002 has not been accomplished due, in large part, to a lack of federal funding. Implementation funding issues regarding the Territorial Parks IIBA are a part of NTI's implementation lawsuit against the Crown.

NTI is also working with the GN to ensure that its spending of territorial parks implementation dollars

that it is receiving is done with the participation of DIOs as required by the Territorial Parks IIBA.

NTI participated in a five-year review of the National Wildlife Area and Migratory Bird Sanctuary IIBA. It is hoped that this review, and the successful implementation of the tourism fund and other aspects of this IIBA, will support the renegotiation of the National Wildlife Area Migratory Bird Sanctuary IIBA, and the federal government's earlier commitments for the second planning period of the IIBA.

Overlap Negotiations

Negotiations to seek an out-of-court settlement of Manitoba and Athabasca Dene land claims in the Kivalliq continued.

The federal negotiation team received its latest mandate in June 2010, and met with the Aboriginal parties in November 2010. Formal negotiation sessions with Aboriginal parties have been held since early 2011. The last full-table session was held in February 2012. Parties formed working groups to address specific issues such as land selections and the research and review of draft provisions of the proposed agreements. These working groups have held meetings on an ongoing basis.

Resolution of Manitoba overlap issues requires negotiations on Inuit rights in northern Manitoba. Progress was made on issues of land selection, including meetings with the Arviat Lands Advisory Committee in May and June, 2011. Ultimately, the successful resolution of Manitoba overlap issues would require amendments to Article 40 of the NLCA.

NTI staff attended the Northern Shrimp Advisory Committee and began work with Makivik Corporation regarding the negotiation of a cross-boundary shrimp-sharing arrangement. A joint request was made to DFO regarding the scientific data available in relation to the resource. Consultation sessions were conducted with industry partners Qikaduk Corporation and Baffin Fisheries Coalition (BFC) to better understand respective positions and expectations.

Land Claims Agreements Coalition

The Land Claims Agreements Coalition was established in 2003 to pursue the effective implementation of all comprehensive land claims agreements (modern treaties). The Coalition held its annual leaders' meeting in Ottawa on February 8-9, 2012 and discussed approaches for the coming year. NTI President Towtongie and Nisga'a President

Stevens were elected co-chairs at the meeting. A reception was hosted by the Coalition on February 9th which was attended by Members of Parliament, Senators, federal officials, and others. In the course of the year, NTI participated in Coalition meetings with several Members of Parliament. A meeting with DIAND Minister John Duncan was scheduled for November 30, but was cancelled. The Coalition, including NTI representatives, appeared before the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development (AANDC) in Ottawa on December 6, 2011. The Coalition decided to work bilaterally with the academic community and Coalition members and plans to meet with academics and federal officials at Queen's University on July 14, 2012. The goal of the meeting is to arrive at a plan for academic research on modern treaties and their implementation. Development of the research framework and the pursuit of funding were identified as priorities in 2012-2013.

Truth and Reconciliation

There are more than 3,000 Inuit residential school survivors in Nunavut. Residential schools were often harsh, and Inuit students were routinely prevented from speaking the Inuit language, eating traditional food, and interacting with siblings. In addition, many Inuit suffered specific abuses.

NTI filed two court applications to add Nunavut institutions to the list of residential schools recognized by the Residential Schools Settlement Agreement. These institutions are Kivalliq Hall, Rankin Inlet, and the temporary hostel and Inuit guardianship hostel arrangements. In addition, NTI worked on developing the Personal Education Credit Program as stipulated for the Common Experience Payment surplus money, as well as ensuring former residential school students have access to the Independent Assessment Process. The Common Experience Payment deadline passed, but Inuit were still able to submit reconsideration requests for various reasons, such as providing proof of various names used or further proof of attendance at a residential school.

NTI also worked to facilitate the completion of required forms by former residential school students living in Nunavut. Three teams of two support workers were organized to visit each Nunavut region to assist former residential school students to apply for compensation for abuse.

Beginning in March 2012, NTI continued working with the Indian Residential School Adjudication Secretariat to coordinate information sessions.

Through the Qikiqtani Truth Commission, the Qikiqtani Inuit Association (QIA) made a major investment in documenting important Inuit history, and NTI contributed to that project.

Wildlife

NTI participated in community consultations with officials from DFO to gain feedback on a draft integrated fisheries management plan for narwhal, and to discuss the allowable harvest levels for narwhal. The draft plan was the result of three meetings held the previous year between co-management partners as part of an alternative resolution to the legal action NTI launched after DFO restricted international trade in narwhal tusks without consulting Inuit. NTI halted the legal action in June 2011, after DFO agreed to participate in consultations with Inuit on decisions on narwhal harvesting and trade. In the management plan, DFO planned to introduce a new system based on the summering stocks of narwhals. The summering stock approach proposed establishing Total Allowable Harvest (TAH) levels for each different stock. The TAH levels for each stock would then be allocated to Hunters and Trappers Organizations (HTOs) by the Regional Wildlife Organizations and the HTOs would allocate tags to their members. Some HTOs would see a decrease in the annual allocation.

A narwhal management plan is essential to protect the international trade of narwhal tusks by recommending mechanisms for the sustainable harvest in Nunavut. The goal of a plan should be to ensure all narwhal co-management partners follow their responsibilities to ensure the harvest is sustainable and well managed. The draft plan would require HTOs and Inuit organizations to make decisions and provide advice and input on the management of narwhal. The draft plan would be based on Inuit Qaujimagatuqangit (IQ) and scientific knowledge.

There were areas relating to the proposed plan where there was a lack of consensus between NTI and DFO. These areas are to be addressed during further consultations. The proposed management plan would represent an important change in how narwhal are managed. DFO held nine consultation meetings and included Regional Wildlife Organization and HTO participants from the 23 communities that harvest narwhal. Elders, hunters, and community members were encouraged to attend the consultations to contribute their knowledge to the development of the draft plan. Ideally, DFO and the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB) will approve the plan by January 2013, before Canada heads to Thailand

to participate in a meeting of the Parties to the Convention on International Trade in Endangered Species scheduled for March 2013. NTI is actively planning ahead for that meeting.

NTI supported an application by the BFC to the DFO Minister for a temporary license to fish turbot in Area OB using vessels greater than 89 feet in length. The request was for the allocation of fixed gear licenses already held by BFC, but which were limited to vessels smaller than 89 feet.

Lands, Resources, and Economic Development

The pace of mining development in Nunavut has been growing dramatically in recent years. In 2011, more money was spent on mine infrastructure and exploration in Nunavut than anywhere else in the North. In other parts of Canada, a new mining operation can count on the existence of a basic infrastructure of roads, ports, municipal water systems, and energy supplies. This is not the case in Nunavut. In Nunavut, proponents of mines carry this infrastructure burden as part of the project's cost. NTI is working to obtain the necessary commitments for the construction of legacy infrastructure drawing on public investment.

Nunavut Inuit have fee simple ownership to a significant portion of lands in the territory, and various other rights with respect to Crown lands in Nunavut. Many parcels of Inuit Owned Lands (IOL) are suitable for mining development. Inuit receive about a 12 percent royalty as owner of the subsurface. As mines go into production, revenues will flow to a trust created under a special resource revenue policy that NTI has developed in conjunction with RIAs. NTI received the first royalty payment of more than \$2 million in 2012.

Inuit also receive benefits from IIBAs that result from Inuit ownership of surface areas where the Crown owns the subsurface rights.

NTI is a member of the National Economic Development Committee for Inuit Nunangat. No full Committee meetings were held in 2011-2012 and no government response was received to the Inuit implementation plan tabled in November 2010. NTI staff attended National Economic Development Committee for Inuit Nunangat working group meetings in June 2011, and January 2012, which noted the lack of a federal government response to the implementation plan. There were indications

of a possible federal response to the implementation plan in May 2012.

NTI continued to monitor environmental issues through the Northern Contaminants Program Management Committee and through involvement in ArcticNet. Staff attended an Inuit-Specific Climate Change Adaptation Workshop organized by Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) in Ottawa in March.

NTI was a gold sponsor of Nunavut Tourism's conference in Iqaluit in March 2012. NTI staff also attended the 2012 Northern Lights Conference in Ottawa in February 2012.

Marine

A Nunavut Marine Council (NMC) has been established in conformity with section 15.4.1 of the NLCA. Marine areas have provided food, clothing, and shelter to Inuit for a thousand years in Nunavut, and are crucial to Inuit and all Canadians.

A Hudson Bay summit was planned for 2012-2013 to increase public, government, and scientific awareness of the Hudson Bay inland sea area (Hudson Bay, James Bay, Hudson Strait, Ungava Bay and the Foxe Basin). Hudson Bay forms an ecological system which is highly important to Inuit and coastal First Nations communities and is a center for increasing economic activities in the region. The intent of the Summit is to bring relevant parties together to begin a governance structure for the area, including impact assessments and monitoring. NTI received approximately \$37,000 from DIAND to help prepare materials for the summit.

NTI attended a meeting regarding the Canadian Coast Guard's marine navigation fee. The Canadian Coast Guard deploys ice breakers to assist in the navigation and docking of resupply vessels to northern remote communities. The federal government established a permanent exemption from this fee for commercial ships undertaking resupply operations in the North. After further consideration, the federal government decided to apply the category of remote community, under a new exemption policy, to any community that is north of the 60th parallel. Re-supply companies (handling fuel and sealift) would still be required to pay marine navigation fees for services when supplying Sanikiluaq.

Social Policy

NTI participated in a number of social policy initiatives during the reporting period. For more information on

social issues, readers should go to Annual Reports on the State of Inuit Culture and Society located on the NTI website.

- NTI participated with Health Canada in the Taima TB initiative in Iqaluit and welcomed its implementation in new communities.
- With our partners, NTI played a leading role in the development and release of the Nunavut Suicide Prevention Action Plan. NTI is dedicated to preventing suicide in Nunavut, and this action plan sets out ways in which all partners could work together.
- NTI participated in the consultations and development and release of the GN's Poverty Reduction Strategy.
- With the GN and Health Canada, NTI released Nunavut Community Wellness Plans in six Nunavut communities — Arviat, Coral Harbour, Clyde River, Igloolik, Kugluktuk, and Kugaaruk.
- There were two recipients of the 2011 Jose Amaujaq Kusugak Scholarship, Emily Joanase and Monica Kiguktak. The scholarships will permit them to pursue their studies in the education field. Their essays were published in Naniiliqpita.

Cultural Policy

As shown in the most recent Annual Report on the State of Inuit Culture and Society, the federal government spends \$4,680 per year per speaker on French language initiatives, while Inuit language funding amounted to \$53.61 per speaker. This is neither fair nor acceptable.

The Piqqusilirivvik Inuit Cultural Learning Facility opened in Clyde River. This was a great step forward in reconciling the education system with Inuit values. Piqqusilirivvik plays a vital role in the preservation and promotion of Inuit culture, values, language, and heritage.

Devolution

NTI is a signatory with the Government of Canada and the GN to the Lands and Resources Devolution Protocol signed in 2008. On November 4, the DIAND Minister wrote to NTI's President and the Nunavut Premier to formally advise that Bruce Rawson was no longer the chief federal representative, and that the Minister would reserve the option to appoint a new chief federal representative. At the November 22-24 NTI Annual

General Meeting, a resolution was adopted calling upon all three parties to commit to the negotiation and conclusion of an early devolution agreement. This was forwarded by NTI to the federal and Nunavut government signatories to the protocol.

Partnerships

NTI worked with the GN to renew and sign Aajiiqatigiinniq, a new protocol that broadly sets out a working relationship that focuses on improving partnership in areas of encouraging self-reliance, raising the standard of living of Inuit, and working together to develop and renew policies, programs, services, and legislation. The protocol builds on the 1999 Clyde River Protocol and 2004 Iqqanaijaqatigiit.

NTI representatives travelled to New Zealand to meet with Maori people to discuss shared challenges and accomplishments in striving for self-determination and self-sufficiency.

NTI also attended ITK's 40th anniversary celebrations in Ottawa. NTI's President spoke about the need for a strengthened ITK to maximize the effectiveness of its representation of all Inuit in Canada.

A two-day NLCA workshop was held in Ottawa on March 27-28. Fourteen presenters spoke on a variety of NLCA topics, including the history of the NLCA negotiations, wildlife, fisheries, Inuit owned lands, subsurface and resource royalties, joint management boards, IIBAs, social and cultural development, government contracting, and the overall implementation process. In all, more than 60 people attended, including Senator Charlie Watt, representatives from nine federal departments and agencies, mining and other private interests, students and staff from four universities, and 17 students from Nunavut Sivuniksavut. Post-event feedback revealed 91 percent of respondents gave the workshop a favourable rating. Funding assistance for the workshop was provided by DIAND.

Other

NTI continued to work with the GN regarding its plan to initiate a public-private partnership project for the upcoming construction and maintenance for the new Iqaluit international airport facility. Through the public-private partnership approach, the private sector would own the infrastructure and the GN would enter into a long-term contract to lease the facility. The GN is reviewing various options and has suggested it might not follow the Nunavummi Nangminiqaqtunik Ikajuuti Policy with regard to this partnership project. NTI asked the GN to review the feasibility and cost

savings of using the public-private partnership approach instead of the usual design-bid-build procurement mechanism.

To honour the 20th anniversary of the NLCA in 2013, a monument was commissioned by NTI. Inuk Charlie of Taloyoak, Paul Malliki of Repulse Bay, and Looty Pijamini of Grise Fiord were selected for this work. They met in Iqaluit last May to design the monument and will start carving it this summer. The monument will be unveiled in front of the NTI office in Iqaluit on July 9, 2013.

1.3 Implementing the 1993 Nunavut Land Claims Agreement

The following article about the NLCA was prepared by A. Campbell, T. Fenge and U. Hanson. It was originally published in *Arctic Review on Law and Politics* in 2011 (see *Arctic Review*, vol. 2, 1/2011 p. 25–51). This article has been reproduced and reformatted with permission from NTI and the authors.

1. Introduction

The 282-page NLCA¹ — a modern treaty that applies to more than 20 percent of Canada — was approved in November 1992 by Inuit through a Nunavut-wide vote, and in 1993 through legislation passed by the Parliament of Canada. Pursuant to Article Four of the Agreement, the territory of Nunavut and the GN were established in 1999. Under Section 35 of Canada's *1982 Constitution Act*, promises in modern treaties confer justiciable rights protected by the constitution from unilateral action by the Parliament or Government of Canada, and territorial and provincial governments.²

Ratification of the Nunavut Agreement attracted favourable if momentary comment in newspapers in Canada and elsewhere. Prime Minister Mulroney characterized the Agreement as “nation building.”³ Writing from the perspective of a negotiator with the Tungavik Federation of Nunavut (TFN), the Inuit organization that represented the Inuit of Nunavut, Fenge⁴ identified several reasons to explain the conclusion of the Agreement, and Légaré⁵ addressed the process of negotiation. Selection of Inuit owned lands — Inuit now own outright approximately 356,000 square kilometres, 15 percent of Nunavut — has been addressed by McPherson, who advised TFN on subsurface land selections.⁶ Negotiation of the parks and conservation provisions of the Agreement has been examined by Fenge.⁷

Commentary and analyses by academics has focused on the 1993 to 1999 process to plan the establishment of the GN, and initiatives to promote gender equality in the territorial legislature, to devolve government operations to the regions, and to bring Inuit values and objectives, and use of Inuktitut, to the heart of decision-making through application of IQ, broadly understood as “Inuit traditional knowledge.”⁸ Implementation of the political development provisions of the Agreement has attracted considerable attention as exemplified by the work of White,⁹ Légaré,¹⁰ and Loukacheva.¹¹ Yet while of central importance to the Nunavut project as conceived by Inuit leaders in the 1970s,¹² at a scant three paragraphs, Article Four is the shortest of the Agreement's 42 Articles. John Ralston Saul, a Canadian philosopher, suggests that the establishment of Nunavut, and by this he means the GN, “properly recognized” the role and place of Inuit in Canada,

¹ *Agreement Between the Inuit of the Nunavut Settlement Area and Her Majesty in Right of Canada*, The Tungavik and the Minister of Indian Affairs and Northern Development, Ottawa 1993.

² For a good introduction to the creation of Nunavut, see the articles in Dahl, Jens; Hicks, Jack; and Jull, Peter, (eds.) *Nunavut: Inuit Regain Control of their Lands and their Lives*, International Work Group for Indigenous Affairs, Copenhagen, Denmark 2000.

³ Prime Minister Mulroney's 25 May 1993 speech is reprinted in “Creating Nunavut and Breaking the Mold of the Past” in *Northern Perspectives*, (21) 3, 1993 p. 4.

⁴ Fenge, Terry, “Political development and environmental management in Northern Canada: The case of the Nunavut Agreement” in *Inuit Studies*, (16) 1-2, 1992 pp. 115-141.

⁵ Légaré, André, “The process leading to a Land Claims Agreement and its Implementation: The Case of the Nunavut Land Claims Settlement” in *Canadian Journal of Native Studies*, (16) 1, 1996 pp. 139-163.

⁶ McPherson, Robert, *New Owners in their Own Land: Minerals and Inuit Land Claims*, Arctic Institute of North America, Calgary 2003.

⁷ Fenge, Terry, “National Parks in the Canadian Arctic: The Case of the Nunavut Land Claims Agreement” in *Environments*, (22) 1, 1993 pp. 21-36.

⁸ See for example, Timpson, Annis May, “Rethinking the Administration of Government: Inuit Representation, Culture, and Language in the Nunavut Public Service,” in *First Nations, First Thoughts*, University of British Columbia Press, Vancouver 2009.

⁹ White, Graham, “Nunavut: Challenges and Opportunities of Creating a New Government” in *Public Sector Management*, (9) 3, 1999 pp. 3-7.

¹⁰ Légaré, André, “An Assessment of Recent Political Development in Nunavut: the Challenges and Dilemmas of Inuit Self-Government” in *Canadian Journal of Native Studies*, (18) 2, 1998 pp. 271-299; and “Canada's Aboriginal Self-Determination in Nunavut: From Vision to Illusion” in *International Journal of Minority and Group Rights*, (15) 2008 pp. 335-367.

¹¹ Loukacheva, Natalia, *The Arctic Promise: Legal and Political Autonomy of Greenland and Nunavut*, University of Toronto Press, Toronto 2007.

¹² Amagoalik, John; Green, Peter; Semmler, Agnes; Patterson, Dennis; Tologanak, Kane; and Kadlun, Bob, “Building Nunavut,” in *National and Regional Interests in the North*, Canadian Arctic Resources Committee, Ottawa 1983 pp. 141-155.

hope of the authors that discussion of the processes, positions and perspectives, vis-à-vis implementation of the Nunavut Agreement in this paper will result in a broader appreciation by academics of the place of the Agreement and other modern treaties, in Canadian public policy.¹⁷

2. Historical Background

Making treaties with Indigenous peoples was, from the early seventeenth century, a central feature of the Crown's approach to North America. Initial treaties, both written and oral, stressed peace and friendship and established military alliances with First Nations as the French and British fought for possession of the continent. Following the British victory in the Seven Years War (called "the French and Indian Wars" in the United States) King George III issued in 1763 a Proclamation to provide for the government of Quebec, East Florida, West Florida and Grenada, now within the Crown's North American possessions. This Proclamation also reserved unsold or unsurrendered Aboriginal lands to the exclusive use of Aboriginal peoples, and required formal cession to the Crown of unsurrendered Aboriginal lands and natural resources. Only following such cession, achieved through treaties, would the Crown, in turn, issue rights to third parties allowing settlement and development on ceded territory. Treaty-making was continued in the Crown's remaining North American possessions following the American Revolution and in the Dominion of Canada following confederation in 1867.¹⁸

Treaties were concluded with Aboriginal peoples in southern Canada in the late eighteenth and throughout the nineteenth centuries as settlement and development moved west. The last major treaties included Treaty 11, signed in 1921 with Dene in the Mackenzie Valley, the 1923 Williams treaties in central Ontario, and the 1929-1930 adhesions to Treaty 9 in northern Ontario. Most of

northern Canada was not subject to treaty-making and it was not until a 1973 decision by the Supreme Court of Canada on the land rights of the Nisga'a in British Columbia, that the Government of Canada resumed treaty-making.¹⁹ Twenty-three comprehensive land claims agreements, or "modern" treaties, have been concluded in northern Canada and British Columbia in the last 35 years, five of which, including the Nunavut Agreement, have been negotiated and ratified by Canadian Inuit.²⁰

3. The Nunavut Land Claims Agreement

Inuit were obvious candidates to negotiate a comprehensive land claims agreement with the Government of Canada when, in 1973, the federal Minister of Indian Affairs and Northern Development announced Ottawa's willingness to negotiate modern treaties with Aboriginal peoples who had not signed historic treaties, or whose Aboriginal title had not been superseded by law. In light of the Government of Quebec's intent to develop the hydroelectric potential of the Le Grand river in northern Quebec, and as a result of an interlocutory injunction obtained by the Crees and Inuit of the region in 1973 temporarily halting the project, negotiation of the first modern treaty, the James Bay and Northern Quebec Agreement, proceeded rapidly and was finalized in 1975.²¹ Although the Government of Canada initiated negotiations with six northern aboriginal peoples, it was not until 1981 that it released a formal land claims policy.²²

In the absence of imminent development to spur negotiations, the Nunavut case was rather different from that in James Bay and Northern Quebec. Inuit in the Northwest Territories sought an agreement that would provide for self-determination through the creation of a Nunavut territory with its own government, ownership of land, and involvement

¹³ Saul, John Ralston, *A Fair Country*, Viking Canada, Toronto 2008 p. 99.

¹⁴ Dewar, Barry, "Nunavut and the Nunavut Land Claims Agreement - an Unresolved Relationship" in *Policy Options*, (30) 7, 2009 pp. 74-79.

¹⁵ Cameron, Kirk; and Campbell, Alastair, "The Devolution of Natural Resources and Nunavut's Constitutional Status" in *Journal of Canadian Studies*, (43) 2, 2009 pp. 198-219.

¹⁶ Land claims boards have received some discussion and evaluation, particularly by Graham White. See "Treaty Federalism in Northern Canada: Aboriginal-government land claims boards" in *Publius: The Journal of Federalism*, (32) 3, 2002 pp. 89-114; "Cultures in Collision: Traditional Knowledge and EuroCanadian Governance Processes in Northern Land-Claim Boards" in *Arctic*, (59) 4, 2006 pp. 401-414; and "Not the Almighty': Evolving Aboriginal Influence in Northern Land Claim Boards" in *Arctic*, (61) Suppl. 1, 2008 pp. 71-85.

¹⁷ When this paper was written, the authors were full or part-time employees of Nunavut Tunngavik Incorporated, the Inuit organization mandated to implement the Nunavut Land Claims Agreement. This paper reflects their personal experiences in negotiation and implementation processes.

¹⁸ Miller, James Rodger, *Compact, Contract, Covenant: Aboriginal Treaty Making in Canada*, University of Toronto Press, Toronto 2009.

¹⁹ *Calder v. Attorney General of British Columbia*, [1973] SCR 313, also reproduced in Brian Slattery and Sheila E. Steick (eds.) *Canadian Native Law Cases 7 1971-1973*, pp. 17-173, Saskatoon 1988.

²⁰ The texts of modern treaties are available at www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100032317/1100100032318

²¹ *The James Bay and Northern Quebec Agreement*, Éditeur officiel du Québec, 1975.

²² "In All Fairness: A Native Claims Policy, Comprehensive Claims" Indian Affairs and Northern Development, Ottawa 1981.

in land and wildlife management to support their wildlife-based culture and harvesting economy. Protecting the natural environment, including through the establishment of national parks, and promoting culturally and environmentally responsible economic development in which they would participate, were central objectives adopted in the initial Nunavut proposal, tabled with Prime Minister Trudeau in 1976.²³ Although withdrawn for revision and additional community consultation, this proposal remained a statement of intent that influenced Inuit negotiators in subsequent years.²⁴

Faced with the prospect of rapid exploration and potential development of hydrocarbons in the Beaufort Sea region, and needing quickly to define their rights in advance of such development, the Inuvialuit withdrew from the Nunavut project in the mid-1970s, and negotiated a discrete land claims agreement which was finalized in 1984.²⁵ The James Bay and Northern Quebec Agreement, and the Inuvialuit Final Agreement, provided models and concepts for the Nunavut negotiations. Inuit Tapirisat of Canada, the national Inuit organization, represented the Inuit of Nunavut in land claims negotiations with the Government of Canada until 1982, when the mandate to negotiate a land claims agreement in Nunavut was assumed by TFN. The 1971 *Alaska Native Claims Settlement Act* and the adoption of Home Rule in Greenland in 1979 also provided impetus to the Nunavut negotiations.

In addition to its constitutional nature, perhaps the most important aspect of the Agreement is its scope and ambition. Its 42 articles deal with economic development, employment, environmental protection, wildlife management, social and cultural affairs, and ownership and management of land and natural resources, as well as political development. The broad intent of the Agreement is “to encourage self-reliance and the cultural and social well-being of Inuit,” and this intent is contextualized in a preambular clause that recognizes “the contribution of Inuit to Canada’s history, identity and sovereignty in the Arctic.”

From the very beginning of negotiations, Inuit Tapirisat of Canada and then TFN insisted that a Nunavut Agreement embrace and give expression to Inuit self-determination. This largely explains the breadth of the Agreement and the links it forges between economic, social, cultural and environmental considerations in decision-making, and political development through the creation of a Nunavut

territory with its own territorial government. Inuit did not attempt to inject into the Agreement the term “sustainable development”, as popularized by the 1987 report of the World Commission on Environment and Development, but rather they negotiated from the premise that an Agreement should enable them to sustain their culture and wildlife-based economy, and bring their traditional values to bear in a modern, democratic state.

This intent was very much at odds with the manner in which the Government of Canada approached the region in the 1970s when the Nunavut project was being defined, or in the 1980s and early 1990s when it was being negotiated. During these years, although the federal government did support the development of representative and responsible government, its overall approach to the north was to encourage exploration and development by the mineral and energy industries through lenient tax and royalty regimes and other incentives, and to regulate these activities in reaction to the professed needs of industry, with little involvement by northerners.²⁶

In approaching land claims negotiations with the Government of Canada, Inuit realized that to protect their culture and economy, and the region’s fragile natural environment, would require a different approach to northern development. Instead of relying solely on a reactive and regulatory approach, Inuit sought to put in place a forward looking, planning approach to the use and development of land, water resources, marine areas, wildlife, and renewable and non-renewable natural resources. Negotiators from Inuit Tapirisat of Canada and subsequently TFN drew upon the principles of the 1972 Stockholm Declaration of the United Nations Conference on the Human Environment and the 1992 Rio Declaration on Environment and Development.

From a legal perspective, the Nunavut Agreement is structured as an exchange between the Inuit of Nunavut and the Crown in Right of Canada. Through the Agreement, Inuit cede, release and surrender to the Crown all their Aboriginal claims, rights, title and interests, if any, in and to lands: “and waters anywhere within Canada and adjacent offshore areas within the sovereignty or jurisdiction of Canada”.²⁷

In return, Inuit receive constitutionally protected rights and benefits, including:

- The right to harvest wildlife throughout the settlement area regardless of land ownership.

- Compensation if development affects the Inuit harvesting economy.
- Representation on the NWMB, a new instrument of public administration to manage terrestrial and marine wildlife.
- Representation on new boards to manage and plan for the development of land and water and to evaluate the impact of development.
- Establishment of three national parks and provisions governing establishment of additional national and territorial parks and conservation areas, and involvement in managing parks and conservation areas.
- The exclusive right to use water on, in or flowing through Inuit owned land.
- Fee simple surface title to approximately 356,000 km² of land (15 percent of Nunavut), of which 38,000 km² included subsurface title.
- Fifty percent of the first \$2 million and 5 percent thereafter of federal royalties from development of Crown-owned natural resources.
- The right to negotiate impact and benefits agreements with proponents of major development projects wholly or partly under Inuit owned lands, or of water power generation or exploitation anywhere in Nunavut.
- Cash compensation totalling \$1.148 billion to be paid over 14 years.
- Establishment of a Nunavut Social Development Council.

- Inclusion of Inuit in preserving and displaying the Inuit archaeological heritage.

Upon ratification of the Agreement, the Government of Canada was able to issue permits, leases, licenses and other rights to third parties to explore for and develop natural resources within the settlement area, without serious risk of litigation based upon continuing Aboriginal title. In this fashion the Agreement provided a favourable legal climate for economic development, with the potential to expand the taxation, rent and royalty revenues that accrue to Ottawa.²⁸

Inuit make up 85 percent of the population of the territory, but the GN is a public government that serves all residents of Nunavut regardless of ethnicity, reflecting a Nunavut-wide rather than an Inuit-only franchise. Upon its establishment in 1999 the jurisdiction of the GN was similar to that of Yukon and the Northwest Territories. Unlike Canadian provinces, the vast majority of Crown land and natural resources in the territories is owned by the federal Crown. In principle, the federal government is committed to transfer most Crown lands and resources to the territorial governments, and has completed this devolution process in Yukon. With Nunavut, however, formal negotiations on this subject have yet to begin.²⁹

4. Implementing the Nunavut Agreement: First Steps

The 1986 federal policy under which the Nunavut Agreement was negotiated includes only one sentence on implementation — a requirement that implementation plans be in place when modern treaties are ratified.³⁰ In the Nunavut case, a 10-year plan with formal contractual status, but not protected under Canada's constitution, was negotiated following conclusion of the April 1990 Nunavut Agreement-in-Principle, and signed by the governments of Canada and the Northwest Territories, and TFN

²³ *A Proposal for the Settlement of Inuit Lands in the Northwest Territories*, Inuit Tapirisat of Canada, Ottawa 1976

²⁴ Merritt, John; Fenge, Terry; Ames, Randy; and Jull, Peter, *Nunavut: Political Choices and Manifest Destiny*, Canadian Arctic Resources Committee, Ottawa 1989.

²⁵ *Inuvialuit Final Agreement Between the Committee for Original People's Entitlement and the Government of Canada*. Department of Indian Affairs and Northern Development, Ottawa 1984.

²⁶ Beauchamp, Kenneth, *Land Management in the Canadian North*, Canadian Arctic Resources Committee, Ottawa 1976. The Mackenzie Valley Pipeline Inquiry of the 1970s stands out as the first instance in which the voices of Aboriginal peoples were seriously considered in relation to major resource developments.

²⁷ Article 42 of the Nunavut Land Claims Agreement provides that the cession and surrender provisions do not apply to lands and waters in Manitoba.

²⁸ NTI has argued that the cede, release and surrender provisions of the Nunavut Agreement may not provide "final and complete" legal certainty: "the provision is part of a contract between Inuit and the Crown, thereby raising questions about what might happen in the event of circumstances amounting to fundamental breach of the contract by the Crown or to frustration of the contract," in "A Submission to the Royal Commission on Aboriginal Peoples," Nunavut Tunngavik, 1993, p. 5.

²⁹ The Government of Canada, the Government of Nunavut and NTI signed a "Lands and Resources Devolution Negotiations Protocol" on September 8, 2008. Available at www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1356097234288/1356097621266

³⁰ *Comprehensive Land Claims Policy*, Minister of Supply and Services Canada, Ottawa 1987.

in 1993.³¹ Importantly, the Government of the Northwest Territories and after 1999 the GN, were full parties to the Nunavut Implementation Contract. Later in 1993 the governments of Canada and the Northwest Territories signed a bilateral funding agreement,³² reflecting a Memorandum of Understanding (MOU) they had concluded in 1992,³³ to enable the territorial government to fulfill its responsibilities under the implementation contract. A weighty document in its own right — more than 200 pages — the Implementation Contract identified obligations in the Agreement and specified agencies of the Government of Canada to fulfill those obligations. It also laid out budgets for resource management boards, called Institutions of Public Government (IPGs), established pursuant to the Agreement and upon which Inuit are represented, to plan for and manage the use of wildlife, land, freshwater, marine areas and to evaluate the impacts of proposed development, and terms of reference for transition teams to set-up these IPGs.³⁴

The implementation provisions of the Agreement establish a four-person NIP, composed of representatives of the federal and territorial governments and NTI to “oversee and provide direction on the implementation of the Agreement.” The panel is required to organize independent reviews of implementation every five years. NTI’s brief to the consultants who conducted the review of implementation from 1993 to 1998 stressed problems with implementing government contracting provisions, the quota of turbot (Greenland halibut) allocated by the Government of Canada to Nunavut fishers, the lack of progress in hiring Inuit by the territorial and federal governments, and delays by the Government of Canada in introducing proposed legislation dealing with management of land, water, and renewable resources.³⁵

Published in 2000, the review concluded that of 193 specific obligations, 98 were “substantially complete,” 46 were “partially complete,” and 49 were “largely unmet.” These bald figures tell only part of the story. Relatively simple, discrete tasks such as transfer of cash and land to Inuit had been carried out on time, but the review identified significant problems in the implementation of more complex obligations that require innovative, co-ordinated action on the part of federal agencies. The review team reported “a pattern of missed deadlines, and slow starts, a lot of unproductive

and extended discussions, backsliding on obligations, loss of corporate memory and capacity, and the consumption of resources without a full result.”³⁶

The review recommended that the NIP be reinvigorated, and it urged the parties to agree on the panel’s “central role in managing the implementation effort.” While many problems were identified, this was perhaps a mildly encouraging beginning.

A second independent review dealing with implementation from January 1999 to July 2005 reported a number of accomplishments, including “inclusive drafting” of legislation to implement the wildlife provisions, and the conclusion of impact and benefit agreements for national parks and Nunavut’s first diamond mine. The review also commented that the Government of Canada was not fully meeting its obligations under Article 24 regarding government contracting, and raised major questions about the ineffective resolution of disputes between the parties.³⁷ Covering the start-up period of the GN, the review identified several barriers to effective implementation, including differences in interpretation of obligations, disputes over funding, a lack of collaboration, and the absence of a process to monitor implementation.

This review again recommended reinvigorating the NIP and urged the parties to develop collaborative processes enabling resolution of disputes.

5. Renewing the Implementation Contract

Negotiations commenced in 2001 to renew the implementation contract for the period 2003 to 2013, but the Government of Canada, the GN, and NTI were unable to come to an agreement. The Government of Canada seemed committed to the 1992 Land Claims Implementation MOU and 1993 Bilateral Funding Agreement as the basis to calculate funds to renew the Nunavut Implementation Contract. This would essentially repeat the budgets in the first implementation contract, but with an inflation adjustment. The Government of Canada was not persuaded by NTI or the GN that these assumptions should be revisited, based on actual implementation experience. As a result of its weak tax base and heavy reliance on funds transferred from Ottawa to pay for services to its citizens, the GN wanted to ensure that the renewed implementation contract would identify and fully cover its incremental costs in carrying out its responsibilities under the Agreement.

The 1993-2003 Implementation Contract had identified \$1.47 million in year one, decreasing to \$728,000 in year ten, to cover the territorial government's incremental costs. In 2002 the GN tabled a position seeking more than \$200 million to cover its incremental costs for the 2003-2013 period. Clearly the parties were very far apart, not just on budgets, but on what constituted an incremental cost.

NTI's position that the contract be renewed to reflect the conclusions and recommendations of the first five-year implementation review was not accepted by the Government of Canada, which also argued for removal of the contractual status of the implementation plan. NTI interpreted this position as a weakening of resolve on the part of the Government of Canada to fulfill its obligations. NTI rejected this position and criticized the mandate of the Government of Canada's implementation negotiator who suggested in turn that NTI was inappropriately seeking to enrich the Agreement through implementation negotiations.

Tensions developed during these negotiations were played out in meetings of the NIP, which became increasingly unproductive as a result. The Government of Canada's blanket refusal to refer any disputes to arbitration as provided for in Article 38 of the Agreement, came to epitomize the impasse.³⁸ The Government of Canada suggested that arbitration of disputes involving financial matters would detract from Parliament's exclusive role in appropriating money.³⁹ In light of Parliament's legislative ratification of the

Agreement in 1993, including its arbitration provisions, and the constitutional nature of the rights defined, NTI strongly objected to this position.

Lack of progress in hiring Inuit in government was also a difficult and politically contentious issue. While not specifying a target date, Article 23 of the Agreement aimed for a "representative" civil service which would require approximately 85 percent of the positions within all occupational groupings to be held by Inuit. By 2003 less than 50 percent of the workforce of the GN was Inuit, and federal agencies operating in the territory were below 40 percent. Moreover most Inuit employed in government were in secretarial and administrative support, non-professional categories, although some held senior management positions. Research conducted for NTI and the GN by the consulting firm PriceWaterhouseCoopers estimated that Inuit were losing approximately \$123 million dollars annually in wages and salaries, and that additional millions were being spent by the federal and territorial governments to relocate personnel hired from the south to carry out administrative duties in Nunavut.⁴⁰

Significant funding to train Inuit to qualify and assume positions in government would be required if the objective in the Agreement of a representative civil service were ever to be reached. Related to the attainment of this objective, the GN had requested nearly \$60 million for the 2003-2013 implementation period to promote use of Inuktitut, but the Government

³¹ *A Contract Relating to the Implementation of the Nunavut Final Agreement*, Minister of Supply and Services Canada, Ottawa 1993, available at www.tunnngavik.com/documents/publications/1993-00-00-Implementation-Contract-of-the-Nunavut-Land-Claims-Agreement-English.pdf

³² "Bilateral Funding Agreement Respecting the Implementation of the Nunavut Final Agreement between the Government of Canada (Canada) and the Government of the Northwest Territories (GNWT)" Ottawa, November 19, 1993.

³³ "Memorandum of Understanding Between the Government of Canada and the Government of the Northwest Territories on Comprehensive Land Claim Implementation" Ottawa, July 7, 1992.

³⁴ Total funding for the five Institutions of Public Government established pursuant to the Nunavut Land Claims Agreement - Nunavut Wildlife Management Board, Nunavut Water Board, Nunavut Impact Review Board, Nunavut Planning Commission, and a Surface Rights Tribunal - in year one of the 10-year implementation contract was \$4,394,926 CAD, rising to \$9,961,814 CAD in years three to seven, and ending in \$8,961,814 in years nine and ten.

³⁵ "Taking Stock: A Review of the First Five Years of Implementing the Nunavut Land Claims Agreement," Iqaluit, Nunavut; Nunavut Tunngavik Incorporated, Iqaluit 1999. Available at www.tunnngavik.com/?s=taking+stock

³⁶ Vertes, Louise; Connelly, David; and Knott, Bruce, *Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement: an Independent 5-Year Review*, 1993 to 1998 Innirvik Support Services Ltd. Iqaluit, Nunavut 2000, pp. 4-5. Available at www.tunnngavik.com/documents/publications/1999-00-00%20Nunavut%20Land%20Claims%20Agreement%20Five-Year%20Review%20%281993-98%29%20English.pdf

³⁷ PriceWaterhouseCoopers, "Second Independent Five Year Review of Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement," Ottawa May 2006. Available at www.tunnngavik.com/wp-content/uploads/2010/02/second-five-year-review-of-the-nunavut-land-claims-agreement.pdf

³⁸ Article 38.2.1. (a) of the Nunavut Agreement requires the parties to agree to refer a dispute to arbitration. The Inuvialuit Agreement enables either party to refer a dispute to arbitration.

³⁹ The Government of Canada conveyed its position on arbitration to the NIP in a February 21, 2003 memo. For commentary on this position see, *Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons*, November 2003, Minister of Public Works and Government Services Canada, Ottawa, chapter 8; and Berger, Thomas, "Conciliator's Interim Report: Nunavut Land Claims Agreement Implementation Contract Negotiations for the Second Planning Period," Vancouver August 31 2005, p. 37.

⁴⁰ PriceWaterhouseCoopers, "The Cost of Not Successfully Implementing Article 23," Ottawa February 2003, p.9. Available at <http://www.tunnngavik.com/blog/category/nti-documents/implementation/>

of Canada was not prepared to provide funding for this purpose.

With implementation contract negotiations at a standstill, the federal and territorial governments and NTI agreed that Thomas Berger, a former Justice of the British Columbia Supreme Court and former Commissioner of the Mackenzie Valley Pipeline Inquiry, be appointed as a conciliator. His August 2005 Interim Report dealt in part with funding of the IPGs, and enabled the parties to agree to relatively modest increases in the IPGs' budgets for the remainder of the 2003-2013 period.⁴¹ His eloquent but hard-hitting Final Report, in which he said that Nunavut "faces a moment of change, a moment of crisis," was presented in March 2006.⁴²

Focusing on the underlying context rather than week-by-week challenges of implementation, Berger concentrated on the need to significantly improve the education system in Nunavut to educate and train Inuit to take up employment in Nunavut. He noted:

*The language spoken by Inuit is Inuktitut. Indeed for 75 percent of the Inuit, Inuktitut is still the first language spoken in the home, and fully 15 percent of Inuit (mostly living in the smaller communities) have no other language. Given the demographics of the new territory Inuktitut ought, generally speaking, to be the language of the governmental workplace in Nunavut and the language of the delivery of government services. But it is not. The principal language of government in Nunavut is English. So the people of the new territory speak a language which is an impediment to obtaining employment in their own public service.*⁴³

The key to success, he suggested, was to ensure that Inuit were functionally literate in Inuktitut and English. Therefore "we must undertake nothing less than a new program of bilingual education — starting in the pre-school years, and from kindergarten through Grade 12."⁴⁴

NTI welcomed Berger's Final Report and urged the Conservative Government of Canada, which in the federal election of January 2006 replaced its Liberal predecessor, to endorse it.⁴⁵ But Berger apparently was never asked by the Minister of Indian Affairs and Northern Development to explain his report, and there has been no formal response to it by the Government of Canada.

6. Persuading the Government of Canada to Implement the Nunavut Agreement

6.1 The Auditor General of Canada

As part of her ongoing responsibilities, the Auditor General of Canada in 2003 released an audit of the transfer of federal responsibilities to the North by DIAND. The audit examined implementation of the Nunavut Agreement and the 1992 Gwich'in Agreement in the Northwest Territories.⁴⁶ The audit concluded:

*INAC seems focused on fulfilling the letter of the land claims' implementation plans but not the spirit. Officials may believe that they have met their obligations, but in fact they have not worked to support the full intent of the land claims agreements.*⁴⁷

*... the various mechanisms for managing the claims are not effective in resolving all disputes. Land claims arbitration panels have not dealt with any of the long-standing disagreements since the claims were settled over 10 years ago.*⁴⁸

*Once land claims agreements are signed, managing them well means focusing on not only meeting the specific obligations of the claims but also achieving measurable results against the objectives.*⁴⁹

The audit noted that DIAND "fundamentally disagreed" with the Auditor General's view on how success for implementing land claims agreements should be measured. DIAND, she reported, defines success as fulfilling specific obligations set out in agreements and implementation plans.

In 2007 the Auditor General also audited implementation of the 1984 Inuvialuit Final Agreement which covers the Beaufort Sea region. In expressing strong support for her findings, and recalling her 2003 report, the Inuvialuit Regional Corporation remarked that:

*... the federal government continues to focus narrowly on the letter of its obligations under land claim agreements while refusing to accept any responsibility to work with the respective claimant groups in identifying measures that would support achievement of the spirit and intent and overall goals of the agreements.*⁵⁰

In light of the Auditor General's 2003 report, and in recognition of the media and political attention such reviews invariably generate, in 2004 NTI petitioned the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, a component of the Office of the Auditor General, concerning implementation failures by DIAND.⁵¹ Specifically NTI alleged that DIAND was failing in its responsibility to ensure development was environmentally sustainable by neglecting to monitor the ecosystemic and socio-economic environment of Nunavut, as required in Article 12 of the Agreement, which reads: "Government, in co-operation with the NPC, shall be responsible for developing a general monitoring plan and for co-ordinating general monitoring and data collection." The response of the Minister of Indian Affairs and Northern Development to the petition did not dispute the fact that a general monitoring plan had yet to be developed, more than a decade after the Agreement was ratified. Instead the Minister listed ongoing research and administrative activities by federal agencies to protect the northern environment, promised consultations and workshops, and suggested that the NPC, rather than the federal and territorial governments, was responsible for implementing the general monitoring plan.⁵²

6.2 The Land Claims Agreements Coalition

In 1985 Aboriginal peoples negotiating modern treaties with the Crown formed a coalition to press

for changes to the policy under which the Government of Canada entered into negotiations.⁵³ The resulting 1987 Comprehensive Land Claims Policy⁵⁴ broadened the rights and benefits that could be included in modern treaties, for example, by allowing Aboriginal signatories to negotiate a share of royalties accruing to the Government of Canada as a result of development of federal Crown land. These policy changes owed much to the effective lobbying of the coalition. Fifteen years later it was clear to Aboriginal peoples who had ratified modern treaties that many implementation problems were systemic in nature, rather than the result of local or regional circumstances, and that collective action on their part was needed to persuade the Government of Canada to fulfill its responsibilities.

In November 2003 those Aboriginal peoples with modern treaties convened in Ottawa a national conference entitled "Redefining Relationships."⁵⁵ An extraordinarily successful event with approximately 350 participants, including observers from a number of countries, the conference gave birth to a new coalition, the Land Claims Agreements Coalition, with a mandate to press the Government of Canada to live up to its obligations and fully implement modern treaties. NTI and the Nisga'a Nation of British Columbia were chosen to jointly chair the Coalition. At its founding conference, the Coalition released a discussion paper inviting the Government of Canada to commit to an implementation policy founded on four principles:

⁴¹ Thomas R. Berger, "Conciliator's Interim Report: Nunavut Land Claims Agreement Implementation, Contract Negotiations for the Second Planning Period," August 31, 2005. Available at www.tunnngavik.com/files/2011/01/2005-08-31-thomas-berger-interim-report-eng.pdf

⁴² Thomas R. Berger, "Conciliator's Final Report: Nunavut Land Claims Agreement Implementation, Contract Negotiations for the Second Planning Period" (March 1, 2006). Available at www.tunnngavik.com/documents/publications/2006-03-01%20Thomas%20Berger%20Final%20Report%20ENG.pdf

⁴³ Ibid p. iii

⁴⁴ Ibid p. vi

⁴⁵ "Berger calls for Bilingual Education System in Nunavut," press release issued by Nunavut Tunngavik Incorporated, April 5, 2006. Available at www.tunnngavik.com/blog/2006/04/05/berger-calls-for-bilingual-education-system-in-nunavut/

⁴⁶ Auditor General of Canada, *Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons: Chapter 8 Indian and Northern Affairs Canada - Transferring Federal Responsibilities to the North*, Minister of Public Works and Government Services Canada, Ottawa 2003.

⁴⁷ Ibid. p. 1.

⁴⁸ Ibid. For an examination of the dispute resolution provisions of three northern land claims agreements, including the Nunavut Agreement, see Bankes, Nigel, "The Dispute Resolution Provisions of Three Northern Land Claims Agreements" in *Intercultural Dispute Resolution in Aboriginal Contexts*, University of British Columbia Press, Vancouver 2004 pp. 299-328.

⁴⁹ Auditor General of Canada, *Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons: Chapter 8 Indian Affairs and Northern Affairs Canada - Transferring Federal Responsibilities to the North*, Minister of Public Works and Government Services Canada, Ottawa 2003 p. 1.

⁵⁰ "Report of the Auditor General of Canada: Chapter 3, Inuvialuit Final Agreement," Press Release issued by the Inuvialuit Regional Corporation, October 31, 2007. Available at www.irc.inuvialuit.com

⁵¹ The petition is available at www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/pet_131_e_28858.html "Comprehensive Land Claims Policy" Minister of Supply and Services Canada, Ottawa, 1987.

⁵² Hon. Andy Scott, Minister of Indian Affairs and Northern Development, in a letter to Richard Paton, Chief Operating Officer, Nunavut Tunngavik Incorporated, February 9, 2005.

⁵³ Fenge, Terry; and Barnaby, Joanne; "From Recommendations to Policy: Battling Inertia to Obtain a Land Claims Policy" in *Northern Perspectives*, (15) 1, 1987 pp. 12-15.

⁵⁴ "Comprehensive Land Claims Policy" Minister of Supply and Services Canada, Ottawa, 1987.

⁵⁵ *Redefining Relationships: Learning from a Decade of Land Claims Implementation November 11-14 2003*, Ottawa. Available at www.consilium.ca

1. Recognition that the Crown in Right of Canada, not the Department of Indian Affairs and Northern Development, is party to our land claims agreements and self-government agreements;
2. There must be a federal commitment to achieve the broad objectives of the land claims agreements and self government agreements within the context of the new relationships, as opposed to mere technical compliance with narrowly-defined obligations. This must include, but not be limited to, ensuring adequate funding to achieve these objectives and obligations.
3. Implementation must be handled by appropriate level federal officials representing the entire Canadian government; and
4. There must be an independent implementation audit and review body, separate from the Department of Indian Affairs and Northern Development. This could be the Office of the Auditor General or another office reporting directly to Parliament. Annual reports would be prepared by this office in consultation with groups with land claims agreements.⁵⁶

The Coalition held additional national conferences in 2006 and 2009. Systemic problems bedevilling implementation were seen by Coalition members as largely Ottawa-based, and it was for this reason that a formal Cabinet-approved implementation policy was thought necessary and became the Coalition's key recommendation.

In 2004 and accelerating in 2005, a small team of technical and legal representatives of Coalition members met regularly with civil servants from various federal agencies, chaired by the Aboriginal Secretariat of the Privy Council Office which served the Cabinet Committee on Aboriginal Peoples. By late autumn 2005, these meetings had generated a preliminary draft implementation policy.

As mentioned earlier, the federal election of January 2006 resulted in a minority Conservative government. The Cabinet Committee on Aboriginal Peoples and the branch of the Privy Council Office Secretariat that served it were disbanded, and the new Government of Canada refused to negotiate with, or even to meet, representatives of the Coalition. Instead DIAND was directed to consult on a regional basis with Aboriginal peoples regarding implementation difficulties. Coalition members rearticulated the analyses and

position of the Coalition at these regional consultations. Rather than supplanting the Coalition and diverting its advocacy, DIAND's consultation exercise reinforced the conviction that implementation problems should be addressed in a comprehensive, policy-driven manner if modern treaties were to be fully implemented.

The Coalition continued to recommend to the Government of Canada the importance of implementing modern treaties as a means of improving the circumstances of many Indigenous peoples. In December 2006 the Coalition adopted a ten-point "Declaration of Dedication and Commitment," which elaborated on the four principles contained in the Coalition's 2003 discussion paper, and which stressed the need for the full implementation of modern treaties as a means of upholding the "honour of the Crown" in its dealings with Aboriginal peoples. The Declaration further characterized Aboriginal and treaty rights as the most pressing human rights issue facing Canadians.⁵⁷

Having stressed the link between Aboriginal, treaty and human rights, in September 2008 the Coalition submitted an extensive brief to the United Nations Human Rights Council requesting it to conclude and recommend:

*that the fulfillment of the broad socio-economic objectives of modern land claims agreements entered into with Indigenous peoples in Canada, and associated self-government agreements, must be undertaken not only because it is the obligation of the Government of Canada, but because it is in Canada's national and international interest to do so.*⁵⁸

6.3 The Senate Committee on Aboriginal Peoples

As a result of the activities of the Coalition, including commentaries by Coalition members in Canadian newspapers,⁵⁹ the Senate Committee on Aboriginal Peoples embarked in 2007 on a study of implementation of modern treaties, including public hearings in Ottawa. Coalition members presented well-articulated and well-received briefs.

While many federal agencies presented testimony, the study was not uniformly welcomed. The Privy Council Office for example, did not appear before the Committee, although requested to do so. Nevertheless the hearings generated considerable information, much of which supported the Coalition's position. For example, the Deputy Minister of Indian Affairs and

Northern Development stated to the Committee that his department could not “compel” other departments of the Government of Canada to live up to duties and obligations, notwithstanding the constitutional nature of modern treaties.⁶⁰ The Coalition felt that presentations by the Treasury Board Secretariat and DIAND revealed a lack of co-ordination within the Government of Canada in efforts to address the costs of implementing modern treaties.

The Spring 2008 report of the Senate Committee entitled “Honouring the Spirit of Modern Treaties: Closing the Loopholes” strongly supported the Coalition’s views and recommendations:

*... the committee is troubled by the narrow approach to treaty implementation adopted by the federal government. Federal practices and policy in this regard have resulted in the diminishment of the benefits and rights promised to Aboriginal peoples under these agreements ... We believe much of the failure rests with the institutional role and mandate of the Department of Indian Affairs and Northern Development ... Failure to properly implement the provisions of modern treaties puts Canada at risk for generating new legions of broken promises. However, we are convinced that these challenges can be overcome. The honour of the Crown rests upon it.*⁶¹

From this unyielding interpretation of the nature of the problem, the Committee made the following sweeping recommendations to the Government of Canada:

- That it abandon its practice of systematically refusing to consent to arbitration.
- That, in collaboration with the Land Claims Agreements Coalition, it take immediate steps to develop a new national land claims implementation policy, based on principles endorsed by members of the Land Claims Agreements Coalition.
- That in collaboration with the Land Claims Agreements Coalition, it take immediate steps to establish an independent body, through legislation, such as a Modern Treaty Commission to oversee the implementation of comprehensive land claims agreements, including financial matters.
- That the Clerk of the Privy Council take immediate steps to establish a senior level working group to revisit the authorities, roles responsibilities and capacities respecting the coordination of federal obligations under comprehensive land claims agreements, with a view to establishing clear guidelines, and that the Clerk of the Privy Council Office table these guidelines with the Senate Committee by March 31, 2009.
- That the periodic negotiation of implementation funding for Canada’s obligations under modern land claims agreements be led by a Chief Negotiator, appointed jointly by the Minister of Indian Affairs and Northern Development and the Land Claims Agreements Coalition, reporting directly to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.⁶²

The Government of Canada did not provide a formal response to the committee’s report until a year later, in a two-and-a-half page letter from the Minister of Indian Affairs and Northern Development. This response stressed the intent to develop “guidelines” for implementing agreements, including the use of arbitration for matters having financial implications. The Coalition felt that the Minister was launching an administrative response to a political and policy problem, and that this approach would not change matters substantively.

In February 2009, DIAND released an evaluation it had prepared of the impacts of four comprehensive land claims agreements: the Northeastern Quebec Agreement with the Naskapi, the Inuvialuit Final Agreement, the

⁶⁰ www.landclaimscoalition.ca/assets/LCAC_Discussion_Paper_040416.pdf

⁶¹ www.landclaimscoalition.ca/pdf/10_Points_Document_060925.pdf

⁶² This brief is available at www.landclaimscoalition.ca/assets/080908-CANADA-LCAC_Submission_to_UN_Human_Rights_Council2.pdf

⁵⁹ “It’s the aboriginal peoples’ turn,” *The Globe and Mail*, April 28 2005 p. A15.

⁶⁰ *Proceedings of the Senate Committee on Aboriginal Peoples*, Issue No. 3, Evidence, February 12, 2008.

⁶¹ Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, “Honouring the Spirit of Modern Treaties: Closing the Loopholes” Interim Report: Special Study on the Implementation of Comprehensive Land Claims Agreements in Canada, Ottawa May, 2008. This report, and the response to it by the Government of Canada, is available at www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/commbus/senate/

⁶² Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, “Honouring the Spirit of Modern Treaties: Closing the Loopholes” Interim Report: Special Study on the Implementation of Comprehensive Land Claims Agreements in Canada, Ottawa May, 2008 pp. ix - xi. Available at www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/commbus/senate/

Gwich'in Comprehensive Land Claims Agreement, and the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claims Agreement. While generally positive about implementation of these agreements and characterizing the concerns of the Coalition as perceptual rather than substantive or proven, the evaluation nevertheless recommended that DIAND:

*Consider leading the establishment of a policy for the implementation of comprehensive land claims which would clarify roles and responsibilities and the federal approach to implementing Comprehensive Land Claims Agreements.*⁶³

Committed to following-up the report of the Senate Committee and to build on the momentum it had generated, the Coalition prepared a “model modern treaty implementation policy,” which it released in March 2009.⁶⁴ This 12-page document built upon the Coalition’s 2003 discussion paper and reflected perspectives generated at the Coalition’s national conferences. One week before its release, the Coalition met the Minister of Indian Affairs and Northern Development and provided him with the model policy, which he promised to review, and to provide a “considered response.” This has been the only meeting between the Coalition and a federal minister since the Coalition was formed in 2003. As of December 2010, the Government of Canada had not responded to the model implementation policy, nor have the promised implementation “guidelines” been produced.

In April 2010 the Deputy Minister of Indian Affairs and Northern Development released to the Coalition an Implementation Management Framework, providing for the establishment of interdepartmental committees to focus on implementation of modern treaties.⁶⁵ Although a useful administrative measure, this falls far short of the overhaul of federal implementation policy and practice sought by the Coalition.

6.4 NTI Goes to Court

In December 2006, NTI launched a lawsuit in the Nunavut Court of Justice against the Government of Canada for breach of contract regarding implementation of the Nunavut Agreement, and seeking damages of \$1 billion. The failure of negotiations to renew the implementation contract and the effective rejection by the Government of Canada of the 2006 final report by conciliator Tom Berger, were important ingredients in persuading NTI to take this unusual step.⁶⁶

The most important aspect of NTI’s Statement of Claim is its scope and breadth.⁶⁷ NTI alleges the agreement has been breached contractually in the following 16 respects:

- Proper and adequate funding has not been provided to the IPGs.
- Adequate funding has not been provided to HTOs.
- A general monitoring plan has not been developed.
- Initiatives to increase Inuit participation in government have not been taken.
- There has been no co-operation in the development and implementation of adequate employment and training initiatives.
- An Inuit labour force analysis has not been carried out.
- Inuit Employment Plans (IEP), to get Inuit employment in government at a representative level, have not been carried out.
- Specific measures required under IEPs have not been undertaken.
- A second five-year review of IEPs has not been carried out.
- Procurement policies have not been established or maintained.
- Evaluation and monitoring of government contracts has not been carried out.
- Funding levels allocated to implement the Agreement, as required in the implementation plan, have never been identified.
- IIBAs have not been entered into.
- Funding for IIBAs has been withheld.
- Funding for implementation after the initial 10-year period has not been agreed to.
- Consent to use the arbitration process has been unreasonably withheld.

When announcing the suit the President of NTI, Paul Kaludjak, said:

The Government of Canada keeps Inuit dependent and in a state of financial and emotional despair despite promises made when the Nunavut Land Claims Agreement was signed in 1993. The Government of Canada is not holding up its end of the bargain. Canada got what it wanted immediately upon signing ... Inuit are still waiting for full implementation of the Agreement.

What is at stake here is whether the Nunavut Land Claims Agreement will continue to be a central factor in shaping the future of Nunavut and improving the lives of Inuit. We will do everything in our power to ensure the [agreement] benefits Inuit in the ways it was intended to.⁶⁵

At the time of writing, December 2010, NTI's lawsuit was proceeding through discovery hearings.

7. Concluding Thoughts and into the Future

Inuit approached negotiation of the Nunavut Agreement as their best opportunity to gain control over their own affairs and to design and create a path into an uncertain and rapidly-changing future. They were looking for an Agreement that would help them adapt to the wider world, yet also help them to alter the political and economic contexts in which they were adapting. This intent explains why the Agreement is structured around a partnership between Inuit and the governments of Canada and Nunavut. This paper suggests that this partnership is not in good shape and

that, as a result, the Agreement is not delivering what it could and should.

When appearing before the Senate Committee on Aboriginal Peoples as a member of the Land Claims Agreements Coalition, the legal counsel to the Nisga'a Nation suggested that the Government of Canada treats modern treaties like divorce settlements or separation agreements, rather than marriage partnerships.⁶⁶ There is considerable evidence in the Nunavut experience to support this characterization.

That modern treaties could be used to achieve environmental, social, economic and cultural public policy objectives seems little understood by federal representatives, or if understood, does not seem to inform their approach toward implementation. Indeed it appears that instead of asking how to best use these agreements for broad public purposes, the operative question in Ottawa is how to satisfy minimal legal requirements to avoid litigation. In light of NTI's lawsuit, the Nunavut experience suggests that Ottawa is failing in answering even this question correctly.

Modern treaties are between Aboriginal peoples and the Crown, not DIAND — a "line department" with little authority in relation to, or leverage over, other government departments. The Nunavut Agreement impinges on the mandates and programmes of many federal departments, yet by and large these same departments are often ignorant of their obligations under the Agreement, and seem to prefer having government-wide obligations treated as the responsibility of DIAND.⁷⁰ To fully implement the

⁶³ Department of Indian Affairs and Northern Development, "Impact Evaluation of Comprehensive Land Claim Agreements," Ottawa February 17, 2009. Available at www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/clca/clca-eng.asp

⁶⁴ www.landclaimscoalition.ca/assets/LCAC_Model_Policy_Document2.pdf

⁶⁵ Michael Wernick, Deputy Minister of Indian Affairs and Northern Development in a letter to Mitchell Stevens, President, Nisga'a Lisims Government, and Paul Kaludjak, President, Nunavut Tunngavik Incorporated, April 16, 2010. The Implementation Management Framework is not posted on the web site of the Department of Indian Affairs and Northern Development.

⁶⁶ "NTI Launches Lawsuit Against Government of Canada for Breach of Contract," press release issued by Nunavut Tunngavik Incorporated, December 6, 2006. Available at www.tunngavik.com/blog/2006/12/06/nti-launches-lawsuit-against-government-of-canada-for-breach-of-contract/

⁶⁷ The "Statement of Claim" by Nunavut Tunngavik Incorporated, the Government of Canada's "Statement of Defence," and the "Reply and Joinder of Issue" by Nunavut Tunngavik Incorporated are available at www.tunngavik.com/blog/category/nti-documents/litigation/

⁶⁸ "NTI Launches Lawsuit Against the Government of Canada for Breach of Contract," press release issued by Nunavut Tunngavik Incorporated, December 6, 2006. Available at www.tunngavik.com/blog/2006/12/06/nti-launches-lawsuit-against-government-of-canada-for-breach-of-contract/

⁶⁹ *Proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples*, Issue No. 2, Evidence, December 4, 2007.

⁷⁰ The Land Claims Agreements Coalition concludes that this is a problem with implementation of all modern treaties. The issue is addressed in *Proceedings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples*, Issue No. 3, Evidence, February 12, 2008 pp. 20-24. See also Auditor General of Canada, *Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons: Chapter 3, Inuvialuit Final Agreement*, Minister of Public Works and Government Services Canada, Ottawa 2007 pp.12-16. In considering an alleged breach of the Inuvialuit Final Agreement regarding the clean-up of Distant Early Warning-Line sites, the arbitration panel established under the Agreement found that clean-up obligations in the Agreement bound all departments of government. The Panel noted that the practices and procedures of the Department of Supply and Services needed to be revised to take account of the requirements of the Agreement, and further urged the Department of Indian Affairs and Northern Development to inform and educate other government departments about the Agreement. Bankes, op. cit. pp. 314-316.

Nunavut Agreement, and all modern treaties, requires departments and agencies of the Government of Canada to operate as a co-ordinated whole, rather than a set of disparate parts.

The Nunavut experience is not unique, and this is why the Coalition advocates political, institutional, policy and administrative solutions to ensure full implementation of modern treaties. The Government of Canada has yet to endorse the Coalition's analysis and remedies. While the recently-announced Implementation Management Framework, mentioned earlier, is likely a step in the right direction, it is insufficient to address implementation inadequacies identified by the members of the Land Claims Agreements Coalition. Problems and challenges outlined in this paper in implementing the Nunavut Agreement, and in implementing modern treaties elsewhere in Canada, are likely to continue. All those with an interest in implementing the Nunavut Agreement could usefully ponder the advice offered by Thomas R. Berger in his Conciliator's reports:

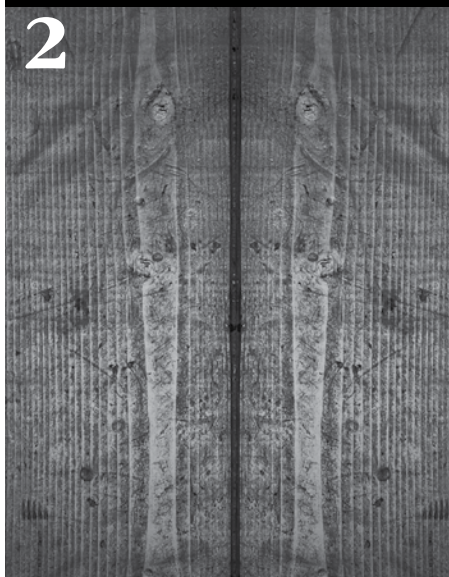
In the end, successful implementation depends far more on the goodwill of the parties and the honour of the Crown than any formal requirements derived from the Nunavut Land Claims Agreement, or the implementation Contract ... I think it is a mistake to speak solely of enforcing legal obligations, or for that matter designing new ones. Under the Nunavut Land Claims Agreement the parties should adopt a broader approach.

It is an approach found in the NLCA itself. Article 37 of the Agreement describes a number of principles underlying its implementation. Prominent among them are Articles 37.1.1. (a) and (b) which provide that the implementation planning process "shall mirror the spirit and intent of the Agreement and its various terms and conditions" and, moreover, that "implementation shall reflect the objectives of the Agreement of encouraging self-reliance and the cultural and social well-being of Inuit." These are not narrowly technical requirements. As I read them, they describe an Agreement by the parties to employ a purposive approach to implementation.

The NLCA is a constitutional instrument. Although, like most constitutional instruments, it contains very specific provisions, its central purpose is to describe

an *idea*. Its framers were drafting a document to establish a new relationship between Canada and the Inuit of Nunavut that would last for generations; they were not simply setting out performance requirements in a contract. A new approach requires that the parties be as constructive and creative in its implementation as the visionary men and women on both sides of the negotiating table who drafted the Agreement.⁷¹

⁷¹ Thomas R. Berger, "Conciliator's Interim Report: Nunavut Land Claims Agreement Implementation, Contract Negotiations for the Second Planning Period 2003-2013," August 31, 2005 p.13. Available at www.tunnngavik.com/files/2011/01/2005-08-31-thomas-berger-interim-report-eng.pdf



GOVERNMENT OF NUNAVUT

Under the NLCA Implementation Contract, various implementation bodies, including the GN, are assigned implementation obligations under the Agreement.

The first funding period was from 1993-2003. Negotiations to reach agreement on funding levels for 2003 through to 2013 reached an impasse. As a result, since 2003 and pending completed negotiations and a renewed contract, funding has been received on an interim, year-to-year basis, based on 1993 funding levels.

The activities reported for the 2011-2012 reporting period are based on the above funding which the GN divides among four departments.

2.1 DEPARTMENT OF EXECUTIVE AND INTERGOVERNMENTAL AFFAIRS

During the 2011-2012 fiscal year, Executive and Intergovernmental Affairs provided support to all GN departments implementing elements of the NLCA. Among others, specific obligations fall under Article 2 (General Provisions), Article 10 to 13 (Land and Resource Management), and Article 37 (Implementation). Implementation activities between April 1, 2011 and March 31, 2012 included:

- Coordinated activities, budgets, and planning for submission to Canada on behalf of departments implementing the NLCA.
- Organized and participated in internal working group meetings to advise on resource development assessment and coordination within the NLCA development approval framework. This included the Mary River Iron Ore Project approval process.
- Evaluated and monitored NLCA implementation.
- Coordinated with NTI on implementation, government initiatives, and other matters important to Inuit.
- Coordinated and participated in two NIP meetings.
- Organized and participated in the Nunavut Senior Officials Working group meeting which included the Deputy Minister of AANDC, the GN Deputy Minister of Executive and Intergovernmental Affairs, and the CEO of NTI.
- Participated in the federal/provincial/territorial Aboriginal consultation working group. This included participation in a workshop for federal employees and participation in the annual consultation working group meeting in January 2012.

2.2 DEPARTMENT OF ENVIRONMENT

Parks and Special Places

Article 8 (Parks) and Article 9 (Conservation Areas) of the NLCA establishes the Department of Environment (DOE) responsibility for the implementation of an IIBA for all territorial parks, and for negotiating and implementing IIBAs for conservation areas either under shared jurisdiction or solely under the jurisdiction of the territorial government. Implementation activities for parks and conservation for the reporting period included:

- Continued participation of DOE staff in the Bathurst Island National Park Negotiating Team to provide both background and current information on wildlife and its habitat in 2011-2012. Research initiatives included the analysis of existing data to evaluate space use and movement of Peary caribou and muskoxen within the Bathurst Island Complex.
- At the request of NTI and the Government of Canada, the GN agreed to be party to the Heritage Rivers umbrella IIBA under section 8.4.3 of the NLCA. The GN agreed on the condition that Canada would fund any additional obligations. Formal negotiations began in November 2004 with the exchange of a framework and an outline for the IIBA. The April 2005 negotiation sessions were the first that included the GN as part of the Canada caucus. Negotiations for the Heritage Rivers IIBA continued throughout the 2011-2012 reporting period.
- Since the formal approval of the Territorial Parks IIBA on May 13, 2002, DOE, along with NTI and the three RIAs, has been working towards implementing the agreement. Implementation efforts have been hampered due to a lack of funding. Nevertheless, the parties to the IIBA moved the process forward during the 2011-2012 reporting period. Activities included:
 - Parks Contracts have been written in keeping with Article 5 of the IIBA.
 - The GN invited NTI participation in the screening and interviewing of potential new hires of GN Park full-time employees.
 - Ensured GN Parks summer and casual employment policies provide preferential treatment to beneficiaries.
- Ensured interpretative and signage programs are consistent with language requirements in the IIBA.
- Advanced the posting of three new staff positions to assist in the implementation of the NLCA and IIBA requirements in areas of river management planning, conservation area planning, park management planning, as well as park information, communication, interpretation, and heritage appreciation.
- Continued negotiations with QIA and NTI on section 8.3.11 of the NLCA respecting Katannilik Territorial Park boundaries.
- Made significant progress on the Nunavut Parks Program and Heritage Appreciation Strategy (IIBA Article 14.2.1), the Inventory Framework (IIBA Article 14.4), and the Master and Management Planning Frameworks (IIBA Article 14.3).
- Conducted community consultation on the establishment of a Community Joint Planning and Management Committee for a proposed park north of Clyde River.
- Continued to advance communications with the Department of Economic Development and Transportation to satisfy requirements of IIBA Article 10 and 14.4.2(e) on Mineral Assessment of Park Proposals.
- Continued to ensure that all publications, signs, kiosks and interpretation material related to parks are produced in Inuktitut, and where appropriate, in Nunavut's three other official languages.
- Continued to work closely with the Parks Canada Agency (PCA), the Canadian Wildlife Service (CWS), and other federal and territorial partners to promote and communicate the roles for Parks and Conservation Areas in Nunavut.

Environmental Protection

With the jurisdictional responsibility to protect the land and people of the territory, the GN has a very real and tangible interest in the outcome of the land use planning (Article 11 of the NLCA) and the development impact processes (Article 12), and in the development, life, and conclusion of mineral resource development projects in the territory. Implementation activities undertaken by the Environmental Protection division included:

- Continued funding for one full-time equivalent position for the coordination of GN participation in land use planning, and another full-time position for the provision of technical support for both land use planning and environmental assessment. This allowed for the collection and dissemination of critical social, economic, cultural, and environmental data for land use planning from within the GN.
- Contracted for geographic information system analysis to support land use planning.

Wildlife Management

Under the NLCA, the responsibility for conservation of terrestrial species is divided between the DOE, the NWMB, HTOs, and Regional Wildlife Organizations. These organizations work collectively and independently on their respective priorities as outlined in the NLCA. In the GN, responsibility for wildlife management initiatives falls to the Wildlife Division of the DOE.

The DOE participates in the decision process by bringing the Department's management recommendations forward to the NWMB in the form of recommendations for the TAH and non-quota limitations.

The Wildlife Management Division continued to work during the reporting period to ensure Inuit are involved in all aspects of wildlife management, including research project design and research study execution, and are consulted on the final wildlife management recommendations and study results. In addition, the Division undertook the following implementation activities:

- Funded and supported Inuit representation at Beverly Qamanijuaq Caribou Management Board meetings.
- Funded and supported community consultations and Inuit involvement in Polar Bear projects in Baffin Bay, Fox Basin, and Western Hudson Bay.
- Funded and supported Inuit involvement in Caribou research projects in the Baffin Region and Kivalliq Regions.
- Collected IQ on wildlife for consideration along with scientific information in the management decision-making process.

2.3 DEPARTMENT OF COMMUNITY AND GOVERNMENT SERVICES

Community and Government Services have responsibilities arising from NLCA Article 11 (Land Use Planning), Article 14 (Municipal Lands), Article 23 (Inuit Employment and Training), Article 22 (Real Property Taxation), and Article 24 (Government Contracts). Implementation of these obligations continued during the 2011-2012 fiscal year. The Department undertook the following implementation activities:

- Funded municipalities to employ Land Administrators to manage and enforce planning and lands by-laws and other related by-laws and regulations within the municipal boundaries including IOL and Crown land.
- Funded municipalities to manage leases identified on Government Exempt List lots and within the 100 foot strip which includes a large number of Nunavut Housing Corporation leases.
- Issued, transferred, amended, and canceled leases on titled and untitled municipal lands.
- Managed quarries within the municipal boundaries where a Quarry Administration Agreement has been established or where the municipality has fee simple title to the land.
- Ensured that land issues would not avert economic development (section 11.2.3).
- Continued ongoing surveys and the transfer of lands to municipalities (section 14.3.1).
- Assisted all municipalities in the development and creation of community plans that embrace the principles outlined in parts 2 and 3 of Article 11.

2.4 DEPARTMENT OF JUSTICE

Nunavut Justice provides all GN departments the legal services required to undertake the operations and processes mandated by the NLCA. These services are provided by the Legal and Constitutional Law Division, the Legislative Drafting Division, and the Land Titles Office (LTO).

Legal and Constitutional Law Division

The Legal and Constitutional Law division provided legal advice and education services to other GN departments about their NLCA obligations. The Division provided the following services:

- Conducted seminars and provided materials on Article 23, Article 32, and Article 24 of the NLCA, and the Nunavummi Nangminiqqtunik Ikajuuti Policy by which Article 24 is being implemented.
- Assisted with NLCA-mandated legal procedures, such as expropriation and board hearings. In particular, the Legal and Constitutional Law Division played an integral role in the GN's submissions on the NIRB review of the Mary River Project.
- Assisted arbitration and litigation relating to the NLCA, such as the matter of *NTI v. Canada*.
- Supported implementation-related negotiation matters such as the implementation of the Nunavummi Nangminiqqtunik Ikajuuti Policy and negotiations to implement IIBAs.
- Provided legal support for the collaborative development of federal Archaeological and Paleontological Sites Regulations with the Inuit Heritage Trust (IHT) and AANDC.
- Assisted the establishment of the GN as the Designated Authority for the administration of permits and the revision of the permitting process in light of regulations (Article 33 of the NLCA).
- Participated and consulted with a DIO and/or the federal government regarding implementation legislation required by the NLCA, including the NUPPAA.
- Provided legal advice with NLCA-mandated legal procedures such as expropriation, board and tribunal hearings, and arbitration and litigation relating to the NLCA.

Legislative Division

The Legislative Division is responsible for ensuring that legislation in Nunavut is consistent with the GN's obligations under the NLCA and that the legislation that is passed to implement the Agreement is accessible to Inuit. Specific activities undertaken to meet these objectives include:

- Prepared all bills in English, French, and Inuktitut.
- Prepared summaries of each Act and translated them into Inuktitut.
- Assisted government departments and agencies in developing policies and legislation that are consistent with the NLCA.
- Published and made public the legislation enacted.
- Continued development of a four-language website containing Nunavut's legislation.

Land Titles Office

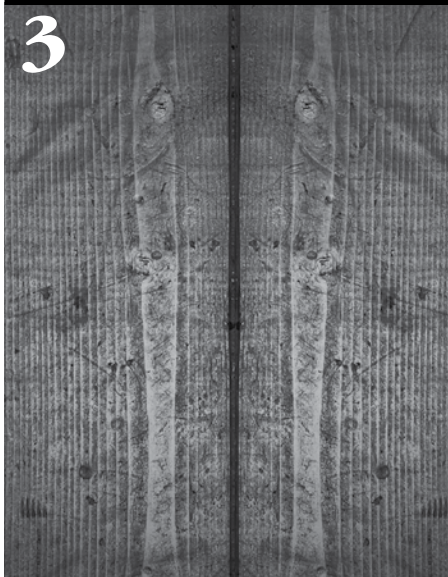
The LTO administers the *Land Titles Act* (Nunavut) and provides guaranteed titles under a modern legal regime. The LTO is responsible for registering municipal and Inuit-owned lands under Articles 14 (Municipal Lands) and Article 19 (Title to Inuit-owned lands) of the NLCA. Specific implementation activities for the reporting period included:

- Continued to issue fee simple titles for all municipal land parcels, recorded encumbrances, and issued separate leasehold titles.
- Registered survey plans to reflect new land development and remediated existing surveys when lot lines had to varied for existing structures or roadways. When surveys were completed for remote municipal infrastructure sites, the LTO registered them and issued titles.
- Due to limits on alienation contemplated in section 14.8 of the NLCA, the LTO, under Article 19.8.12, continued to survey plans for IOLs relative to existing descriptive map plans, to registered them, and to issue titles for the resulting fee simple lands and lots, and for mines and minerals estates.
- Participated in four Land Working Group meetings in Winnipeg, assisting with road corridor issues.
- Acquired the services of Counsel with experience with the administration of the Torrens land title system to assist in the fulfillment of NLCA obligations.

2.5 GOVERNMENT NEAR-TERM IMPLEMENTATION OBJECTIVES

The following activities are the near-term NLCA implementation objectives planned by the GN:

- Coordinate the annual report and implementation budget.
- Prepare interim progress reports and financial variance reports.
- Complete the implementation contract renewal period for 2013 to 2023.
- Commence negotiations to set funding levels for 2013 to 2023.
- Produce the Annual Report and Five-Year Review for the NLCA.
- Coordinate and participate in the evaluation of project proposals subject to the NLCA review process.
- Participate in the Land Claims Agreements Coalition conference scheduled for February 26 to March 1, 2013.
- Participate in the review of the NPC draft land use plan following community consultation.
- Coordinate participation in development of NUPPAA regulations.
- Review the agreement with NTI (Aajiiqatigiinniq) and the production of the action plan and report on shared priority areas.
- Complete the bulk of requests for Article 14 land transfers including incorporation of records into the Torrens system.
- Establish a Community Joint Planning and Management Committee for a proposed park north of Clyde River.



GOVERNMENT OF CANADA

3.1 ABORIGINAL AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT CANADA

The following report details the implementation activities undertaken by the Implementation Branch of AANDC and the Department's Nunavut Regional Office (NRO) for the reporting period of April 1, 2011 to March 30, 2012.

The Implementation Branch

The Implementation Branch at AANDC coordinates the federal government's implementation of comprehensive land claims and self-government agreements. In this capacity, AANDC is responsible for implementing numerous obligations specific to the Department, and also for overseeing and coordinating the implementation of all federal obligations under the NLCA. The Implementation Branch works regularly with other AANDC officials and other federal government departments and agencies, as well as with representatives from the GN and NTI on the policy, legal, and administrative matters that pertain to the implementation of the NLCA.

Canada remains fully committed to continuing its work with all parties towards the successful implementation of the NLCA. While challenges have emerged and the parties have developed different perspectives on certain issues, progress has been made in the implementation of the NLCA over the years. The following section provides key highlights from the reporting period.

Highlights from 2011-2012

- Work continued with NTI on the proposed amendment to the definition of "Inuit owned firm" under section 24.1.1 of the NLCA.
- Federal departments with offices in the Nunavut Settlement Area (NSA), along with the Nunavut Federal Council (NFC) and the Implementation Branch, began work on a training and employment program for Inuit for public service careers, in partial fulfillment of Article 23 of the NLCA.
- The Implementation Branch continued work on the development of guides designed to provide practical advice and direction to federal officials with implementation responsibilities under comprehensive land claims and self-government agreements. Two guides were released in 2012, *A Federal Implementer's Guide to Reviews in Self-Government and Comprehensive Land Claim Agreements* and *the Guide for the Management of Dispute Resolution Mechanisms in Modern Treaties*.⁷²
- Internal work continued on an electronic system to track, monitor, and report on federal obligations under modern treaties.
- Training sessions for federal employees on procurement obligations in comprehensive land claim areas continued throughout this period. Over 90 percent of these training sessions included detailed information on the contracting provisions under Article 24 of the NLCA.

- The collection of quarterly data on government contracting in the NSA using CLCA.net, an online tool that was developed to support federal departments in reporting on federal procurement activities in comprehensive land claim areas, continued.⁷³

Conclusion

While we continued to encounter challenges in implementing the NLCA, Canada remained committed to working with the parties to the Agreement to make progress on implementing individual and shared obligations.

Land Administration

In accordance with Article 12 of the NLCA, the Land Administration Division of AANDC's NRO processed 150 authorizations through the NIRB, including Land Use and Quarry Permits and Leases. The Division also continued its involvement in Part 5 reviews of Baffinland's Mary River Project and Areva's Kiggivik Project. In accordance with Article 11, land applications within an approved land use plan area are sent to the NPC for conformity.

Land exchanges per sections 8.2.5 and 8.3.11 were in final processing to obtain Orders in Councils from Ottawa to authorize them.

The Division continued to work jointly with the Nunavut Water Board (NWB) in reviewing and approving the closure and reclamation plan for Polaris, Nanisivik, and Cullaton Lake Mines.

In accordance with Article 14, the Division worked with the GN's Department of Community Government and Services and with Natural Resources Canada (NRCan) to assist with the administration of municipal lands. An ongoing process has been established to ensure that the Inventory of Government and Crown Agency Lands in Municipalities is updated.

In accordance with Article 19, Schedule 19-8 (Parts I & III), the majority of the 12 land parcels have been transferred to the respective DIOs and processes are underway to complete the remaining transfers.

Under section 21.7.2, the Mining Recorder's Office pays NTI quarterly lease rental payments on

grandfathered subsurface rights and continues to administer these third party rights that were acquired prior to the ratification of the NLCA. There are approximately 60 such leases being administered by the Mining Recorder's Office.

Field Operations

Field Operations conducted a total of 220 inspections to ensure compliance of activities that have been authorized under Federal/Territorial legislation. This included Crown land inspections and Water Licenses inspections on Crown and IOL. All authorizations have followed the processes established under the NLCA.

Land Use Planning

Following an interdepartmental review of the NPC's July 2011 version of the Draft Nunavut Land Use Plan (DNLUP) coordinated by the NRO, it was determined that the draft plan was not ready for public consumption. At the suggestion of the Minister of AANDC and with the support of the GN's Minister of Environment, NTI, and NPC, an independent third party review of the DNLUP and planning process was commissioned by the NRO. The review commenced in February 2012 and is intended to be forward looking, making recommendations on how best to continue the planning exercise in accordance with the NLCA.

Development (Project) Impact Assessment

With respect to major development projects in Nunavut, and in accordance to the NLCA, the Impact Assessment Division produced several submissions supporting environmental and socio-economic impact assessments at various stages. This included reviewing documents in order to provide comments to the NIRB, coordinating comments from other divisions at AANDC, as well as hiring expert consultants to critically review technical documents. The submissions were for the Baffinland's Mary River Iron Ore Project, Agnico-Eagle's Meadowbank and Meliadine Gold Projects (several), and for Hope Bay Minerals' Doris North and Hope Bay Phase 2 Projects. The Division also participated in information sessions, community consultations, technical meetings, a pre-hearing conference, and NIRB meetings regarding pre-development for the Mary River Project, as well as community consultations and a guidelines workshop for the Meliadine Project.

⁷² A copy of the 2012 *A Federal Implementer's Guide to Reviews in Self-Government and Comprehensive Land Claim Agreements* is available on the AANDC website. See: www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1368473501090/1368473547491. A copy of the 2012 *Guide for the Management of Dispute Resolution Mechanisms in Modern Treaties* is available at: www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1343831539714/1343831960404.

⁷³ For further information about the fulfillment of monitoring and evaluation obligations under Article 24.8.1., please refer to www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100032266/1100100032267.

The Impact Assessment Division contracted external experts to conduct a technical review and to provide support during the technical meetings for the draft environmental impact assessment, a pre-development review, and a review of the final impact statements for the Mary River Project. External experts also were employed during the review of the proposed all-weather access road for the Meliadine Project. All contracted work was undertaken through call-ups against standing offers that were established in winter of 2011.

Water Resources Division

The Water Resources Division continued to participate in the NWB licensing process for undertakings that involve the use of water and/or the disposal of wastes into water. These include municipal, mineral exploration, and mining activities. Water licence applications, subsequent licence management plan updates, and monitoring reports were reviewed. In 2011-2012, comments and recommendations were provided to the NWB for 88 Type B licence related submissions and 14 Type A licence related submissions.

The Division participated in two NWB public hearing processes, the renewal of Shear Diamond (Nunavut) Corporation's Type A water licence for the Jericho Diamond Mine, and the Draft Nunavut Waters Regulations under section 82 of the *Nunavut Waters and Nunavut Surface Rights Tribunal Act*. The department's Land and Water Management Directorate, Northern Affairs Program, represented the Minister as the applicant for the Draft Nunavut Waters Regulations review process.

A total of two mine site visits were conducted: the former Polaris Lead-zinc Mine and the Jericho Diamond Mine. A site visit to the former Cullaton Lake Gold Mine was cancelled due to inclement weather. A visit also was made to the Hamlet of Clyde River as part of a community capacity and municipal wastewater effluent reconnaissance sampling program.

The Water Resources Division collects and/or contributes to the gathering of baseline data on water quality and quantity. Water quality data are collected through two distinct programs: through the in-house monitoring of water sources in Iqaluit, and through a cooperative agreement with the Kivalliq Inuit Association (KivIA) that allows the monitoring of water sources associated with mineral development undertakings in the Kivalliq region. Water quantity data are collected by the Water Survey of Canada on behalf of the department.

Mining projects such as Mary River (iron ore), Doris North (gold), Meliadine (gold), Hackett River (base metals), Back River (gold), Kiggavik (uranium), Meadowbank (gold) — the only operating mine — and the transportation corridor of Bathurst Inlet Port and Road will continue to grow and expand in 2012-2013. The City of Iqaluit also is expected to submit an application to renew their Type A municipal water licence. These are considered major undertakings and will require input from the Water Resources Division.

Contaminated Sites

The Contaminated Sites Program undertook a number of projects, in which effort was made to maximize opportunities for Inuit and Northern firms in Nunavut.

Two projects were in the contracting phase for 2011-2012, the Hope Lake remediation project and the FOX-E & Padloping Island remediation project. In the review of the tenders, Aboriginal Opportunities Considerations were part of the evaluation process.

In addition, there were two projects in active remediation, CAM-D Simpson Lake and PIN-E & PIN-D. CAM-D Simpson Lake had a final Aboriginal employment of 47 percent while using 56 percent Aboriginal suppliers. PIN-E & PIN-D had an Aboriginal employment of 55 percent with 83 percent of Aboriginal suppliers on site. North Rankin Nickel Mine also underwent some remediation works. This was achieved through an interdepartmental agreement with the Hamlet of Rankin Inlet, whereby the Hamlet procured the services of local Inuit-owned contracting firms.

Community consultations for projects took place in Cambridge Bay and Kugluktuk for the PIN-E & PIN-D project and in Rankin Inlet for the Rankin Inlet Nickel Mine project.

Human Resources: Article 23

In support of Part 4 of Article 23 (Inuit Employment Within Government), the NRO has a comprehensive IEP which outlines initiatives to reach a representative workforce. The regional office continued to utilize established recruitment initiatives directed towards Inuit employment. These initiatives take into account work/life experiences, Inuit culture and values, and those persons who self-identify as a NLCA beneficiary. These initiatives are applied consistently on all job postings and during the appointment process.

Working towards Part 5 of Article 23 (Pre-Employment Training), the regional office has established with the Nunavut Arctic College an internship program recognized by the Public Service Commission. This initiative involves offering students enrolled in the Environmental Technology, Office Administration, Management Studies, and Information Technology Programs job training opportunities and exposure to employment in a government setting in exchange for course credits. The regional office also is supporting and participating in a joint federal initiative on Inuit Learning and Development through the NFC.

It also should be noted that the region has created an Inuit Employment Advisor position whose role will be to support implementation activities under Article 23 of the NLCA.

Intergovernmental Affairs Division

The NRO processed 11 Board appointment packages for consideration by the Minister.

Administration

The regional office of the AANDC Contracting and Procurement unit provided notice to the DIOs for all purchasing requirements in excess of \$25,000, as per the NLCA.

Nunavut General Monitoring Plan

In Nunavut, the NLCA requires that federal and territorial governments along with the NPC cooperate to develop and implement a plan for monitoring the current and cumulative long-term impacts of development. The NGMP supports sustainable development in Nunavut through monitoring and reporting on the long-term state and health of the ecosystemic and socio-economic environment in the territory.

The NGMP Secretariat, comprised of AANDC staff, supports the NGMP Steering Committee, manages the governance and partnership structures, data collection, and reporting functions, and ultimately implements the NGMP.⁷⁴ The Secretariat has been established, but is not currently at its full contingent of five staff. Staffing continues to be a priority.

Significant progress was made by NGMP during the reporting year. The following table provides a summary of the progress made on key milestones as well as the priority next steps for NGMP in 2012-2013.

NUNAVUT IMPLEMENTATION PANEL		
Activity Areas and Associated Goals	Progress	Next steps
Activity: Facilitate governance and partnerships		
Governance and management structures are established and functioning effectively.	Governance bodies (NGMP Steering Committee) met regularly to provide direction, monitoring priorities and investments. The Federal Advisory Committee was also initiated. NGMP Secretariat was established, but staffing did not proceed as quickly as planned. 5-Year Strategic Plan was developed for NGMP.	Meet with Steering Committee to determine monitoring priorities and create a targeted monitoring investment plan. Hire one more staff to meet hiring plan for the Secretariat.

Continued on next page

⁷⁴ The NGMP Steering Committee is comprised of NPC, NTI, the Government of Nunavut, and AANDC on behalf of the Government of Canada.

NUNAVUT IMPLEMENTATION PANEL *(continued)*

Activity Areas and Associated Goals	Progress	Next steps
Activity: Facilitate governance and partnerships		
Monitoring networks are formally established and functioning effectively.	<p>NGMP and the NWT Cumulative Impact Monitoring Program collaborated on the development of a MOU template.</p> <p>Outreach events increased the network of NGMP partners and expert advisors.</p> <p>NGMP funded projects have brought together new partnerships.</p>	Continue to expand and grow partnerships through outreach and engagement.
Key monitoring questions and priorities are identified and adopted.	NGMP issued a broad call for proposals, which determined the appetite and need for NGMP funding.	Steering Committee to provide direction on monitoring priorities for the next call for proposals.
Activity: Support the collection, analysis and synthesis of information		
Protocols for monitoring and analyzing data have been developed and tested for key priorities, questions, and Valued Component areas.	<p>NGMP developed a standardized reporting and uptake form for Valued Components.</p> <p>Supported specific sub-projects that examined how to optimize monitoring protocols.</p> <p>Developed a socio-economic monitoring framework for Nunavut.</p>	Continue to use the uptake form for Valued Components. In partnership, develop a water quality monitoring framework for Nunavut that will serve as a monitoring and management tool. Implement socio-economic monitoring framework with development partners.
Activity: Support the collection, analysis and synthesis of information		
Baseline information has been established for all priority Valued Component areas.	NGMP prepared Summary of Knowledge reports for all Valued Component, available through the NGMP Secretariat.	Update Summary of Knowledge reports and disseminate reports.
Funding is distributed annually to priority monitoring initiatives that build community capacity and fill key knowledge gaps.	NGMP distributed \$1.165 million in funding to 19 projects.	Fund projects through a competitive RFP process based on established priorities and monitoring blueprints.

NUNAVUT IMPLEMENTATION PANEL *(continued)*

Activity Areas and Associated Goals	Progress	Next steps
Activity: Develop and maintain an information management system		
Environmental monitoring information is centrally accessible online through an information management system.	<p>NGMP implemented an information management framework and developed an inventory of monitoring initiatives.</p> <p>A regional Information Management Needs Assessment was completed with partners.</p>	Develop Information Management System business case for the NWT Cumulative Impact Monitoring Program and NGMP, including concept, structure, methodology and migration plan for existing systems.
Activity: Report and communicate		
Key information on environmental monitoring is reported annually and contributes to the quality and timeliness of management decisions.	Produced 54 Ecosystemic and Socio-Economic Summary of Knowledge reports	Continue to investigate how Summary of Knowledge information is used in policy and programming decision-making. Continue to update Summary of Knowledge reports and release the 5-year Strategic Plan. Continue outreach and engagement.

3.2 DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE

Infrastructure

The Department of National Defence (DND) is involved in several infrastructure projects that provide, or will provide, employment in Nunavut through government contracts and will contribute to local economies. These projects include the Nanisivik Naval Facility; the PIN-3 Reconstruction, which is part of the North Warning System at Lady Franklin Point; the Distant Early Warning Line Clean-up project; and the new Arctic Training Centre at Resolute Bay.

Contracting

DND has numerous contracts in Nunavut for projects that provide employment and income to local communities. These include contracts for research and development in support of the Canadian Forces and Public Safety Canada; Distant Early Warning Line clean-up; maintenance of Canadian Forces Station Alert; air and sealift resupply to operations and to the Rangers; and a new Arctic Training Centre at Resolute Bay.

Procurement Strategy for Aboriginal Business

The DND Materiel Group awarded contracts valuing \$974,391 to Aboriginal vendors and suppliers in Nunavut in 2011. The agreements covered a diverse range of goods and services including hazardous materials removal, logistics support, air charter services, computers and accessories, fuel, informatics professional services, food catering, and transportation services. In 2011, DND exceeded their Canada-wide \$35 million Departmental Procurement Strategy for Aboriginal Business Objective by \$16.7 million.

Military Operations and Exercises

In 2011-2012 the Joint Task Force (North) (JTFN) sent its Annual Activity Notification Letter to NTI, QIA, the Kitikmeot Inuit Association (KitIA), and the KivIA as well as to appropriate HTOs. The letter provided notification of planned JTFN activities taking place in the NSA during the reporting period, pursuant to Article 21 of the NLCA whereby "Reasonable advance notice, in Inuktitut, of military manoeuvres shall be given by DND to the inhabitants of any area affected."

JTFN sent specific notification letters on such major operations and exercises as Operations Nunavut and Nanook 2011. JTFN also obtained consent from the appropriate DIOs for access onto and across IOLs for military operations and activities where required. The JTFN-led military operations and exercises contributed to local economies primarily through contracting opportunities.⁷⁵

3.3 ENVIRONMENT CANADA

Environment Canada's (EC) main implementation responsibilities fall under four chapters of the NLCA: Article 5 (Wildlife), Article 9 (Conservation Areas), Article 23 (Inuit Employment), and Article 24 (Government Contracts). In 2011-2012, EC also spent considerable effort undertaking government-wide obligations under Article 11 (Land Use Planning). This report is organized by these relevant chapter of the NLCA.

Article 5: Wildlife

The CWS of EC is responsible for nominate a member to sit on the NWMB. Traditionally, an EC staff member from the Northern Conservation Section of CWS has been a member of the Board. In 2009, the CWS member's term expired. One EC nominee was rejected by AANDC. Another nomination for the seat is currently awaiting for approval by the Minister of AANDC.

CWS staff members often attend NWMB meetings to provide briefings, information, and requests for decision on topics related to migratory birds and recovery and/or listing of species under the *Species at Risk Act*.

Article 9: Conservation Areas

A large part of EC's current implementation efforts are centred on implementation of the IIBA for National Wildlife Areas and Migratory Bird Sanctuaries in the NSA. IIBA-related implementation activities include:

- To date, seven of eight Area Co-management Committees have been established. Several are developing conservation area management plans.
- The IIBA's successful Inuit Field Research Assistant Program is now in its fifth year of operation. In 2011-2012, the program received 35 applications, and four placements were made for research

assistants into EC-CWS field camps. Due to fiscal restraints, however, the number of Program hires is down from previous years because EC has fewer field research projects in the north.

- In 2011-2012, a Five-Year Review of the IIBA was jointly administered by the Parties to the Agreement (EC-CWS, the three RIAs, and NTI). The Review assessed the extent to which the principles, objectives, and obligations of the IIBA are being met, and provided recommendations to facilitate the achievement of these principles, objectives, and obligations in the future.

Article 11: Land Use Planning

EC continued its active participation in the development of the Nunavut Land Use Plan (NLUP) through a federal working group led by AANDC. EC is a major contributor of science and policy information with respect to migratory birds and species at risk habitat identification, conservation, and protection; watershed conservation; and climate impacts on land use and zoning. All of these contributions extend to the marine zone.

Article 23: Inuit Employment within Government

EC has permanent staff in Iqaluit and Resolute, and itinerant staff in Eureka and Alert. The main EC office located in Iqaluit has 11 full-time staff. Of those, three (27 percent) are Inuit beneficiaries. This includes one full-time PM-05 who was hired at the end of the 2010-2011 fiscal year as the IIBA coordinator. All beneficiaries are a part of EC's CWS.

EC is participating in the Government of Canada's initiatives to improve federal implementation of Article 23. The commencement of these efforts began in 2011-2012 with the genesis of the Inuit Learning and Development Program and the rejuvenation of the IEPs. Further discussion of EC progress on the Article 23 initiatives will be addressed in its 2012-2013 implementation report.

Article 24: Government Contracts

In 2011-2012, all EC contracts were awarded in accordance with the NLCA contracting procedures. Fifty-five percent of contracts for services within, or for materials delivered to, Nunavut were with Inuit firms. The majority of contracts that were not with Inuit firms were for services or materials at the Eureka and Alert weather stations. EC now is utilizing Inuit

⁷⁵ Additional information about JTFN activities and operations in Nunavut can be found on the website www.jtfn.forces.gc.ca

firms at a fairly consistent rate following a slow but steady increase in the years after the NLCA contracting procedures were put in place. Currently, EC sends NLCA notifications for all contracts in affected areas (including the NSA) and regularly utilizes the Inuit Firms Registry database.

3.4 DEPARTMENT OF CANADIAN HERITAGE

Support to Nunavut Organizations

Consistent with the General Provisions of the NLCA, a range of organizations successfully applied to Canadian Heritage for grants and contributions, or benefited from services delivered by organizations in the Department's portfolio. Support was provided for training, heritage preservation, arts presentation, Aboriginal culture and language programming, youth programming, as well as for Canada Day and National Aboriginal Day celebrations in communities across the territory.

Article 2: General Provisions

2.7.3 *Nothing in the Agreement shall:*

(b) *affect the ability of Inuit to participate in and benefit from government programs for Inuit or aboriginal people generally as the case may be; benefits received under such programs shall be determined by general criteria for such programs established from time to time.*

Arts

- Rankin Inlet's Kangirqliniq Centre for Arts and Learning received support from the Canada Arts Training Fund for its visual artists training program which combines artistic development with other skills geared toward preparing artists for the business side of an arts career.
- The Canada Arts Presentation Fund continued to provide programming assistance to the Alianait Festival, while the community-based Rockin' Walrus Arts Festival in Igloolik and Omingmak Frolics in Cambridge Bay received funding from Building Communities Through Arts and Heritage.
- Building Communities Through Arts and Heritage also supported the Kitikmeot Heritage Society's Inuinnait and Diamond Jenness Commemorative Mural project, commemorating the 100th anniversary of the beginning of the Canadian Arctic Expedition.

Heritage

- Museums Assistance Program funding enabled IHT to develop new curriculum for its Nunavut Heritage Training Institute, and to hold train-the-trainer sessions designed to prepare participants from Northern heritage centres and visitor centres to deliver institute programs to their peers in the future.
- The Museums Assistance Program funded the KitIA to develop an exhibition for the new Nattilik Heritage Centre which will open in 2014 in Gjoa Haven. The exhibition explores the transition of the Nattilik Inuit community to a modern day northern society.
- The Canadian Conservation Institute (portfolio organization) presented a workshop in Gjoa Haven on preventive conservation in Inuit heritage centres. The workshop included a presentation of emergency preparation.
- As part of IHT's Fly-In Conservator project, the Canadian Conservation Institute visited the Elder Centre in Gjoa Haven, the Arctic Coast Visitor Centre, and the Kitikmeot Heritage Society in Cambridge Bay to provide facility assessments and training.
- The Canadian Conservation Institute's archaeology laboratory has a number of ongoing treatment projects for Nunavut. In 2011-2012, conservators worked on a unique collection of 42 artifacts from an archaeological site near Resolute Bay which were gathered by a team that included Inuit interns. The very fragile objects, estimated to be 500 to 1000 years old, were treated and preserved for future analysis and educational purposes.

Youth

- The Cultural Connections for Aboriginal Youth Program provided funding to the KivIA and QIA for programming that gave Aboriginal youth opportunities to reconnect with their culture and communities.

Languages

- The GN received funding through the Canada-Nunavut General Agreement on the Promotion of French and Inuit Languages. A portion of the funding was directed to ensure the effective and efficient delivery of French language services, programs, and policies in accordance with Canada's *Official*

Languages Act. The agreement also funded a range of community-based initiatives designed to promote the preservation, use, and development of the Inuit language in support of Nunavut's new *Official Languages Act* and *Inuit Language Protection Act*.

- Nunavut Arctic College received funding from the Aboriginal Languages Initiative to produce Inuinnaqtun language learning resources.

Canada Council for the Arts (portfolio organization)

The Canada Council for the Arts continued to implement its Nunavut Arts Strategy, while respecting Article 32 of the NLCA.

Government obligations under Section 32.1.1 shall be fulfilled by Government:

- (a) providing Inuit with an opportunity to participate in the development of social and cultural programs and services, including method of delivery, in the Nunavut Settlement Area; and*
- (b) endeavouring to reflect Inuit goals and objectives where it puts in place such social and cultural policies, programs and services in the Nunavut Settlement Area.*

In 2010, the Council identified Nunavut as a priority and developed a Nunavut Arts Strategy which focuses on increasing access by Nunavut artists to the Council's programs and services. Three objectives for the Nunavut Arts Strategy were identified, as follows:

1. Offer more accessible and relevant services to all artists living and working in Nunavut with a focus on serving Inuit artists.
2. Participate as an active and vital part of the arts funding infrastructure in Nunavut, and by its presence, strengthen that infrastructure.
3. Act, across the organization, with sensitivity to, and knowledge of, the culture, languages, peoples, and artistic practices in offering services to artists in Nunavut.

Key activities supporting the Strategy in 2011-2012 included the following:

- Organized two tri-level funder meetings that brought together arts funders at the municipal, territorial, and federal levels. The gatherings helped to identify common issues and strategies.

- Conducted an arts sector/arts funding event to share information and to network.
- Supported the Canadian Craft Federation board meeting in Iqaluit and connected with the Nunavut Arts and Crafts Association during the Association's Arts Festival and Alianait Festival.
- Supported artists' travel to attend the Northern Lights Trade Show, at which the Canada Council had an information kiosk.
- Supported the Qaggiavut Performing Arts Database (funds granted in 2010-2011), which was completed and launched online.
- Administered grants, payments, and Art Bank purchases awarded through the Council's regular programs and activities.

3.5 PARKS CANADA

Background

The Nunavut Field Unit of the PCA manages four national parks in Nunavut: Auyuittuq, Quttinirpaaq, Sirmilik and Ukkusiksalik. The Field Unit office is located in Iqaluit and the individual parks are operated from smaller offices.⁷⁶

Joint Park Management Committee

Members for each of the Joint Park Management Committees (JPMC) for the Auyuittuq, Quttinirpaaq and Sirmilik National Parks are appointed by Canada and the QIA. Each body appoints three members equally, for a total of six members. The terms are for three years.

JPMC members meet at least twice a year face-to-face, and can also have additional meetings by teleconference.

Ukkusiksalik Park Management Committee

Members to the Ukkusiksalik National Park Committee are appointed by Canada and the KivIA. Each body appoints three members equally, for a total of six members. The terms are for four years. The Ukkusiksalik Park Management Committee members meet at least twice a year face-to-face, and can also have additional meetings by teleconference.

⁷⁶ More detailed information on the Parks Canada Agency and the Nunavut National Parks can be found at www.parkscanada.ca

Research and Monitoring

Under the direction of section 6 of the IIBA for the Auyuittuq, Quttinirpaaq and Sirmilik National Parks, 18 projects were reviewed in consultation with the JPMCs and 16 permits were active in the Nunavut national parks during the 2011-2012 reporting period. The majority of permits were related to natural science, but there were two archaeological/cultural resources projects. Seven projects in 2011 involved beneficiaries in a variety of capacities: research assistants, bear monitors, camp labourers, or advisors. Researchers report back to the community the findings of their work, usually through the local HTO. Sixteen community members (mainly Arctic College students) from Pond Inlet visited the Université Laval to help establish a better link between researchers and the community. Researchers from Goose Camp on Bylot Island hosted a visit from the chair of the Sirmilik JPMC and the Pond Inlet mayor to the main camp. In August, students from the camp held a science booth in Pond Inlet to present research results to the community.

Monitoring of the core suite of ecological integrity measures continued in 2011 for the Quttinirpaaq, Auyuittuq, and Sirmilik National Parks. Vegetation monitoring was conducted in each park following the International Tundra and Taiga Experiment protocol and plant phenology monitoring also was conducted in the Quttinirpaaq National Park. The measurement of the active layer thickness at Circumpolar Active Layer grids also was completed in each park. Glaciers mass balance was measured in both the Auyuittuq and Sirmilik National Parks by PCA staff and partners. Through partnerships with EC and DFO, PCA continued to monitor freshwater quality and water discharge at Lake Hazen in the Quttinirpaaq National Park and continued their long-term assessment of arctic char in the lake.

Cultural Resource Management

The following is an update on the implementation of the NLCA and the IIBA for Auyuittuq, Quttinirpaaq and Sirmilik National Parks.

Reconstruction of Archaeological Sites (Article 4.1.5 (b) of the IIBA): The PCA's Nunavut Field Unit and the University of Calgary worked together in partnership to reconstruct Fort Conger in 3D virtual reality. The project undertook three-dimensional laser scanning of the site in 2010-2011 and a 3D computer model was constructed in 2011-2012. The project's 3-D scan will provide the foundation for a successful cultural

resource-monitoring program at the site. It is proposed that this project be part of the Virtual Museum of Canada to allow students across the country to access this resource.

Reproduction of Archaeological Specimens (Article 4.1.6 of the IIBA): In 2011-2012, the Nunavut Field Unit began the process of planning an artifact replication workshop in the communities of Resolute Bay and Grise Fiord. These workshops will occur in 2012-2013 or 2013-2014. The IHT has participated in the initiative and has provided significant input.

Areas of Special Importance to Inuit in Sirmilik National Park (Article 8: Schedule 8-1 (2) of the IIBA): The IIBA identifies areas of special importance to Inuit in Sirmilik National Park and calls for the park's management plan to include restrictions on visitors accessing the park in late summer and early fall. In the fall of 1943, sickness killed 24 people in Navy Board Inlet at Qamaarjuit, Nalluat, Qirngniqtut, and Titiralik. In 2010-2011, the Nunavut Field Unit cooperated with the University of Québec to research this significant event and a final report on the incident was submitted to the Sirmilik JPMC in 2011-2012.

Other areas also are of special importance to Inuit in Sirmilik National Park, and the IIBA calls for the management plan to include "a restriction that requires visitors to this area to be accompanied by a guide as this is an historic shipwreck in an area where polar bears are common."

Place Names (Article 33: Part 9 of the NLCA): In 2006, the IHT submitted a proposal to officially change and/or name 43 geographical locations in Sirmilik National Park — 38 are new names and five would replace existing official geographical names. In 2011-2012, 40 place names were accepted by the Geographic Place Names of Canada, and three are being reviewed by IHT.

Development Impact (Article 12 of the NLCA): In 2008, NIRB granted PCA a three-year exemption under Schedule 12-1(7) for Research and Collection Permits. In accordance with this agreement, PCA has provided NIRB with copies of all issued research permits and field reports to allow NIRB to track PCA's application of the exemption. Other non-research related permits, such as cruise ship permits and DND special activities permits, have been sent to NIRB for screening. Where there is uncertainty over whether a screening is required, NIRB has been consulted.

National Marine Conservation Areas

(Article 8 of the NLCA): On December 8, 2009, the Government of Canada, the GN, and the QIA signed a MOU with respect to a study to examine the desirability and feasibility of establishing a national marine conservation area for the Lancaster Sound Marine Region.

Nunavut Land Use Planning (Article 11 of the NLCA): PCA provided input on the NLUP process to the NPC in 2009 and 2010.

Management Planning (Section 8.4.3 of the NLCA): PCA has been working closely with Joint Inuit-Government Park Planning Teams (PPTs) and the JPMCs for Quttinirpaaq, Auyuittuq, and Sirmilik National Parks in the development of their management plans. All planning meetings are conducted in Inuktitut and English and all materials for the meetings are produced in both languages.

- The draft of the *State of the Park Report* for Sirmilik National Park was reviewed by the PPT and by the park's JPMC between November 2011 and March 2012. The report was developed using Inuit knowledge and was discussed and reviewed by the PPT and by the JPMC. This report is the first step in the management planning process for the park. In August 2012, the Chief Executive Officer of PCA is expected to approve the *State of the Park Report* for Sirmilik National Park after the PPT and JPMC comments have been addressed.
- The annual reports on the implementation of the Auyuittuq and Quttinirpaaq management plans were presented to the JPMCs for these parks.
- Consultations relating to the zoning of the northeast of Auyuittuq National Park were initiated in Qikiqtarjuaq as required by the management plan for that park.

Visitor Experience and Inuit Access

During the reporting period, with the exception of Ukkusiksalik which has yet to be gazetted as a park, visitors to the national parks in Nunavut paid user fees. Inuit have free and unrestricted access to the parks. As part of pre-trip information and the mandatory orientation, visitors are made aware that Inuit have unrestricted access to, and have the right to harvest within, Nunavut's national park. Visitors are told they may encounter Inuit carrying out their rights. Part of providing information about the parks to visitors includes cultural information about local communities

and their use of the park area, encouragement of visitors to use local tour operators and guides, and to see the cultural component of their trip as an added benefit. Visitor surveys indicate that encountering and interacting with local Inuit — as PCA staff, as contractors, as tour operators or guides, or as part of their community-based experience when they buy local art or other goods and services — is a trip highlight of most visitors.

Inuit Tour Operators and Contractors

During the reporting period, Inuit Tour Operators and Guides made up a significant part of business and guide licensees. Inuit businesses provide transportation to and from the parks; have been involved in facilitating film crews, expedition, and climbing groups; and have assisted ski and hiking groups to access the parks. Contracts have been awarded to Inuit owned businesses to provide design and printing services for several publications; to assist with the design, fabrication, and/or installation of exhibits; to provide elder advice and cultural elements for training; for the fabrication of elements for educational materials; and for the provision of goods and services linked to community events and gatherings.

Advertising and Promotion of National Parks

During 2011-2012, PCA placed advertisements in *Above and Beyond* magazine and *Up Here* magazine, developed two 6-8 page insert products for the magazines to highlight the Nunavut parks, and attended tradeshow in Toronto, Montreal, Ottawa, and Iqaluit to promote Nunavut's national parks. Promotional materials about the parks also were provided to Nunavut Tourism for use at international tradeshow and media shows. In addition, park information sheets to augment vacation planners were developed as were regional park planning products for use in visitor centres and the national call centre.

Publications, Films, Videos, and Exhibits

A number of PCA publications have been developed, all with advice and assistance from the parks' JPMCs and all are produced in Inuktitut, English, and French. The *Guide to Nunavut National Parks* and *Northern Vacation Planner* were developed and printed in 2010 and will be distributed annually. Brochures and maps for Sirmilik and Quttinirpaaq National Parks, a Polar Bear brochure, and four park posters were redesigned and printed with the new branding for PCA. The Iqaluit Airport kiosk was created and installed in 2012 in collaboration with Nunavut Tourism and Nunavut Territorial Parks. The *Defense Research Board* booklet was created in 2011 and printed in 2012. The



The Sirmilik Exhibit at the Heritage Centre in Arctic Bay.

banner displays for the Defense Research Board will be installed in Quttinirpaaq National Park this summer. Several film and video projects were developed and some have been broadcast already. In celebration of PCA's 100th anniversary, Cory Trepanier's film, *Into the Arctic II*, was unveiled in 2011.

The Sirmilik Exhibit was installed in Arctic Bay at the Heritage Centre. Most of the tools and clothing developed for the exhibit were fabricated by local people. The exhibit was developed in conjunction with the community and the Sirmilik JPMC.

Outreach and Education

The Environmental Stewardship Certificate Program was reprinted in 2012. *Know Your Park* was developed and presented in many of the communities associated with the parks and in Iqaluit. Avalanche Awareness programs took place in several communities. As well, pilot cruise ship programs took place, with cruise ship readiness and interpretive training developed and delivered to local people interested in working with the cruise industry. The pilot program included PCA staff on board a ship to deliver interpretive programs to cruise visitors, interpretive and information programs for visitors in the communities, and programs in Elder Hostel.

Inuit Employment

PCA's hiring process for Nunavut gives first priority to Inuit NLCA beneficiaries. All postings for job opportunities are in Nunavut's official languages. A member from one of the JPMCs or from the Ukkusiksalik Park Management Committee participates in the screening and interview process of all senior level positions. As well, they have the option to participate in the hiring of all lower level positions.

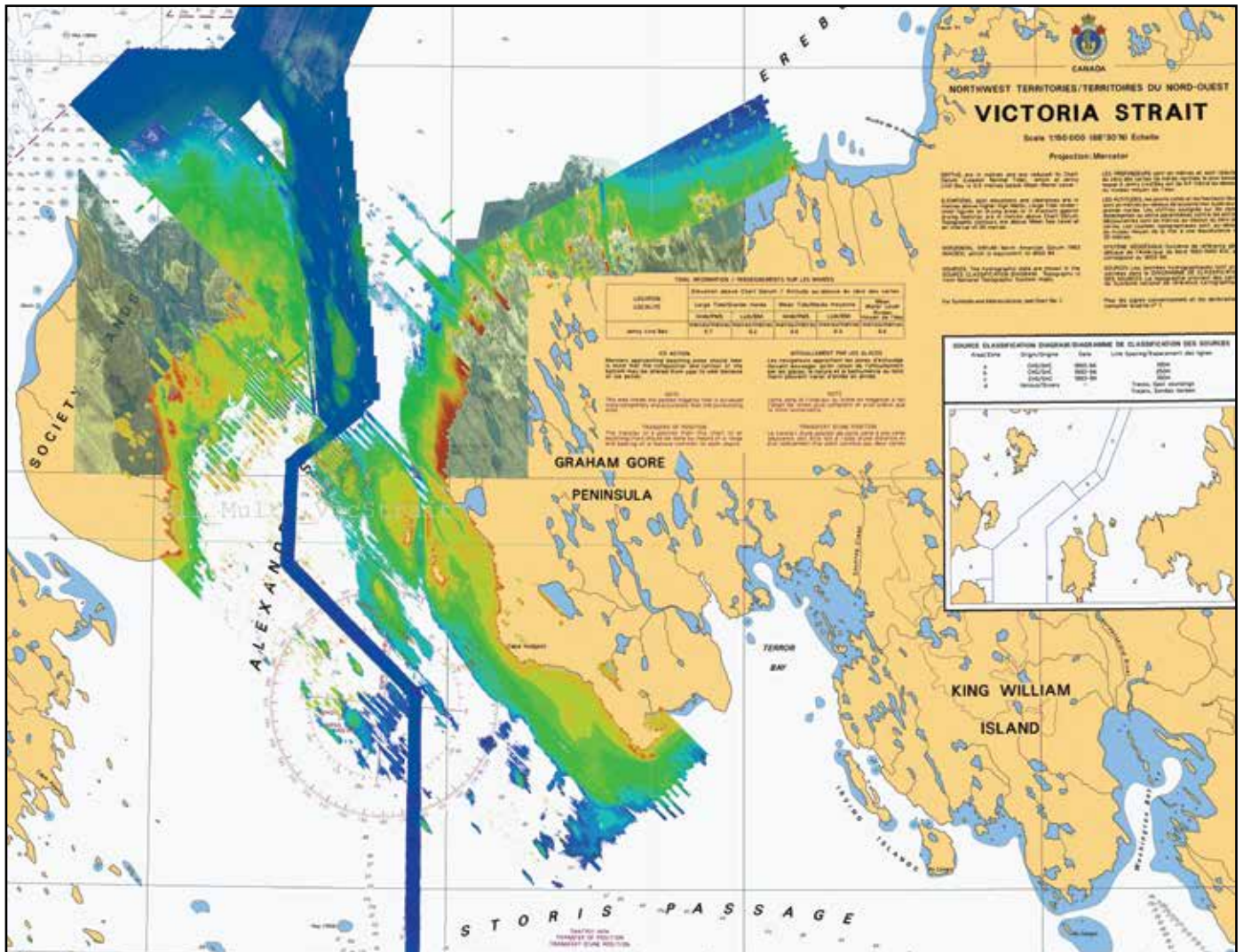
When they are not available, the QIA or KivIA are invited to participate in the screening and interview process. When these RIAs are not available, beneficiary staff participate in the screening and interview process.

In 2012, Inuit employment consisted of 28 people (or 56 percent) of the 50 people working with the field unit.

3.6 FISHERIES AND OCEANS CANADA

Since 1993, DFO has incorporated its obligations and responsibilities under the NLCA into its annual work plan. DFO in turn meets its obligations through various cooperative initiatives and projects such as research, management, planning, fisheries development, monitoring, and enforcement.

DFO is committed to fulfilling its habitat protection obligations under the NLCA. Throughout the reporting period, the Department worked on this issue with such co-management partners as the NWMB, and with the GN and other federal departments. Of significant note is the habitat protection review DFO is undertaking regarding the Mary River Iron Ore mining proposal. Through co-management engagement, DFO's Conservation and Protection officers and GN's wildlife officers continued to monitor narwhal and beluga harvests. Conservation and Protection also worked closely with wildlife officers located in remote communities to fulfill each agency's collective responsibilities and mandate. This close partnership includes co-agency training initiatives. As well, throughout the reporting period, DFO continued its compliance monitoring of commercial, domestic, and recreational fisheries for such inland and offshore



Navigation route surveyed through the previously uncharted Alexander Strait.

species as Arctic char and Greenland halibut and for various marine mammal species.

As outlined in the NLCA and international expectations, DFO is committed to working with co-management partners and stakeholders to ensure the sustainability of fish stocks through the development of integrated fisheries management plans. In 2011-2012, DFO staff engaged communities, beneficiaries, and local organizations in order to develop and expand upon current management principles. In addition, staff undertook conservation education initiatives in schools and at public meetings to promote the sustainable and practical harvest and use of marine mammals and fish.

Canada-Nunavut Fisheries and Marine Mammal Cooperation Committee

Established in February 2012, the Canada-Nunavut Fisheries and Marine Mammal Cooperation Committee's goal is to provide an effective framework to renew and strengthen cooperation between the Government of Canada (via DFO), the Government of Nunavut (GN), the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB), and Nunavut Tunngavik Inc.(NTI). Through the exchange and evaluation of information pertaining to fisheries and marine mammal issues, an objective of the Committee is to monitor, evaluate, and report on the management of fisheries and marine mammal resources to the Deputy Minister of DFO, the Nunavut Deputy Minister of Environment, the

Executive Director of the NWMB, and the Chief Executive Officer of NTI.

The Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC) intends to update its status report and re-assess the Atlantic walrus in the near future. In anticipation of this, DFO's Science program held a peer review meeting in early 2012 in Iqaluit to ensure that COSEWIC was provided the best available information for its assessment. During these sessions, participants discussed the status and threats to the species, the strengths and limitations of the information, and the special significance of walrus to Inuit. The meeting was attended by representatives from DFO, GN, NWMB, Nunavik Marine Region Wildlife Board, Torngat Secretariat, NTI, Makivik Corporation, 15 Nunavut communities, and two Nunavik communities. Such a pre-assessment meeting ensures that COSEWIC, DFO, and the co-management boards have the most up-to-date and consistent information for making the assessment.

DFO's Species at Risk Program continued to advise the NWMB regarding species in the territory that could be listed under the *Species at Risk Act*. Accordingly, in 2011-2012, the best available information about Atlantic cod (Arctic lakes' population) was forwarded for consideration to the NWMB. Progress was also made on developing the Act's listing recommendations for two beluga whale populations (Cumberland Sound and Eastern High Arctic – Baffin Bay).

DFO also provided HTOs and the fishing industry in Nunavut with information regarding the proposed listing of Northern Bottlenose whale, Roughhead grenadier, Roundnose grenadier, Acadian redfish, and Deepwater redfish as species at risk. DFO continued to gather information about the importance these species to individual communities in Nunavut. Through its Science sector, DFO provided on-going advice to the NWNB to assist in, and inform, the evaluation of management options regarding wildlife issues in the NSA and to support the on-going sustainable harvest of a variety of fish and marine mammal species.

In 2011-2012, DFO Science continued to support co-management in Nunavut through its research to evaluate the population status of the territory's marine mammals, fish, and invertebrates in the context of commercial and subsistence fisheries and hunts. This research ensures the Department and co-management partners have the best advice about

sustainable harvests. For example, research on fish and invertebrates seeks to estimate the abundance and population dynamics of key species. DFO conducted surveys for Arctic char in Cambridge Bay and Cumberland Sound and for offshore Greenland halibut and northern shrimp. As well, research on walrus, seal, narwhal, beluga, bowhead, and killer whales continued.

Canada's *Oceans Act* (1997) allows enhanced protection to areas of the oceans and coasts that are ecologically or biologically significant. In June 2011, a workshop was held to identify Ecologically and Biologically Significant Areas in the Canadian Arctic. A community tour was then undertaken by DFO to share the areas identified in the Arctic with 19 Nunavut HTOs. These meetings were held to clarify how local community information (traditional knowledge) and Western science was used in the identification process for Ecologically and Biologically Significant Areas, to clarify the rationale for these areas surrounding their communities, and to solicit and document their feedback.

The Canadian Hydrographic Service (CHS) continued to conduct hydrographic surveys and to publish updated products in support of safe and efficient navigation in the waters in and around Nunavut. This vital program aids the shipping industry to safely deliver supplies to Nunavut communities. During the 2012 navigation season, the CHS conducted seven independent survey campaigns in 21 locations throughout the territory and published nine updated nautical products for the region.

One survey of particular merit resulted in a 1.0 km wide corridor through Alexander Strait on the west side of King William Island that, once charted, will effectively reduce transit time by seven hours for vessels heading north from the westerly approach into Simpson Strait. Additionally, in support of the Canadian Coast Guard's Marine Navigation Services program, new navigation ranges were placed in Simpson Strait and surveyed by CHS. CHS also continued to refine its tidal predictions for the region and to provide up-to-date *Sailing Directions* booklets pertaining to the territory.

In 2011-2012, the ongoing development of a harbour in Pangnirtung remained a significant priority for DFO in Nunavut. The Federal government continued the construction of many of the major components of the harbour including a breakwater, dredge basin and entrance channel, sealift ramp, and a fixed wharf. Local and territorial capital spending on the harbour

project exceeded \$16 million in during the fiscal year. The harbour is scheduled to be completed in the summer of 2013.

3.7 EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA

Employment and Social Development Canada (ESDC)/Service Canada (SC) operates three offices in Nunavut.⁷⁷ The main office is in Iqaluit, and the other offices are in Rankin Inlet and Cambridge Bay. Employees are encouraged to speak their mother tongue in these offices. The latter two offices are staffed entirely by beneficiaries of the NLCA,⁷⁸ who also provide services in Inuktitut or Inuinnaqtun as required. ESDC/SC also provides services to 14 communities across Nunavut on a quarterly basis through outreach visits.

The Director General, Aboriginal Affairs Directorate, Skills and Employment Branch, ESDC/National Headquarters is the senior official responsible for overseeing, and advising when applicable, ESDC and SC activities related to Articles 23 and 24 of the NLCA. The Director General is supported by a full-time NLCA Secretariat.

Article 23

Inuit Labour Force Analysis

In September 2011, ESDC presented its work on scoping the latest Inuit Labour Force Analysis to the NIP, NTI and the GN were asked to identify relevant contacts for future engagement. A draft methodology for the analysis was prepared in 2011. In early 2012, the draft was sent for initial comments to NTI, the Nunavut Implementation Training Committee, and the GN. Work on a revised draft will continue into 2012-2013.

Inuit Employment Plan

ESDC/SC updated the information contained in its departmental annex to the umbrella Federal IEP, indicating that employment growth is anticipated over the coming years. The share of NLCA beneficiaries to total employment in ESDC/SC in Nunavut was approximately 70 percent in 2011.

Recruitment

ESDC/SC's hiring practices in Nunavut accommodate the territory's unique labour market and geographic realities. Pursuant to NLCA Article 23.4.2 (d), ESDC/SC continues to make efforts to implement "measures consistent with the merit principle designed to increase

the recruitment and promotion of Inuit." For ESDC/SC, these efforts include:

- Advertisements for federal positions appear in the appropriate Inuit language in communities across Nunavut via their municipal offices and via Nunavut's newspaper.
- Education requirements are not inflated.
- "Preparing for a Process" counselling sessions are offered prior to, or during, job advertising to help candidates better understand the federal assessment process in order to increase the likelihood that local candidates are not screened out when they meet the essential education and experience criteria.
- For selection boards, involvement of community members fluent in Inuktitut or Inuinnaqtun to assist with translation when necessary.

A successful process was completed to staff two positions which specifically sought NLCA beneficiaries as part of the advertised process: a Citizen Services Officer in Iqaluit and a Team Leader in Cambridge Bay. These hiring processes used practices described in SC's IEP, including taking advantage of flexibilities under the *Public Service Employment Act*.

ESDC/SC continues to work with the NFC and the Public Service Commission to establish a program of career fairs, school visits, and processes designed to capture the interest of young people in the territory and to help them make informed career decisions. ESDC/SC participates in 5-6 career fairs each year in various communities across Nunavut. The reaction from students is positive and ESDC/SC representatives are asked many questions about what the requirements are for a career in the public sector.

General Equivalency Diploma Program

ESDC/SC created a unique General Equivalency Diploma program in 2009, to allow recruitment of NLCA beneficiaries with education levels at Grade 9 and up, who were no longer in school but had the potential to complete their Grade 12 equivalency exam. ESDC/SC worked with high schools in Nunavut to identify potential candidates. Participants were provided with part-time employment which was conditional on also attending high school. The intent was to allow beneficiaries to complete their General Equivalency Diploma and gain federal government work experience, which in turn would give them greater access to the Nunavut labour market and provide them with

the potential to pursue post-secondary education. Between 2009 and 2012, when the program ended, one student who successfully completed the program went on to post-secondary education, and ESDC/SC hired two other successful participants, one of whom subsequently went on to post-secondary education, and the other continues to work for ESDC/SC in a leadership role.

Inuit Learning and Development Pilot

To help Government pursue the “objective” of Article 23.2.1 of the NLCA, which is “to increase Inuit participation in government employment in ... Nunavut ...to a representative level,” Nunavut’s federal Article 23 Working Group, a sub-group of the NFC, began discussing the innovative Inuit Learning and Development Pilot in 2011-2012. The pilot project will target NLCA beneficiaries who may not readily qualify for government jobs, by offering work experience and training opportunities in Iqaluit, with federal organizations, the GN, and NTI. The objectives include preparing individuals for work and demonstrating the value of a career in the public service. The practical work experience will be enhanced with in-class, on-the-job, and mobile learning that focus on the needs of the employing organizations.

Federal Public Sector Youth Program

ESDC/SC participated in this program between 2010 and 2012, providing young Inuit NLCA beneficiaries between the ages of 15 and 30 years with meaningful nine-month internships to develop employability and general office skills in preparation for government employment. Working with a mentor, interns were provided a structured learning experience to ensure they got the most out of the assignment and would be ready to enter the labour market. By 2011-2012, three beneficiaries successfully completed this program and subsequently found government employment in Nunavut.

Retention

ESDC/SC in Nunavut works hard to retain staff. Alternate work arrangements are encouraged, such as flexible work hours to respect family commitments. Volunteer work is seen both as a learning opportunity and a way to strengthen community ties. Employees are provided with time away from work to accommodate these activities and to attend events with their children. A good example of this is the annual community clean-up day which takes place each June during National Public Service Week, when ESDC/SC staff work side-by-side with people from the hamlets, other government departments, community organizations, and businesses.

This event continues to produce positive results in terms of community participation.

Each ESDC/SC staff member is encouraged to develop long-term career plans by completing a learning plan each year. All ESDC/SC staff members have learning plans in place setting out the steps that can help them move to more senior staff positions, and they continue to receive regular performance reviews.

Article 24

Purchasing Goods and Services

ESDC/SC offices in Nunavut continue to purchase the majority of their supplies and travel requirements from local service providers from the Inuit Firm Registry Database.

3.8 PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA

Throughout the reporting period, Public Works and Government Services Canada (PWGSC) continued to notify NTI and other Inuit organizations of bid opportunities for the delivery of goods, services, and/or construction within the NSA that the PWGSC handles on behalf of federal departments and agencies. Whenever practical and consistent with sound procurement management, PWGSC included evaluation criteria in its bid documents to maximize socio-economic opportunities for Inuit firms. PWGSC also continued to provide information on government contracts subject to the NLCA.

The next few paragraphs highlight some major PWGSC activities relating to the NLCA.

Policy, Advice and Aboriginal Considerations Division

PWGSC Acquisitions Branch’s Policy, Advice and Aboriginal Considerations Division has provided guidance on all requests by PWGSC contracting officers about the federal government’s contracting obligations in NSA. The Division also has issued a communiqué to PWGSC’s procurement community as a reminder of the contracting obligations when procuring goods, services, or construction to be delivered in comprehensive land claim settlement areas.

PWGSC Participation in the Nunavut Trade Show and Conference

PWGSC’s Office of Small and Medium Enterprises participated in the annual Nunavut Trade Show and

Conference from September 27-29, 2011. These trade shows focus on raising awareness of the possibility of doing business with the Government of Canada and on assisting small and medium enterprises in understanding the procurement system and how the government buys its goods and services. The Office of Small and Medium Enterprises assisted 145 small and medium enterprises at this particular trade show. This was an excellent opportunity to network with business owners and service providers in the area.

Contracts awarded by PWGSC Western Region

Two contracts were awarded as part of the harbour development in Pangnirtung, Nunavut for a total of approximately \$29 million.

- PWGSC's Northern Contaminated Sites Program awarded a contract for the remediation of Hope Lake, Nunavut for an estimated \$6.9 million. This contract has an Inuit employment target of 75 percent and Inuit sub-contractor/supplier target of 80 percent.
- A \$15.2 million contract was awarded under NRCan's Polar Continental Shelf Program, which included an Inuit Benefits Plan. The request for proposal, which had been issued on a competitive basis on MERX, included NSA bid criteria whereby bids were evaluated and allocated a range of points in accordance with the degree to which the Bidder's proposed method of carrying out the work met the objectives for socio-economic benefits for Inuit.

North Warning System

The current North Warning System contract continues to achieve benefits in the NSA in accordance with the targets established in the contract. These benefits total \$4,255,814 for the period of October 1, 2011 to September 30, 2012. As the period of the current contract is coming to an end, the process to establish a renewal contract is underway.

As such, formal engagements with the DIOs were held between September 2010 and January 2011. The engagement team consisted of members from DND, AANDC, and PWGSC. They will meet again with Inuit Land Claim Authorities in Ottawa in September 2012. Discussions will address the procurement process for the renewal contract and how information provided by the Inuit Land Claim Authorities will be integrated into the design of

the Aboriginal Benefits Requirements for the follow-on contract.

3.9 NATURAL RESOURCES CANADA

The Surveyor General Branch

Pursuant to section 18.8.8 of the NLCA, the Surveyor General Branch (SGB) of NRCan is responsible for the management of all legal land surveys involving land parcels identified in the Agreement. Canada's obligations under the NLCA were met, and when possible, attention was given to maximizing Inuit involvement. For example, during the years of field work, Canada Land Surveyors hired and received services from NLCA beneficiaries through PWGSC contracts. Additionally, this work involved training and the exchange of relevant information about the lands and people involved in the Agreement. Over the years, the SGB has worked with NTI, QIA, KivIA, and KitIA to ensure the surveys of IOL are consistent with the spirit of the NLCA.

The ten-year-plus survey program was successfully concluded with the lands identified in NLCA sections 19.8.8, 8.2.5, and 8.3.11 being initially described by descriptive map plans and surveyed to isolated boundary standards. The NLCA survey program also included the survey of exclusions specific to respective IOL parcels, as well as other parcels identified by the NLCA, for example, municipal parcels or those of historic or cultural significance. This massive survey project has been one of the largest of its kind for current times.

The majority of the legal survey plans of the IOL parcels already have been registered with the Nunavut LTO and are available for viewing on the Canada Lands Survey System public website.⁷⁹

The few remaining survey plans pending Land Titles Registration (a process outside SGB control) are still in the ratification process — a lengthy process as these survey plans must be ratified not only by the respective Inuit Association but also by NTI, GN, and AANDC. SGB has communicated with the DIOs and other government departments to ensure all parties are aware of the status of the outstanding plans. These pending legal survey plans are expected to be deposited with the Registrar in the near future. The following table provides an overview of the status of survey plans.

⁷⁹ The survey plans for IOL parcels are available on the Canada Lands Survey System website: <http://class.nrcan.gc.ca/map-carte/mapbrowser-navigateurcartographique-eng.php>.

CURRENT STATUS OF SURVEY PLANS IN NUNAVUT

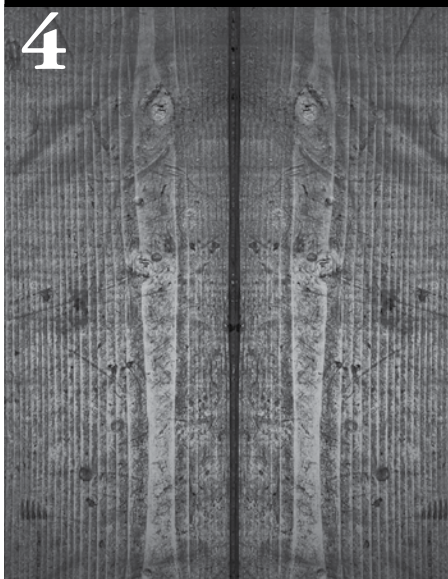
Land Mass of Canada	Land Mass of IOL Parcels	Total Number of IOL Parcels	IOL Parcels – Islands not requiring Survey	IOL Parcels Surveyed	Total of IOL Survey Plans	IOL Parcel Plans Deposited with NU LTO	IOL Parcels Pending LTO Registration
9,970,610 km ²	352,000 km ²	1155	200	955	775	722	53



Survey Monument 076PA of IOL Parcel PA-11; July 1996.



Survey Monument # 06 of IOL Parcel RE-40; June 2010.



IMPLEMENTATION BODIES

4.1 NUNAVUT WILDLIFE MANAGEMENT BOARD

Overview and progress report

Pursuant to section 5.2.33 of the NLCA, the NWMB is the main instrument of wildlife management and the main regulator of access to wildlife in the NSA. The NWMB is the primary decision-making agency within a Nunavut co-management system of wildlife management. Co-management refers to a system of partnerships in which the partners — Inuit, the NWMB, and Government — work cooperatively to assist the Board to make particular decisions, to conduct and commission research, and to provide approvals, advice, recommendations, and information.

By means of a concerted and planned effort during approximately nineteen years of successful operations, the NWMB has been able to effectively construct, along with its partners, a modern, inclusive Nunavut wildlife management system, firmly grounded in the terms of the NLCA. As a result, the Board has developed a substantial record of accomplishments that consistently contributed to its vision: “Nunavut: a world class model for the cooperative management of healthy wildlife populations.”⁸⁰

Major Events and Successes of 2011-2012

The Board held four quarterly face-to-face meetings during the fiscal year to deal with a wide variety of wildlife matters.⁸¹ However, the issues that consistently receive Board priority are those which engage the long-term economic, social, and/or cultural interests of Inuit harvesters, and those issues that require formal decisions pursuant to the terms of Article 5 of the NLCA. Besides its quarterly meetings, the NWMB successfully scheduled five significant events during the course of the year.

1. **Hearing on the Davis Strait Polar Bear Sub-Population.** An in-person public hearing was held on May 16-17, 2011 to consider the TAH for the Davis Strait polar bear sub-population. The hearing was attended by representatives from the GN’s DOE, NTI, the Qikiqtaaluk Wildlife Board, the Amarok, Kimmirut, and Pangnirtung HTOs, the Nunavik Marine Region Wildlife Board, the Torngat Wildlife and Plants Co-Management Board, the Nunatsiavut Government, and three distinguished Elders from the Qikiqtani Region. The NWMB also received written submissions from Makivik Corporation, EC, the Government of Newfoundland and Labrador, and the World Wildlife Fund Canada.⁸²
2. **Community-Based Monitoring Network Pilot Study.** In August 2011, an innovative pilot study was implemented that relies upon highly-skilled and accomplished harvesters located in different communities throughout Nunavut to record wildlife observations and catch data using hand-held electronic devices while out on the land. The NWMB plans to assess the results of the pilot study in early 2013, and to consider expanding the Community-Based Monitoring Network into a larger scale and longer term project.⁸³

3. **Public Hearing on the Total Allowable Harvest of the Western Hudson Bay Polar Bear Sub-Population.** A written public hearing was held in September and October 2011 on the TAH for the Western Hudson Bay polar bear sub-population. The NWMB received and carefully considered submissions from DOE, NTI, the Kivalliq Wildlife Board, EC, PCA, the Ontario Ministry of Natural Resources, the International Union for Conservation of Nature's Polar Bear Specialist Group, the World Wildlife Fund Canada, and the Chairperson of the Federal-Provincial Polar Bear Technical Committee.⁸⁴

4. **A Co-Management Workshop on Inuit Qaujimajatuqangit Program.** On October 12-13, 2011, a workshop was held to start implementing NWMB's comprehensive IQ Program. The term IQ refers to Inuit traditional ecological knowledge, as well as beliefs about how the world works, and the values necessary to behave in an ethical manner in human interactions with animals and the environment.⁸⁵ The workshop program consists of five integrated elements:

a) *An IQ Library and Database.*

b) *An IQ staff person.*

c) *An IQ Research Program.*

d) *A territorial IQ Network.*

e) *Consistent, integrated consideration of the best available western science and IQ in NWMB decision-making.*

5. **A Co-Management Workshop on the Allocation Policy for Commercial Marine Fisheries.** On February 16-17, 2012, a co-management workshop took place to consider improvements to the Allocation Policy of the NWMB's Commercial Marine Fisheries. The successful workshop was attended by relevant co-management partners and members of Nunavut's commercial marine fishing industry. Improvements to the Allocation Policy aim to ensure enhanced fairness and efficiency in determining fisheries allocations in Nunavut's adjacent marine waters, as well as more thorough and transparent reporting from quota recipients. The new Allocation Policy is scheduled to be submitted to the Board for approval in June 2012, and subsequently implemented in time for the 2013 fishing season.⁸⁶

Other successes in 2011-2012 include the contribution of approximately \$858,685 through the Board's Nunavut Wildlife Research Trust⁸⁷ and the Nunavut Wildlife Studies Fund⁸⁸ to support important government and community wildlife research projects. As well, the Board developed and approved a comprehensive Business Case for the NMC.⁸⁹ Through the development of the NMC business case, the members of the Council — the NWMB, the NIRB, the NWB, and the NPC — are committed to cooperation and collaboration in safeguarding Nunavut's marine environment, through the provision of informed, conservation-focused analysis, advice, and recommendations to other government agencies.

⁸⁰ For more information on the NWMB's roles and responsibilities under the NLCA, please visit the Board's website: www.nwmb.com

⁸¹ Documents related to the NWMB's Regular Meetings are available on the Board's website: www.nwmb.com/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=38&Itemid=80&lang=en

⁸² Documents related to the May 2011 Public Meeting about the Davis Strait polar bear are available on the NWMB website: www.nwmb.com/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=113&Itemid=79&lang=en

⁸³ A summary of the Community-Based Wildlife Monitoring Network and a copy of the Report to the Public on the Community Based Monitoring Network Pilot Study are available on the NWMB website: www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=107-community-based-wildlife-monitoring-network&catid=151-current-initiatives&lang=en

⁸⁴ Documents related to the Public Hearing on the Western Hudson Bay polar bear sub-population are available on the NWMB website: www.nwmb.com/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=121&Itemid=79&lang=en

⁸⁵ An overview of the IQ Program and Database is available on the NWMB website: www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=109-iq-program-and-database&catid=151-current-initiatives&lang=en

⁸⁶ Information about the NWMB Allocation Policy for Commercial Marine Fisheries is available on the Board's website: www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=80&Itemid=71&lang=en

⁸⁷ Additional information about the Nunavut Wildlife Research Trust is available on the NWMB's website: www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=92&Itemid=84&lang=en

⁸⁸ Additional information about the Nunavut wildlife Studies Fund is available on NWMB's website: www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=93&Itemid=88&lang=en

⁸⁹ See the NWMB website for information about the Nunavut Marine Council: www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=86%3A%20anunavut-marine-council&catid=133%3A%20working-groups-a-committees&Itemid=114&lang=en

Overall Assessment of the Implementation of NLCA Article 5 (Wildlife) and Article 15 (Marine Areas)

This year, all of the Board's wildlife management advice and decisions was informed by consultations with affected stakeholders and relevant co-management partners. In addition, before making any wildlife management decision, the NWMB provided those affected with timely notice of the issues under consideration, reasonable disclosure of the best available information, and an adequate opportunity to provide the Board with comments and concerns. In fact, all major NWMB harvesting limitation decisions made pursuant to Article 5 of the NLCA, were preceded by either written or in-person public hearings. The NWMB also made significant progress during the reporting period in helping to ensure the ongoing protection of both Nunavut's marine fisheries and its marine areas, by strengthening the Board's Allocation Policy and by developing a responsible Business Case for the NMC.

Because of the diligent efforts of the NWMB and its co-management partners over many years, the NLCA wildlife management system continues to serve as a model for other jurisdictions. The NWMB is well-organized administratively, financially responsible, and properly focused on its NLCA duties and responsibilities. Since its inception, the NWMB has professionally carried out its varied duties and responsibilities, and has consistently produced successful results — always within the budget provided by the Government of Canada. Accordingly, the NWMB remains justifiably proud of the implementation of Articles 5 and 15 of the NLCA — and is determined that the Nunavut wildlife management system will continue to develop and prosper into the future.

4.2 NUNAVUT WATER BOARD

The NWB is an IPG established pursuant to Article 13 of the NLCA for the regulation, use, and management of water in the NSA. One of the Board's key functions is to issue water licences for any use of water or the deposit of waste in water in Nunavut. When exercising its licensing power, the Board is required to consider any detrimental effects arising from the potential use of waters or from the deposit of waste on other water users and to hold, where appropriate, public hearings. The Board maintains a public registry of all reviews.

During the 2011-2012 fiscal year, the NWB established four public hearings panels, as well as four panels

to review applications and to conduct finance and administrative reviews. The Board reviewed, issued, or assigned two Type A licences and 59 Type B licences. The NWB established public hearing panels for the following projects:

- A1 – All Type A matters.
- P4 – Mary River Type A.
- P6 – Iqaluit Type A.
- Doris North Type A.

The Board continued its work with the Nunavut Water Regulations Working Group whose main goal is to develop regulations that reflect economic, operational, and administrative realities, and to recognize the unique challenges and opportunities for water management in Nunavut.

The NWB also continues to work closely with other IPGs, namely the NIRB, the NPC, and other stakeholders including AANDC and the GN in the areas of land use planning, coordinated review and water licence review processes, the enforcement of water licenses, and municipal water licensing.

4.3 NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD

Highlights of 2011-2012

During 2011-2012, the NIRB processed a total of 204 project proposals that were submitted for environmental impact assessment in accordance with Article 12 of the NLCA. In addition to new proposals that requiring screening, the following projects were subject to review under Part 5 of Article 12:

- Sabina Gold and Silver Corp.'s Bathurst Inlet Port and Road development proposal.
- MMG Resources Inc.'s High Lake mine development proposal.
- Sabina Gold and Silver Corp.'s Hackett River mine development proposal.
- Uravan Mineral Inc.'s Garry Lake mineral exploration proposal.
- Baffinland Iron Mines Corp.'s Mary River mine development proposal.

- AREVA Resources Canada's Kiggavik mine development proposal.
- Agnico-Eagle Mines Ltd.'s Meliadine mine development proposal.

For a number of these ongoing assessments, the NIRB has worked closely with the NWB to develop a more coordinated impact assessment and water licensing process. The Boards have released a public guide for proponents who wish to pursue a more coordinated approach and potentially reduce overall licensing timelines.

During the reporting period, the NIRB also employed full-time monitoring officers to continue monitoring programs for the Jericho Diamond Mine, the Doris North Gold Mine, and the Meadowbank Gold Mine projects. Unlike most Northern environmental assessment boards, the NIRB has a mandate for screening, review, and monitoring. The NIRB's efforts to fulfill its monitoring mandate will continue to increase significantly as additional major developments are approved and proceed to operate within the NSA.

The NIRB and staff continued to implement the Five-Year Strategic Plan (2008-2013) with a focus, where funding allows, on key areas such as governance, legislation, policy development, and human resources. In order to ensure its continued success, the Board also updated its internal operational and board governance policies, and hired several new staff members to assist with fulfilling the NIRB's mandate.

The NIRB and staff also have completed additional initiatives and training related to IQ, uranium mining, marine issues, and board governance practices. The Board and staff have attended, presented, and participated in a number of conferences and workshops throughout the year, encouraging continued advancement of environmental assessment practices and standards and explaining the workings of NIRB's processes to industry proponents and the public. The Board continued to collaborate with its partners in government and with Inuit organizations to ensure the most efficient regulatory system possible. To this end the NIRB is currently in talks with the National Energy Board and the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board regarding the develop of a MOU between the respective organizations.

Challenges

The NIRB, like many Northern organizations, is challenged to maintain a full board and staff complement. Vacancies for board member positions are still common and can impact on the NIRB's ability to maintain quorum and make decisions. The NIRB currently operates with up to 16 staff members, six of which are term-positions funded through project-specific funding agreements. The Board does not have in-house technical expertise in all areas of its mandate, and therefore regularly retains the services of external consultants for a variety of purposes including general or specialized environmental expertise, legal counsel, accounting services, interpreters/translators, information technology support, and other areas as needed.

The increasing costs associated with renting office space, recruiting staff, and administering the computer network and online registry are not fully recognized within the current implementation contract and this continues to pose great challenges for the NIRB. An inability to own staff housing also poses a continued barrier to recruitment and retention of new staff. This fiscal year also marked the last year of the Nunavut Implementation Training Fund. This was an important source of funding for the training of NLCA beneficiary board and staff members and the NIRB now has grave concerns that it will be unable to maintain an active training and mentorship program into the future.

The Future

The 2012-2013 fiscal year promises to be very busy for the NIRB, with more ongoing screenings, reviews, and monitoring programs than ever before. Major development proposals undergoing screening, or which may be submitted to the NIRB for assessment in the upcoming fiscal year include: Hope Bay Mining Ltd.'s Phase II Gold Mine Project, Advanced Explorations' Roche Bay Iron Ore Mine Project, Sabina Gold and Silver's Back River Gold Mine Project, Min Metals Group's Izok Corridor Mine Project, and Qulliq Energy Corp.'s Jayne's Inlet Hydro Project.

In addition to project-specific assessments, each year the NIRB participates in, and undertakes, numerous initiatives designed to improve Nunavut's regulatory system. The NUPPAA is expected to be re-introduced into the House of Commons in 2012 and, if passed, will lead to greater certainty in the regulatory process and a clear direction for the NPC and the NIRB. The NIRB looks forward to continued participation in the legislative process and in the implementation of this new direction, once passed.

The NIRB is currently revising a series of public guides in an effort to make them more accessible to the general public. The targeted release date is April 1, 2013. Other ongoing initiatives include the re-launching of the NIRB website with improved functionality, the continued development of an in-house learning library, the creation of a summer internship program, and the creation of an Interactive Mapping Application. These initiatives will help to ensure the NIRB's continued efficiency and effectiveness moving forward.

In 2012-2013, the Board will continue to advocate for additional funding to carry out the following initiatives: advancing the integration of IQ into the NIRB's processes and procedures, working on marine issues through the NMC, investigating means to secure staff accommodations, developing a new Five-Year Strategic Plan, and developing a new website and public registry system.

The NIRB is continuously updating materials on its online public registry and office staff are always available to answer any questions from the public. People may call NIRB's toll free telephone number or send an email.⁹⁰

4.4 NUNAVUT PLANNING COMMISSION

Pursuant to Article 10 and 11 of the NLCA, the NPC was established as an IPG in 1993 to develop land use plans that guide and direct resource use and development in the NSA. The plans incorporate broad planning policies, objectives, and goals that guide and direct all land users, proponents, and regulators during the design and assessment of land use project proposals. As well, the plans inform public and private organizations about the provisions that guide the Commission's various administrative decisions regarding implementation of land use plans such as applications for minor variances or plan amendments.

The NPC is pleased to provide a report on the following key activities of the 2011-2012 fiscal year.

Challenges to the Nunavut Land Using Planning Process

An important achievement of the NPC has been the continued development of the DNLUP. The Commission has been encouraged by the support it has received

for the land use planning process and the need to proceed with public consultations. NPC has received letters of support from KivIA and the Nunavut Association of Municipalities (NAM), the NWT and Nunavut Chamber of Mines and the NTI Board of Directors have passed motions supporting the process and public consultation.

In August 2011, prior to public release, the Commission submitted the DNLUP and an Options and Recommendations Paper — the decision making framework of the Commission — for review and comments to the Government of Canada, GN, NTI, RIAs, the IPGs as well as to Makivik Corporation and Denesuline. Only Makivik Corporation provided feedback through alternate member participation on the formulation of the plan. Denesuline did not provide additional information and the other parties chose not to participate in the opportunity. The Government of Canada advised the Commission that it would not provide finalized data and expert advice about the DNLUP and the draft terms and zones from individual federal departments contrary to previous commitments made to the Commission. The GN and NTI also did not provide input on how to improve the terms and zones developed by the Commission. Without this feedback from the Parties, planned workshops to fine tune the DNLUP content could not be justified.

Further, in September 2011, the Government of Canada, GN, and NTI requested that the Commission participate in an external Independent Third Party Review (ITPR) of the DNLUP and the land use planning process since 2007. This review diverted much of the Commission's resources away from its regular mandated activities. Several important projects that are required under the NLCA were put on hold so key staff and Commissioners could complete the tasks required by the ITPR.

Although the Government of Canada, GN and NTI did not provide rationale to the Commission, the NPC agreed to delay release of the DNLUP until the ITPR is complete. The Government of Canada and GN also requested that NPC delay the public awareness campaign mandated under the NLCA (section 11.5.3) until after the ITPR and after both governments provide input and expert advice. As a result, twenty-five community workshops, Regional Mayors Forums, pre-hearing, and public hearing initiatives were delayed.

⁹⁰ The NIRB's online public registry can be found at <http://ftp.nirb.ca>. The Board can be reached toll free at 1-866-233-3033 or through the Board's general email address at info@nirb.ca.

Description of Implementation

Activities and Achievements

- Continued implementation of broad planning policies, objectives, and goals pursuant to section 11.4.1(a) of the NLCA which guide the development of the DNLUP (section 11.5.1 of the NLCA).
- Finalized the writing of the Administration Sections of the NLUP. The NPC completed eight draft directives intended to guide the administrative operations of the Commission. These directives include: (1) Minor Variance, (2) Plan Amendment, (3) Conformity Determinations, (4) Data and Information Management, (5) Cumulative Impact Referrals (working with the NIRB to coordinate processes), (6) Informal Public Hearings, (7) Monitoring Project Conformity and Plan Implementation, and (8) Periodic Review of Land Use Plans. These documents form an Implementation Strategy to assist users with the implementation of the approved NLUP.
- Presented the DNLUP to the Commission. The DNLUP was based upon improvements and revisions identified internally by Commission staff between June and November 2011.
- Hosted a series of meetings with Government of Canada, GN, NTI, RIAs, and IPGs in order to review the DNLUP, solicit feedback, and to address possible problem areas.
- Finalized a working DNLUP and made it available to the Government of Canada, GN, NTI, the RIAs, and to IPGs. The intent was to create opportunities for organizations to provide data and/or expert advice on the terms and zones being formed under the plan pursuant to section 11.2.1 (g) of the NLCA.
- Presented the DNLUP at the Annual General Meetings of NTI, RIAs, NAM, and the Nunavut Wildlife Secretariat.
- Presented the DNLUP planning process and its challenges to the Board of Directors for the NWB, NIRB, NTI and NAM. The Commission was challenged to address questions on the need and timing for the ITPR as no rationale for the review had been provided. The Board of Directors for NTI, NIRB, and NAM passed resolutions in favour of the land use planning process moving forward, including broad public participation, in order to finalize the land use plan.
- Presented an update on the land use planning process and next steps to the Nunavut Association of Municipal Administrators in October 2011. At that time, the Commission acknowledged that most activities within municipal boundaries are not considered “projects” under the former proposed draft NUPPAA. The Commission also received confirmation that protection of drinking water is a key issue for municipalities.
- Attended the April 2011 and January 2012 Nunavut Mining Symposium and the Round-up (Cordilleran) Mining Forum and presented updates on the land use planning process and next steps. Industry representatives and the NWT and Nunavut Chamber of Mines were impressed with the DNLUP land use planning process. As a result, the Chamber passed a motion in favour of the process and requesting that the DNLUP be made public so the process can move forward. As a result of positive interest in the presentations, two additional sessions were set up and held for Chamber representatives and the membership at later dates.
- Continued implementation by way of conformity determinations of both the North Baffin Regional Land Use Plan and the Keewatin Regional Land Use Plan.
- Continued joint review of Baffinland Mary River Project with the NIRB.
- Participated in an annual strategic and budgeting session.
- Provided in-house educational and training sessions to NPC staff on the Commission’s NLCA implementation obligations and on the status of land use plan development for the NSA. Within a workshop format, staff completed a hands-on, line-by-line review of the NLCA and all articles and sections relevant to the mandate and legal obligations of the Commission. This format provided an opportunity for questions, answers, and open discussion. Additionally, the data and information compiled to formulate the DNLUP were reviewed, as was the consultation record. Importantly, staff were able to discuss the challenges of implementing a chronically underfunded planning process in an environment where expectations for the plan and planning process far exceed available funding.

- The Commission held regular Senior Management Team meetings to ensure coordination, to promote collaboration, and to develop interdepartmental work teams. Completed projects included:
 - Draft of the Public Registry (light) budget, program, and administrative functions.
 - Educational Material: Land Use Planning 101.
 - Design of a Public Registry in accordance with the proposed NUPPAA.
 - Media Products and Communications material.
 - Engagement Strategy.
 - DNLUP Options and Recommendations document.

Such media products as the Public Registry (light) and Educational Material: Land Use Planning 101 have had minimal focus and these projects will continue as resources become available.

- The NPC continued to request members of the NGMP Secretariat (NTI, Government of Canada, and GN) to accept that guidelines must be established to direct the decisions of the NGMP Secretariat with regards to the approval of research projects and the allocation of funding to researchers (section 12.7.6 of the NLCA).

Once guidelines were in place, the Commission was able to participate in the allocation of \$1.6 million in monitoring research funding for the NGMP. It was noted during the Secretariat meeting with AANDC, GN, NTI, and the Commission in January 2012, that the NGMP staff had hired a consultant to advise the Secretariat on the application of the funding guidelines.

The Commission reviewed the 40 plus proposals and ranked them in order of priority. GN's Executive and Intergovernmental Affairs stated that next time, the government also would review the funding proposals. NTI had not reviewed the proposals and deferred to the Commission's recommendations as the NLCA (section 12.7.6) requires that the information collected by NGMP be used to fulfil NPC responsibilities. AANDC also deferred to the Commission's recommendations although no reasons were given.

- Supported the formal establishment of the NMC pursuant to section 15.4.1 of the NLCA. However, potential resources to support further implementation

of the MNC were reallocated to the ITPR. Proposed NMC initiatives within the Commission will be considered in future years.

- Postponed NPC preparation activities related to the implementation of the Act guiding planning and project assessment. The Legislative Working Group – Post NUPPAA was advised by AANDC that no funding will be attached to NPC's implementation of the new legal requirements proposed under the NUPPAA. This is contrary to statements from the Canadian Economic Development Agency and the Implementation Branch of AANDC who had suggested that funding could become available to support NPC implementation activities.

Schedule and Timing of Major Events in 2011-2012

- Attended the 2011 Nunavut Mining Symposium.
- Attended and presented to the Nunavik Marine Planning Region Workshop.
- Released revised DNLUP planning documents to planning partners.
- Attended the Annual General Meetings for NTI and the RIAs.
- Attended and presented at the NAM Annual General Meeting.
- Attended and presented at Nunavut Mayors Forum.
- Attended the 2012 Round-up (Cordilleran) Mining Forum.
- Held a Engagement Strategy workshop with staff in December 2011.
- Presented the DNLUP to the Commission.
- Hosted meetings on the DNLUP with Government of Canada, GN, NTI Board of Directors and staff, KivIA's President and lands staff, QIA Lands Staff, NAM, NWT and Nunavut Chamber of Mines, and to Industry representatives.
- Participated in a joint IPG Forum with Board Members and staff from NIRB, NWB, NWMB, and the Surface Rights Tribunal.
- Held DNLUP Community Consultation workshop with staff.

- Participated in the external ITPR of the DNLUP and planning process.

Achievements under the Nunavut Land Claims Agreement

- Progress was made on implementation of section 11.4.1(a), the establishment of NPC's broad planning policies, objectives, and goals.
- Commission continued to lead by governance.
- Formalized the NMC with membership from the NWMB, NWB, NIRB and the Commission, pursuant to section 15.4.1.
- Completed the DNLUP pursuant to section 11.5.1 of the NLCA.
- First time allocation of \$1.6 million in research funding through the NGMP.
- Completed conformity determinations as required.

4.5 SURFACE RIGHTS TRIBUNAL

Mandate

The Nunavut Surface Rights Tribunal (NSRT) is one of the IPGs established under the land and resources management regime of the NLCA. The Tribunal's role is one of an arbitrator of disputes — a quasi-judicial body, independent of the influence of any party, including government, Inuit organizations, and industry.

Operations for 2011-2012

There were no requests for hearings during the 2011-2012 year.

During the reporting period the Tribunal successfully contracted for Administrative/Financial Services and Legal Services. Two new Tribunal Members were appointed and two members were reappointed. One Member's appointment continued.

The Tribunal conducted one Regular Meeting at which the Bylaws and Proposed Rules of Process and Procedure were introduced.

The Workplan/Budget for 2012-2013 year was approved. Initiatives for re-building the Tribunal continued.

Plans for the 2012-2013 Year

The Tribunal's Administrator will continue to operate the "Virtual Office" until such time as the Tribunal feels that permanent office space is necessary. No full-time staff will be hired until workloads create that necessity.

The Tribunal planned to undertake the following tasks for the 2012-2013 year:

- Finalize and approve the NSRT Bylaws.
- Review and adopt the NSRT Rules of Process and Procedures.
- Organize NSRT documents into trilingual formats: Inuktitut, French, English.
- Hold a Spring (May) and Winter (February) regular meeting and training workshops for the Members to ensure that they are prepared for any request for a "Hearing."



(left to right) –Doris McCann, Bert Rose, John Maurice, and, Andre Tautu. November 2011 Meeting and Training Workshop in Iqaluit.



APPENDIX I: MEMBERSHIP OF IMPLEMENTING BODIES 2011–2012

NUNAVUT IMPLEMENTATION PANEL	
Members	Nominating Party
Allan MacDonald	Government of Canada
David Kunuk	Nunavut Tunngavik Incorporated
John Merritt	Nunavut Tunngavik Incorporated
William MacKay	Government of Nunavut

NUNAVUT WILDLIFE MANAGEMENT BOARD

Members	Nominating Party
Chair - Vacant	The Board
Winston Fillatre	Government of Canada
Peter Kusugak	Government of Canada
Harry Flaherty	Nunavut Tunngavik Incorporated
Raymond Ningeocheak	Kivalliq Inuit Association
Manasie Auglakiak	Qikiqtani Inuit Association
Vacant	Government of Nunavut
Peter Qayutinuak	Kitikmeot Inuit Association
Johnny Peters (Alternate)	Makivik Corporation
Willie Annanack (Alternate)	Makivik Corporation

NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD

Members	Nominating Party
Elizabeth Copland (Chair)	The Board
Guy Alikut	Nunavut Tunngavik Incorporated
Joseph Ohokannoak	Nunavut Tunngavik Incorporated
Jaypootie Aliqatuqtuq	Nunavut Tunngavik Incorporated
Henry Ohokannoak	Nunavut Tunngavik Incorporated
Allen Maghagak	Government of Canada
Vacant	Government of Canada
Marjorie Kaluraq	Government of Nunavut
Philip Kadlun	Government of Nunavut
Charlie Arngak (Alternate)	Makivik Corporation
Putulik Papigatuk (Alternate)	Makivik Corporation

NUNAVUT WATER BOARD

Members	Nominating Party
Thomas Kabloona (Chair)	The Board
Ross Mrazek	Government of Canada
Colin Adjun	Government of Canada
George Porter	Government of Nunavut
Darrell Ohokannoak	Government of Nunavut
Lootie Toomasie	Nunavut Tunngavik Incorporated
David Aglukark	Nunavut Tunngavik Incorporated
Ningark Alex	Nunavut Tunngavik Incorporated
Vacant	Nunavut Tunngavik Incorporated
Putulik Papigatuk (Alternate)	Makivik Corporation
Charlie Arngak (Alternate)	Makivik Corporation

NUNAVUT PLANNING COMMISSION

Members	Nominating Party
Paul Quassa (Chair)	The Board
Percy Kabloona	Nunavut Tunngavik Incorporated
Peter Alareak	Nunavut Tunngavik Incorporated
Ovide Alakannuark	Nunavut Tunngavik Incorporated
Vacant	Nunavut Tunngavik Incorporated
Louie Oklaga	Government of Nunavut
Paul Quassa	Government of Nunavut
Vacant	Government of Canada
Okalik Eegeesiak	Government of Canada
Putulik Papigatuk (Alternate)	Makivik Corporation
Charlie Arngak (Alternate)	Makivik Corporation

NUNAVUT SURFACE RIGHTS TRIBUNAL

Members	Nominating Party
Bert Rose (Interim Chair)	Government of Canada
Doris McCann	Government of Canada
Elisapee Karetak	Nunavut Tunngavik Incorporated
Andre Tautu	Nunavut Tunngavik Incorporated
John Maurice	Government of Nunavut

NUNAVUT IMPLEMENTATION TRAINING COMMITTEE

Members	Nominating Party
Sandy Kownak	Government of Canada
Paul Quassa	Qikitani Inuit Association
Peter Kritaqliluk	Kivalliq Inuit Association
David Evalik	Kitikmeot Inuit Association
Alex Ningark	Nunavut Tunngavik Incorporated
Dorothy Gibbons	Nunavut Trust
Brenda Jancke	Government of Nunavut



APPENDIX 2: SCHEDULE OF PAYMENTS

SCHEDULE OF PAYMENTS FOR 2011–2012

Recipient	Core Funding Amount (\$)	Hearings Funding Amount (\$)*
Government of Nunavut	2,951,176	–
Nunavut Impact Review Board	2,643,497	2,893,849
Nunavut Planning Commission	3,797,420	–
Nunavut Water Board	2,555,125	1,053,362
Nunavut Wildlife Management Board**	7,892,816	–
Nunavut Surface Rights Tribunal	216,905	–

* Pursuant to sections 5.14 and 5.15 of “A Contract Relating to the Implementation of the Nunavut Final Agreement” (the Implementation Contract), the Government of Canada shall, in accordance with approved budgets, provide funding for the costs of hearings that the Nunavut Water Board and the Nunavut Surface Rights Tribunal undertake and reviews that the Nunavut Impact Review Board is required by law to conduct.

** An additional \$1,075,000 was flowed to the Nunavut Wildlife Management Board for a Harvest Study.

ልጋሮቶጫ ወጭባዮ

ወጭባዮባዮ ልጋሮቶጫ.....	72
ታሪክ.....	75
1 ወጭባዮ ጋራ ጠባብ.....	76
1.1 ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	76
1.2 ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	77
ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	77
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	77
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	78
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	78
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	78
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	79
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	80
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	80
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	81
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	81
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	81
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	82
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	82
1.3 ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ 1993፣ ወጭባዮ ወጭባዮ ልጋሮቶጫ.....	82
2 ልጋሮቶጫ ወጭባዮ.....	99
2.1 ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	99
2.2 ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	100
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	100
ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	101
ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	101
2.3 ወጭባዮ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	102
2.4 ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	102
ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	102
ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	103
ወጭባዮ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	103
2.5 ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	103
3 ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	105
3.1 ወጭባዮ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	105
ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ.....	105
ጋራ ልጋሮቶጫ ልጋሮቶጫ 2011-2012.....	105
ልጋሮቶጫ.....	106

3.7	Δፍጠራዊጥንቅቅ ልማት ለሚደረግ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	122
	በጠቅላይነት 23.....	122
	በጠቅላይነት 24.....	124
3.8	ካሊፎርኒያ ለሚደረግ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	124
3.9	ካሊፎርኒያ ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	125
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	125

4 ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ 127

4.1	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	127
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	127
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	127
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	129
4.2	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	129
4.3	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	130
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	130
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	131
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	131
4.4	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	132
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	132
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	132
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	134
4.5	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	135
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	135
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	135
	ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ	136

ጥንቅቅ 1: ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ 137

ጥንቅቅ 2: ለውጥ ለውጥ ለውጥ ለውጥ 140

ደብዳቤዎች ደብዳቤዎች

AANDC	ደብዳቤዎች/የሥራዎች ለጥናትና ለሥራ ለውጥ ይደረጋል
BFC	የሥራ ለውጥ ለውጥ ይደረጋል
CHS	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
COSEWIC	የዘላቂ የደብዳቤዎች ደብዳቤዎች ይደረጋል
DFO	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
DIAND	(የደብዳቤዎች) ደብዳቤዎች/የሥራዎች ለጥናትና ለሥራ ለውጥ ይደረጋል
DIO	ደብዳቤዎች/የሥራዎች ለውጥ ይደረጋል
DND	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
DNLUP	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
DOE	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
EC	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
ESDC	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
GN	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
HTO	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
IEP	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
IHT	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
IIBA	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
IOL	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
IPG	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
IQ	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
ITK	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
ITPR	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
JPMC	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
JTFN	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
KitlA	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
KivIA	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
LTO	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
MOU	የሥራ ለውጥ ይደረጋል
NAM	የሥራ ለውጥ ይደረጋል

NFC	ወይንጥ ሥድገት/ጥንቅቅ ምርመራ/ምርመራጭ ምርመራ ልዩ ልዩ
NGMP	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NIRB	ወይንጥ የጥናት/ምርመራ ልዩ ልዩ
NLCA	ወይንጥ ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NLUP	ወይንጥ ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NMC	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NPC	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NRCan	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NRO	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ (ሰጠው/ምርመራ ልዩ ልዩ)
NSA	ወይንጥ ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NTI	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NSRT	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NUPPAA	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NWB	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
NWMB	ወይንጥ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
PCA	ሰጠው/ምርመራ ልዩ ልዩ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
PPT	ሰጠው/ምርመራ ልዩ ልዩ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
PWGSC	ሰጠው/ምርመራ ልዩ ልዩ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
QIA	ሰጠው/ምርመራ ልዩ ልዩ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
RIA	ሰጠው/ምርመራ ልዩ ልዩ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
SC	ሰጠው/ምርመራ ልዩ ልዩ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ
SGB	ወይንጥ የሰጠው/ምርመራ ልዩ ልዩ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ (NRCan)
TAH	ወይንጥ ሰጠው/ምርመራ ልዩ ልዩ ስልጠና/ምርመራ ልዩ ልዩ

ላይኛው የሥነ ምግባር ምርመራ ለአገልግሎት አገልግሎት ለማስፈጸም የሚችል ነው። ለምሳሌ፣ አገልግሎት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ። በተጨማሪም፣ አገልግሎት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።

አገልግሎት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ። በተጨማሪም፣ አገልግሎት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።

6.4 ወደፊት ጋሜሪካ አካላት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ

በሌሎች አገራት ላይ፣ ወደፊት ጋሜሪካ አካላት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ። በተጨማሪም፣ ወደፊት ጋሜሪካ አካላት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።

እነዚህ አካላት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ። በተጨማሪም፣ አገልግሎት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።

- ዕድሜ ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።
- ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።
- ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።
- ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።
- ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።
- ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።
- ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።
- ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።

64 www.landclaimcoalition.ca/assets/LCAC_Model_Policy_Document2.pdf
 65 ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።
 66 "ወደፊት ጋሜሪካ አካላት ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።"
 67 "ለጥንቃቄ ለማስፈጸም የሚችሉ ሰው ምክትታ አባላት ለሥነ ምግባር ምርመራ ላይ ለማሳተፍ ሊችሉ ይችላሉ።"

በቡርታ ላይም ደንበኞችና ሌሎችም ጋር ለመቆየት ለሚችሉ ተገቢ ደረጃ ላይ ማሳተፍ ይኖርባቸዋል። ለዚህ ምክንያት የታሪክ ማስቀመጫ ስራ ላይ ለማቆየት የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

በአጠቃላይ ደንበኞች ለማሳደግ ለሚችሉት አሰራር ዘዴዎች ለምሳሌ ለግንባታ ስራ ላይ ለማቆየት የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

ይህን ዓይነት ስራ ለማሳደግ የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

ሰው ሀብትና ልማት

ሰው ሀብትና ልማት ስራ ለማሳደግ የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

ለዚህ ምክንያት የታሪክ ማስቀመጫ ስራ ላይ ለማቆየት የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

ሥራ ስራዎች ላይ ለማቆየት የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

ሥራ ስራዎች ላይ ለማቆየት የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

ሥራ ስራዎች ላይ ለማቆየት የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

የግብርና ስራዎች ለማሳደግ የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

የግብርና ስራዎች ለማሳደግ የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

ለዚህ ምክንያት የታሪክ ማስቀመጫ ስራ ላይ ለማቆየት የሚያስፈልጉትን ሁሉም አሰራር ዘዴዎችን ማጠናከር ይኖርባቸዋል።

ሥራዎች ይከፈሉን ለማረጋገጥ ለሥራው ማሻሻያና ለግብር ማጠናከራ ደንብ ማውጣት ይገባል።

የኮንትራት አፈጻጸም ለማረጋገጥ ለሥራው ማሻሻያና ለግብር ማጠናከራ ደንብ ማውጣት ይገባል።

ሥራዎች ለማረጋገጥ

መረጃውን ለማረጋገጥ ለሥራው ማሻሻያና ለግብር ማጠናከራ ደንብ ማውጣት ይገባል።

የግብር ማረጋገጫ

ሙሉ ግብር ለማረጋገጥ ለሥራው ማሻሻያና ለግብር ማጠናከራ ደንብ ማውጣት ይገባል።

የሥራ ማሻሻያ ለማረጋገጥ የሚያስፈልጉ ጋራ

ሙሉ ግብር ለማረጋገጥ ለሥራው ማሻሻያና ለግብር ማጠናከራ ደንብ ማውጣት ይገባል።

ሙሉ ግብር ለማረጋገጥ ለሥራው ማሻሻያና ለግብር ማጠናከራ ደንብ ማውጣት ይገባል።

የሥራው ማሻሻያ ለማረጋገጥ ለሥራው ማሻሻያና ለግብር ማጠናከራ ደንብ ማውጣት ይገባል።

ሙሉ ግብር ለማረጋገጥ ለሥራው ማሻሻያና ለግብር ማጠናከራ ደንብ ማውጣት ይገባል።

⁷⁴ ሙሉ ግብር ለማረጋገጥ ለሥራው ማሻሻያና ለግብር ማጠናከራ ደንብ ማውጣት ይገባል።

ካምቦዲያውያን ለሰላም ጥራት ማረጋገጥ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው። ለሰላም ጥራት ማረጋገጥ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው።

ፈጠራዊ ማረጋገጫ፣ ርዕዮተኝነት፣ ለሰላም ማረጋገጫ፣ ለሰላም ማረጋገጫ

ከሌሎች ጋር ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው። ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው።

ሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው። ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው።

ጋንዲ ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ

ሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው። ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው።

ጋንዲ ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ

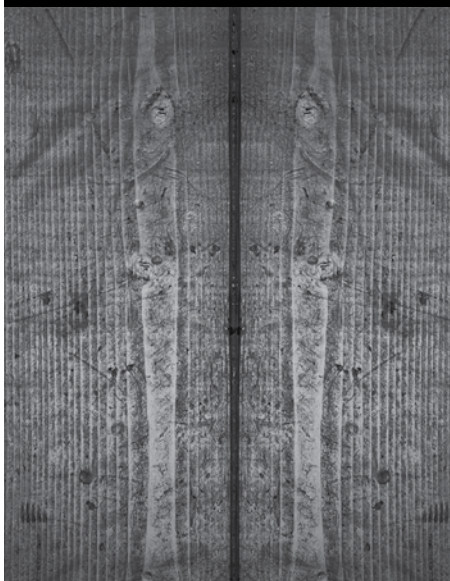
ሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው። ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው።

ሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው። ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው።

3.6 ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ

ሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው። ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው።

ሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው። ለሰላም ጥራት ማረጋገጫ ለሚችሉ ሁኔታዎች ለማግኘት ማድረግ አለባቸው።



**ጉልህ 1:
 ክብረትጽግራጽ
 ልጅጽግራጽ
 ባህሪጽግራጽ 2011-2012**

ግጽ ልጅጽግራጽ ክብረትጽግራጽ	
ክብረትጽግራጽ	ጽግራጽጽግራጽጽግራጽ
ገረጽ ለገረጽ	ክብረትጽግራጽ
ገረጽ ገረጽ	ግጽ ጽግራጽጽግራጽ
ገረጽ ገረጽ	ግጽ ጽግራጽጽግራጽ
ገረጽ ገረጽ	ገረጽ ገረጽ

ግጽ ገረጽጽግራጽ ክብረትጽግራጽ	
ክብረትጽግራጽ	ጽግራጽጽግራጽጽግራጽ
ገረጽጽግራጽ - ገረጽጽግራጽጽግራጽ	ክብረትጽግራጽ
ገረጽጽግራጽ ገረጽጽግራጽ	ክብረትጽግራጽ
ገረጽ ገረጽጽግራጽ	ክብረትጽግራጽ
ገረጽ ገረጽጽግራጽ	ግጽ ጽግራጽጽግራጽ
ገረጽጽግራጽጽግራጽ	ገረጽጽግራጽጽግራጽ
ገረጽጽግራጽጽግራጽ	ገረጽጽግራጽጽግራጽ
ገረጽ ገረጽጽግራጽ	ገረጽጽግራጽጽግራጽ
ገረጽ ገረጽጽግራጽ	ገረጽጽግራጽጽግራጽ
ገረጽ ገረጽጽግራጽ	ገረጽጽግራጽጽግራጽ
ገረጽ ገረጽጽግራጽ	ገረጽጽግራጽጽግራጽ

መዳገ ሃዋናዎች መዳገ ልዩባህሪዎች ክብራት

ክብራት	ሚያስፈልገው ይሆናል
ፈረዳ ገረግ (ልዩባህሪ)	ክብራት
ሀላ ልሳን	መዳገ ገረግ ስራ
ላላ ልዩባህሪ	መዳገ ገረግ ስራ
ሀላ ልሳን ልዩባህሪ	መዳገ ገረግ ስራ
ዘላ ልሳን ልዩባህሪ	መዳገ ገረግ ስራ
ላላ ልዩባህሪ	ክብራት ስራ
ልዩባህሪ ስራ	ክብራት ስራ
ላላ ልዩባህሪ	ስራ መዳገ
ላላ ልዩባህሪ	ስራ መዳገ
ላላ ልዩባህሪ (ሰላም)	ሰላም ስራ
ላላ ልዩባህሪ (ሰላም)	ሰላም ስራ

መዳገ ልዩባህሪ

ክብራት	ሚያስፈልገው ይሆናል
ላላ ልዩባህሪ (ልዩባህሪ)	ክብራት
ላላ ልዩባህሪ	ክብራት ስራ
ላላ ልዩባህሪ	ክብራት ስራ
ላላ ልዩባህሪ	ስራ መዳገ
ላላ ልዩባህሪ ልዩባህሪ	ስራ መዳገ
ላላ ልዩባህሪ	መዳገ ገረግ ስራ
ላላ ልዩባህሪ ስራ	መዳገ ገረግ ስራ
ልዩባህሪ ስራ	መዳገ ገረግ ስራ
ላላ ልዩባህሪ (ሰላም)	ሰላም ስራ
ላላ ልዩባህሪ (ሰላም)	ሰላም ስራ

መዳገ ልዩባህሪ

ክብራት	ሚያስፈልገው ይሆናል
ላላ ልዩባህሪ (ልዩባህሪ)	ክብራት
ላላ ልዩባህሪ	መዳገ ገረግ ስራ
ላላ ልዩባህሪ	መዳገ ገረግ ስራ
ላላ ልዩባህሪ ልዩባህሪ	መዳገ ገረግ ስራ
ልዩባህሪ ስራ	መዳገ ገረግ ስራ
ላላ ልዩባህሪ	ስራ መዳገ
ላላ ልዩባህሪ	ስራ መዳገ
ልዩባህሪ ስራ	ክብራት ስራ
ላላ ልዩባህሪ ስራ	ክብራት ስራ
ላላ ልዩባህሪ (ሰላም)	ሰላም ስራ
ላላ ልዩባህሪ (ሰላም)	ሰላም ስራ

ጠቃሚ ጠቃሚ ስራዎች ለጥቅም ለውጥ

ክፍል	ጥያቄዎች
> ስራ (ለጥቅም ለውጥ)	ከጠቃሚ ስራ
ጠቃሚ ጥቅም	ከጠቃሚ ስራ
ለጥቅም ስራ	ጠቃሚ ጥቅም ስራ
ለጥቅም ስራ	ጠቃሚ ጥቅም ስራ
ጥቅም ስራ	ጠቃሚ ጥቅም ስራ

ጠቃሚ ስራ ለጥቅም ለውጥ ስራ ለውጥ ስራ ስራ ስራ

ክፍል	ጥያቄዎች
ጥቅም ስራ	ከጠቃሚ ስራ
ጥቅም ስራ	ጥቅም ስራ ስራ ስራ
ጥቅም ስራ	ጥቅም ስራ ስራ ስራ
ጥቅም ስራ	ጥቅም ስራ ስራ ስራ
ጥቅም ስራ	ጠቃሚ ጥቅም ስራ
ጥቅም ስራ	ጠቃሚ ጥቅም ስራ
ጥቅም ስራ	ጠቃሚ ጥቅም ስራ



**2011-2012
NUNAVUT IMPLEMENTATION PANEL
Annual Report**

1

**2011-2012
ᓄᓇᑭᑦ ᐱᐅᓕᓪᓈᓕᑦ/ᓈᓕᓕᐱᓂᓪᓈᓕᑦ ᐅᓂᐅᓪᓈᑦ
ᐱᓕᑦᑕᑕᑦ ᐅᓂᐅᓪᓈᑦ ᐱᓕᑦᑕᑕᑦ ᐅᓂᐅᓪᓈᑦ**

67

**2011-2012
COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU NUNAVUT
Rapport annuel**

141



Ningeokuluk Teevee
Kinngait, Nunavut
Biographie de Ningeokuluk (artiste visuelle)

Ravens in Amautik (2013)
Gravure sur pierre et le pochoir (19/50)
50 x 62 cm

Ningeokuluk est l'une des graphistes les plus polyvalentes et brillantes des studios Kinngait.

Née le 27 mai 1963, Ningeokuluk est la fille de Joanasie Salomonie, à présent décédé, et de sa femme, Kanajuk. Le père de Ningeokuluk, Joanasie, était un chef de sa communauté très apprécié à Cape Dorset en raison de son sens de l'humour, de son caractère malicieux et de sa compassion. Le premier livre pour enfant de Ningeokuluk, intitulé Alego, a été publié par la maison d'édition Groundwood Books (division des éditions House of Anansi Press) au cours de l'automne 2009. C'est l'histoire autobiographique d'une jeune fille appelée Alego qui, pour la première fois, part faire la cueillette de palourdes avec sa grand-mère et découvre en chemin des trésors du bord de mer. Le livre a été en lice pour recevoir le Prix littéraire du Gouverneur général pour ses illustrations pour enfants.

Depuis la parution de ses premières gravures dans la collection en 2004, Ningeokuluk est l'une des artistes des studios Kinngait les plus acclamées. Elle connaît particulièrement bien les légendes inuites et possède un sens subtil du dessin et de la composition qui rendent ses œuvres si attrayantes pour de nombreux collectionneurs. Elle a fait de nombreuses expositions en solo de ses œuvres aussi éclatantes que magnifiques et certaines d'entre elles ont été exposées dans les plus grandes galeries publiques et les principaux musées.

Collection d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Reproduit avec la permission de Dorset Fine Arts.

Photographe : Lawrence Cook

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES	146
AVANT-PROPOS	149
I NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED	150
1.1 Poursuite au sujet de la mise en œuvre	150
1.2 Autres faits nouveaux et activités	150
<i>Loi de mise en œuvre</i>	150
Ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits relatives aux parcs et aux aires de conservation	151
Négociations sur les chevauchements	151
Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales.....	152
Vérité et réconciliation	152
Faune	152
Terres, ressources et développement économique	153
Ressources marines	153
Politique sociale	154
Politique culturelle	154
Transfert de responsabilités.....	154
Partenariats.....	155
Divers.....	155
1.3 Mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993.....	155
2 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT	171
2.1 Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.....	171
2.2 Ministère de l'Environnement.....	172
Parcs et endroits spéciaux	172
Protection de l'environnement	172
Gestion de la faune	173
2.3 Ministère des Services communautaires et gouvernementaux	173
2.4 Ministère de la Justice	174
Division du contentieux et du droit constitutionnel.....	174
Division des affaires législatives	174
Bureau des titres de biens-fonds	174
2.5 Objectifs gouvernementaux de mise en œuvre à court terme	175

3 GOUVERNEMENT DU CANADA.....	176
3.1 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.....	176
Direction générale de la mise en œuvre	176
Administration des terres.....	177
Opérations sur le terrain.....	177
Aménagement du territoire.....	177
Évaluation des incidences des projets de développement	177
Division des ressources en eau	178
Sites contaminés.....	178
Ressources humaines : chapitre 23.....	179
Division des affaires intergouvernementales	179
Administration	179
Plan de surveillance générale du Nunavut.....	179
3.2 Défense nationale.....	182
Infrastructures	182
Marchés	182
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.....	182
Opérations et exercices militaires.....	182
3.3 Environnement Canada.....	182
Chapitre 5 : Ressources fauniques.....	182
Chapitre 9 : Aires de conservation	182
Chapitre 11 : Aménagement du territoire.....	183
Chapitre 23 : Embauchage des Inuit au sein du gouvernement.....	183
Chapitre 24 : Marchés de l'État.....	183
3.4 Ministère du Patrimoine canadien.....	183
Soutien aux organisations du Nunavut.....	183
Chapitre 2 : Dispositions générales.....	183
Conseil canadien des arts (organisation du portefeuille).....	184
3.5 Parcs Canada	185
Contexte	185
Comité mixte de gestion du parc	185
Comité de gestion du parc Ukkusiksalik	185
Recherche et surveillance	185
Gestion des ressources culturelles.....	186
Expérience des visiteurs et accès des Inuits	187
Organisateurs de voyages et entrepreneurs inuits.....	187
Publicité et promotion pour les parcs nationaux.....	187
Publication, films, vidéos et expositions	187
Sensibilisation et éducation	188

3.6 Pêches et Océans Canada	188
3.7 Emploi et Développement social Canada.....	191
Chapitre 23.....	191
Chapitre 24.....	192
3.8 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	192
3.9 Ressources naturelles Canada.....	193
Direction de l'arpenteur général.....	193
4 ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE	195
4.1 Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.....	195
Aperçu et rapport d'étape.....	195
Principaux événements et réalisations en 2011-2012	195
Évaluation globale de la mise en œuvre du chapitre 5 (Ressources fauniques) et du chapitre 15 (Zones marines) de l'ARTN.....	196
4.2 Office des eaux du Nunavut	197
4.3 Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions.....	197
Faits saillants pour 2011-2012	197
Défis.....	198
L'avenir	199
4.4 Commission d'aménagement du Nunavut.....	199
Entraves au processus de planification de l'aménagement du territoire.....	199
Description des activités de mise en œuvre et des réalisations accomplies.....	200
Faits saillants de 2011-2012	202
Réalizations dans la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut	202
4.5 Tribunal sur les droits de surface	202
Mandat.....	202
Activités pour 2011-2012	202
Plans pour 2012-2013	203
ANNEXE 1 : MEMBRES DES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE POUR 2011-2012	204
ANNEXE 2 : CALENDRIER DES PAIEMENTS	208

SIGLES

AADNC	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
BFC	Baffin Fisheries Coalition
SHC	Service hydrographique du Canada
COSEPAC	Comité sur la situation des espèces en péril au Canada
SCF	Service canadien de la faune
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
OID	Organisation inuite désignée
MDN	Ministère de la Défense nationale
PPAN	Plan provisoire d'aménagement du Nunavut
ME	Ministère de l'Environnement (Nunavut)
EC	Environnement Canada
EDSC	Emploi et Développement social Canada
GN	Gouvernement du Nunavut
OTC	Organisation de chasseurs et de trappeurs
PEI	Plan d'embauchage des Inuits
FPI	Fiducie du patrimoine inuit
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit
TI	Terres inuites
IG	Institution gouvernementale
IQ	Inuit Qaujimajatuqangit (savoir traditionnel inuit)
ITK	Inuit Tapiriit Kanatami
ETI	Examen par un tiers indépendant
CMGP	Comité mixte de gestion du parc
FOIN	Force opérationnelle interarmées (Nord)
KitIA	Kitikmeot Inuit Association
KivIA	Kivalliq Inuit Association
BTBF	Bureau des titres de biens-fonds
AMN	Association des municipalités du Nunavut
CFN	Conseil fédéral du Nunavut
PSGN	Plan de surveillance générale du Nunavut
CNER	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

ARTN	Accord sur les revendications territoriales du Nunavut
PAN	Plan d'aménagement du Nunavut
CMMN	Conseil du milieu marin du Nunavut
CAN	Commission d'aménagement du Nunavut
RNCan	Ressources naturelles Canada
BRN	Bureau régional du Nunavut (AADNC)
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
TDSN	Tribunal des droits de surface du Nunavut
LATEPN	<i>Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut</i>
OEN	Office des eaux du Nunavut
CGRFN	Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut
APC	Agence Parcs Canada
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
QIA	Qikiqtani Inuit Association
AIR	Association inuite régionale
SC	Service Canada
DAG	Direction de l'arpenteur général (RNCan)
RTA	Récolte totale autorisée

AVANT-PROPOS

Au nom :

De la présidente de Nunavut Tunngavik Incorporated

De la première ministre du Nunavut

Du ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Le Comité de mise en œuvre du Nunavut (CMON) soumet son rapport annuel concernant la mise œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), en application de l'article 37.3.3h) de l'Accord. Le présent rapport porte sur la période comprise entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012.

Ce rapport a été rédigé à partir de l'information obtenue de Nunavut Tunngavik Incorporated, du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial ainsi que des divers organismes de mise en œuvre constitués en vertu de l'Accord, notamment le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, l'Office des eaux du Nunavut, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, la Commission d'aménagement du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut. Les déclarations et points de vue exposés dans les différentes parties du rapport ne sont pas nécessairement représentatifs de l'opinion de tous les membres du Comité ou des parties qui les ont nommés.

Ce rapport met en évidence la complexité et les difficultés de la mise en œuvre de l'Accord, ainsi que les réussites auxquelles elle a donné lieu.

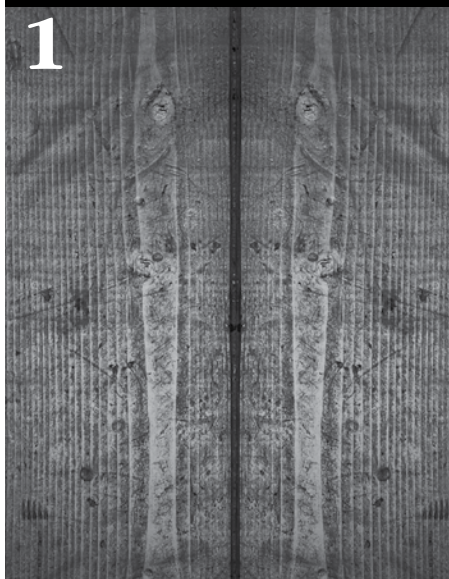
Les membres du Comité de mise en œuvre du Nunavut :

David Kunuk
Nunavut Tunngavik Incorporated

John Merritt
Nunavut Tunngavik Incorporated

William MacKay
Gouvernement du Nunavut

Allan MacDonald
Gouvernement du Canada



NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED

I.1 POURSUITE AU SUJET DE LA MISE EN ŒUVRE

Depuis 2006, en ce qui touche la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), la question qui a préséance sur toutes les autres est l'importante poursuite intentée par Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) devant la Cour de justice du Nunavut contre la Couronne du chef du Canada, qu'elle accuse d'avoir gravement et fréquemment manqué à ses obligations contractuelles et fiduciaires dans la mise en œuvre intégrale et équitable de l'Accord.

Dans ses contributions aux précédents rapports annuels du Comité de mise en œuvre du Nunavut (CMON), NTI a examiné de façon exhaustive le contexte de cette poursuite, ses paramètres, ses motivations et son traitement. Nous encourageons fortement les lecteurs du rapport à se familiariser avec ce matériel pour mieux comprendre pourquoi ce litige a dominé, et continue de dominer, la mise en œuvre de l'ARTN. Sans minimiser le caractère exhaustif et nuancé des explications présentées dans les rapports précédents, il convient de rappeler rapidement la raison d'être de cette poursuite : face à de graves lacunes dans la mise en œuvre de l'Accord, le gouvernement du Canada, représentant la Couronne, s'est unilatéralement retiré des négociations en 2014, a refusé 17 demandes d'arbitrage de problèmes particuliers et n'a pas présenté – et refuse toujours de présenter – une réponse complète au rapport final déposé en 2006 par le conciliateur externe, l'ex juge Thomas Berger, qui avait été recruté et mandaté par les deux parties.

La poursuite contre la Couronne est toujours en cours. Dans la période de mise en œuvre couverte par le présent rapport, la Cour a commencé à examiner une demande de jugement sommaire présentée par NTI sur l'obligation d'élaborer un plan de surveillance générale du Nunavut, prévue au chapitre 12 de l'ARTN. Le témoin de NTI, David Kunuk, a été interrogé par la Couronne depuis juin 2011. En novembre 2010, NTI a terminé l'interrogatoire oral préliminaire du témoin de la Couronne, à l'exception des derniers points et des dernières questions découlant de la production des documents restants.

La section 1.2 du présent rapport met en lumière certains faits saillants d'autres activités et faits nouveaux touchant la mise en œuvre. La section 1.3 reproduit un excellent article qui donne une perspective plus globale à la mise en œuvre de l'ARTN.

I.2 AUTRES FAITS NOUVEAUX ET ACTIVITÉS

Cette partie souligne un certain nombre de faits nouveaux et d'activités auxquels a contribué NTI qui sont survenus durant la période de rapport et qui se rapportaient, directement ou indirectement, à la mise en œuvre de l'ARTN.

Loi de mise en œuvre

Les discussions entourant la rédaction de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* (LATEPN) se sont

poursuivies avec des représentants du gouvernement du Canada, du gouvernement du Nunavut (GN), de la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) et de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER). Ces travaux ont mené à la rédaction d'une version préliminaire complète de la loi, qui devrait conférer une plus grande clarté et prévisibilité aux règles encadrant la planification de l'utilisation du territoire et l'examen environnemental. La loi devrait également habiliter une organisation inuite désignée (OID) à approuver les nouveaux plans d'utilisation du territoire. Un certain nombre de modifications devront être apportées à cette version préliminaire pour en assurer la pleine conformité avec l'ARTN, et NTI entend présenter à ce sujet des mémoires aux comités parlementaires pertinents. Il pourrait également s'avérer nécessaire d'apporter quelques modifications corrélatives à l'ARTN.

Le gouvernement fédéral a en bonne partie achevé d'élaborer une série de nouveaux projets de règlements sur les eaux du Nunavut, découlant de la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*. NTI et les associations inuites régionales (AIR) ont participé au processus et attendent de prendre connaissance de l'ébauche finale.

Le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a formé un groupe de travail chargé de trouver une solution au problème de double cautionnement qui survient lorsque les promoteurs doivent verser à la fois aux propriétaires fonciers inuits et à la Couronne des garanties financières pour les répercussions terrestres et aquatiques de leurs projets. NTI et les AIR ont été invités à participer aux travaux du groupe de travail ainsi qu'aux discussions s'y rapportant, et NTI collabore avec les AIR à la résolution de ce problème.

Les tentatives précédentes de collaboration avec le ministère fédéral des Pêches et des Océans (MPO) et d'autres parties pour formuler de nouveaux règlements sur les pêches du Nunavut reflétant le système de gestion faunique créé par l'ARTN n'ont pas abouti. NTI a commencé à envisager d'autres options pour la réglementation des pêches.

Ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits relatives aux parcs et aux aires de conservation

Les négociations concernant les ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI), dans le cas des rivières du patrimoine canadien, sont en bonne partie suspendues à cause de la rigidité

du mandat du gouvernement fédéral et du niveau déraisonnablement insuffisant de son financement, où des plafonds ont été fixés sans consultation des Inuits.

L'absence de financement fédéral est une des principales causes de la non-mise en œuvre de l'ERAI générale sur les parcs territoriaux conclue en mai 2012. Les problèmes de financement de la mise en œuvre de l'ERAI sur les parcs territoriaux sont couverts par la poursuite judiciaire intentée par NTI à l'encontre de la Couronne.

NTI collabore également avec le GN pour veiller à ce que les OID aient leur mot à dire dans l'allocation des fonds reçus pour la mise en œuvre de l'ERAI relative aux parcs territoriaux, comme le prévoit l'ERAI.

NTI a participé à un examen quinquennal de l'ERAI sur les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs. On espère que cet examen, couplé à une mise en œuvre fructueuse du fonds pour l'industrie touristique et à d'autres aspects de cette ERAI, favorisera la renégociation de l'ERAI sur les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs et étayera les précédents engagements du gouvernement fédéral pour la seconde période de planification de l'ERAI.

Négociations sur les chevauchements

Les négociations visant un règlement extrajudiciaire des revendications territoriales des Dénés du Manitoba et de l'Athabasca dans la région de Kivalliq se sont poursuivies.

L'équipe fédérale de négociation a reçu son plus récent mandat en juin 2010 et rencontré en novembre 2010 les parties autochtones, avec qui elle tient des séances de négociation officielles depuis le début de 2011. La dernière séance réunissant toutes les parties a eu lieu en février 2012. Les parties ont formé des groupes de travail qui se penchent sur des enjeux particuliers, comme la sélection des terres ou l'étude et l'examen de la version préliminaire des clauses des ententes proposées. Ces groupes de travail se réunissent régulièrement.

La résolution des problèmes de chevauchement au Manitoba nécessite des négociations sur les droits des Inuits dans le nord du Manitoba. Le dossier de la sélection des terres a progressé, notamment grâce à des réunions en mai et en juin 2011 avec le Comité consultatif des terres d'Arviat. À terme, la résolution des problèmes de chevauchement au Manitoba exigera des modifications au chapitre 40 de l'ARTN.

Des représentants de NTI ont assisté à des réunions du Comité consultatif sur la crevette du Nord et entamé des discussions avec la Société Makivik au sujet de la négociation d'un accord transfrontalier de partage de la ressource crevette. Les deux parties ont conjointement demandé au MPO d'obtenir les données scientifiques disponibles sur la ressource. Des séances de consultation ont été tenues avec des partenaires industriels, soit la Qikaduk Corporation et la Baffin Fisheries Coalition (BFC), pour mieux comprendre les positions et attentes respectives des parties.

Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales

La Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales a vu le jour en 2003 pour promouvoir une mise en œuvre efficace de toutes les ententes relatives aux revendications territoriales globales (les traités modernes). La direction de la Coalition a tenu sa réunion annuelle à Ottawa les 8 et 9 février 2012, pour y discuter des approches à adopter pour l'année à venir. La présidente de NTI, Mme Towtongie, et le président des Nisga'a, M. Stevens, ont été élus coprésidents. Le 9 février, la Coalition a organisé une réception qui a attiré des députés, des sénateurs, des fonctionnaires fédéraux et d'autres intéressés. Durant l'année, NTI a participé aux réunions tenues par la Coalition avec plusieurs députés. Une réunion avec le ministre du MAINC John Duncan, prévue pour le 30 novembre, a été annulée. La Coalition, dont des représentants de NTI, a comparu le 6 décembre 2011 à Ottawa devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord. La Coalition a décidé d'entreprendre une collaboration bilatérale avec le milieu universitaire, et elle prévoit rencontrer des chercheurs universitaires et des fonctionnaires fédéraux à l'Université Queen's le 14 juillet 2012 pour convenir d'un plan de recherche sur les traités modernes et leur mise en œuvre. En 2012-2013, la priorité sera donnée à l'élaboration du cadre de recherche et à la quête de financement.

Vérité et réconciliation

Il y a au Nunavut plus de 3 000 survivants des pensionnats inuits, des endroits aux conditions de vie souvent très dures où l'on interdisait souvent aux jeunes Inuits de parler leur langue maternelle, de manger leur nourriture traditionnelle et de communiquer avec leurs frères et sœurs. De plus, un grand nombre d'entre eux y ont subi des sévices particuliers.

NTI a déposé deux demandes judiciaires pour faire ajouter plusieurs établissements du Nunavut à la liste des pensionnats reconnus par la Convention

de règlement relative aux pensionnats indiens, soit Kivalliq Hall (à Rankin Inlet) de même que les foyers temporaires et les foyers de tutelle inuits. NTI a également travaillé à la mise sur pied du Programme de crédit pour études personnelles, devant être créé à l'aide des fonds excédentaires du Paiement d'expérience commune, et veillé à ce que les ex-pensionnaires aient accès au Processus d'évaluation indépendant. Même si le délai pour présenter une demande de Paiement d'expérience commune est expiré, les Inuits pouvaient encore soumettre des demandes de réexamen pour diverses raisons, par exemple en prouvant que différents noms avaient été utilisés ou en déposant une preuve supplémentaire de fréquentation d'un pensionnat.

NTI a également aidé d'ex-pensionnaires vivant au Nunavut à remplir les formulaires requis. On a formé trois équipes de deux intervenants chacune pour visiter chaque région du Nunavut et aider les ex-pensionnaires à demander réparation pour les sévices qu'ils ont subis.

En mars 2012, NTI a continué de collaborer avec le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens pour coordonner la tenue des séances d'information.

Par le truchement de la Commission de vérité du Qikiqtani, l'Association inuite du Qikiqtani a effectué un investissement majeur dans la documentation de l'histoire inuite. NTI a contribué à ce projet.

Faune

De concert avec des représentants du MPO, NTI a participé à des consultations communautaires visant à sonder le milieu sur un projet de plan de gestion intégrée de la pêche du narval, et pour discuter de la récolte totale autorisée pour cette espèce. L'ébauche de plan était le fruit de trois réunions tenues l'année précédente entre les partenaires de cogestion, dans le cadre d'un processus de résolution extrajudiciaire de la poursuite intentée par NTI après que le MPO eut limité le commerce international des défenses de narval sans consulter les Inuits. NTI a suspendu sa poursuite en juin 2011, quand le MPO a accepté de consulter les Inuits sur les décisions touchant la récolte et le commerce du narval. Dans le plan de gestion, le MPO prévoit introduire un nouveau système basé sur les stocks estivants de narvals, où l'on attribuerait un taux de récolte totale autorisée (RTA) distinct à chaque stock. Par la suite, les organisations régionales des ressources fauniques répartiraient ces RTA entre les organisations de chasseurs et de trappeurs (OCT), qui remettraient des étiquettes à leurs membres.

Certaines OCT connaîtraient une diminution de leur allocation annuelle.

Pour protéger le commerce international des défenses de narval, il est essentiel de mettre en place un plan de gestion du narval qui sera assorti de mécanismes assurant une récolte durable au Nunavut. Ce plan aurait pour but d'assurer que tous les partenaires de la cogestion du narval assument leurs responsabilités quant à la durabilité et à la bonne gestion de la récolte. Il obligerait les OCT et les organisations inuites à prendre des décisions et à formuler des conseils et des informations sur la gestion de l'espèce. Le plan reposerait sur l'Inuit Qaujimagatungit (IQ) et sur les connaissances scientifiques.

NTI et le MPO ne s'entendaient pas sur certains aspects du plan proposé, qui seront abordés à l'occasion de consultations ultérieures. Le plan de gestion représenterait un virage important dans le mode de gestion du narval. Le MPO a tenu neuf rencontres de consultation, notamment avec les représentants des organisations régionales des ressources fauniques et des OCT des 23 collectivités qui récoltent le narval. Les aînés, les chasseurs et les autres membres des collectivités ont été encouragés à assister aux consultations pour enrichir de leur savoir la formulation du projet de plan. Idéalement, le MPO et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) approuveront le plan pour janvier 2013, avant que des représentants du Canada ne se rendent en Thaïlande pour participer à une réunion des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction, en mars 2013. NTI mène activement des préparatifs en vue de cette réunion.

NTI a donné son appui à la demande présentée par la BFC au ministre fédéral des Pêches et des Océans, en vue d'obtenir un permis temporaire de pêche du flétan noir dans la zone OB à l'aide de bateaux de plus de 89 pieds. La demande portait sur l'allocation de permis de pêche aux engins fixes que détient déjà la BFC, mais qui visent exclusivement les bateaux de moins de 89 pieds.

Terres, ressources et développement économique

Au Nunavut, le développement minier connaît une croissance spectaculaire depuis quelques années. En 2011, les investissements consacrés à l'exploration et aux infrastructures minières ont été plus importants au Nunavut que partout ailleurs dans le Nord. Ailleurs au Canada, les exploitants d'une nouvelle mine peuvent compter sur l'existence d'une infrastructure de base (routes, ports, systèmes d'eau municipaux, sources

d'énergie). Ce n'est pas le cas au Nunavut, où le fardeau infrastructurel vient s'ajouter aux coûts habituels. NTI s'efforce d'obtenir les engagements nécessaires pour que les fonds publics soient mis à contribution dans la construction des infrastructures permanentes.

Les Inuits du Nunavut sont propriétaires en fief simple d'une grande partie des terres du Nunavut, et ils détiennent divers autres droits à l'égard des terres de la Couronne au Nunavut. De nombreuses parcelles de terres inuites (TI) ont un potentiel minier. En tant que propriétaires du sous-sol, les Inuits touchent une redevance d'environ 12 pour cent. À mesure que les mines seront mises en production, les recettes viendront alimenter une fiducie créée en application d'une politique spéciale sur les recettes tirées des ressources naturelles, que NTI a établie en collaboration avec les AIR. NTI a reçu en 2012 un premier paiement de redevances, de plus de deux millions de dollars.

Les ERAI génèrent également des retombées financières pour les Inuits, dans les cas où ils sont propriétaires de la surface alors que le sous-sol appartient à la Couronne.

NTI siège au Comité national sur le développement économique de l'Inuit Nunangat. Ce comité n'a pas tenu de réunion complète en 2011-2012, et le gouvernement n'a pas répondu au plan de mise en œuvre déposé par les Inuits en novembre 2010. Des représentants de NTI ont assisté en juin 2011 et en janvier 2012 aux réunions tenues par un groupe de travail du Comité, qui a pris acte de l'absence de réponse fédérale au plan de mise en œuvre. Certains signes laissaient croire qu'une réponse fédérale serait déposée en mai 2012.

NTI a continué de surveiller les enjeux environnementaux, par l'entremise du Comité de gestion du Programme des contaminants du Nord et par sa contribution à ArcticNet. Des représentants de NTI ont assisté à un atelier sur l'adaptation aux changements climatiques dans l'optique particulière des Inuits, organisé en mars à Ottawa par l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK).

NTI était un commanditaire « Or » de la conférence de Tourisme Nunavut à Iqaluit en mars 2012. Des employés de NTI ont également assisté à la conférence Northern Lights 2012, à Ottawa, en février 2012.

Ressources marines

Un Conseil du milieu marin du Nunavut (CMMN) a été constitué en application de l'article 15.4.1 de l'ARTN.

Depuis un millier d'années, les Inuits du Nunavut trouvent nourriture, vêtements et abris dans les zones marines, qui revêtent une importance cruciale pour les Inuits et l'ensemble de la population canadienne.

Un sommet sur la baie d'Hudson était prévu pour 2012-2013, afin de mieux sensibiliser le grand public, les instances gouvernementales et le milieu scientifique à la région de la mer intérieure de la baie d'Hudson (baie d'Hudson, baie James, détroit d'Hudson, baie d'Ungava et bassin Foxe). La baie d'Hudson forme un système écologique d'une grande importance pour les collectivités inuites et les collectivités côtières des Premières Nations, en plus d'être le pilier d'une activité économique croissante dans la région. Le sommet avait pour but de rassembler les parties intéressées pour commencer à mettre en place une structure de gouvernance pour cette région, notamment par l'évaluation et le suivi des répercussions. Le MAINC a versé à NTI une aide financière d'environ 37 000 \$ pour la préparation de documents.

NTI a assisté à une réunion concernant les droits des services à la navigation marine de la Garde côtière nationale, qui déploie des brise-glace pour faciliter la navigation et l'amarrage des navires de ravitaillement des collectivités nordiques éloignées. Le gouvernement fédéral a accordé une exemption permanente de ces droits pour les navires commerciaux qui font des opérations de ravitaillement dans le Nord. Après examen, le gouvernement fédéral a décidé, en vertu d'une nouvelle politique d'exemption, de considérer comme « collectivité éloignée » toute collectivité située au nord du 60e parallèle. Les entreprises de ravitaillement (livraison de carburant et transport maritime) continueraient d'avoir à verser des droits pour les services à la navigation maritime lorsqu'elles approvisionnent Sanikiluaq.

Politique sociale

NTI a contribué à diverses initiatives sur les politiques sociales dans la période de rapport. Pour plus d'information sur les enjeux sociaux, le lecteur est prié de se reporter aux rapports annuels sur l'état de la culture et de la société inuites, versés sur le site Web de NTI.

- NTI a participé avec Santé Canada à l'initiative antituberculose Taima TB à Iqaluit, dont elle applaudit la mise en œuvre dans de nouvelles collectivités.
- Avec ses partenaires, NTI a joué un rôle de premier plan dans la formulation et la publication du Plan

d'action pour la prévention du suicide au Nunavut. NTI se voue à la prévention du suicide au Nunavut, et ce plan d'action expose les mécanismes possibles de concertation de tous les partenaires.

- NTI a participé aux consultations entourant la Stratégie de réduction de pauvreté du GN, ainsi qu'à sa formulation et à sa communication.
- Avec le GN et Santé Canada, NTI a publié des plans de bien-être communautaire pour six collectivités nunavoises : Arviat, Coral Harbour, Clyde River, Igloodik, Kugluktuk et Kugaaruk.
- La bourse d'études Jose Amaujaq Kusugak de 2011 a été accordée à deux bénéficiaires en 2011, soit Emily Joanasie et Monica Kiguktak, qui pourront ainsi mener des études dans le domaine de l'éducation. Leurs essais ont été publiés dans le magazine Naniiliqpita.

Politique culturelle

Comme le révèle le plus récent rapport annuel sur l'état de la culture et de la société inuites, le gouvernement fédéral consacre annuellement 4 680 \$ par locuteur aux initiatives de langue française, contre seulement 53,61 \$ par locuteur aux initiatives en langues inuites. Cette situation est inéquitable et inacceptable.

Le Piqusilirivvik Inuit Cultural Learning Facility a ouvert ses portes à Clyde River. Cet établissement contribuera grandement à rapprocher le système d'éducation avec les valeurs inuites. Il joue un rôle essentiel dans la préservation et la promotion de la culture, des valeurs, de la langue et du patrimoine inuites.

Transfert de responsabilités

NTI a signé en 2008, avec le gouvernement du Canada et le GN, le Protocole sur le transfert des responsabilités relatives aux terres et aux ressources. Le 4 novembre, le ministre du MAINC a écrit à la présidente de NTI et au premier ministre du Nunavut pour les aviser officiellement que Bruce Rawson n'était plus le représentant fédéral en chef, et qu'il (le ministre) se réservait la possibilité d'en nommer un nouveau. À son assemblée générale annuelle du 22 au 24 novembre, NTI a adopté une résolution invitant les trois parties à s'engager à négocier et à conclure un accord de transfert anticipé. Cette résolution a été communiquée par NTI aux signataires fédéral et nunavois du protocole.

Partenariats

NTI a collaboré avec le GN pour reconduire et signer Aajiiqatigiinni, un nouveau protocole qui établit les grandes lignes d'une relation de travail visant principalement à améliorer le partenariat pour ce qui est d'encourager l'autonomie et de rehausser le niveau de vie des Inuits, et de collaborer à la formulation et au renouvellement des politiques, des programmes, des services et des lois. Le protocole prend appui sur le protocole de Clyde River (1999) et sur Iqqanaijaqatigiit (2004).

Des représentants de NTI se sont rendus en Nouvelle-Zélande pour rencontrer des représentants du peuple maori et discuter des réalisations et des défis communs sur la voie de l'autodétermination et de l'autonomie.

NTI a également assisté aux célébrations tenues à Ottawa pour commémorer le 40e anniversaire de l'ITK. La présidente de NTI a souligné la nécessité de renforcer l'ITK pour maximiser son efficacité comme représentant de tous les Inuits au Canada.

Un atelier de deux jours sur l'ARTN a eu lieu à Ottawa les 27 et 28 mars. Quatorze intervenants y ont abordé divers thèmes se rapportant à l'ARTN : historique des négociations menant à l'Accord, espèces sauvages, pêche, terres inuites, redevances du sous-sol et des ressources naturelles, conseils de cogestion, ERAI, développement social et culturel, marchés de l'État, processus global de mise en œuvre. Plus de 60 personnes ont assisté à cet événement, dont le sénateur Charlie Watt, des représentants de neuf ministères et organismes fédéraux, des représentants de l'industrie minière et d'autres intérêts privés, des étudiants et des professeurs de quatre universités, en plus de 17 étudiants du Nunavut Sivuniksavut. Dans un sondage faisant suite à l'atelier, 91 pour cent des répondants ont accordé une cote favorable à l'activité, à laquelle le MAINC avait contribué financièrement.

Divers

NTI a continué de collaborer avec le GN au sujet du projet de partenariat public-privé pour la construction et l'entretien des nouvelles installations de l'aéroport international d'Iqaluit. En vertu de ce partenariat public-privé, le secteur privé serait propriétaire des infrastructures, pour lesquelles le GN conclurait un contrat de location à long terme. Le GN envisage

diverses options pour ce projet et a indiqué qu'il pourrait ne pas l'assujettir à la politique Nunavummi Nangminiqatunik Ikajuuti. NTI a demandé au GN d'examiner la faisabilité de l'approche de partenariat public-privé et les économies qui s'y rattachent, par comparaison avec la stratégie d'approvisionnement habituelle (conception-soumission-construction).

Pour souligner le 20e anniversaire de l'ARTN en 2013, NTI a commandé un monument aux artistes Inuk Charlie de Taloyoak, Paul Malliki de Repulse Bay et Looty Pijamini de Grise Fiord. Ils se sont réunis à Iqaluit en mai dernier pour concevoir l'œuvre qu'ils commenceront à sculpter cet été. Le monument sera dévoilé le 9 juillet 2013 devant le bureau de NTI à Iqaluit.

1.3 Mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut de 1993

L'article suivant sur l'ARTN a été rédigé par A. Campbell, T. Fenge et U. Hanson. Il a initialement paru dans la revue *Arctic Review on Law and Politics* en 2011 (voir *Arctic Review*, vol. 2, 1/2011 p. 25–51). L'article a été reproduit et remanié avec la permission de NTI et des auteurs.

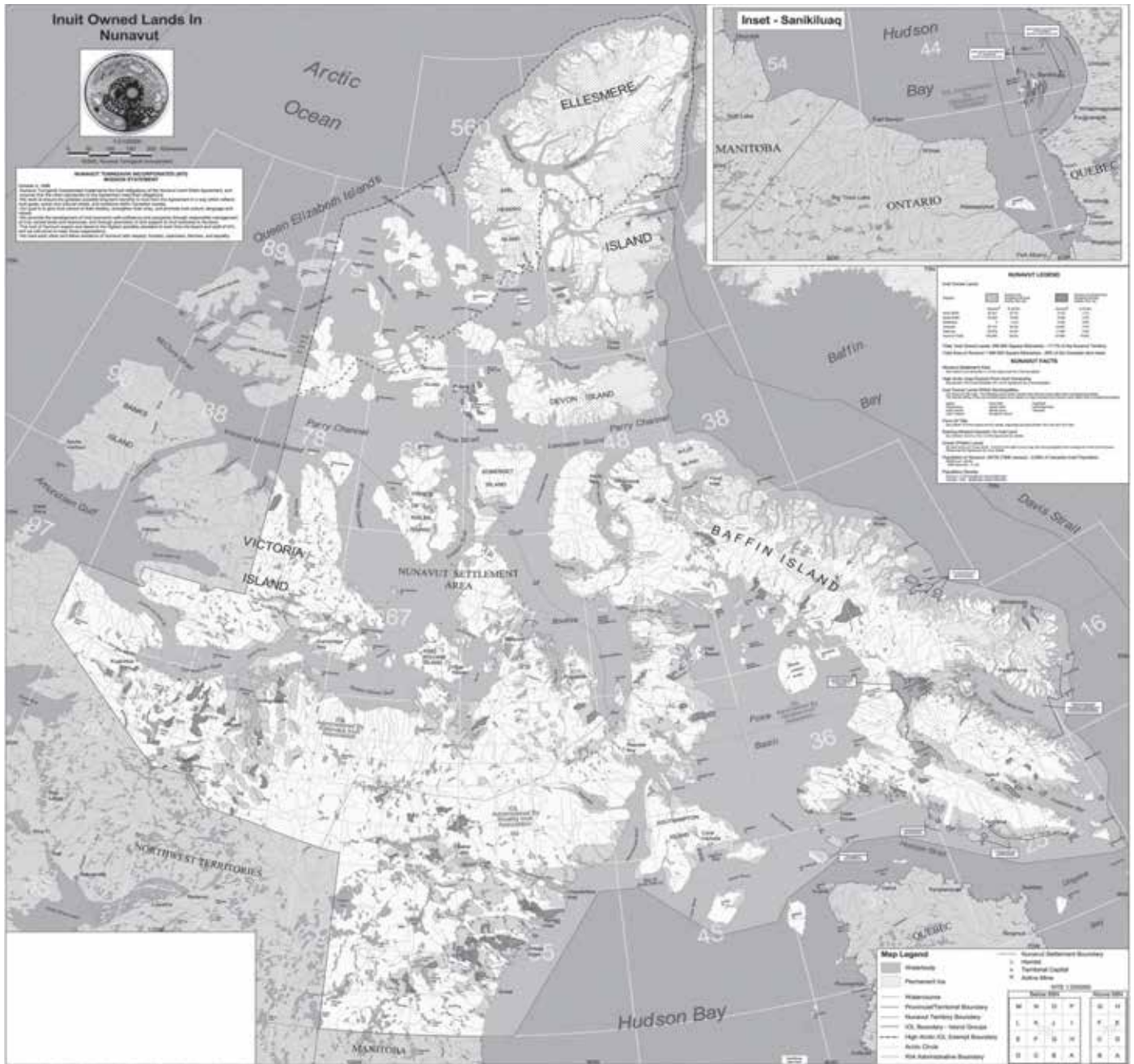
1. Introduction

L'ARTN¹, un traité moderne de 298 pages qui vise plus de 20 pour cent du territoire canadien, a été approuvé en novembre 1992 par les Inuits à l'occasion d'un vote tenu à la grandeur du Nunavut, et en 1993 par l'entremise d'une loi adoptée par le Parlement du Canada. Le territoire et le gouvernement du Nunavut ont été établis en 1999 en application du chapitre 4 de l'Accord. En vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, les promesses contenues dans les traités modernes confèrent des droits justiciables que la Constitution protège contre l'action unilatérale du Parlement ou du gouvernement du Canada et des gouvernements territoriaux et provinciaux².

La ratification de l'Accord a fait l'objet d'une couverture médiatique favorable, bien que passagère, au Canada et à l'étranger. Le premier ministre Mulroney a caractérisé l'Accord d'instrument de « construction

¹ *Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Tungavik et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 1993.*

² Pour une bonne introduction sur la création du Nunavut, voir les articles publiés dans Dahl, Jens; Hicks, Jack et Jull, Peter, (dir. de réd.) *Nunavut: Inuit Regain Control of their Lands and their Lives*, International Work Group for Indigenous Affairs, Copenhagen, Danemark, 2000.



Terres inuites dans la région du Nunavut

d'une nation »³. Dans sa perspective d'ex-négociateur de la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN), l'organisation inuite qui représentait les Inuits du Nunavut, Fenge⁴ cerne plusieurs des raisons expliquant pourquoi l'Accord a pu être conclu, tandis que Légaré⁵ s'intéresse au processus de négociation. La question de la sélection des terres inuites – les Inuits ont aujourd'hui la propriété complète de quelque 356 000 kilomètres carrés, soit 15 pour cent du Nunavut – a été abordée par McPherson, qui a

conseillé la FTN sur la sélection des ressources tréfoncières⁶. La négociation des dispositions de l'Accord relatives aux parcs et aux aires de conservation a été traitée par Fenge⁷.

Les commentaires et les analyses des chercheurs ont surtout porté sur le processus employé de 1993 à 1999 pour planifier l'établissement du GN et sur les initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes dans la législature territoriale, à transférer aux régions la

responsabilité des opérations gouvernementales et à faire reposer la prise de décisions sur les valeurs et les objectifs inuits et sur l'utilisation de l'inuktitut par l'application de l'IQ, ou savoir traditionnel inuit⁸. L'application des dispositions de l'Accord relatives à l'évolution politique a suscité beaucoup d'attention, comme en témoignent les travaux de White⁹, Légaré¹⁰ et Loukacheva¹¹. Cependant, malgré son importance cruciale pour le projet de Nunavut conçu par les dirigeants inuits dans les années 1970¹², le chapitre 4 constitue, avec ses trois maigres paragraphes, le plus court des 42 chapitres de l'Accord. Le philosophe canadien John Ralston Saul estime que la création du Nunavut, et par cela il signifie le GN, « reconnaissait adéquatement » le rôle et la place des Inuits au Canada et, par conséquent, aide à mener à terme ce qu'on ne peut décrire autrement que comme une relation coloniale entre le Canada et les Inuits¹³. Dewar perçoit toutefois une constante relation non résolue entre la mise en œuvre du chapitre 4 et l'objectif plus global visé par l'ARTN¹⁴, alors que Cameron et Campbell s'attendent à ce que le transfert au GN des dernières responsabilités du gouvernement fédéral dans le territoire accroisse l'évolution politique et économique du Nunavut¹⁵. Les chapitres de l'Accord qui traitent du développement économique, social et culturel et de la gestion des terres et des ressources naturelles n'ont pas soulevé le même intérêt ni le même nombre

de commentaires que les chapitres consacrés à l'évolution politique¹⁶, non plus que les défis continus posés par la mise en œuvre de l'Accord dans son ensemble. Cet article a pour but de redresser ce déséquilibre en exposant les processus de mise en œuvre de l'Accord par NTI, l'organisation qui a pris la relève de la FTN, et le gouvernement du Canada. Les auteurs espèrent que cette discussion des processus, des positions et des perspectives concernant la mise en œuvre de l'Accord permettra aux chercheurs d'avoir une appréciation plus générale de la place occupée par l'Accord et les autres traités modernes dans la politique publique canadienne¹⁷.

2. Contexte historique

Dès le début du XVII^e siècle, la conclusion de traités avec les peuples autochtones était au cœur de l'approche privilégiée par la Couronne vis-à-vis de l'Amérique du Nord. Les premiers traités, tant écrits qu'oraux, mettaient l'accent sur la paix et l'amitié et créaient des alliances militaires avec les Premières Nations, à l'époque où Français et Britanniques se disputaient la possession du continent. À la suite de la victoire des Britanniques dans la guerre de Sept Ans (guerres franco-indiennes, aux États-Unis), le roi George III a émis en 1763 une Proclamation portant sur le gouvernement du Québec, de la Floride orientale, de la Floride occidentale et de la Grenade, qui faisaient

³ Le discours du 25 mai 1993 du premier ministre Mulroney est reproduit dans « Creating Nunavut and Breaking the Mold of the Past », *Northern Perspectives*, (21) 3, 1993, p. 4.

⁴ Fenge, Terry, « Political development and environmental management in Northern Canada: The case of the Nunavut Agreement », *Inuit Studies*, (16) 1-2, 1992, pp. 115-141.

⁵ Légaré, André, « The process leading to a Land Claims Agreement and its Implementation: The Case of the Nunavut Land Claims Settlement », dans *Canadian Journal of Native Studies*, (16) 1, 1996, pp. 139-163.

⁶ McPherson, Robert, *New Owners in their Own Land: Minerals and Inuit Land Claims*, Arctic Institute of North America, Calgary, 2003.

⁷ Fenge, Terry, « National Parks in the Canadian Arctic: The Case of the Nunavut Land Claims Agreement », dans *Environments*, (22) 1, 1993, pp. 21-36.

⁸ Voir par exemple Timpson, Annis May, « Rethinking the Administration of Government: Inuit Representation, Culture, and Language in the Nunavut Public Service », dans *First Nations, First Thoughts*, University of British Columbia Press, Vancouver, 2009.

⁹ White, Graham, « Nunavut: Challenges and Opportunities of Creating a New Government », dans *Public Sector Management*, (9) 3, 1999, pp. 3-7.

¹⁰ Légaré, André, « An Assessment of Recent Political Development in Nunavut: the Challenges and Dilemmas of Inuit Self-Government », dans *Canadian Journal of Native Studies*, (18) 2, 1998, pp. 271-299; et « Canada's Aboriginal Self-Determination in Nunavut: From Vision to Illusion », dans *International Journal of Minority and Group Rights*, (15) 2008, pp. 335-367.

¹¹ Loukacheva, Natalia, *The Arctic Promise: Legal and Political Autonomy of Greenland and Nunavut*, University of Toronto Press, Toronto, 2007.

¹² Amagoalik, John; Green, Peter; Semmler, Agnes; Patterson, Dennis; Tologanak, Kane; et Kadlun, Bob, « Building Nunavut », dans *National and Regional Interests in the North*, Comité canadien des ressources arctiques, Ottawa, 1983, pp. 141-155.

¹³ Saul, John Ralston, *A Fair Country*, Viking Canada, Toronto, 2008, p. 99.

¹⁴ Dewar, Barry, « Nunavut and the Nunavut Land Claims Agreement – an Unresolved Relationship », dans *Policy Options*, (30) 7, 2009, pp. 74-79.

¹⁵ Cameron, Kirk; et Campbell, Alastair, « The Devolution of Natural Resources and Nunavut's Constitutional Status » in *Journal of Canadian Studies*, (43) 2, 2009, pp. 198-219.

¹⁶ Les conseils et offices constitués en vertu des accords sur les revendications territoriales ont fait l'objet d'un certain nombre de discussions et d'évaluations, particulièrement de la part de Graham White. Voir à ce sujet « Treaty Federalism in Northern Canada: Aboriginal-government land claims boards » dans *Publius: The Journal of Federalism*, (32) 3, 2002, pp. 89-114; « Cultures in Collision: Traditional Knowledge and Euro-Canadian Governance Processes in Northern Land-Claim Boards » dans *Arctic*, (59) 4, 2006, pp. 401-414; et « Not the Almighty »: Evolving Aboriginal Influence in Northern Land Claim Boards » dans *Arctic*, (61) Suppl. 1, 2008, pp. 71-85.

¹⁷ Au moment de la rédaction de cet article, les auteurs étaient employés à temps plein ou à temps partiel de Nunavut Tunngavik Incorporated, l'organisation inuite chargée de mettre en œuvre l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Cet article fait état de leur expérience personnelle des processus de négociation et de mise en œuvre.

maintenant partie des possessions nord-américaines de la Couronne. Cette Proclamation réservait également à l'usage exclusif des peuples autochtones les terres autochtones non vendues ou non cédées, et elle exigeait une cession officielle à la Couronne des terres autochtones et des ressources naturelles non cédées. Ce n'est qu'après une telle cession, obtenue par le truchement de traités, que la Couronne accorderait à son tour des droits à des tierces parties pour la colonisation et la mise en valeur du territoire cédé. La conclusion de traités s'est poursuivie dans les autres possessions nord-américaines de la Couronne après la Révolution américaine et dans le Dominion du Canada après la Confédération en 1867¹⁸.

Des traités ont été conclus avec les peuples autochtones du sud du Canada vers la fin du XVIII^e siècle et tout au long du XIX^e siècle, à mesure que la colonisation et le développement se déplaçaient vers l'ouest. Parmi les derniers grands traités figurent le Traité 11, signé en 1921 avec les Dénés de la vallée du Mackenzie, les traités Williams de 1923 dans le centre de l'Ontario, et les adhésions de 1929-1930 au Traité 9 dans le nord de l'Ontario. La plus grande partie du nord du Canada n'était pas assujettie à la conclusion de traités et ce n'est qu'en 1973, sur la foi d'une décision de la Cour suprême du Canada relative aux droits fonciers des Nisga'a de la Colombie-Britannique, que le gouvernement du Canada a recommencé à conclure des traités¹⁹. C'est ainsi que 23 accords sur des revendications territoriales globales, ou traités « modernes », ont été conclus dans le nord du Canada et en Colombie-Britannique au cours des 35 dernières années, dont cinq (y compris l'Accord sur le Nunavut), ont été négociés et ratifiés par les Inuits du Canada²⁰.

3. Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

Les Inuits étaient des candidats manifestes à la négociation d'un accord sur les revendications territoriales globales avec le gouvernement du Canada lorsque le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien a, en 1973, annoncé la volonté d'Ottawa de négocier des traités modernes avec les peuples autochtones n'ayant pas signé de traités historiques ou dont le titre autochtone n'avait pas été légalement annulé. En raison de la volonté manifestée par le gouvernement du Québec d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la rivière La Grande dans le nord de la province et comme suite à l'injonction interlocutoire obtenue en 1973 par les Cris et les Inuits de la région, qui suspendait temporairement le projet, la négociation du premier traité moderne, soit la Convention de la Baie James et du Nord québécois,

a rapidement progressé et abouti en 1975²¹. Même si le gouvernement du Canada a entrepris des négociations avec six peuples autochtones du Nord, il a attendu jusqu'en 1981 pour produire une politique officielle sur les revendications territoriales²².

Faute de développement imminent pour aiguillonner les négociations, le cas du Nunavut était sensiblement différent de celui de la baie James et du Nord du Québec. Les Inuits des Territoires du Nord-Ouest souhaitaient une entente qui assurerait leur autonomie grâce à la création d'un territoire du Nunavut doté de son propre gouvernement, à la propriété des terres et à une participation à la gestion foncière et faunique qui leur permettrait de soutenir leur culture basée sur les ressources fauniques et d'appuyer leur économie de récolte. La protection de l'environnement naturel (notamment par la création de parcs nationaux), de même que la promotion d'un développement économique culturellement et écologiquement responsable auquel ils participeraient, constituaient des objectifs centraux du projet initial de Nunavut soumis au premier ministre Trudeau en 1976²³. Bien que retirée pour en permettre la révision et pour permettre la tenue de consultations communautaires supplémentaires, cette proposition est demeurée un énoncé d'intention qui a influencé les négociateurs inuits durant les années subséquentes²⁴.

Placés devant la perspective d'une rapide exploration et d'une possible exploitation des hydrocarbures de la région de la mer de Beaufort, et tenus de définir rapidement leurs droits en prévision d'un tel développement, les Inuvialuits se sont retirés du projet de Nunavut vers le milieu des années 1970 et ont négocié une entente distincte sur leurs revendications territoriales, qui a été finalisée en 1984²⁵. La Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Convention définitive des Inuvialuit ont servi de modèles et de concepts pour les négociations concernant le Nunavut. L'Inuit Tapirisat du Canada, l'organisation inuite nationale, a représenté les Inuits du Nunavut dans leurs négociations avec le gouvernement du Canada sur les revendications territoriales jusqu'en 1982, année où la FTN a assumé le mandat de négocier un accord sur les revendications territoriales au Nunavut. *L'Alaska Native Claims Settlement Act* de 1971 et l'adoption en 1979 du régime d'autonomie interne au Groenland ont également donné une impulsion aux négociations sur l'établissement du Nunavut.

Outre sa nature constitutionnelle, l'aspect le plus important de l'Accord réside peut-être dans sa portée et son ambition. Ses 42 chapitres abordent

le développement économique, l'emploi, la protection de l'environnement, la gestion des ressources fauniques, les affaires sociales et culturelles, la propriété et la gestion des terres et des ressources naturelles, ainsi que l'évolution politique. L'objet global de l'Accord est de « favoriser et le bien-être culturel et social des Inuit », un objectif mis en contexte dans une clause préambulaire qui reconnaît « la contribution des Inuit à l'histoire, à l'identité et à la souveraineté du Canada dans l'Arctique ».

Dès le tout début des négociations, l'Inuit Tapirisat du Canada, puis ensuite la FTN, ont insisté pour qu'un accord sur le Nunavut sous-tende l'autonomie des Inuits et lui donne expression. Cela explique en bonne partie la grande portée de l'Accord et les liens qu'il tisse entre d'une part les considérations économiques, sociales, culturelles et environnementales dans la prise de décisions, et d'autre part l'évolution politique par la création d'un territoire du Nunavut doté de son propre gouvernement territorial. Les Inuits n'ont pas tenté d'incorporer à l'Accord la notion de « développement durable » popularisée en 1987 par le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement; ils ont plutôt postulé comme prémisses de négociation qu'un accord devait leur permettre de pérenniser leur culture et leur économie basée sur la faune, et de mettre leurs valeurs traditionnelles au service d'un État moderne et démocratique.

Cette intention allait en bonne partie à contre-courant de l'approche adoptée par le gouvernement du Canada dans la région au cours des années 1970, à l'époque où le projet de Nunavut en cours de définition, ou durant les années 1980 et au début des années 1990, lors de la négociation du projet. Durant ces années, même si le gouvernement fédéral appuyait la mise en place d'un gouvernement représentatif et responsable, son approche globale envers le Nord consistait à

encourager les industries minière et énergétique à explorer et à mettre en valeur le territoire, au moyen d'indulgents régimes de taxes et de redevances et d'autres mesures incitatives, et à réglementer ces activités en fonction des besoins avoués de l'industrie, sans grande contribution des habitants du Nord²⁶.

En vue de la négociation de leurs revendications territoriales avec le gouvernement du Canada, les Inuits ont constaté que pour protéger leur culture et leur économie, de même que le fragile milieu naturel de la région, il fallait aborder le développement du Nord selon une optique différente. Au lieu de s'en remettre exclusivement à une démarche réactive et réglementaire, les Inuits ont cherché à assujettir à une approche de planification prospective l'utilisation et la mise en valeur des terres, des eaux, des zones marines, des espèces sauvages et des autres ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Les négociateurs de l'Inuit Tapirisat du Canada, et subséquemment de la FTN, se sont inspirés des principes de la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Déclaration de Stockholm de 1972) et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992).

D'un point de vue juridique, l'Accord sur le Nunavut se présente comme un échange entre les Inuits du Nunavut et la Couronne du chef du Canada. Par cette entente, les Inuits renoncent, en faveur de la Couronne, à l'ensemble de leurs revendications, droits, titres et intérêts ancestraux, s'il en est, dans des terres « et des eaux situées à quelque endroit au Canada et dans les zones extracôtières adjacentes relevant de la souveraineté ou de la compétence du Canada »²⁷.

En retour, les Inuits reçoivent des droits et des avantages constitutionnellement protégés, notamment :

¹⁸ Miller, James Rodger, *Compact, Contract, Covenant: Aboriginal Treaty Making in Canada*, University of Toronto Press, Toronto, 2009.

¹⁹ *Calder c. Procureur général de la Colombie-Britannique*, [1973] RCS 313, également reproduit dans Brian Slattery et Sheila E. Steick (dir. de réd.), *Canadian Native Law Cases* 7, 1971-1973, pp. 17-173, Saskatoon, 1988.

²⁰ Les traités modernes peuvent être consultés à l'adresse www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032317/1100100032318

²¹ *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, Éditeur officiel du Québec, 1975.

²² *En toute justice : une politique des revendications des autochtones : revendications globales*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1981.

²³ *Nunavut : règlement proposé des revendications territoriales des Inuits*, Inuit Tapirisat du Canada, Ottawa, 1976.

²⁴ Merritt, John; Fenge, Terry; Ames, Randy; et Jull, Peter, *Nunavut: Political Choices and Manifest Destiny*, Comité canadien des ressources arctiques, Ottawa, 1989.

²⁵ *Convention définitive avec les Inuvialuit, entre le Comité d'étude des droits des autochtones et le gouvernement du Canada*. Affaires autochtones et du Nord canadien, Ottawa, 1984.

²⁶ Beauchamp, Kenneth, *Land Management in the Canadian North*, Comité canadien des ressources arctiques, Ottawa, 1976. L'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, dans les années 1970, se démarque comme un des premiers cas où les opinions des Autochtones ont été sérieusement prises en compte à l'égard d'un grand projet de mise en valeur des ressources.

²⁷ Selon le chapitre 42 de l'Accord, les dispositions de renonciation ne s'appliquent pas aux terres et aux eaux du Manitoba.

- Le droit de récolter des ressources fauniques dans toute la région visée par l'accord, peu importe le propriétaire.
- Le droit d'être indemnisés si les activités de développement nuisent à l'économie de récolte des Inuits.
- Une représentation au CGRFN, un nouvel instrument d'administration publique chargé de gérer la faune terrestre et marine.
- Une représentation au sein des nouveaux conseils mis sur pied pour gérer et planifier la mise en valeur des terres et des eaux et pour évaluer les répercussions du développement.
- La création de trois parcs nationaux et des dispositions régissant la création d'autres parcs et aires de conservation nationaux et territoriaux, ainsi qu'une participation à la gestion des parcs et des aires de conservation.
- Le droit exclusif d'utiliser les eaux qui se trouvent à la surface ou dans le sous-sol des terres inuites, ou qui traversent celles-ci.
- Un titre en fief simple relatif à la surface d'environ 356 000 kilomètres carrés de terres (15 pour cent du Nunavut), dont quelque 38 000 kilomètres carrés incluent un titre relatif au sous-sol.
- Cinquante pour cent de la première tranche de deux millions de dollars, et cinq pour cent par la suite, des redevances fédérales liées à l'exploitation des ressources naturelles appartenant à la Couronne.
- Le droit de négocier des ententes sur les répercussions et les avantages avec les promoteurs de projets importants de mise en valeur de ressources situées entièrement ou partiellement sous des terres inuites, ou de production d'énergie hydraulique ou d'exploitation des ressources hydrauliques dans la région du Nunavut.
- Une indemnité en argent totalisant 1,148 milliard de dollars, devant être versée sur une période de 14 ans.
- La constitution d'un Conseil du développement social du Nunavut.
- La mise à contribution des Inuits dans la préservation et l'exposition du patrimoine archéologique inuit.

Une fois l'Accord ratifié, le gouvernement du Canada a pu concéder des permis, des baux et d'autres droits à des tierces parties pour l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles dans la région du Nunavut, sans risque grave de poursuite basée sur un titre ancestral continu. Ainsi, l'Accord créait un environnement juridique propice au développement économique, offrant le potentiel d'accroître les recettes fiscales et autres (loyers et redevances) revenant à Ottawa²⁸.

Les Inuits forment 85 pour cent de la population du territoire, mais le GN est un gouvernement public qui sert tous les résidents du Nunavut, Inuits comme non-Inuits. À sa création en 1999, le GN jouissait de compétences similaires à celles exercées par les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. À la différence de la situation qui règne dans les provinces canadiennes, la grande majorité des ressources foncières et naturelles publiques qui se trouvent dans les territoires appartiennent à la Couronne fédérale. En principe, le gouvernement fédéral s'est engagé à transférer aux gouvernements territoriaux la responsabilité de la majorité des terres et des ressources de la Couronne, et il a mené à terme ce processus de transfert au Yukon. Dans le cas du Nunavut toutefois, les négociations officielles à ce sujet n'ont pas encore débuté²⁹.

4. Mise en œuvre de l'Accord sur le Nunavut : Premières étapes

La politique fédérale de 1986 qui a encadré la négociation de l'Accord sur le Nunavut ne comprend qu'une phrase sur la mise en œuvre — l'obligation que des plans de mise en œuvre aient été mis en place lorsque des traités modernes sont ratifiés³⁰. Dans le cas du Nunavut, un plan décennal ayant un statut officiel de contrat, mais non protégé par la constitution canadienne, a été négocié à la suite de la conclusion de l'Accord de principe sur le Nunavut d'avril 1990, et signé en 1993 par les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest et par la FTN³¹. Point important, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et, après 1999, le GN, étaient parties à part entière au Contrat de mise en œuvre de l'Accord sur le Nunavut. Plus tard en 1993, les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest ont signé une entente bilatérale de financement³², faisant écho à un protocole d'entente qu'ils avaient conclu en 1992³³, pour permettre au gouvernement territorial d'exercer les responsabilités que lui conférait le Contrat de mise en œuvre. Le Contrat de mise en œuvre, un long document – plus de 200 pages – lourd de sens, exposait les obligations prévues à l'Accord et précisait

quels organismes fédéraux étaient chargés de les exécuter. Il prévoyait les budgets alloués aux conseils et offices de gestion des ressources, appelés institutions gouvernementales (IG), qui avaient été constitués en vertu de l'Accord et au sein duquel les Inuits étaient représentés pour planifier et gérer l'utilisation des ressources fauniques, des terres, des eaux douces et des zones marines et pour évaluer les répercussions des projets de développement. Le Contrat prescrivait aussi les mandats des équipes de transition chargées de mettre sur pied ces IG³⁴.

Les dispositions de l'Accord portant sur sa mise en œuvre établissent un Comité de mise en œuvre de quatre personnes, composé de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements territoriaux et de NTI, pour « superviser et guider la mise en œuvre de l'Accord ». Ce comité est tenu d'organiser tous les cinq ans des examens indépendants de la mise en œuvre. Le mémoire présenté par NTI aux consultants chargés de l'examen de la période 1993-1998 mettait en évidence les problèmes associés à la mise en œuvre des dispositions sur les marchés de l'État, au quota de flétan noir alloué par le gouvernement fédéral aux pêcheurs du Nunavut, à la stagnation dans l'embauchage d'Inuits par les autorités fédérales et territoriales, et aux retards encourus par le gouvernement du Canada dans le dépôt de projets de loi concernant la gestion des terres, des eaux et des ressources renouvelables³⁵.

Publié en 2000, cet examen concluait que sur 193 obligations particulières, 98 étaient « substantiellement exécutées », 46 étaient « partiellement exécutées »

et 49 étaient « en bonne partie inexécutées ». Ces données éloquentes ne mettent en lumière qu'une partie du problème. Alors que des tâches distinctes et relativement simples, comme le transfert d'argent et de terres aux Inuits avaient été exécutées à temps, l'examen soulevait de graves problèmes dans la mise en œuvre des obligations plus complexes qui nécessitent une action novatrice et concertée de la part des organismes fédéraux. L'équipe d'examen signalait « une série de délais manqués et de lents démarrages, beaucoup de discussions longues et improductives, un recul dans l'exécution des obligations, une perte de mémoire et de capacité organisationnelles, et la consommation de ressources sans l'obtention en retour de résultats complets »³⁶.

L'examen recommandait une redynamisation du CMON et incitait les parties à convenir du rôle central que doit jouer le comité dans la gestion des efforts de mise en œuvre. Malgré le grand nombre de problèmes recensés, c'était peut-être là un début modérément encourageant.

Un second examen indépendant portant sur la période allant de janvier 1999 à juillet 2005 faisait état d'un certain nombre de réalisations, dont la « rédaction inclusive » de dispositions législatives visant l'application des dispositions sur les ressources fauniques, et la conclusion d'ententes sur les répercussions et les avantages pour les parcs nationaux et la première mine de diamants du Nunavut. L'examen signalait également que le gouvernement du Canada ne respectait pas intégralement les obligations du chapitre 24 concernant les marchés de l'État, et il soulevait des questions importantes sur l'inefficacité du processus

²⁸ NTI a fait valoir que les dispositions de renonciation de l'Accord n'offrent pas une certitude juridique définitive et complète : « la disposition fait partie d'un contrat passé entre les Inuits et la Couronne, ce qui soulève des questions sur ce qui pourrait arriver advenant une situation qui équivaudrait à une violation fondamentale du contrat par la Couronne ou à une inexécution du contrat » dans « A Submission to the Royal Commission on Aboriginal Peoples », Nunavut Tunngavik, 1993, p. 5.

²⁹ Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et NTI ont signé le 8 septembre 2008 un « Protocole de négociation du transfert des responsabilités », disponible à l'adresse www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1356097234288/1356097621266.

³⁰ *La politique des revendications territoriales globales*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1987.

³¹ *Contrat se rapportant à la mise en œuvre de l'Accord définitif du Nunavut*, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1993, disponible à l'adresse http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/inac-ainc/contract-f/infa_f.pdf

³² Accord bilatéral de financement concernant la mise en œuvre de l'Accord final sur le Nunavut entre le gouvernement du Canada (Canada) et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest », Ottawa, 19 novembre 1993.

³³ Protocole d'entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur la mise en œuvre des accords sur les revendications territoriales globales, Ottawa, 7 juillet 1992.

³⁴ Le financement total des cinq institutions publiques constituées en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut – le Conseil de gestion faunique du Nunavut, l'Office des eaux du Nunavut, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, la Commission d'aménagement du Nunavut et un Tribunal des droits de surface – dans l'année 1 du contrat décennal de mise en œuvre s'élevait à 4 394 926 \$CAN, et à 9 961 814 \$CAN dans les années 3 à 7, puis à 8 961 814 \$CAN dans les années 9 et 10.

³⁵ « Taking Stock: A Review of the First Five Years of Implementing the Nunavut Land Claims Agreement », Iqaluit, Nunavut; Nunavut Tunngavik Incorporated, Iqaluit, 1999. Disponible à l'adresse www.tunngavik.com/?s=taking+stock

³⁶ Vertes, N. Louise; Connelly, David M.H.; et Knott, Bruce A.S., *Évaluation quinquennale, 1993 à 1998 : mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut : une évaluation indépendante* Innirvik Support Services Ltd. Iqaluit, Nunavut, 2000, p. 5. Disponible à l'adresse http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/inac-ainc/5_year_f/5yrmun_f.pdf.

de règlement des différends entre les parties³⁷. L'examen, qui couvrait la période de démarrage du GN, relevait plusieurs obstacles à une mise en œuvre efficace de l'Accord, notamment en ce qui a trait aux divergences dans l'interprétation des obligations, aux litiges sur le financement, au manque de collaboration et à l'absence de processus de surveillance de la mise en œuvre.

Cet examen recommandait de nouveau une revitalisation du CMON et incitait les parties à établir des processus de collaboration permettant de régler les différends.

5. Renouvellement du Contrat de mise en œuvre

Des négociations ont commencé en 2001 sur le renouvellement du Contrat de mise en œuvre pour la période 2003 à 2013, mais le gouvernement du Canada, le GN et NTI n'ont pu s'entendre. Le gouvernement du Canada semblait déterminé à utiliser le protocole d'entente de 1992 relatif à la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales et l'entente bilatérale de 1993 sur le financement comme base pour calculer les montants alloués au renouvellement du Contrat de mise en œuvre, ce qui équivalait essentiellement à répéter les budgets du premier Contrat avec un facteur d'ajustement pour l'inflation. NTI et le GN, en faisant valoir leur expérience concrète de mise en œuvre, n'ont pu persuader le gouvernement fédéral de la nécessité de revoir cette base de calcul. En raison de sa maigre assiette fiscale et de sa grande dépendance envers les fonds fédéraux pour payer les services aux citoyens nunavois, le GN souhaitait faire en sorte que le nouveau Contrat de mise en œuvre cerne et couvre intégralement les augmentations de frais qu'il doit assumer pour exercer les responsabilités que lui confère l'Accord.

Le Contrat 1993-2003 prévoyait l'allocation pour l'an 1 d'un montant de 1,47 million de dollars, diminuant à 728 000 \$ en l'an 10, pour couvrir les augmentations de frais du gouvernement territorial. En 2002, le GN a fait savoir qu'il demandait plus de 200 millions de dollars afin de couvrir ses augmentations de frais pour la période 2003-2013. De toute évidence, les parties avaient des divergences de vues très prononcées non seulement sur les budgets mais aussi sur ce que constituait une augmentation de frais.

NTI faisait valoir que le renouvellement du Contrat devait refléter les conclusions et les recommandations du premier examen quinquennal de la mise en œuvre, mais cette position n'a pas été acceptée par le gouvernement du Canada, qui demandait également

la suppression du statut contractuel du plan de mise en œuvre. NTI a interprété cela comme un affaiblissement de la volonté du gouvernement du Canada de s'acquitter de ses obligations. NTI a rejeté la position fédérale et critiqué le mandat du négociateur du gouvernement du Canada sur la mise en œuvre, qui a, quant à lui, indiqué que NTI cherchait indûment à profiter des négociations sur la mise en œuvre pour étoffer l'Accord.

Les tensions ayant émergé durant ces négociations se sont cristallisées durant les réunions du CMON, qui sont pour cette raison devenues de plus en plus improductives. Le refus total du gouvernement du Canada de renvoyer toute dispute à l'arbitrage, comme le prévoit le chapitre 38 de l'Accord, en est venu à illustrer parfaitement l'impasse³⁸. Le gouvernement du Canada a soutenu que l'arbitrage des litiges concernant les questions financières serait incompatible avec le rôle exclusif du Parlement en matière d'affectation de crédits³⁹. Au vu de la ratification législative de l'Accord par le Parlement en 1993, y compris de ses clauses sur l'arbitrage, et considérant la nature constitutionnelle des droits qui y sont définis, NTI s'est fortement opposée à cette position.

L'absence de progrès au sujet de l'embauchage d'Inuits dans la fonction publique s'est également avérée un dossier difficile et politiquement litigieux. Sans fixer de date précise, le chapitre 23 de l'Accord prévoyait la mise en place d'une fonction publique représentative où les Inuits occuperaient environ 85 pour cent des postes, tous groupes professionnels confondus. En 2003, moins de 50 pour cent de l'effectif du GN était inuit, et le pourcentage descendait sous les 40 pour cent dans les organismes fédéraux présents au Nunavut. En outre, la majorité des fonctionnaires inuits occupaient des postes de secrétariat et d'administration, c'est-à-dire des catégories non professionnelles, même si certains détenaient des postes de haute direction. Selon une recherche effectuée pour NTI et le GN par la firme-conseil PriceWaterhouseCoopers, le manque à gagner salarial des Inuits s'élève annuellement à quelque 123 millions de dollars, alors que les autorités fédérales et territoriales dépensent des millions de dollars supplémentaires pour réinstaller au Nunavut du personnel administratif recruté dans le sud⁴⁰.

Si l'on souhaite atteindre un jour l'objectif visé par l'Accord quant à la représentativité de la fonction publique, il faudrait allouer des fonds considérables à la formation des Inuits pour qu'ils puissent se qualifier pour occuper des postes au sein du gouvernement. Dans cet esprit, le GN avait demandé près de 60

millions de dollars pour la période de mise en œuvre 2003-2013 afin de promouvoir l'utilisation de l'inuktitut, mais le gouvernement du Canada a refusé de délier les cordons de sa bourse.

Devant la paralysie des négociations sur le Contrat de mise en œuvre, le gouvernement fédéral, le GN et NTI ont convenu de nommer comme conciliateur Thomas Berger, ex-juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique et ex-commissaire de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie. Son rapport intérimaire d'août 2005, qui abordait en partie le financement des IG, a permis aux parties de s'entendre sur des hausses relativement modestes des budgets des IG pour le reste de la période 2003-2013⁴¹. Dans son rapport final éloquent et percutant, présenté en mars 2006, il affirmait que le Nunavut « fait aujourd'hui face à des changements, à un moment de crise »⁴².

En mettant l'accent sur le contexte sous-jacent de la mise en œuvre plutôt que sur ses problèmes courants, M. Berger s'est concentré sur la nécessité de bonifier considérablement le système d'éducation du Nunavut pour qu'il permette de donner à la population inuite l'instruction et la formation nécessaires pour occuper des emplois au Nunavut. Il faisait notamment observer ce qui suit :

La langue parlée par les Inuits est l'inuktitut. En fait, pour 75 p. 100 des Inuits, l'inuktitut demeure la première langue parlée à la maison et 15 p. 100 des Inuits (vivant principalement dans les plus petites communautés) ne parlent aucune autre langue. Compte tenu des données démographiques du nouveau territoire, l'inuktitut devrait, de

*manière générale, être la langue utilisée en milieu de travail gouvernemental au Nunavut et la langue de la prestation des services gouvernementaux. Mais tel n'est pas le cas. La langue principale du gouvernement du Nunavut est l'anglais. Les habitants du nouveau territoire parlent donc une langue qui constitue un obstacle à l'obtention d'emplois dans leur propre fonction publique*⁴³.

La clé du succès, à son avis, était de faire en sorte que les Inuits connaissent bien l'inuktitut et l'anglais. C'est pourquoi « nous devons entreprendre rien de moins qu'un nouveau programme d'éducation bilingue commençant dans les années préscolaires et de la garderie jusqu'à la douzième année »⁴⁴.

NTI a applaudi au rapport final de M. Berger et incité le gouvernement conservateur, qui avait remplacé le gouvernement libéral précédent à l'élection fédérale de janvier 2006, à y donner son appui⁴⁵. Cependant, il semble que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'ait jamais demandé à M. Berger d'expliquer son rapport, auquel le gouvernement du Canada n'a jamais officiellement répondu.

6. Persuader le gouvernement du Canada de mettre en œuvre l'Accord sur le Nunavut

6.1 La vérificatrice générale du Canada

Dans le cadre de ses responsabilités courantes, la vérificatrice générale du Canada a publié en 2003 une vérification du transfert vers le Nord, par le MAINC, des responsabilités fédérales. Cette vérification, couvrant la mise en œuvre de l'Accord sur le Nunavut et de l'Entente de 1992 avec les Gwich'in, dans les Territoires du Nord-Ouest⁴⁶, contenait la conclusion suivante :

³⁷ PriceWaterhouseCoopers, « Deuxième évaluation quinquennale indépendante de la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut », Ottawa, mai 2006. Disponible à l'adresse http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/inac-ainc/second_independent-f/sif_f.pdf.

³⁸ Le chapitre 38.2.1a) de l'Accord sur le Nunavut engage les parties à convenir de renvoyer les différends à l'arbitrage. La Convention des Inuvialuit permet à l'une ou l'autre partie de renvoyer un différend à l'arbitrage.

³⁹ Le gouvernement du Canada a fait part au CMON de sa position sur l'arbitrage dans une note datée du 21 février 2003. Pour un commentaire sur cette position, voir *Rapport de la vérificatrice du Canada à la Chambre des communes*, novembre 2003, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, Ottawa, chapitre 8, et Berger, Thomas R., « Nunavut Land Claims Agreement Implementation Contract Negotiations for the Second Planning Period, 2003-2013 : Conciliator's Interim report », Vancouver, 31 août 2005, p. 37.

⁴⁰ PriceWaterhouseCoopers, « The Cost of Not Successfully Implementing Article 23 », Ottawa, février 2003, p. 9. Disponible à l'adresse <http://www.tunnngavik.com/blog/category/nti-documents/implementation/>

⁴¹ Thomas R. Berger, « Conciliator's Interim Report: Nunavut Land Claims Agreement Implementation, Contract Negotiations for the Second Planning Period », 31 août 2005. Disponible à l'adresse www.tunnngavik.com/files/2011/01/2005-08-31-thomas-berger-interim-report-eng.pdf

⁴² Thomas R. Berger, « Accord sur les revendications territoriales du Nunavut : Négociations du contrat de mise en œuvre pour la deuxième période de planification, 2003-2013 : Rapport final du conciliateur », 1^{er} mars 2006, p. i. Disponible à l'adresse www.tunnngavik.com/documents/publications/2006-03-01%20Thomas%20Berger%20Final%20Report%20FRE.pdf

⁴³ Ibid p. iii

⁴⁴ Ibid p. vi.

⁴⁵ « Berger calls for Bilingual Education System in Nunavut », communiqué de Nunavut Tunngavik Incorporated, 5 avril 2006. Disponible à l'adresse : www.tunnngavik.com/blog/2006/04/05/berger-calls-for-bilingual-education-system-in-nunavut/

⁴⁶ Vérificatrice générale du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale à la Chambre des communes : chapitre 8, Affaires indiennes et du Nord responsabilités fédérales au Nord*, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 2003.

... le Ministère s'attarde à exécuter à la lettre les plans de mise en œuvre des ententes, mais il fait fi de l'esprit des ententes. Les fonctionnaires croient peut-être qu'ils ont honoré leurs obligations, mais en réalité ils n'ont pas essayé de respecter l'intention véritable des ententes sur les revendications territoriales⁴⁷.

... les divers moyens mis en œuvre pour gérer les revendications ne permettent pas de régler tous les conflits. Les conseils d'arbitrage pour les différends en matière de revendications territoriales ne se sont penchés sur aucun des désaccords qui perdurent depuis la signature des ententes, il y a une dizaine d'années⁴⁸.

Après la signature d'une entente sur les revendications territoriales, il faut la gérer. Bien la gérer veut dire non seulement honorer les diverses obligations qu'impose l'entente, mais aussi obtenir des résultats mesurables en regard des objectifs fixés⁴⁹.

La vérificatrice générale signalait que le MAINC « s'oppose fondamentalement » à la façon dont elle conçoit la mesure du succès avec lequel sont mises en œuvre les ententes sur les revendications territoriales. Selon elle, le MAINC estime qu'il y a succès s'il y a respect des obligations précisées dans les ententes et les plans de mise en œuvre.

En 2007, la vérificatrice générale a également vérifié la mise en œuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de 1984, qui couvre la région de la mer de Beaufort. Ses constatations ont reçu un solide appui de la Société régionale inuvialuit, qui, rappelant le rapport de 2003 de la vérificatrice générale, faisait remarquer que :

... le gouvernement fédéral continue de se concentrer étroitement sur la lettre des obligations que lui confèrent les ententes sur les revendications territoriales, tout en refusant d'accepter toute responsabilité de collaborer avec les divers groupes revendicateurs pour déterminer les mesures qui favoriseraient la concrétisation de l'esprit et de l'intention et des objectifs globaux des ententes⁵⁰.

À la lumière du rapport de 2003 de la vérificatrice générale et en tirant parti de l'attention médiatique et politique que soulèvent invariablement de tels examens, NTI a présenté en 2004 une pétition au Commissaire à l'environnement et au développement durable, qui relève du Bureau de la vérificatrice

générale, au sujet de la mise en œuvre lacunaire de l'Accord par le MAINC⁵¹. Plus précisément, NTI alléguait que le MAINC n'assumait pas sa responsabilité d'assurer un développement écologiquement durable en négligeant de surveiller l'environnement écosystémique et socioéconomique du Nunavut, comme le prévoit le chapitre 12 de l'Accord, ainsi libellé : « Le Gouvernement, de concert avec la CAN, est responsable de l'élaboration d'un plan de surveillance générale ainsi que de la direction et de la coordination des activités de surveillance générale et de collecte de données. » Dans sa réponse à la pétition, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ne contestait pas le fait qu'un plan de surveillance générale n'avait pas encore été élaboré, plus d'une décennie après la ratification de l'Accord. Au lieu de cela, le ministre énumérait les activités scientifiques et administratives alors menées par les organismes fédéraux pour protéger l'environnement du Nord, il promettait la tenue de consultations et d'ateliers, et il proposait que la responsabilité de la mise en œuvre du plan de surveillance générale incombe à la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) plutôt qu'aux gouvernements fédéral et territorial⁵².

6.2 Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales

En 1985, les peuples autochtones négociant des traités modernes avec la Couronne ont formé une coalition pour revendiquer des changements à la politique par laquelle le gouvernement du Canada amorçait des négociations⁵³. La Politique sur les revendications territoriales globales de 1987⁵⁴, qui est le fruit de ces pressions, élargissait les droits et bénéfices pouvant être inclus dans les traités modernes, par exemple en permettant aux signataires autochtones de négocier une part des redevances que la mise en valeur du territoire domaniale rapporte au gouvernement du Canada. Ces réorientations étaient en bonne partie attribuables à l'efficacité du lobbying exercé par la Coalition. Quinze ans plus tard, il apparaissait clairement aux yeux des peuples autochtones ayant ratifié les traités modernes qu'un grand nombre des problèmes de mise en œuvre étaient des problèmes systémiques plutôt que le résultat de situations locales ou régionales, et qu'une action collective de leur part s'imposait pour persuader le gouvernement du Canada d'assumer ses responsabilités.

En novembre 2003, les peuples autochtones ayant conclu des traités modernes se sont réunis à Ottawa dans le cadre d'une conférence nationale placée sous le thème « Redéfinir les relations »⁵⁵. Cette conférence extraordinairement fructueuse, qui a

réuni quelque 350 participants dont des observateurs de plusieurs pays, a donné naissance à une coalition (la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales) ayant pour mandat de faire pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il assume ses obligations et mette pleinement en œuvre les traités modernes. NTI et la nation Nisga'a de la Colombie-Britannique ont été choisies pour coprésider la Coalition. Lors de son assemblée de fondation, la Coalition a publié un document de discussion où elle invitait le gouvernement du Canada à s'engager envers une politique de mise en œuvre basée sur quatre principes :

1. La reconnaissance que la Couronne du chef du Canada, et non le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, est partie à nos accords sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale.
2. Le gouvernement fédéral doit s'engager à atteindre les principaux objectifs des accords sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale dans le contexte de cette nouvelle relation, plutôt que de s'en tenir à de strictes obligations. Cela exige notamment d'assurer le financement nécessaire à la réalisation de ces objectifs et obligations.
3. Des hauts fonctionnaires fédéraux compétents représentant l'ensemble de l'administration canadienne doivent être chargés de la mise en œuvre de ces accords.
4. Un organe indépendant de mise en œuvre et d'examen, distinct du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, s'impose. Qu'il s'agisse du Bureau du vérificateur général ou

d'un autre bureau relevant directement du Parlement, ce bureau devra préparer des rapports annuels en consultation avec les groupes concernés par les accords sur les revendications territoriales⁵⁶.

La Coalition a tenu de nouvelles conférences nationales en 2006 et 2009. D'après ses membres, c'est principalement à Ottawa que se trouve la racine des problèmes systémiques qui entravent la mise en œuvre de l'Accord. C'est pour cette raison que la Coalition a jugé nécessaire l'établissement d'une politique officielle de mise en œuvre approuvée par le Cabinet, et en a fait sa principale recommandation.

En 2004, puis à un rythme accéléré en 2005, une équipe restreinte de représentants techniques et juridiques des membres de la Coalition ont rencontré régulièrement des fonctionnaires de divers organismes fédéraux, sous la présidence du Secrétariat aux affaires autochtones du Bureau du Conseil privé, qui servait le Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones. À la fin de l'automne 2005, ces réunions avaient permis de produire un avant-projet de politique de mise en œuvre.

Comme mentionné précédemment, l'élection fédérale de janvier 2006 a porté au pouvoir un gouvernement conservateur minoritaire. Le Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones et la branche du Secrétariat du Bureau du Conseil privé qu'il servait ont été dissous, et le nouveau gouvernement du Canada a refusé de négocier avec les représentants de la Coalition, ou même de les rencontrer. Le MAINC a plutôt reçu pour directive de tenir des consultations régionales avec les peuples autochtones au sujet des problèmes de mise en œuvre. Les membres de la Coalition ont reformulé les analyses et la position de la Coalition

⁴⁷ Ibid. p. 1.

⁴⁸ Ibid. Pour une discussion des dispositions sur le règlement des différends contenues dans trois accords sur les revendications territoriales dans le Nord, dont l'Accord sur le Nunavut, voir Banks, Nigel, « The Dispute Resolution Provisions of Three Northern Land Claims Agreements » dans *Intercultural Dispute Resolution in Aboriginal Contexts*, University of British Columbia Press, Vancouver, 2004, pp. 299-328.

⁴⁹ Vérificatrice générale du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale à la Chambre des communes : chapitre 8, Affaires indiennes et du Nord Canada – Transfert des responsabilités fédérales au Nord*, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 2003, p. 1.

⁵⁰ « Report of the Auditor General of Canada: Chapter 3, Inuvialuit Final Agreement », communiqué de la Société régionale inuvialuit, 31 octobre 2007. Disponible à l'adresse www.irc.inuvialuit.com

⁵¹ On peut prendre connaissance de la pétition à http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/pet_131_f_28858.html

⁵² L'honorable Andy Scott, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans une lettre à Richard Paton, chef de l'exploitation, Nunavut Tunngavik Incorporated, 9 février 2005.

⁵³ Fenge, Terry; et Barnaby, Joanne; « From Recommendations to Policy: Battling Inertia to Obtain a Land Claims Policy » dans *Northern Perspectives*, (15) 1, 1987, pp. 12-15.

⁵⁴ « Politique sur les revendications territoriales globales », ministre, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1987.

⁵⁵ *Redefining Relationships: Learning from a Decade of Land Claims Implementation* November 11-14 2003, Ottawa. Disponible à www.consilium.ca

⁵⁶ www.landclaimscoalition.ca/assets/LCAC_Discussion_Paper_040416.pdf

pour ces consultations régionales. Au lieu de court-circuiter la Coalition et d'en détourner les efforts de plaidoyer, l'opération de consultations tenue par le MAINC a renforcé la conviction de la Coalition quant à la nécessité de traiter les problèmes de mise en œuvre selon une approche globale et ancrée dans une politique, si l'on souhaite mettre complètement en œuvre les traités modernes.

La Coalition a continué de souligner au gouvernement du Canada l'importance de la mise en œuvre des traités modernes comme moyen d'améliorer le sort de nombreux peuples autochtones. En décembre 2006, la Coalition a adopté une « Déclaration d'engagement » en dix points, qui développait les quatre principes énoncés dans son document de discussion de 2003 et signalait la nécessité d'une mise en œuvre intégrale des traités modernes pour préserver « l'honneur de la Couronne » dans ses relations avec les peuples autochtones. La déclaration indiquait également que le dossier des droits ancestraux ou issus de traités était le plus urgent des problèmes de droits de la personne au Canada⁵⁷.

Ayant mis en évidence le lien entre les droits ancestraux ou issus de traités et les droits de la personne, la Coalition présentait en septembre 2008 un long mémoire au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, en lui demandant de conclure et de recommander :

que les objectifs socioéconomiques généraux contenus dans les accords modernes sur les revendications territoriales conclus avec les peuples autochtones au Canada, et dans les ententes sur l'autonomie gouvernementale qui s'y rapportent, soient mis en application non seulement parce que le gouvernement du Canada y est obligé, mais parce que cela relève de l'intérêt national et international du Canada⁵⁸.

6.3 Comité sénatorial des peuples autochtones

Comme suite aux activités de la Coalition, ainsi qu'aux commentaires formulés par certains de ses membres dans les médias canadiens⁵⁹ le Comité sénatorial des peuples autochtones a amorcé en 2007 une étude sur la mise en œuvre des traités modernes, comprenant la tenue d'audiences publiques à Ottawa. Les membres de la Coalition y ont présenté des mémoires étoffés qui ont été bien reçus.

Même si de nombreux organismes fédéraux ont témoigné devant le Comité, l'étude a obtenu un accueil mitigé. Par exemple, le Bureau du Conseil privé n'a pas comparu devant le Comité, même s'il en avait été prié.

Les audiences ont néanmoins produit une abondante information, étayant en bonne partie la position de la Coalition. Ainsi, le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré que son ministère ne pouvait pas « forcer » les autres ministères fédéraux à assumer leurs obligations, malgré la nature constitutionnelle des traités modernes⁶⁰. Selon la Coalition, les mémoires présentés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et le MAINC mettaient en évidence un manque de coordination dans les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour faire face aux coûts de la mise en œuvre des traités modernes.

Le rapport publié au printemps 2008 par le Comité sénatorial, intitulé « Respecter l'esprit des traités modernes : éliminer les échappatoires », venait solidement étayer les points de vue et les recommandations de la Coalition :

Le Comité est particulièrement préoccupé par l'approche étroite adoptée par le gouvernement fédéral pour la mise en œuvre des traités. Les pratiques et politiques fédérales à cet égard ont fini par réduire les avantages et les droits promis aux peuples autochtones en vertu de ces ententes [...]. À notre avis, cet échec s'explique en bonne partie par le rôle et le mandat dévolu au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien [...]. [E] n raison de son incapacité à mettre en œuvre efficacement les dispositions des traités modernes, le Canada risque de faire de nouvelles promesses qu'il ne pourra tenir. Or, nous sommes persuadés qu'il existe une solution à ces problèmes. L'honneur de la Couronne est en jeu⁶¹.

En se basant sur cette inébranlable interprétation de la nature du problème, le Comité a formulé au gouvernement du Canada les vastes recommandations suivantes :

- Qu'il cesse de refuser systématiquement le recours à l'arbitrage.
- Qu'en collaboration avec la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, il prenne des mesures immédiates pour élaborer une nouvelle politique de mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales, fondée sur les principes approuvés par les membres de la Coalition.
- Qu'en collaboration avec la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, il prenne des mesures immédiates visant la création, en vertu d'une loi, d'un organe indépendant, par exemple

d'une Commission des traités modernes, chargé de surveiller la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales, y compris les questions d'ordre financier.

- Que le greffier du Conseil privé prenne des mesures immédiates afin de créer un groupe de travail de haut niveau chargé de réexaminer les pouvoirs, les rôles, les responsabilités et les capacités de coordination des obligations fédérales découlant des ententes sur les revendications territoriales, dans le but d'établir des lignes directrices claires, et que le greffier du Conseil privé dépose ces lignes directrices auprès du Comité au plus tard le 31 mars 2009.
- Que la négociation périodique du financement destiné à la mise en œuvre des obligations du Canada découlant des ententes modernes sur les revendications territoriales soit menée par un négociateur fédéral en chef nommé conjointement par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Coalition des revendications territoriales, et relevant directement du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien⁶².

Le gouvernement du Canada a attendu un an avant de répondre officiellement au rapport du Comité, dans une lettre de deux pages et demie où le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien soulignait l'intention d'élaborer des « lignes directrices » pour la mise en œuvre des ententes, y compris quant au recours à l'arbitrage pour les questions ayant des répercussions financières. Aux yeux de la Coalition, le ministre donnait une réponse administrative à un problème politique et stratégique, qui ne changerait rien au fond des choses.

En février 2009, le MAINC a publié une évaluation qu'il avait préparée concernant les répercussions de quatre ententes sur les revendications territoriales

globales : la Convention du Nord-Est québécois avec les Naskapis, la Convention définitive des Inuvialuit, l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, et l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Tout en adoptant un ton généralement positif sur la mise en œuvre de ces ententes et en caractérisant les inquiétudes de la Coalition comme des questions de perception plutôt que des questions de fond ou des problèmes prouvés, l'évaluation recommandait néanmoins au MAINC de :

[S]onger à diriger l'établissement d'une politique sur la mise en œuvre des revendications territoriales globales qui clarifierait les rôles et les responsabilités ainsi que l'approche fédérale liée à la mise en place des ententes sur les revendications territoriales globales⁶³.

Déterminée à donner suite au rapport du Comité sénatorial et à profiter de l'impulsion qu'il avait donnée, la Coalition a préparé et publié en mars 2009 un « modèle de politique de mise en œuvre des traités modernes »⁶⁴, un document de douze pages qui prenait appui sur le document de discussion de 2003 et faisait écho aux perspectives soulevées lors des conférences nationales de la Coalition. Une semaine avant la communication du modèle de politique, la Coalition a rencontré le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et lui en a remis une copie, qu'il a promis d'examiner et d'y donner une « réponse réfléchie ». Depuis la formation de la Coalition en 2003, cette rencontre a été la seule qu'elle a obtenue avec un ministre fédéral. En date de décembre 2010, le gouvernement du Canada n'avait pas répondu au modèle de politique de mise en œuvre et n'avait pas non plus produit les « lignes directrices » sur la mise en œuvre qu'il avait promises.

En avril 2010, le sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a communiqué à la Coalition un

⁵⁷ www.landclaimscoalition.ca/pdf/10_Points_Document_060925.pdf

⁵⁸ On peut consulter ce mémoire à l'adresse www.landclaimscoalition.ca/assets/080908-CANADA-LCAC_Submission_to_UN_Human_Rights_Council2.pdf

⁵⁹ « It's the aboriginal peoples' turn », *The Globe and Mail*, 28 avril 2005, p. A15.

⁶⁰ *Délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones*, Fascicule 3 – Témoignages du 12 février 2008.

⁶¹ Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, « Respecter l'esprit des traités modernes : éliminer les échappatoires. Rapport intérimaire. Étude spéciale sur la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales au Canada », Ottawa, mai 2008, p. vii, viii. Ce rapport et la réponse que lui a donnée le gouvernement du Canada sont disponibles à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/392/abor/rep/rep05may08-f.pdf>

⁶² Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, « Respecter l'esprit des traités modernes : éliminer les échappatoires. Rapport intérimaire. Étude spéciale sur la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales au Canada », Ottawa, mai 2008, p. x – xii. Disponible à l'adresse <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/392/abor/rep/rep05may08-f.pdf>

⁶³ Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, « Évaluation de l'incidence des ententes sur les revendications territoriales globales », Ottawa, 17 février 2009. Disponible à l'adresse www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/clca_1100100011865_fra.pdf

⁶⁴ www.landclaimscoalition.ca/assets/LCAC_Model_Policy_Document2.pdf

Cadre de gestion de la mise en œuvre, prévoyant la création de comités interministériels chargés de se pencher sur la mise en œuvre des traités modernes⁶⁵. Malgré son utilité administrative, cette mesure est loin de correspondre à la refonte complète demandée par la Coalition au sujet de la politique et des pratiques fédérales de mise en œuvre.

6.4 NTI devant les tribunaux

En décembre 2006, NTI a poursuivi le gouvernement du Canada devant la Cour de justice du Nunavut pour manquement au Contrat de mise en œuvre de l'Accord sur le Nunavut, en demandant des réparations d'un milliard de dollars. L'échec des négociations visant à renouveler le Contrat de mise en œuvre et le rejet effectif par le gouvernement du Canada du rapport final de 2006 remis par le conciliateur Tom Berger ont fortement pesé dans la balance des facteurs qui ont amené NTI à prendre cette démarche inusitée⁶⁶.

L'aspect le plus important de la demande introductive d'instance de NTI réside dans sa portée et son envergure⁶⁷. NTI allègue qu'il y a eu 16 manquements contractuels aux obligations de l'Accord :

- Les IG n'ont pas reçu un financement suffisant et adéquat.
 - Les OCT n'ont pas obtenu de financement adéquat.
 - Aucun plan de surveillance générale n'a été établi.
 - Aucune initiative pour rehausser la représentation des Inuits dans la fonction publique n'a été prise.
 - Il n'y a pas eu de coopération dans la formulation et l'exécution d'initiatives adéquates de formation et d'emploi.
 - La population active inuite n'a pas été analysée.
 - Aucun plan d'embauchage des Inuits (PEI) visant à atteindre un taux représentatif d'Inuits dans la fonction publique n'a été exécuté.
 - Les mesures particulières requises dans le cadre des PEI n'ont pas été prises.
 - Les PEI n'ont pas fait l'objet d'un second examen quinquennal.
 - Aucune politique de passation de marchés n'a été élaborée ou maintenue.
- Les marchés de l'État n'ont pas été évalués et surveillés.
 - On n'a jamais déterminé les niveaux de financement alloués à la mise en œuvre de l'Accord, comme prévu au plan de mise en œuvre.
 - Aucune ERAI n'a été conclue.
 - Le financement pour les ERAI a été retiré.
 - Il n'y a pas eu d'accord quant au financement de la mise en œuvre après la période initiale de dix ans.
 - Le recours au processus d'arbitrage a été refusé de façon non raisonnable.

En annonçant le dépôt de la poursuite, le président de NTI, Paul Kaludjak, a tenu les propos suivants :

Le gouvernement du Canada tient les Inuits dans un état de dépendance et de désespoir financier et économique, malgré les promesses faites en 1993 au moment de la signature de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Le gouvernement du Canada manque à ses engagements. Le Canada a obtenu ce qu'il souhaitait immédiatement à la signature... mais les Inuits attendent encore une mise en œuvre complète de l'Accord.

Ce qui est en jeu, c'est de savoir si l'ARTN continuera à jouer un rôle déterminant dans le façonnement de l'avenir du Nunavut et dans l'amélioration des conditions de vie des Inuits. Nous ferons tout en notre pouvoir pour faire en sorte que l'ARTN profite aux Inuits comme il avait été prévu⁶⁸.

Au moment où cet article a été écrit (décembre 2010), la poursuite de NTI était à l'étape de l'enquête préalable.

7. Dernières réflexions et regard vers l'avenir

Pour les Inuits, la négociation de l'Accord sur le Nunavut était leur meilleure occasion de prendre en main leur destinée et de concevoir et de défricher la voie à suivre dans un avenir incertain et en rapide évolution. Ils souhaitaient une entente qui les aiderait non seulement à s'adapter au vaste monde, mais aussi à modifier les contextes politique et économique auxquels ils devaient s'adapter. Cette volonté explique pourquoi l'Accord s'articule autour d'un partenariat entre les Inuits et les gouvernements du Canada et

du Nunavut. Le présent article fait valoir que ce partenariat est en mauvais état et que, pour cette raison, l'Accord ne donne pas les fruits qu'il pourrait et devrait engendrer.

Lors de sa comparution devant le Comité sénatorial des affaires autochtones en tant que membre de la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, l'avocat de la nation Nisga'a a indiqué que le gouvernement du Canada traite les traités modernes comme des règlements de divorce ou des accords de séparation, plutôt que comme des partenariats de mariage⁶⁹. L'expérience vécue au Nunavut laisse amplement croire à la justesse de cette métaphore.

Les représentants fédéraux semblent peu comprendre que les traités modernes pourraient servir à concrétiser des objectifs de politiques publiques en matière environnementale, sociale, économique et culturelle. S'ils le comprennent, alors cette notion ne semble pas éclairer leur approche de mise en œuvre. En fait, au lieu de chercher à utiliser au mieux ces accords au profit de l'intérêt public général, la question-clé, à Ottawa, semble plutôt porter sur la façon de satisfaire minimalement aux exigences juridiques pour éviter les poursuites. Au vu de l'action judiciaire intentée par NTI, l'expérience du Nunavut laisse croire qu'Ottawa ne peut même pas répondre correctement à cette question.

Les peuples autochtones concluent les traités modernes avec la Couronne et avec le MAINC, un « ministère hiérarchique » ayant peu de pouvoir ou d'influence sur les autres ministères fédéraux. Même si l'Accord sur le Nunavut empiète sur les mandats et programmes de nombreux ministères fédéraux, ces mêmes ministères

ignorent souvent les obligations que leur confère l'Accord et semblent préférer que les obligations pangouvernementales soient traitées comme relevant du MAINC⁷⁰. Pour mettre pleinement en œuvre l'Accord sur le Nunavut, et tous les autres traités modernes, les ministères et organismes du gouvernement du Canada doivent agir de façon concertée et non comme une série d'unités disjointes.

L'expérience du Nunavut n'est pas unique, et c'est pourquoi la Coalition prône des solutions politiques, institutionnelles, stratégiques et administratives afin d'assurer une mise en œuvre intégrale des traités modernes. Le gouvernement du Canada n'a toujours pas avalisé l'analyse et les solutions mises de l'avant par la Coalition. Le Cadre de gestion de la mise en œuvre récemment annoncé, et dont nous avons fait mention, représente vraisemblablement un pas dans la bonne direction, mais il ne suffira pas à redresser les lacunes de mise en œuvre soulevées par les membres de la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales. Les problèmes et les défis exposés dans cet article au sujet de la mise en œuvre de l'Accord sur le Nunavut et des autres traités modernes ailleurs au Canada perdureront vraisemblablement. Toutes les personnes intéressées à la mise en œuvre de l'Accord sur le Nunavut auraient avantage à réfléchir au conseil formulé par Thomas R. Berger dans son rapport de conciliation :

À terme, la réussite de la mise en œuvre repose beaucoup plus sur la bonne volonté des parties et l'honneur de la Couronne que sur toutes exigences officielles dérivées de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et du Contrat de mise en

⁶⁵ Michael Wernick, sous-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, dans une lettre à Mitchell Stevens, président du gouvernement Nisga'a Lisims, et à Paul Kaludjak, président de Nunavut Tunngavik Incorporated, 16 avril 2010. Le Cadre de gestion de la mise en œuvre n'est pas affiché sur le site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

⁶⁶ « NTI Launches Lawsuit Against Government of Canada for Breach of Contract », communiqué de Nunavut Tunngavik Incorporated, 6 décembre 2006. Disponible à l'adresse www.tunngavik.com/blog/2006/12/06/nti-launches-lawsuit-against-government-of-canada-for-breach-of-contract/

⁶⁷ La demande introductive de Nunavut Tunngavik Incorporated, le mémoire de défense du gouvernement du Canada et la réponse au fond de Nunavut Tunngavik Incorporated sont disponibles à l'adresse www.tunngavik.com/blog/category/nti-documents/litigation/

⁶⁸ « NTI Launches Lawsuit Against the Government of Canada for Breach of Contract », communiqué de Nunavut Tunngavik Incorporated, 6 décembre 2006. Disponible à l'adresse www.tunngavik.com/blog/2006/12/06/nti-launches-lawsuit-against-government-of-canada-for-breach-of-contract/

⁶⁹ *Délibérations du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones*, Fascicule 2 – Témoignages du 4 décembre 2007.

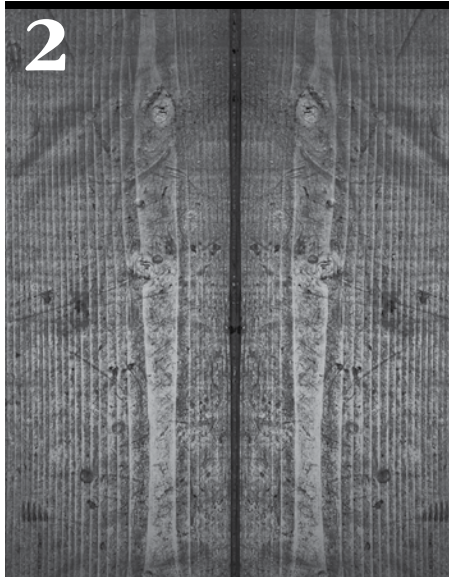
⁷⁰ La Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales conclut que ce problème touche la mise en œuvre de tous les traités modernes. La question est abordée dans les *Délibérations du comité sénatorial permanent des peuples autochtones*, Fascicule 3 – Témoignages du 12 février 2008, p. 20-24. Voir également Vérificatrice générale du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, chapitre 3 – La Convention définitive des Inuvialuit, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Ottawa, 2007, p.13-17. Pour ce qui est du manquement allégué à la Convention définitive des Inuvialuit dans la décontamination des sites du réseau d'alerte avancé, le comité d'arbitrage constitué en application de la Convention avait établi que tous les ministères fédéraux étaient liés par les obligations de décontamination prévues à la Convention. Le comité a souligné qu'Approvisionnement et Services devait revoir ses pratiques et procédures en fonction des exigences de la Convention, et il incitait le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à informer et à éduquer les autres ministères fédéraux au sujet de la Convention. Bankes, op. cit. pp. 314-316.

œuvre ... À mes yeux, c'est une erreur de parler exclusivement de l'exécution des obligations juridiques, ou même de l'établissement de nouvelles obligations. Dans l'application de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, les parties devraient adopter une approche plus large.

Cette approche se trouve déjà dans l'ARTN lui-même. Le chapitre 37 énonce plusieurs principes guidant sa mise en œuvre. Citons au premier chef les articles 37.1.1.a) et b), selon lesquels le plan de mise en œuvre doit « traduire l'esprit et l'objet de l'Accord et de ses diverses conditions », et « l'objectif que prévoit l'Accord et qui consiste à favoriser l'autonomie et le bien-être social et culturel des Inuit doit se refléter dans la mise en œuvre de celui-ci ». Ce ne sont pas là d'étroites exigences techniques. À mon sens, ces articles décrivent une entente entre les parties pour assujettir la mise en œuvre à une approche intentionnelle.

L'ARTN est un instrument constitutionnel. Même si, comme la majorité des instruments constitutionnels, il contient des dispositions très précises, sa finalité première est de décrire une idée. Ses concepteurs ébauchaient un document qui forgerait une nouvelle relation entre le Canada et les Inuits du Nunavut, une relation qui durerait pendant des générations; ils ne faisaient pas simplement fixer les critères d'exécution d'un contrat. Une nouvelle approche exige des parties qu'elles fassent preuve d'innovation et de créativité dans la mise en œuvre, à l'image des hommes et des femmes visionnaires qui, des deux côtés de la table de négociation, ont ébauché l'Accord⁷¹.

⁷¹ Berger, Thomas R., « Nunavut Land Claims Agreement Implementation Contract Negotiations for the Second Planning Period, 2003-2013 : Conciliator's Interim report », Vancouver, 31 août 2005, p. 13. <http://www.tunnngavik.com/files/2011/01/2005-08-31-thomas-berger-interim-report-eng.pdf>



GOVERNEMENT DU NUNAVUT

Le Contrat de mise en œuvre de l'ARTN attribue à diverses instances, dont le GN, des obligations pour la mise en œuvre de l'Accord.

La première période de financement a couvert de 1993 à 2003. Les négociations sur les niveaux de financement pour 2003 à 2013 ont abouti à une impasse. C'est pourquoi, depuis 2003 et jusqu'à la conclusion des négociations et le renouvellement du contrat, le financement est versé selon une formule intérimaire et annuelle, basée sur les niveaux de 1993.

Les activités déclarées pour la période de rapport 2011-2012 se fondent sur le financement ci-dessus, que le GN répartit entre quatre ministères.

2.1 MINISTÈRE DE L'EXÉCUTIF ET DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Durant l'exercice 2011-2012, le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales a appuyé tous les ministères du GN qui mettent en œuvre des éléments de l'ARTN. Les obligations particulières relèvent entre autres du chapitre 2 (Dispositions générales), des chapitres 10 à 13 (Gestion des terres et des ressources) et du chapitre 37 (Mise en œuvre). Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, le ministère a, pour la mise en œuvre de l'Accord :

- Coordinné les activités, les budgets et la planification pour les présentations faites au Canada, au nom des ministères chargés de mettre en œuvre l'ARTN.
- Organisé les réunions d'un groupe de travail interne, et participé à ces réunions, en vue de formuler des conseils sur l'évaluation et la coordination de la mise en valeur des ressources dans le cadre d'approbation de l'ARTN pour les projets de développement. On y a notamment abordé le projet d'extraction de minerais de fer à Mary River.
- Évalué et surveillé la mise en œuvre de l'ARTN.
- Coordinné avec NTI divers dossiers d'importance pour les Inuits : mise en œuvre, initiatives gouvernementales, etc.
- Coordinné deux réunions du CMON, et participé à ces réunions.
- Organisé la réunion du Groupe de travail des hauts fonctionnaires du Nunavut, et participé à cette réunion, qui rassemblait le sous-ministre du MAINC, le sous-ministre du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales du GN, et le président-directeur général de NTI.
- Participé aux travaux du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la consultation des Autochtones, notamment à un atelier pour les fonctionnaires fédéraux et à l'assemblée annuelle du groupe en janvier 2012.

2.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Parcs et endroits spéciaux

Le chapitre 8 (Parcs) et le chapitre 9 (Aires de conservation) de l'ARTN confèrent au ministère de l'Environnement (ME) la responsabilité de conclure une ERAI pour tous les parcs territoriaux, ainsi que de négocier et de conclure des ERAI pour les aires de conservation de compétence partagée ou de compétence exclusive territoriale. Voici les activités de mise en œuvre effectuées pour les parcs et les aires de conservation durant la période de rapport :

- Le personnel du ME a participé en continu aux travaux de l'équipe de négociation sur le parc national de l'île Bathurst, pour fournir des données de référence et des informations actuelles sur les espèces sauvages et leurs habitats en 2011-2012. Parmi les initiatives de recherches menées, citons l'analyse des données existantes sur l'utilisation de l'espace et les déplacements du caribou de Peary et du bœuf musqué dans la région de l'île Bathurst.
 - À la demande de NTI et du gouvernement du Canada, le GN a accepté d'être partie à l'ERAI visant les rivières du patrimoine, en vertu de l'article 8.4.3 de l'ARTN. Le GN a accepté à condition que le Canada finance l'exécution de toutes obligations supplémentaires. Des négociations officielles ont commencé en novembre 2004 avec l'échange d'un cadre de travail et d'un exposé relatif à l'ERAI. Les sessions de négociation tenues en avril 2005 ont été les premières où le GN faisait partie du caucus du Canada. Les négociations se sont poursuivies tout au long de la période de rapport 2011-2012.
 - Depuis l'approbation officielle de l'ERAI relative aux **parcs territoriaux** le 13 mai 2002, le ME, de pair avec NTI et les trois AIR, travaillent à la mise en œuvre de l'entente. Leurs efforts ont été retardés par un manque de financement. Les parties à l'ERAI ont néanmoins fait avancer le processus durant la période de rapport 2011-2012. Plus précisément :
 - Des contrats liés aux parcs ont été rédigés conformément au chapitre 5 de l'ERAI.
 - Le GN a demandé à NTI de participer au processus de présélection et d'entrevue des candidats aux postes à temps plein des parcs du GN.
 - On a veillé à ce que les politiques d'embauchage des employés d'été et occasionnels pour les parcs du GN accordent un traitement préférentiel aux bénéficiaires.
- On s'est assuré que les programmes d'interprétation et d'affichage respectent les exigences linguistiques de l'ERAI.
 - On a anticipé l'affichage de trois nouveaux postes pour aider à la mise en œuvre des exigences de l'ARTN et de l'ERAI relatives à la planification de la gestion des rivières, à la planification des aires de conservation, à la planification de la gestion des parcs ainsi qu'aux activités d'information, d'interprétation et de communication et d'appréciation du patrimoine dans les parcs.
- Le ME a poursuivi les négociations avec la QIA et NTI sur l'article 8.3.11, concernant les limites du parc territorial Katannilik.
 - Les travaux sur le Programme des parcs du Nunavut et la stratégie d'appréciation du patrimoine (article 14.2.1 de l'ERAI) ont beaucoup progressé, tout comme ceux sur le Cadre relatif à l'inventaire (article 14.4 de l'ERAI) et le Cadre principal et le Cadre de planification de la gestion (chapitre 14.3 de l'ERAI).
 - On a tenu des consultations communautaires sur la création d'un comité communautaire conjoint de planification et de gestion pour un projet de parc au nord de Clyde River.
 - Le ME a poursuivi les discussions avec le ministère du Développement économique et des Transports pour satisfaire aux exigences du chapitre 10 et de l'article 14.4.2e) de l'ERAI concernant l'évaluation des projets d'extraction de minéraux dans les parcs.
 - On a continué de s'assurer que la totalité des publications, de la signalisation, des kiosques et du matériel d'interprétation concernant les parcs sont produits en inuktitut et, lorsqu'il y a lieu, dans les trois autres langues officielles du Nunavut.
 - Le ME a continué de collaborer étroitement avec l'Agence Parcs Canada (APC), le Service canadien de la faune (SCF) et d'autres partenaires fédéraux et territoriaux pour promouvoir et faire connaître les rôles que jouent les parcs et les aires de conservation au Nunavut.

Protection de l'environnement

Investi de la compétence de protéger les terres et la population du territoire, le GN s'intéresse

très concrètement à l'aboutissement des processus touchant la planification de l'utilisation du territoire (chapitre 11 de l'ARTN) et l'évaluation des répercussions des activités de développement (chapitre 12), de même qu'à l'élaboration, au déroulement et à la conclusion des projets d'exploitation des ressources minières du territoire. La Division de la protection de l'environnement a mené les activités de mise en œuvre suivantes :

- Elle a continué de financer un poste équivalent temps plein pour coordonner la participation du GN à l'aménagement du territoire, et un autre poste à temps plein pour la prestation d'un soutien technique aux activités d'aménagement du territoire et d'évaluation environnementale. Ainsi, le GN a pu lui-même recueillir et diffuser des données sociales, économiques, culturelles et environnementales d'une importance critique pour l'aménagement du territoire.
- La Division a octroyé un contrat d'analyse par système d'information géographique, pour faciliter l'aménagement du territoire.

Gestion de la faune

L'ARTN répartit la responsabilité de la conservation des espèces terrestres entre le ME, le CGRFN, les OCT et les organisations régionales des ressources fauniques, qui œuvrent collectivement et indépendamment à la réalisation des priorités respectives que leur confère l'ARTN. Au GN, les initiatives de gestion de la faune relèvent de la Division de la gestion de la faune du ME.

Le ME participe au processus décisionnel en soumettant au CGRFN ses recommandations de gestion touchant les RTA et les limites autres que les quotas.

Durant la période de rapport, la Division de la gestion de la faune a continué de voir à ce que les Inuits participent à tous les aspects de la gestion de la faune (y compris la conception des projets de recherche et la réalisation des études) et à ce qu'ils soient consultés sur les recommandations finales et les résultats des études touchant la gestion de la faune. La Division a également mené les activités suivantes de mise en œuvre :

- Financé et appuyé la représentation des Inuits aux réunions du Conseil de gestion des hordes de caribous de Beverly et de Qamanirjuaq.
- Financé et appuyé la tenue de consultations communautaires et la participation des Inuits au sujet de projets pour les ours blancs de la baie de Baffin, du bassin Foxe et de l'ouest de la baie d'Hudson.

- Financé et appuyé la participation des Inuits à des projets de recherche sur le caribou dans les régions de Baffin et de Kivalliq.
- Recueilli du IQ sur les feux de brousse, devant être considéré conjointement avec les données scientifiques dans la prise des décisions de gestion.

2.3 MINISTÈRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux a des obligations découlant du chapitre 11 de l'ARTN (Aménagement du territoire), du chapitre 14 (Terres municipales), du chapitre 23 (Embauchage et formation des Inuits), du chapitre 22 (Imposition foncière) et du chapitre 24 (Marchés de l'État). Le ministère a continué de s'acquitter de ces obligations en 2011-2012, notamment par les activités suivantes :

- Il a versé une aide financière aux municipalités, qui ont pu embaucher des administrateurs des terres chargés de gérer et d'appliquer les règlements administratifs sur l'aménagement et les terres, ainsi que d'autres règlements administratifs connexes, y compris pour les terres inuites et les terres de la Couronne.
- Il a financé des municipalités pour les aider à gérer les baux des terres qui sont inscrites à la liste des terres exemptées par le gouvernement ou qui sont situées dans la bande de 100 pieds (un grand nombre de ces baux sont détenus par la Nunavut Housing Corporation).
- Il a délivré, cédé, transféré, modifié et annulé des baux immobiliers de terres détenues ou non par une municipalité.
- Il a géré les carrières situées à l'intérieur des limites municipales et qui sont visées par un accord d'administration ou dont le terrain est détenu en fief simple par la municipalité.
- Il a veillé à ce que les questions foncières n'entravent pas le développement économique (article 11.2.3).
- Il a poursuivi les arpentages en cours et la cession de terres aux municipalités (article 14.3.1).

- Il a aidé les municipalités à formuler des plans communautaires qui respectent les principes énoncés aux parties 2 et 3 du chapitre 11.

2.4 MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le ministère de la Justice du Nunavut fournit à tous les ministères du GN les services juridiques nécessaires à l'exécution des opérations et processus prévus à l'ARTN. Ces services sont fournis par la Division du contentieux et du droit constitutionnel, la Division des affaires législatives et le Bureau des titres de biens-fonds.

Division du contentieux et du droit constitutionnel

La Division du droit juridique et constitutionnel a fourni des conseils juridiques et des services de formation aux autres ministères du GN sur les obligations que leur confère l'ARTN.

- Elle a organisé des séminaires et fourni des documents sur les chapitres 23, 32 et 24 de l'ARTN et sur la politique Nunavummi Nangminiaqtunik Ikajuuti, qui encadre la mise en œuvre du chapitre 24.
- Elle a aidé à l'exécution des procédures juridiques prescrites par l'ARTN, comme les expropriations ou les audiences des conseils. En particulier, la Division a joué un rôle de premier plan dans la présentation à la CNER des mémoires du GN sur le projet de Mary River.
- Elle a aidé aux arbitrages et aux poursuites concernant l'ARTN, comme dans la cause *NTI c. Canada*.
- Elle a soutenu les négociations liées à la mise en œuvre, comme pour l'application de la politique Nunavummi Nangminiaqtunik Ikajuuti ou des ERAI.
- En collaboration avec la Fiducie du patrimoine inuit (FPI) et le MAINC, elle a offert un soutien juridique à la préparation du Règlement sur les lieux archéologiques et paléontologiques du Nunavut (un règlement fédéral).
- Elle a aidé à faire du GN l'organisme désigné pour administrer les permis et réviser le processus d'attribution de permis, à la lumière du règlement (chapitre 33 de l'ARTN).
- Elle a participé et tenu des consultations avec une OID et le gouvernement fédéral au sujet des lois de mise en œuvre visées par l'ARTN, dont la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* (LATEPN).
- Elle a fourni des conseils juridiques sur les procédures juridiques prévues à l'ARTN (expropriation, audiences de conseil et de tribunal), de même que des services d'arbitrage et de contentieux concernant l'ARTN.

Division des affaires législatives

La Division des affaires législatives voit à ce que la législation du Nunavut donne suite aux obligations que l'ARTN confère au GN et à ce que les lois adoptées soient accessibles aux Inuits. Pour s'acquitter de ce mandat, la Division a :

- Préparé tous les projets de loi en anglais, en français et en inuktitut.
- Préparé des résumés de chaque loi et les a traduits en inuktitut.
- Aidé les ministères et organismes gouvernementaux à élaborer des politiques et des lois qui sont conformes à l'ARTN.
- Publié et diffusé les lois adoptées.
- Poursuivi la mise en place d'un site Web quadrilingue hébergeant les lois du Nunavut.

Bureau des titres de biens-fonds

Le Bureau des titres de biens-fonds (BTBF) applique la *Loi sur les titres de biens-fonds* du Nunavut et fournit des titres garantis en vertu d'un régime juridique moderne. Le Bureau est chargé d'enregistrer les terres municipales et les terres inuites en application des chapitres 14 (Terres municipales) et 19 (Titre relatif aux terres inuit) de l'Accord. Plus précisément, durant la période de rapport, il a :

- Continué à délivrer des titres en fief simple pour toutes les parcelles de terres municipales, indiqué les charges et produit des titres à bail distinct.
- Enregistré les plans d'arpentage pour tenir compte des nouveaux aménagements et corrigé les données actuelles si la présence de structures ou de routes entraîne des modifications aux limites de lot. Une

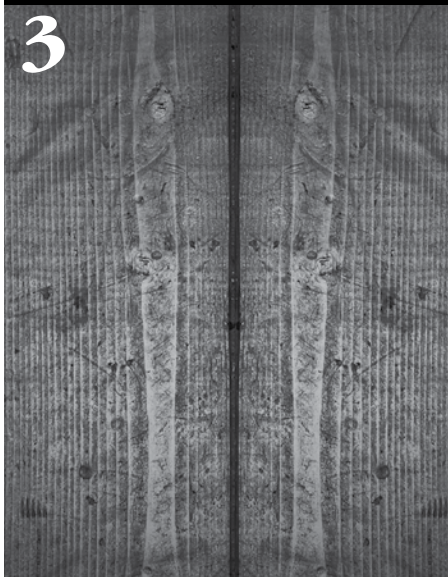
fois arpentées les terres éloignées réservées à l'infrastructure municipale, le BTBF les a enregistrées et a délivré des titres.

- En raison des restrictions sur l'aliénation prévues à l'article 14.8 de l'ARTN, le BTBF a, en application de l'article 19.8.12, continué de comparer les plans d'arpentage des terres inuites aux plans cartographiques descriptifs, à les enregistrer et à délivrer des titres pour les terres en fief simple ou pour les domaines renfermant des ressources minières et minérales.
- Participé à Winnipeg à quatre réunions du Groupe de travail sur les terres, pour y faire avancer le dossier des corridors routiers.
- Recruté un avocat expérimenté dans l'administration du régime de titres fonciers Torrens, pour faciliter l'exécution des obligations découlant de l'ARTN.
- Coordonner la participation à l'élaboration des règlements d'application de la LATEPN.
- Passer en revue l'entente avec NTI (Aajiiqatigiinniq) et la production d'un plan d'action et d'un rapport sur les priorités communes.
- Donner suite à la majorité des demandes de cession présentées en vertu du chapitre 14, y compris en incorporant les dossiers au régime Torrens.
- Créer un comité communautaire conjoint de planification et d'aménagement pour un projet de parc au nord de Clyde River.

2.5 OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX DE MISE EN ŒUVRE À COURT TERME

Voici les objectifs à court terme du GN pour la mise en œuvre de l'ARTN :

- Coordonner la préparation du rapport annuel et du budget de mise en œuvre.
- Préparer les rapports d'étape intérimaires et les rapports sur les écarts financiers.
- Terminer le plan d'activités 2013-2023 pour la mise en œuvre.
- Entamer des négociations sur les niveaux de financement pour la période 2013-2023.
- Produire le rapport annuel et l'examen quinquennal de l'ARTN.
- Coordonner l'évaluation des projets assujettis au processus d'examen de l'ARTN, et y participer.
- Participer à la conférence de la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, qui doit avoir lieu du 26 février au 1^{er} mars 2013.
- Participer à l'examen du plan préliminaire d'aménagement du territoire de la CAN, à la suite de consultations communautaires.



GOVERNEMENT DU CANADA

3.1 AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA

Voici une présentation détaillée des activités de mise en œuvre effectuées par la Direction générale de la mise en œuvre et le Bureau régional du Nunavut (BRN), d'AADNC, pour la période allant du 1er avril 2011 au 30 mars 2012.

Direction générale de la mise en œuvre

La Direction générale de la mise en œuvre coordonne la mise en œuvre, par le gouvernement fédéral, des ententes sur les revendications foncières globales et l'autonomie gouvernementale. Elle exécute les nombreuses obligations propres au MAINC, en plus de surveiller et de coordonner la mise en œuvre de toutes les obligations fédérales résultant de l'ARTN. Elle collabore régulièrement avec d'autres services du MAINC et d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec des représentants du GN et de NTI sur des questions stratégiques, juridiques et administratives relatives à la mise en œuvre de l'ARTN.

Le Canada demeure pleinement résolu à continuer de collaborer avec toutes les parties à une fructueuse mise en œuvre de l'ARTN. Malgré l'émergence de problèmes et les divergences de vues sur certains enjeux, la mise en œuvre de l'ARTN a progressé au fil des ans. Voici les principaux points saillants à signaler pour la période de rapport.

Points saillants pour 2011-2012

- On a continué de travailler avec NTI sur la modification proposée à la définition d'« entreprise inuit », à l'article 24.1.1 de l'ARTN.
- Les ministères fédéraux ayant des bureaux dans la région du Nunavut ont, avec le Conseil fédéral du Nunavut (CFN) et la Direction générale de la mise en œuvre, commencé à travailler à l'établissement d'un programme de formation et d'emploi visant à favoriser l'embauchage des Inuits dans la fonction publique, afin de donner partiellement suite au chapitre 23 de l'ARTN.
- La Direction générale de la mise en œuvre a continué de travailler à l'élaboration de guides pratiques destinés aux fonctionnaires fédéraux chargés de mettre en œuvre les ententes sur les revendications globales et l'autonomie gouvernementale. Deux guides ont été publiés en 2012, soit le *Guide d'examen pour les responsables fédéraux de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale* et le *Guide de gestion des mécanismes de règlement des conflits dans les traités modernes*⁷².
- On a continué de travailler à l'interne à la création d'un système électronique permettant de faire le suivi et la surveillance des obligations résultant des traités modernes, et d'en faire rapport.
- On a continué d'offrir aux fonctionnaires fédéraux des séances de formation sur les obligations d'approvisionnement dans les régions visées par des revendications foncières globales. Dans plus

de 90 pour cent de ces séances, on a expliqué en détail les clauses d'approvisionnement contenues au chapitre 24 de l'ARTN.

- On a poursuivi la collecte de données trimestrielles sur les marchés de l'État dans la région du Nunavut à l'aide du système CLCA.net, un outil en ligne qui aide les ministères fédéraux à faire rapport sur les activités d'approvisionnement fédérales dans les régions visées par des revendications territoriales globales⁷³.

Conclusion

Malgré les obstacles que nous continuons à rencontrer dans la mise en œuvre de l'ARTN, le Canada demeure déterminé à collaborer avec les autres parties à la mise en œuvre des obligations individuelles et communes.

Administration des terres

En conformité avec le chapitre 12 de l'ARTN, la Division de l'administration des terres, qui relève du BRN, a traité par l'entremise de la CNER 150 demandes d'autorisation, notamment des permis d'utilisation des terres et des permis et baux d'exploitation de carrière. La Division a également continué de participer aux examens du projet de Baffinland à Mary River et du projet d'Areva à Kiggivik, conformément à la partie 5. Le chapitre 11 prévoit que les demandes d'utilisation de terrains visés par un plan approuvé d'aménagement du territoire doivent être soumises à la CAN, qui en contrôle la conformité.

Le processus de prise de décret nécessaire aux échanges de terres prévus aux articles 8.2.5 et 8.3.11 est sur le point d'aboutir, à Ottawa.

La Division a continué de collaborer avec l'Office des eaux du Nunavut (OEN) à l'examen et à l'approbation du plan de fermeture et de remise en état des mines Polaris, Nanisivik et de Cullaton Lake.

Conformément au chapitre 14, la Division a collaboré avec le ministère des Services communautaires et gouvernementaux du GN et Ressources naturelles Canada (RNCAN) à l'administration des terres municipales. On a établi un processus de mise à jour continue de l'*Inventory of Government and Crown Agency Lands and Municipalities*.

En application du chapitre 19, annexe 19-8 (parties I et III), la majorité des douze parcelles ont été cédées aux OID compétentes, et la cession des parcelles restantes est en voie d'être réalisée.

En vertu de l'article 21.7.2, le Bureau du conservateur des registres miniers verse à NTI des loyers trimestriels pour les droits relatifs au sous-sol visés par des droits acquis, et il continue d'administrer les droits acquis par des tierces parties avant la ratification de l'ARTN. Le Bureau du conservateur des registres miniers administre environ 60 baux de cette nature.

Opérations sur le terrain

L'unité des Opérations sur le terrain a mené un total de 220 inspections de la conformité des activités autorisées en vertu de lois fédérales ou territoriales. Ces inspections portaient sur l'utilisation des terres de la Couronne ou portaient sur le respect de permis d'utilisation de l'eau sur les terres de la Couronne et les TI. Dans tous les cas, les processus prescrits par l'ARTN ont été suivis.

Aménagement du territoire

Dans la foulée d'un examen interministériel, coordonné par le BRN, du Plan provisoire d'aménagement du Nunavut (PPAN) (version juillet 2011 de la CAN), on a déterminé que cette ébauche n'est pas prête à être diffusée au public. À la suggestion du ministre d'AADNC et avec le soutien du ministre de l'Environnement du GN, de NTI et de la CAN, le BRN a demandé à une tierce partie impartiale de faire un examen du PPAN et du processus de planification. Ce processus d'examen, qui a débuté en février 2012, procède d'une démarche prospective et donnera lieu à des recommandations sur la meilleure façon de poursuivre l'opération de planification d'une manière conforme à l'ARTN.

Évaluation des incidences des projets de développement

En ce qui concerne les grands projets de développement au Nunavut, et conformément à l'ARTN, la Division de l'évaluation de l'impact a produit plusieurs mémoires pour appuyer les évaluations des incidences environnementales et socioéconomiques, à

⁷² Pour consulter le Guide d'examen pour les responsables fédéraux de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale (2012), voir sur le site Web d'AADNC à l'adresse www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1368473501090/1368473547491. Pour ce qui est du *Guide de gestion des mécanismes de règlement des conflits dans les traités modernes* (2012), voir www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1343831539714/1343831960404.

⁷³ Pour plus d'information sur l'exécution des obligations de surveillance et d'évaluation prévues à l'article 24.8.1, voir www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/100100032266/1100100032267.

diverses étapes. Pour ce faire, elle a : examiné divers documents pour pouvoir formuler des commentaires à la CNER; coordonné la présentation des commentaires formulés par d'autres divisions du MAINC; embauché des experts-conseils pour procéder à un examen critique des documents techniques. Les mémoires portaient sur le projet de Baffinland d'extraction de minerai de fer à Mary River, les projets de mines d'or d'Agnico-Eagle à Meadowbank et à Meliadine et les projets Doris North et Hope Bay Phase 2 de Hope Bay Minerals. En outre, la Division a également participé à des séances d'information, à des consultations communautaires, à des réunions techniques, à une conférence préparatoire et à des réunions exploratoires de la CNER sur le projet de Mary River, ainsi qu'à des consultations communautaires et à un atelier sur l'établissement de lignes directrices pour le projet de Meliadine.

La Division a recruté à contrat des experts externes pour procéder à un examen technique et offrir un soutien durant les réunions techniques entourant l'évaluation préliminaire des incidences environnementales, un examen exploratoire et un examen des énoncés définitifs des incidences pour le projet de Mary River. On a également embauché des experts externes pour l'examen du projet de route toutes saisons du projet de Meliadine. Tous les travaux effectués à contrat l'ont été en vertu de commandes subséquentes à des offres à commandes établies à l'hiver 2011.

Division des ressources en eau

La Division des ressources en eau a continué de collaborer avec l'OEN à la délivrance de permis pour les activités qui nécessitent l'utilisation d'eau et/ou le rejet de résidus dans l'eau, ce qui comprend les activités municipales et les activités d'exploration et d'exploitation minières. On a passé en revue les demandes de permis d'utilisation de l'eau, les mises à jour subséquentes des plans de gestion des permis et les rapports de surveillance. En 2011-2012, la Division a formulé à l'OEN des commentaires et des recommandations pour 88 demandes de permis de type B et 14 demandes de permis de type A.

La Division a participé à deux séries d'audiences publiques de l'OEN. La première série d'audiences portait sur le renouvellement du permis d'utilisation des ressources en eau de type A de la Shear Diamond (Nunavut) Corporation pour la mine de diamants Jericho; la seconde série visait le projet de Règlement sur les eaux du Nunavut, qui servirait à appliquer l'article 82 de la *Loi sur les eaux du Nunavut* et le

Tribunal des droits de surface du Nunavut. La Direction de la gestion des terres et des eaux du MAINC, une composante du Programme des affaires du Nord, a représenté le ministre comme requérant dans le processus d'examen du projet de Règlement sur les eaux du Nunavut.

Deux mines ont été l'objet de visites sur place : l'ancienne mine de plomb-zinc Polaris et la mine de diamants Jericho. Le mauvais temps a entraîné l'annulation d'une visite à l'ancienne mine d'or de Cullaton Lake. On a également visité le village de Clyde River, dans le cadre d'un programme d'évaluation des capacités communautaires et de prélèvement d'échantillons de reconnaissance des effluents d'eaux usées municipales.

La Division des ressources en eau recueille des données qualitatives et quantitatives sur les eaux, ou contribue à leur collecte. Les données qualitatives sont obtenues dans le cadre de deux programmes distincts : par une surveillance interne des sources d'eau à Iqaluit, et par une entente de coopération avec la Kivalliq Inuit Association (KivIA), qui permet de surveiller les sources d'eau associées aux opérations minières menées dans la région du Kivalliq. Quant aux données quantitatives, elles sont recueillies au nom du Ministère par la Division des relevés hydrologiques du Canada.

Pour 2012-2013, on prévoit une poursuite de la croissance des projets miniers comme ceux de Mary River (minerai de fer), de Doris North (or), de Meliadine (or), de Hackett River (métaux communs), de Back River (or), de Kiggavik (uranium), de Meadowbank (or) (l'unique mine en exploitation) et du corridor de transport portuaire et routier de Bathurst Inlet. La ville d'Iqaluit devrait également demander le renouvellement de son permis municipal d'utilisation des ressources en eau de type A. La Division des ressources en eau devra participer à l'examen de ces projets, considérés comme de grandes entreprises.

Sites contaminés

Le Programme des sites contaminés a entrepris divers projets, où l'on s'est efforcé de maximiser les retombées pour les entreprises inuites et nordiques du Nunavut.

Deux projets étaient à l'étape de l'octroi de contrats pour 2011-2012, soit le projet d'assainissement de Hope Lake et le projet d'assainissement de la station FOX E et de l'île Padloping. Dans l'évaluation des soumissions, les possibilités de retombées pour les Autochtones ont été prises en compte.

En outre, deux projets étaient à l'étape d'un assainissement actif, plus précisément à la station CAM D du lac Simpson et aux stations PIN E et PIN D. Au final, les Autochtones ont représenté 47 pour cent des travailleurs ayant œuvré au projet CAM D, et 56 pour cent de ses fournisseurs. Quant au projet PIN E et PIN D, il comptait 55 pour cent de travailleurs autochtones et 83 pour cent de fournisseurs autochtones. Certains travaux d'assainissement ont également été menés à la mine de nickel de North Rankin par le truchement d'une entente interministérielle conclue avec le village de Rankin Inlet, où ce dernier fournissait les services d'entreprises inuites locales.

Des consultations communautaires ont été tenues à Cambridge Bay et à Kugluktuk pour le projet PIN E et PIN D, et à Rankin Inlet pour le projet de mine de nickel de Rankin Inlet.

Ressources humaines : chapitre 23

En application de la partie 4 du chapitre 23 (Embauchage des Inuit au sein du gouvernement), le BRN a mis en place un plan d'embauchage des Inuits (OEI) exhaustif qui expose les initiatives à implanter pour constituer un effectif représentatif. Le BRN a continué d'appliquer des initiatives de recrutement favorisant l'embauchage des Inuits, qui prennent en compte les expériences de travail et de vie, la culture et les valeurs inuites, et les individus qui se déclarent volontairement comme bénéficiaires de l'ARTN. Ces initiatives s'appliquent à tous les affichages de postes et durant tout le processus de nomination.

Pour donner suite à la partie 5 du chapitre 23 (Formation préalable à l'emploi), le bureau régional a mis sur pied avec le Collège de l'Arctique du Nunavut un programme de stages reconnu par la Commission de la fonction publique, où des étudiants inscrits aux programmes de technologie environnementale, d'administration de bureau, d'études de gestion et de technologies de l'information peuvent obtenir des crédits tout en suivant une formation et en occupant un emploi dans la fonction publique. De plus, par l'entremise du CFN, le bureau régional accorde son aide et participe à une initiative fédérale conjointe d'apprentissage et de perfectionnement pour les Inuits.

Soulignons également que le bureau régional a créé un poste de conseiller en emploi pour les Inuits, qui sera

chargé d'appuyer les activités de mise en œuvre du chapitre 23 de l'ARTN.

Division des affaires intergouvernementales

Le BRN a traité onze dossiers de nomination à des conseils, qui seront soumis au ministre.

Administration

Le bureau régional du service ministériel des marchés et de l'approvisionnement a signifié aux OID tous les besoins d'approvisionnement dépassant 25 000 \$, conformément à l'ARTN.

Plan de surveillance générale du Nunavut

Au Nunavut, l'ARTN demande aux autorités fédérales et territoriales de collaborer avec la CAN à l'élaboration et à l'application d'un plan de surveillance des incidences actuelles et des impacts cumulatifs à long terme du développement. Le Plan de surveillance générale du Nunavut (PSGN) vise à soutenir le développement durable au Nunavut en surveillant l'état et la santé à long terme de ses écosystèmes et de son contexte socioéconomique, et en établissant des rapports sur ces sujets.

Le secrétariat du PSGN, formé d'employés du MAINC, a pour mandat de soutenir le Comité directeur du PSGN, de gérer les structures de gouvernance et de partenariats, de recueillir les données et de produire les rapports nécessaires, et en bout de course de mettre en œuvre le PSGN⁷⁴. Le secrétariat a été constitué, mais il n'a pas encore son plein effectif de cinq personnes. La dotation en personnel demeure prioritaire.

Le PSGN a considérablement progressé durant la période de rapport. Le tableau suivant résume les avancées effectuées en regard des principaux jalons, ainsi que les prochaines étapes prioritaires pour 2012-2013.

⁷⁴ Le Comité directeur du PSGN est composé de représentants de la CAN, de NTI, du gouvernement du Nunavut et de AADNC (au nom du gouvernement du Canada).

AVANCEMENT DU PSGN EN 2011-2012 – JALONS CLÉS

Secteurs d'activité et objectifs connexes	Avancement	Prochaines étapes
Activité : Faciliter la gouvernance et les partenariats		
Des structures de gouvernance et de gestion sont établies et fonctionnent bien.	<p>Les instances de gouvernance (Comité directeur du PSGN) se sont réunies régulièrement pour fournir des directives et surveiller les priorités et les investissements. On a également créé le Comité consultatif fédéral.</p> <p>Le secrétariat du PSGN a été établi, mais la dotation n'avance pas aussi rapidement que prévu.</p> <p>Un plan stratégique quinquennal a été dressé pour le PSGN.</p>	Rencontrer le Comité directeur pour déterminer les priorités de surveillance et créer un plan ciblé de surveillance des investissements. Embaucher un nouvel employé pour respecter le plan d'embauchage du secrétariat.
Des réseaux de surveillance sont officiellement constitués et fonctionnent bien.	<p>Le PSGN et le Programme de surveillance des impacts cumulatifs des T.N. O. ont collaboré à l'élaboration d'un modèle type de protocole d'entente.</p> <p>Des activités de rayonnement ont permis au PSGN d'élargir son réseau de partenaires et d'experts-conseils.</p> <p>Les projets financés par le PSGN ont permis l'établissement de nouveaux partenariats.</p>	Continuer à élargir les partenariats par le rayonnement et la mobilisation.
Des questions et des priorités importantes en matière de surveillance sont définies et adoptées.	Le PSGN a lancé un vaste appel de propositions qui a permis de déterminer le désir et le besoin d'obtenir du financement de la part du PSGN.	Le Comité directeur donnera des directives sur les priorités de surveillance pour le prochain appel de propositions.
Activité : Soutien aux activités de collecte, d'analyse et de synthèse de l'information		
Secteurs d'activité et objectifs connexes	Avancement	Prochaines étapes
Des protocoles pour la surveillance et l'analyse de données ont été élaborés et mis à l'essai pour les principales priorités et questions et les composantes valorisées.	<p>Le PSGN a élaboré un formulaire standardisé de reddition de comptes et d'exécution pour les composantes valorisées.</p> <p>Il a soutenu des sous-projets particuliers visant à examiner la façon d'optimiser les protocoles de surveillance.</p> <p>Il a élaboré un cadre de surveillance socioéconomique pour le Nunavut.</p>	Continuer d'utiliser le formulaire d'exécution des composantes valorisées. Travailler en partenariat à l'élaboration d'un cadre de surveillance de la qualité de l'eau qui servira d'outil de surveillance et de gestion au Nunavut. Appliquer un cadre de surveillance socioéconomique avec les partenaires de développement.

AVANCEMENT DU PSGN EN 2011-2012 – JALONS CLÉS

Secteurs d'activité et objectifs connexes	Avancement	Prochaines étapes
Activité : Soutien aux activités de collecte, d'analyse et de synthèse de l'information (suite)		
Des données de référence ont été définies pour toutes les composantes valorisées prioritaires.	Le PSGN a rédigé des résumés des connaissances pour toutes les composantes valorisées, disponibles au Secrétariat du PSGN.	Mettre à jour les résumés des connaissances et les distribuer.
Des fonds sont affectés annuellement aux initiatives de surveillance prioritaires qui renforcent la capacité des collectivités et comblent les principales lacunes dans les connaissances.	Le PSGN a distribué 1,165 million de dollars à 19 projets.	Financer des projets en menant un processus concurrentiel de demande de propositions en fonction des priorités et des protocoles de surveillance établis.
Activité : Créer et tenir un système de gestion de l'information		
Secteurs d'activité et objectifs connexes	Avancement	Prochaines étapes
Les renseignements issus de la surveillance environnementale sont accessibles en ligne grâce à un système centralisé de gestion de l'information.	Le PSGN a mis en œuvre un cadre de gestion de l'information et dressé un inventaire des initiatives de surveillance. Une évaluation régionale des besoins de gestion de l'information a été menée avec les partenaires.	Mener une analyse de rentabilité du système de gestion de l'information pour le Programme de surveillance des impacts cumulatifs des T.N. O., notamment quant au concept, à la structure, à la méthodologie et au plan de migration des systèmes existants.
Activité : Créer et tenir un système de gestion de l'information		
Secteurs d'activité et objectifs connexes	Avancement	Prochaines étapes
Les renseignements clés sur la surveillance environnementale font l'objet d'un rapport annuel et favorisent la prise de décisions de gestion judicieuses et opportunes.	Produit 54 résumés des connaissances écosystémiques et socioéconomiques.	Continuer à examiner la façon dont l'information contenue dans les résumés sert à la prise de décisions sur les politiques et les programmes. Continuer à mettre à jour les résumés des connaissances et publier le plan stratégique quinquennal. Maintenir les efforts de rayonnement et de mobilisation.

3.2 DÉFENSE NATIONALE

Infrastructures

Le ministère de la Défense nationale (MDN) participe à plusieurs projets d'infrastructure qui fourniront de l'emploi au Nunavut grâce aux marchés de l'État et qui contribueront aux économies locales. Il s'agit des projets suivants : installations navales de Nanisivik; reconstruction de la station PIN 3, une composante du Système d'alerte du Nord à Lady Franklin Point; décontamination du Réseau d'alerte avancé; nouveau Centre de formation de l'Arctique à Resolute Bay.

Marchés

Le MDN a octroyé dans le Nunavut de nombreux contrats qui représentent des sources d'emploi et de revenus pour les économies locales. Citons notamment les contrats de recherche-développement à l'appui des Forces canadiennes et de Sécurité publique, la décontamination du Réseau d'alerte avancé, l'entretien de la station d'Alert des Forces canadiennes, le ravitaillement aérien et maritime des sites d'opérations et des Rangers et le nouveau Centre de formation de l'Arctique à Resolute Bay.

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

En 2011, le Groupe du matériel du MDN a octroyé des contrats totalisant 974 391 \$ à des fournisseurs autochtones au Nunavut. Ces contrats portaient sur un éventail varié de biens et services : enlèvement de matières dangereuses, soutien logistique, services d'affrètement aérien, ordinateurs et accessoires, carburant, services informatiques professionnels, restauration, services de transport, etc. En 2011, le MDN a excédé de 16,7 millions de dollars l'objectif (qui était fixé à 35 millions de dollars) de sa stratégie pancanadienne d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

Opérations et exercices militaires

En 2011-2012, la Force opérationnelle interarmées (Nord) (FOIN) a envoyé comme chaque année une lettre de notification de ses activités à NTI, à la QIA, à la Kitikmeot Inuit Association (KitIA), à la KivIA ainsi qu'aux OTC concernées. Par cette lettre, la FOIN donnait avis des activités qu'elle prévoit mener dans la région du Nunavut durant la période de rapport, conformément au chapitre 21 de l'ARTN, qui prévoit que « [l]e MDN donne, en inuktitut, un préavis suffisant des manœuvres militaires aux habitants de la région visée ».

La FOIN a également envoyé des lettres de notification ponctuelles pour ses opérations et exercices de grande envergure, comme les Opérations Nunavut et Nanook 2011. Elle a également obtenu, quand c'était nécessaire, le consentement des OI concernées afin de pénétrer et de se déplacer dans les terres inuites pour des activités et opérations militaires. Les opérations et exercices militaires dirigés par la FOIN ont contribué aux économies locales, principalement en raison des contrats octroyés⁷⁵.

3.3 ENVIRONNEMENT CANADA

Les principales responsabilités de mise en œuvre d'Environnement Canada découlent des quatre chapitres suivants de l'ARTN : chapitre 5 (Ressources fauniques), chapitre 9 (Aires de conservation), chapitre 23 (Embauchage des Inuit au sein du gouvernement) et chapitre 24 (Marchés de l'État). En 2011-2012, EC a également consacré beaucoup d'efforts à l'exécution des obligations pangouvernementales visées au chapitre 11 (Aménagement du territoire). Le compte rendu ci-dessous est structuré en fonction des chapitres applicables de l'ARTN.

Chapitre 5 : Ressources fauniques

Le Service canadien de la faune (SCF), une composante d'EC, a la responsabilité de proposer la candidature d'un membre du CGRFN. Traditionnellement, c'est un représentant de la Section de la conservation du Nord, du SCF, qui siège au Conseil. En 2009, le mandat du membre du SCF a expiré. Un candidat proposé par EC a été rejeté par AADNC. Une autre candidature est en instance d'approbation par le ministre d'AADNC.

Des employés du SCF participent souvent à des réunions du CGRFN pour donner des exposés, fournir des renseignements ou demander la prise de décisions sur des sujets liés aux oiseaux migrateurs et au rétablissement ou à l'inscription d'espèces visées par la *Loi sur les espèces en péril*.

Chapitre 9 : Aires de conservation

Les efforts actuels de mise en œuvre déployés par EC se concentrent principalement sur l'application de l'ERAI visant les réserves nationales de faune et les réserves d'oiseaux migrateurs dans la région du Nunavut. Plus particulièrement :

- Sept comités de cogestion des aires protégées (sur huit) ont été constitués. Plusieurs d'entre eux dressent actuellement des plans de gestion pour leur aire de conservation.

- Le Programme d'adjoints de recherche sur le terrain inuits, qui porte fruit, en est actuellement dans sa cinquième année d'activité. En 2011-2012, le Programme a reçu 35 candidatures et l'on a affecté quatre adjoints de recherche dans les camps itinérants du SCF. Le nombre de candidats retenus est toutefois en baisse par rapport aux années précédentes, en raison des compressions budgétaires qui ont obligé EC à réduire le nombre de projets de recherche sur le terrain dans le Nord.
- En 2011-2012, les parties à l'ERAI (EC SCF, les trois AIR et NTI) ont conjointement effectué un examen quinquennal de l'entente. Elles ont évalué le degré de concrétisation des principes, des objectifs et des obligations de l'ERAI, et formulé des recommandations pour en faciliter la concrétisation future.

Chapitre 11 : Aménagement du territoire

Environnement Canada a continué de participer activement à la formulation du PAN par l'entremise d'un groupe de travail fédéral dirigé par le MAINC. Environnement Canada est une importante source d'information scientifique et stratégique sur la détermination, la conservation et la protection de l'habitat des oiseaux migrateurs et des espèces en péril, sur la conservation des bassins hydrologiques et sur les effets du climat sur l'aménagement des terres et le zonage. Les renseignements fournis portent aussi sur les zones marines.

Chapitre 23 : Embauchage des Inuit au sein du gouvernement

EC a du personnel permanent à Iqaluit et à Resolute, et du personnel itinérant à Eureka et à Alert. Le bureau principal d'EC, à Iqaluit, compte onze employés à temps plein, dont trois (27 pour cent) sont des bénéficiaires inuits, y compris un PM 05 à temps plein recruté à la fin de l'exercice 2010-2011 pour coordonner l'ERAI. Tous les bénéficiaires font partie du SCF, qui relève d'EC.

EC participe aux initiatives fédérales visant à améliorer la mise en œuvre du chapitre 23 par l'administration fédérale. Ces efforts ont débuté en 2011-2012 avec l'émergence du Programme d'apprentissage et de perfectionnement des Inuits et la revitalisation des PEI. Dans son rapport de mise en œuvre pour 2012-2013, EC exposera plus en détail l'avancement des initiatives touchant le chapitre 23.

Chapitre 24 : Marchés de l'État

En 2011-2012, EC a octroyé tous ses contrats en conformité avec les procédures contractuelles prévues à l'ARTN. Soixante pour cent des contrats d'Environnement Canada pour des services offerts au Nunavut, ou des matériaux livrés dans le territoire, ont été octroyés à des entreprises inuites. La majorité des contrats qui n'ont pas été octroyés à des entreprises inuites visaient la fourniture de services ou de matériaux aux stations météorologiques d'Eureka et d'Alert. EC fait maintenant appel aux entreprises inuites à un rythme assez uniforme, après une augmentation lente mais constante durant les années qui ont suivi la mise en place des procédures contractuelles de l'ARTN. Actuellement, EC envoie les notifications prévues par l'ARTN pour tous les contrats octroyés dans les zones visées (y compris la région du Nunavut) et utilise régulièrement la base de données du Registre des entreprises inuites.

3.4 MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Soutien aux organisations du Nunavut

En application des dispositions générales de l'ARTN, diverses organisations ont demandé et obtenu des subventions et des contributions de Patrimoine canadien, ou ont profité des services fournis par les organisations faisant partie du portefeuille de ce ministère. Patrimoine canadien a offert un soutien dans divers domaines : formation, préservation du patrimoine, présentation des arts, culture et langues autochtones, programmes jeunesse, et célébrations de la fête du Canada et de la Journée nationale des Autochtones dans diverses collectivités du territoire.

Chapitre 2 : Dispositions générales

2.7.3 L'Accord n'a pas pour effet :

(...)

b) de porter atteinte à la capacité des Inuit de participer aux programmes gouvernementaux destinés aux Inuit ou aux peuples autochtones en général, selon le cas, et d'en bénéficier; les avantages offerts en vertu de ces programmes sont déterminés selon les critères généraux établis à cette fin.

Arts

- Le Kangirqliniq Centre for Arts and Learning de Rankin Inlet a reçu une aide du Fonds du Canada

⁷⁵ Pour un complément d'information sur les activités et les opérations de la FOIN au Nunavut, voir www.jtfn.forces.gc.ca

pour la formation dans le secteur des arts pour son programme de formation en arts visuels, qui allie le perfectionnement artistique à l'acquisition d'autres compétences afin de préparer les artistes aux aspects commerciaux d'une carrière dans le domaine des arts.

- Le Fonds du Canada pour la présentation des arts a continué d'appuyer la programmation du Festival Alianait, tandis que le Rockin' Walrus Arts Festival d'Igloodik et le festival Omingmak Frolics de Cambridge Bay ont bénéficié de l'aide financière du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.
- Le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine a également soutenu le projet de murale commémorative Inuinnaït et Diamond Jenness de la Kitikmeot Heritage Society, pour commémorer le centième anniversaire du début de l'expédition dans l'Arctique canadien.

Patrimoine

- Avec le soutien financier du Programme d'aide aux musées, la Fiducie du patrimoine inuit (FPI) a pu concevoir un nouveau programme d'études pour son Nunavut Heritage Training Institute, et organiser des séances de « formation des formateurs » qui préparent les futurs formateurs issus des centres patrimoniaux et des centres d'accueil du Nord à offrir à leurs pairs les programmes de l'Institut.
- Le Programme d'aide aux musées a offert une aide financière à la KitIA pour la mise sur pied d'une exposition au nouveau Nattilik Heritage Centre, qui ouvrira ses portes en 2014 à Gjoa Haven. L'exposition portera sur la transition de la collectivité inuite de Nattilik vers la modernité.
- L'Institut canadien de conservation (une organisation du portefeuille) a présenté à Gjoa Haven un atelier sur la conservation préventive dans les centres patrimoniaux inuits. L'atelier comprenait une présentation sur les préparatifs en cas d'urgence.
- Dans le cadre du programme de conservateur itinérant de la FPI, un représentant de l'Institut canadien de conservation a visité le Centre des aînés de Gjoa Haven, le Centre d'information du littoral arctique et la Kitikmeot Heritage Society à Cambridge Bay pour y évaluer les installations et donner de la formation.

- Le laboratoire archéologique de l'Institut canadien de conservation travaille à divers projets de restauration pour le Nunavut. En 2011-2012, des restaurateurs ont travaillé à une collection unique de 42 artefacts provenant d'un site archéologique situé près de Resolute Bay, et qui ont été recueillis par une équipe comprenant des stagiaires inuits. Ces objets très fragiles, vieux d'environ 500 à 1 000 ans, ont été traités et préservés pour servir ultérieurement à des travaux d'analyse et de formation.

Jeunesse

- Le programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone a financièrement aidé la KivIA et la QIA à offrir des programmes qui permettent aux jeunes Autochtones de renouer avec leur culture et leur milieu.

Langues

- Le GN a reçu du financement par l'entremise de l'Entente-cadre Canada-Nunavut sur la promotion des langues française et inuit. Une partie de ce financement a servi à assurer la prestation efficace et efficiente des services, programmes et politiques en matière de langue française, conformément à la *Loi sur les langues officielles du Canada*. L'entente a aussi permis de financer diverses initiatives communautaires ayant pour but de promouvoir la conservation, l'utilisation et le développement de la langue inuite, à l'appui de la nouvelle *Loi sur les langues officielles du Nunavut* et de sa *Loi sur la protection de la langue inuit*.
- Le Collège de l'Arctique du Nunavut a reçu des fonds de l'Initiative des langues autochtones pour produire des ressources pédagogiques en inuinnaqtun.

Conseil canadien des arts (organisation du portefeuille)

Le Conseil canadien des arts a continué de mettre en œuvre sa Stratégie du Nunavut en matière d'arts, tout en se conformant au chapitre 32 de l'ARTN.

Le Gouvernement s'acquitte des obligations qui lui incombent en vertu de l'article 32.1.1 :

- a) *d'une part, en donnant aux Inuit la possibilité de participer à l'élaboration des politiques sociales et culturelles ainsi qu'à la conception des programmes et services sociaux et culturels, y compris de leurs mécanismes d'exécution, dans la région du Nunavut;*

b) d'autre part, en s'efforçant de tenir compte des buts et objectifs visés par les Inuit lorsqu'il met en place de telles politiques, programmes et services sociaux et culturels dans la région du Nunavut.

En 2010, le Conseil a déterminé que le Nunavut constituait une priorité et a élaboré une Stratégie du Nunavut en matière d'arts, qui vise notamment à permettre aux artistes du Nunavut d'avoir un meilleur accès aux programmes et aux services du Conseil. La Stratégie du Nunavut en matière d'arts fixe trois objectifs :

1. améliorer l'accessibilité et la pertinence des services pour tous les artistes qui vivent et travaillent au Nunavut, en accordant une importance particulière aux services offerts aux artistes inuits;
2. faire en sorte que le Conseil devienne un rouage actif et essentiel de l'infrastructure du financement des arts au Nunavut, et qu'il contribue, par sa présence, au renforcement de cette infrastructure;
3. dans l'ensemble de l'organisation, agir avec une sensibilité et un savoir de bonne tenue à l'égard de la culture, des langues, des peuples et des pratiques artistiques, ainsi qu'en ce qui a trait à la prestation de services aux artistes du Nunavut.

Principales activités ayant étayé la Stratégie en 2011-2012 :

- Organisation de deux réunions tripartites (autorités municipales, territoriales et fédérales) pour les bailleurs de fonds du milieu artistique. Ces réunions ont aidé à cerner les stratégies et les enjeux communs.
- Organisation d'une activité de financement des arts et du secteur des arts pour partager de l'information et réseauter.
- Soutien à la réunion du conseil d'administration de la Fédération canadienne des métiers d'art à Iqaluit, et création de liens avec la Nunavut Arts and Crafts Association lors du Festival artistique de l'Association et du Festival Alianait.
- Octroi de financement à des artistes pour participer à la foire commerciale Northern Lights, où le Conseil des arts tenait un kiosque d'information.

- Soutien à la base de données Qaggiavuut sur les arts de la scène (fonds octroyés en 2010-2011), qui a été achevée et mise en ligne.
- Administration des subventions, des paiements et des achats de la Banque d'œuvres d'art, dans le cadre des activités et programmes habituels du Conseil.

3.5 PARCS CANADA

Contexte

Au sein de l'Agence Parcs Canada (APC), l'Unité de gestion du Nunavut gère quatre parcs nationaux au Nunavut, soit les parcs Auyuittuq, Quttinirpaaq, Sirmilik et Ukkusiksalik. L'Unité de gestion est basée à Iqaluit, chaque parc étant administré à partir de plus petits bureaux⁷⁶.

Comité mixte de gestion du parc

Parcs Canada et la QIA nomment chacun trois membres (pour un total de six membres) aux comités mixtes de gestion des parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik, pour des mandats de trois ans.

Les membres des comités mixtes de gestion du parc (CMGP) se réunissent en personne au moins deux fois l'an, et peuvent également tenir des téléconférences.

Comité de gestion du parc Ukkusiksalik

Les membres du comité du parc national Ukkusiksalik sont nommés par le Canada et la KivIA. Chaque partie nomme trois membres, pour un total de six membres, qui sont investis d'un mandat de quatre ans. Le comité de gestion du parc Ukkusiksalik tient au moins deux réunions en personne par année, et peut également tenir des téléconférences.

Recherche et surveillance

En application de l'article 6 de l'ERAI visant les parcs Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik, au cours de la période de rapport 2011-2012, 18 projets ont été examinés en consultation avec les CMGP et 16 permis étaient actifs dans les parcs nationaux du Nunavut. La majorité des permis portaient sur des recherches en sciences naturelles, mais l'on comptait également deux projets de recherche sur les ressources archéologiques/culturelles. En 2011, des bénéficiaires ont participé à sept projets, à divers titres : adjoints de recherche, vigies d'ours, ouvriers de campement, conseillers. Les chercheurs font état des résultats de leurs travaux à

⁷⁶ Pour plus d'information sur l'Agence Parcs Canada et les parcs nationaux du Nunavut, voir www.parkscanada.ca

la collectivité, habituellement par l'entremise de l'OCT locale. Seize membres de la collectivité de Pond Inlet (principalement des étudiants du Collège de l'Arctique) se sont rendus à l'Université Laval pour aider à renforcer les liens entre les chercheurs et la collectivité. Les chercheurs de Goose Camp, dans l'île Bylot, ont reçu dans le campement principal la visite du président du CMGP de Sirmilik et du maire de Pond Inlet. En août, des étudiants du campement ont tenu un stand scientifique à Pond Inlet pour présenter les résultats de leurs recherches à la collectivité.

En 2011, on a continué de surveiller l'ensemble de base de mesures d'intégrité écologique pour les parcs Quttinirpaaq, Auyuittuq et Sirmilik. Dans chaque parc, la végétation a été surveillée selon le protocole de l'Expérience internationale sur la toundra et la taïga, et l'on a également surveillé la phénologie végétale dans le parc national Quttinirpaaq. L'épaisseur de la couche active a été mesurée dans chaque parc, selon la grille d'évaluation du Programme de mesure de la couche active circumpolaire. Des employés et des partenaires de l'APC ont mesuré le bilan massique des glaciers des parcs Auyuittuq et Sirmilik. Dans le cadre de partenariats avec EC et MPO, l'APC a continué de surveiller la qualité et l'écoulement des eaux douces au lac Hazen dans le parc national Quttinirpaaq, et poursuivi son évaluation à long terme de la population lacustre d'omble chevalier.

Gestion des ressources culturelles

Les paragraphes ci-dessous font le point sur la mise en œuvre de l'ARTN et de l'ERAI pour les parcs nationaux Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik.

Reconstruction des sites archéologiques (article 4.1.5b) de l'ERAI) : L'Unité de gestion du Nunavut de l'ACP et l'Université de Calgary ont collaboré à un projet de reconstruction en réalité virtuelle 3D du fort Conger. Après un balayage 3D au laser du site en 2010-2011, on a construit en 2011-2012 un modèle informatisé tridimensionnel qui servira de tremplin à un programme de surveillance des ressources culturelles du site. Il a été proposé d'incorporer le modèle au Musée virtuel du Canada, pour que les étudiants de partout au pays puissent y avoir accès.

Reproduction de spécimens archéologiques (article 4.1.6 de l'ERAI) : En 2011-2012, l'Unité de gestion du Nunavut a commencé à planifier la tenue, dans les collectivités de Resolute Bay et de Grise Fiord en 2012-2013 ou en 2013-2014, d'un atelier sur la reproduction des artefacts. La FPI a fourni un apport important à cette initiative.

Aires d'importance spéciale pour les Inuits dans le parc national Sirmilik (article 8 : annexe 8 1 (2) de l'ERAI) : L'ERAI énumère les aires d'importance spéciale pour les Inuits dans le parc national Sirmilik et prévoit que le plan de gestion du parc doit restreindre l'accès des visiteurs à la fin de l'été et au début de l'automne. À l'automne de 1943, une maladie a coûté la vie à 24 personnes à Qamaarjuit, Nalluat, Qirngniqtut et Titiralik, dans la région de Navy Board Inlet. En 2010-2011, l'Unité de gestion du Nunavut a collaboré avec l'Université du Québec à l'étude de cet important événement, et un rapport final a été communiqué au CMGP de Sirmilik en 2011-2012.

D'autres aires du parc national Sirmilik revêtent également une importance spéciale pour les Inuits. Selon l'ERAI, le plan de gestion devra prévoir « une restriction qui oblige les visiteurs de ce secteur à être accompagnés d'un guide, puisqu'il s'agit d'une épave historique située dans une région où abondent les ours blancs ».

Toponymie (chapitre 33, partie 9 de l'ARTN) : En 2006, la FPI a soumis une proposition de changement de nom officiel et de désignation de 43 lieux dans le parc national Sirmilik, soit 38 nouvelles désignations et cinq remplacements de noms de lieux existants. En 2011-2012, la Commission de toponymie du Canada a accepté 40 toponymes, et trois sont actuellement examinés par la FPI.

Répercussions des activités de développement (chapitre 12 de l'ARTN) : En 2008, la CNER a accordé à Parcs Canada une exemption de trois ans, en vertu de l'annexe 12-1(7) de l'ARTN, pour les permis de recherche et de collecte. Conformément aux conditions de l'Accord, l'APC a remis à la CNER des copies de tous les permis de recherche délivrés et des rapports sur le terrain, pour permettre à la CNER de contrôler l'application de l'exemption par l'APC. Des demandes de permis non liés à la recherche ont aussi été soumises à la CNER pour examen préalable, comme des permis pour navires de croisière et pour des activités spéciales du MDN. En cas d'incertitude sur l'opportunité de procéder à un examen préalable, la CNER a été consultée.

Aires marines nationales de conservation (chapitre 8 de l'ARTN) : Le 8 décembre 2009, le gouvernement du Canada, le GN et la QIA ont signé un protocole d'entente concernant la réalisation d'une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'établir une aire marine nationale de conservation dans la zone marine du détroit de Lancaster.

Aménagement du territoire (chapitre 11 de l'ARTN) : En 2009 et 2010, l'APC a aidé la CAN à formuler le PAN.

Plan de gestion (article 8.4.3 de l'ARTN) : L'APC collabore étroitement avec les équipes mixtes (Inuits-gouvernement) de planification des parcs et avec les CMGP des parcs nationaux Quttinirpaaq, Auyuittuq et Sirmilik, dans l'élaboration de leurs plans de gestion. Toutes les rencontres de planification se déroulent en inuktitut et en anglais, et toute la documentation issue des rencontres est préparée dans ces deux langues.

- Entre novembre 2011 et mars 2012, l'équipe mixte de planification (EMP) et le CMGP du parc national Sirmilik ont passé en revue la version préliminaire du Rapport sur l'état du parc. On a fait appel au savoir inuit pour la préparation de ce rapport, qui a été discuté et examiné par l'EMP et le CMGP. L'élaboration de ce rapport constitue la première étape du processus de planification de la gestion du parc. Le directeur général de l'APC devrait approuver en août 2012 le Rapport sur l'état du parc Sirmilik, une fois qu'auront été pris en compte les commentaires de l'EMP et du CMGP.
- Les rapports annuels sur la mise en œuvre des plans de gestion des parcs Auyuittuq et Quttinirpaaq ont été présentés aux CMGP concernés.
- Des consultations sur le zonage de la partie nord-est du parc national Auyuittuq ont été entreprises à Qikiqtarjuaq, comme prévu au plan de gestion de ce parc.

Expérience des visiteurs et accès des Inuits

Durant la période de rapport, les visiteurs des parcs nationaux au Nunavut ont payé des frais d'utilisation, sauf à Ukkusiksalik, dont l'avis de constitution officielle en parc national n'a pas encore été publié à la *Gazette du Canada*. Les Inuits jouissent d'un accès gratuit et sans entrave aux parcs, et on informe les visiteurs, dans l'information préalable au voyage et l'orientation obligatoire, que les Inuits jouissent de ce droit dans tous les parcs nationaux au Nunavut, de même que du droit de récolter des ressources. On informe aussi les visiteurs qu'ils pourraient rencontrer des Inuits exerçant ces droits, et on leur remet de l'information culturelle sur les collectivités locales et sur leur utilisation du territoire du parc. Les visiteurs sont encouragés à faire appel à des organisateurs de voyages et à des guides locaux, pour que l'aspect culturel de leur voyage leur semble un attrait de plus. Selon les sondages menés auprès des visiteurs, un des points saillants de leur séjour réside dans le fait d'avoir pu rencontrer des

Inuits locaux et interagir avec eux (personnel d'APC, entrepreneurs, organisateurs de voyages et guides, ou encore lors de l'achat d'œuvres d'art ou d'autres biens et services locaux).

Organisateurs de voyages et entrepreneurs inuits

Durant la période de rapport, une bonne partie des détenteurs de permis de commerce et de guide étaient des organisateurs de voyages et des guides inuits. Des entreprises inuites font le service de navettage | vers les parcs, aident les équipes de tournage et les groupes d'expédition et d'escalade, et aident les groupes de skieurs et de randonneurs à se rendre aux parcs. Divers contrats ont été octroyés à des entreprises inuites : conception et impression de plusieurs publications; aide à la conception, à la fabrication et à l'installation d'expositions; consultation des aînés et fourniture d'éléments culturels à des fins de formation; fabrication de matériel didactique; prestation de biens et de services rattachés aux événements et aux rencontres communautaires.

Publicité et promotion pour les parcs nationaux

En 2011-2012, l'APC a inséré des annonces dans les magazines *Above and Beyond* et *Up Here*, préparé deux encarts de magazines de six à huit pages pour mettre en valeur les parcs au Nunavut, et assisté à des foires commerciales à Toronto, Montréal, Ottawa et Iqaluit en vue de faire valoir les parcs nationaux du Nunavut. On a aussi fourni à Tourisme Nunavut du matériel promotionnel sur les parcs, destiné aux foires internationales et aux spectacles médiatiques. En outre, des feuillets d'information sur les parcs ont été préparés pour compléter les guides touristiques, de même que des documents régionaux d'aménagement des parcs, à l'usage des centres de visiteurs et du centre d'appel national.

Publication, films, vidéos et expositions

On a préparé diverses publications de l'APC, toutes avec les conseils et l'aide des CMGP et toutes en inuktitut, en anglais et en français. Le Guide des parcs nationaux du Nunavut et le Northern Vacation Planner, qui ont été préparés et imprimés en 2010, seront distribués chaque année. En utilisant la nouvelle image de marque de l'APC, on a redessiné et imprimé des brochures et des cartes pour les parcs nationaux Sirmilik et Quttinirpaaq, une brochure sur l'ours blanc et quatre affiches sur les parcs. En collaboration avec Tourisme Nunavut et les Parcs territoriaux du Nunavut, on a créé et installé en 2012 un kiosque touristique pour l'aéroport d'Iqaluit. Une brochure sur le Conseil de recherches pour la défense a été conçue en 2011 et imprimée en 2012. Les bannières du Conseil de



L'exposition sur Sirmilik au Heritage Centre d'Arctic Bay.

recherches pour la défense seront installées cet été dans le parc national Quttinirpaaq. Plusieurs projets de films et de vidéos ont été créés, dont certains ont déjà été diffusés. Pour célébrer le centenaire de l'APC, le film de Cory Trepanier *Into the Arctic II* a été présenté en 2011.

L'exposition sur Sirmilik a été présentée au Heritage Centre d'Arctic Bay. La population locale a fabriqué la plupart des outils et vêtements présentés dans l'exposition. Celle-ci a été mise sur pied en collaboration avec la collectivité et le CMGP Sirmilik.

Sensibilisation et éducation

Le feuillet du Programme de certificat en gérance de l'environnement a été réimprimé en 2012. La présentation Know Your Park a été produite et présentée dans bon nombre des collectivités associées aux parcs, ainsi qu'à Iqaluit. Des activités de sensibilisation aux avalanches ont été menées dans plusieurs collectivités. En outre, un programme pilote de préparation et de formation interprétative sur les navires de croisière a été préparé et donné aux membres de la population locale désireux de travailler dans l'industrie de la croisière. Dans le cadre de ce programme, des employés de l'APC ont monté à bord d'un bateau de croisière pour y offrir un programme d'interprétation aux croisiéristes, organisé des activités d'interprétation et d'information pour les touristes ayant débarqué pour visiter les collectivités, et offert un programme au Elder Hostel.

Emploi des Inuits

Dans le Nunavut, l'APC donne la priorité d'embauche aux bénéficiaires inuits de l'ARTN. Tous les affichages de postes se font dans les langues officielles du Nunavut. Un membre d'un des CMGP ou du Comité de

gestion du parc Ukkusiksalik participe au processus de présélection et d'entrevue pour tous les postes de niveau supérieur, et a l'option de participer au processus pour tous les postes de niveau subalterne. Si aucun membre des CMGP ou du Comité de gestion du parc Ukkusiksalik n'est disponible, la QIA ou la KivIA (ou, à défaut, les membres du personnel bénéficiaires de l'ARTN) sont invitées à participer au processus.

En 2012, 28 des 50 employés (56 p. cent) de l'Unité de gestion étaient des Inuits.

3.6 PÊCHES ET OCÉANS CANADA

Depuis 1993, le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a intégré à son plan de travail annuel les obligations et responsabilités que lui confère l'ARTN. Il s'acquitte de ces obligations et responsabilités par divers projets et initiatives de collaboration (recherche, gestion, planification, développement des pêches, surveillance, application de la loi).

Le MPO est résolu à respecter les obligations de protection de l'environnement qui lui reviennent en vertu de l'ARTN. Tout au long de la période de rapport, le MPO y a donné suite avec ses partenaires de cogestion (comme le CGRFN), le GN et d'autres ministères fédéraux. Citons particulièrement l'examen effectué par le MPO au sujet des mesures de protection de l'habitat concernant le projet d'extraction de minerai de fer à Mary River. Par un accord de cogestion, les agents de Conservation et Protection du MPO et les agents de protection de la faune du GN ont continué de surveiller les récoltes de narvals et de bélugas. Conservation et Protection a également collaboré étroitement avec les agents de protection

de la faune des collectivités éloignées pour exécuter les responsabilités et le mandat collectifs de chaque agence, notamment à l'aide d'initiatives de formation conjointes. En outre, durant la période de rapport, le MPO a continué de contrôler la conformité des activités de pêche commerciale, de pêche domestique et de pêche récréative d'espèces de poisson vivant en eaux intérieures ou en mer comme l'omble chevalier et le flétan noir, et de diverses espèces de mammifères marins.

Comme prévu à l'ARTN et conformément aux attentes internationales, le MPO s'engage à collaborer avec ses partenaires de cogestion et d'autres intervenants pour assurer la durabilité des stocks de poissons, par la formulation de plans de gestion intégrée des pêches. En 2011-2012, le personnel du MPO a fait appel aux collectivités, aux bénéficiaires et aux organisations locales pour étoffer les principes de gestion actuels. En outre, des employés du MPO ont mené des initiatives d'éducation à la conservation dans les écoles et dans des assemblées publiques, pour promouvoir une récolte et une utilisation durables et pratiques des mammifères marins et des poissons.

Comité de coopération Canada-Nunavut sur la pêche et les mammifères marins

Constitué en février 2012, le Comité de coopération Canada-Nunavut sur la pêche et les mammifères marins offre une tribune pour le renouvellement et le raffermissement de la coopération entre le gouvernement du Canada (par l'entremise du MPO), le gouvernement du Nunavut (GN), le Conseil pour la gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) et Nunavut Tunngavik Inc. (NTI). Par l'échange et l'évaluation de renseignements sur les questions relatives à la pêche et aux mammifères marins, le Comité a notamment pour objectif de surveiller et d'évaluer la gestion des ressources halieutiques et des mammifères marins et d'en faire rapport au sous-ministre du MPO, au sous-ministre de l'Environnement du Nunavut, au directeur exécutif du CGRFN et au président-directeur général de NTI.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) entend sous peu mettre à jour son rapport de situation sur le morse de l'Atlantique et en réévaluer la situation. Dans ce contexte, le Secteur des sciences du MPO a organisé une session d'examen par les pairs, au début de 2012 à Iqaluit, afin que le COSEPAC dispose des meilleurs renseignements disponibles pour son évaluation. Durant ces rencontres, les participants ont discuté de la situation de l'espèce,

des menaces qui pèsent sur elle, de la fiabilité et des limites de l'information, ainsi que de la signification spéciale du morse pour les Inuits. L'activité a attiré des représentants du MPO, du GN, du CGRFN, du Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik, du Torngat Secretariat, de NTI, de la Société Makivik, de 15 collectivités du Nunavut et de deux collectivités du Nunavik. Grâce à cette réunion préparatoire, le COSEPAC, le MPO et les conseils de cogestion peuvent compter sur l'information la plus actuelle et la plus uniforme possible, en vue de l'évaluation.

Le Programme des espèces en péril du MPO a continué de conseiller le CGRFN sur les espèces du territoire susceptibles d'être inscrites aux listes de la *Loi sur les espèces en péril*. Ainsi, en 2011-2012 les meilleurs renseignements disponibles sur la morue de l'Atlantique (population des lacs de l'Arctique) ont été acheminés au CGRFN. On a également progressé dans la formulation de recommandations concernant l'inscription de deux populations de bélugas (la population du détroit de Cumberland et la population de l'est de l'Extrême-Arctique – baie de Baffin).

Le MPO a également communiqué aux OCT et à l'industrie nunavoise de la pêche de l'information sur le projet de désignation comme espèces en péril de la baleine à bec commune, du grenadier berglax, du grenadier de roche, du sébaste acadien et du sébaste atlantique. Le MPO a continué de recueillir des données sur l'importance de ces espèces pour les diverses collectivités du Nunavut. Le Secteur des sciences du MPO conseille en permanence le CGRFN pour faciliter et éclairer l'évaluation des options de gestion entourant les enjeux fauniques dans la région du Nunavut et pour appuyer une récolte durable et pérenne de diverses espèces de poissons et de mammifères marins.

En 2011-2012, le Secteur des sciences a continué d'appuyer la cogestion au Nunavut en menant des recherches pour évaluer scientifiquement la situation des populations de mammifères marins, de poissons et d'invertébrés du territoire, dans le contexte des activités commerciales et traditionnelles de pêche et de chasse. Ces recherches permettent au MPO et à ses partenaires de cogestion de formuler les meilleurs avis sur la durabilité des récoltes. Par exemple, les recherches sur les poissons et les invertébrés visent à estimer l'abondance et la dynamique démographique d'espèces clés. Le MPO a effectué des recensements sur l'omble chevalier de la baie Cambridge et du détroit de Cumberland, et sur le flétan noir et la crevette nordique en haute mer. Il poursuit également ses recherches sur

le morse, le phoque, le narval, le béluga, la baleine boréale et l'épaulard.

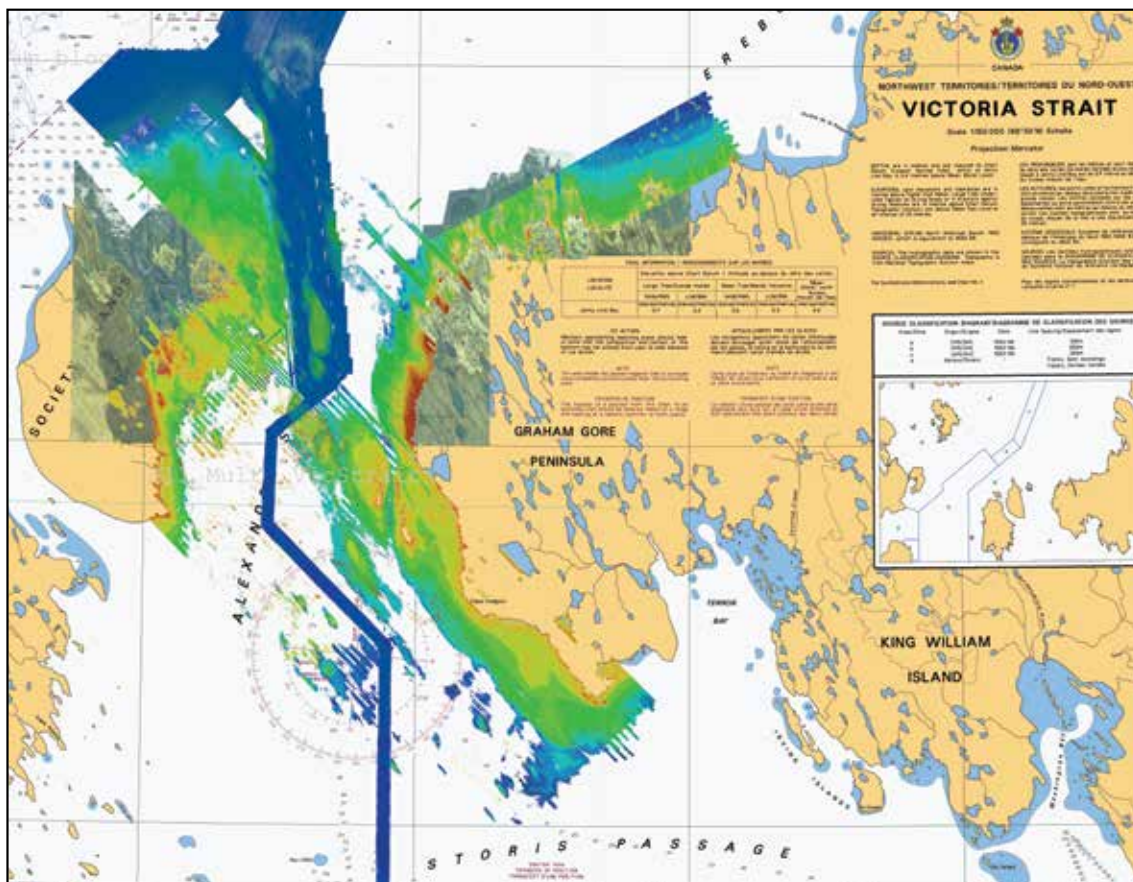
La *Loi sur les océans* du Canada (1997) permet d'accorder une protection accrue aux zones marines et côtières d'importance écologique ou biologique. En juin 2011, on a organisé un atelier pour identifier les zones d'importance écologique et biologique de l'Arctique canadien. Le MPO a ensuite fait une tournée des collectivités pour faire connaître les zones identifiées à 19 OCT nunavoises, de façon à clarifier comment étaient utilisées l'information communautaire locale (c. à d. le savoir traditionnel) et la science occidentale dans le processus de détermination des zones d'importance écologique et biologique, à expliquer aux populations locales les raisons de cette désignation, ainsi qu'à demander et à consigner par écrit leurs commentaires.

Le Service hydrographique du Canada (SHC) poursuit ses levés hydrographiques et sa publication de documents actualisés à l'appui d'une navigation sûre et efficace au Nunavut. Ce programme essentiel aide l'industrie du transport maritime à approvisionner en toute sécurité les collectivités du territoire.

Durant la saison de navigation 2012, le SHC a réalisé sept campagnes indépendantes de levés dans 21 emplacements au Nunavut et a publié 9 cartes marines actualisées de la région.

Il convient tout particulièrement de mentionner le levé qui a permis d'établir un corridor de navigation d'une largeur de 1,0 km qui franchit le détroit Alexander, du côté ouest de l'île King William. Une fois cartographié, ce trajet réduira de sept heures le temps de transit des navires qui se dirigent vers le nord à partir de l'approche ouest du détroit Simpson. Par ailleurs, à l'appui du programme des Services à la navigation marine de la Garde côtière nationale, le SHC a mouillé et relevé de nouveaux alignements de navigation dans le détroit Simpson. Il a également continué de raffiner ses prédictions des marées pour la région et diffuser des Instructions nautiques à jour pour le territoire.

En 2011-2012, la construction actuellement en cours du port à Pangnirtung est demeurée une priorité de taille pour le MPO au Nunavut. Le gouvernement fédéral a continué la mise en place d'une bonne partie des grands aménagements du port, dont un brise-lames,



Le corridor de navigation relevé dans le détroit d'Alexander, jusque-là non cartographié

un bassin dragué et un chenal d'entrée, une rampe de débarquement des marchandises et un quai fixe. Durant l'année financière, les dépenses en capital au niveau local et au niveau territorial pour ce projet ont dépassé 16 millions de dollars. Le port devrait être achevé durant l'été 2013.

3.7 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

Emploi et Développement social Canada (EDSC)/ Service Canada (SC) administre trois bureaux au Nunavut⁷⁷. Le principal est situé à Iqaluit, et les autres à Rankin Inlet et à Cambridge Bay. Les employés y sont encouragés à parler leur langue maternelle. Tout l'effectif des bureaux de Rankin Inlet et de Cambridge Bay est constitué de bénéficiaires de l'ARTN⁷⁸, qui fournissent également au besoin des services en inuktitut ou en inuinnaqtun. Chaque trimestre, EDSC/SC offre aussi des services à 14 collectivités au Nunavut au moyen de visites de relations communautaires.

Le Directeur général de la Direction des affaires autochtones, de la Direction générale des compétences et de l'emploi, à l'administration centrale d'EDSC, est le haut fonctionnaire responsable d'exercer une supervision, et de formuler des conseils au besoin, sur les activités d'EDSC et de SC concernant les chapitres 23 et 24 de l'ARTN. Il bénéficie à ce sujet du soutien d'un secrétariat à temps plein à l'ARTN.

Chapitre 23

Analyse de la main-d'œuvre inuite

En septembre 2011, EDSC a présenté au CMON ses travaux sur le cadrage de la plus récente analyse de la main-d'œuvre inuite. NTI et le GN avaient été priés de recenser des personnes-ressources pertinentes pour les communications futures. Une méthodologie d'analyse a été ébauchée en 2011. Au début de 2012, on a envoyé l'ébauche à NTI, au Comité de formation sur la mise en œuvre de l'accord sur le Nunavut et au GN, pour qu'ils fassent connaître leurs premiers commentaires. On continuera en 2012-2013 de travailler sur une version révisée de l'ébauche.

Plan d'embauchage des Inuits

EDSC/SC a mis à jour l'information contenue dans son annexe au plan-cadre fédéral pour l'emploi des Inuits, en soulignant qu'une croissance de l'emploi est prévue

pour les prochaines années. En 2011, les bénéficiaires de l'ARTN représentaient d'environ 70 p. cent de l'effectif total d'EDSC/SC au Nunavut.

Recrutement

Les pratiques d'embauchage d'EDSC/SC au Nunavut prennent en compte les particularités du territoire, sur le plan de la géographie et du marché de l'emploi. En vertu de l'article 23.4.2d) de l'ARTN, EDSC/SC continue à appliquer des « mesures compatibles avec le principe du mérite et visant à accroître le recrutement et l'avancement des Inuit ». Plus précisément :

- Les annonces de postes fédéraux à combler sont publiées en langue inuite appropriée dans les bureaux municipaux des collectivités de l'ensemble du Nunavut, et dans le journal du Nunavut.
- Les exigences en matière d'études ne sont pas gonflées.
- Des cours de « préparation à un processus » sont offerts avant ou durant la période d'affichage, pour aider les candidats locaux à mieux comprendre le processus fédéral d'évaluation et à franchir l'étape de la présélection lorsqu'ils satisfont aux critères essentiels d'éducation et d'expérience.
- Des membres de la collectivité qui parlent bien l'inuktitut ou l'inuinnatun participent aux comités de sélection, pour traduire au besoin.

Deux processus de dotation ciblant explicitement les bénéficiaires de l'ARTN ont été menés à terme, le premier pour un poste d'agent des services aux citoyens à Iqaluit et le second pour un poste de chef d'équipe à Cambridge Bay. On a, pour ce faire, recouru aux pratiques décrites dans le PEI de Service Canada, notamment exploiter la marge de manœuvre offerte par la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

EDSC/SC continue de collaborer avec le CFN et la Commission de la fonction publique à la mise sur pied d'un programme d'expos-carrières, de visites scolaires et d'activités susceptibles d'éveiller l'intérêt des jeunes dans le territoire et de les aider à prendre des décisions judicieuses touchant leur carrière. EDSC/SC participe annuellement à cinq ou six expos-carrières dans diverses collectivités nunavoises. Les représentants d'EDSC/SC reçoivent un bon accueil des élèves, qui

⁷⁷ Jusqu'en juillet 2013, EDSC portait le nom de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC).

⁷⁸ L'expression « bénéficiaires de l'ARTN » est ici employée au sens de l'article 1.1.1 de l'ARTN, soit les « personnes inscrites en vertu des dispositions du chapitre 35 ».

leur posent de nombreuses questions sur les critères à satisfaire pour faire carrière dans la fonction publique.

Programme d'équivalences secondaires

EDSC/SC a créé en 2009 un programme unique en son genre, le Programme d'équivalences secondaires, pour recruter des bénéficiaires de l'ARTN ayant au moins terminé une 9^e année et ayant quitté l'école mais qui ont le potentiel d'être reçus à l'examen d'équivalence de 12^e année. EDSC/SC a collaboré avec les établissements secondaires du Nunavut pour repérer des candidats. Les participants obtenaient un emploi à temps partiel, à condition de fréquenter également l'école secondaire, de façon qu'ils puissent terminer le Programme d'équivalences secondaires et acquérir une expérience de travail dans la fonction publique fédérale, qui leur faciliterait l'accès au marché du travail nunavois ou aux études postsecondaires. Entre 2009 et 2012, année où le programme a pris fin, un étudiant ayant réussi le programme a entrepris des études postsecondaires, et EDSC/SC a recruté deux autres participants : l'un d'entre eux a subséquemment commencé des études postsecondaires, et l'autre continue de travailler pour EDSC/SC dans un rôle de leadership.

Projet-pilote d'apprentissage et de perfectionnement pour les Inuits

Pour aider le gouvernement à concrétiser l'« objectif » de l'article 23.2.1 de l'ARTN, qui est « d'accroître, à un niveau représentatif, le nombre d'Inuit qui occupent un emploi au gouvernement dans la région du Nunavut », le Groupe de travail sur le chapitre 23 (un sous-groupe du CFN) a commencé en 2011-2012 à discuter d'un projet-pilote novateur d'apprentissage et de perfectionnement pour les Inuits. Ce projet ciblera les bénéficiaires de l'ARTN qui n'ont pas nécessairement le profil idéal pour occuper un emploi dans la fonction publique, en leur offrant la possibilité de travailler et de suivre une formation à Iqaluit dans des organisations fédérales, au GN et à NTI. Le programme vise à préparer les participants au marché du travail et à démontrer la valeur d'une carrière dans la fonction publique. L'expérience de travail pratique sera enrichie par un apprentissage en classe, en cours d'emploi et mobile qui sera axé sur les besoins des organismes employeurs.

Programme de stages pour les jeunes dans la fonction publique

EDSC/SC a participé entre 2010 et 2012 à ce programme, qui permet aux jeunes bénéficiaires inuits de 15 à 30 ans d'effectuer des stages utiles de neuf mois où ils pourront développer leur employabilité

et leurs compétences en travail général de bureau, en préparation d'un emploi dans la fonction publique. Sous la supervision d'un mentor, les stagiaires ont bénéficié d'une expérience d'apprentissage structurée qui leur a permis de profiter au maximum de leur stage et de se préparer à intégrer le marché du travail. En date de 2011-2012, trois bénéficiaires avaient réussi ce programme et subséquemment décroché un emploi dans la fonction publique du Nunavut.

Maintien en fonction

EDSC/SC déploie de grands efforts pour retenir son personnel au Nunavut. L'assouplissement des conditions de travail est encouragé, par exemple le réaménagement des horaires de travail en fonction des engagements familiaux. Le bénévolat est perçu comme une occasion d'apprentissage et une méthode de renforcement des liens communautaires. Les employés disposent de temps libre pour s'adonner au bénévolat et participer à des activités avec leurs enfants. Citons par exemple la journée annuelle de nettoyage de la communauté, qui a lieu en juin de chaque année durant la Semaine nationale de la fonction publique. Lors de cette journée, qui contribue à renforcer les liens communautaires, le personnel d'EDSC/SC travaille côte à côte avec des gens des villages, des autres ministères fédéraux, des organisations communautaires et des entreprises.

Chaque membre du personnel d'EDSC/SC est encouragé à se doter d'un plan de carrière à long terme, en dressant chaque année un plan d'apprentissage qui expose les étapes à suivre pour occuper des postes de niveau supérieur. En outre, le personnel continue de faire régulièrement l'objet d'évaluations de rendement.

Chapitre 24

Achat de biens et services

Pour leurs fournitures et leurs déplacements, les bureaux d'EDSC/SC au Nunavut continuent de s'approvisionner principalement auprès de fournisseurs locaux inscrits à la base de données du Registre des entreprises inuites.

3.8 TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

Tout au long de la période de rapport, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a continué de signifier à NTI et aux autres organisations inuites les appels à soumissionner pour les marchés de biens, de services et de construction

que TPSGC administre dans la région du Nunavut au nom des ministères et organismes fédéraux. Lorsque les circonstances le permettent et conformément à une saine gestion des approvisionnements, TPSGC a incorporé dans ses dossiers d'appel d'offres des critères d'évaluation qui maximisent les possibilités socioéconomiques pour les entreprises inuites de la RDN. TPSGC a aussi continué à fournir de l'information sur les marchés de l'État assujettis à l'ARTN.

Les prochains paragraphes mettent en lumière certaines grandes activités de TPSGC en ce qui concerne l'ARTN.

Division des politiques, des conseils et des considérations autochtones

La Division des politiques, des conseils et des considérations autochtones, qui relève de la Direction générale des approvisionnements de TPSGC, a répondu à toutes les demandes de renseignements des agents des contrats de TPSGC sur les obligations du gouvernement fédéral en matière de passation de marchés dans la région du Nunavut. La Division a également publié un communiqué à l'intention de la communauté des approvisionnements de TPSGC pour lui rappeler ses obligations concernant les marchés de biens, de services ou de construction dans les régions visées par des revendications territoriales globales.

Participation de TPSGC au Congrès et foire commerciale du Nunavut

Le Bureau des petites et moyennes entreprises de TPSGC a participé du 27 au 29 septembre 2011 au Congrès et foire commerciale du Nunavut, un événement annuel qui vise à mieux faire connaître les possibilités d'affaires avec le gouvernement du Canada et à aider les petites et moyennes entreprises à comprendre le système d'approvisionnement et la façon dont le gouvernement se procure les biens et services dont il a besoin. Le Bureau des petites et moyennes entreprises a apporté son aide à 145 PME lors de l'édition 2011 de cette foire commerciale, qui constituait une excellente occasion de réseautage avec les propriétaires d'entreprise et les fournisseurs de services de la région.

Contrats octroyés par la région de l'Ouest de TPSGC

Le projet d'aménagement portuaire de Pangnirtung, au Nunavut, a donné lieu à l'octroi de deux contrats totalisant quelque 29 millions de dollars.

- Le Programme des sites contaminés du Nord, qui relève de TPSGC, a octroyé un contrat d'environ 6,9 millions de dollars pour l'assainissement de Hope Lake, au Nunavut. Ce contrat cible un taux

de 75 pour cent d'emploi des Inuits et un taux de 80 pour cent de sous-traitants et fournisseurs inuits.

- Un contrat de 15,2 millions de dollars, assorti d'un plan de retombées pour les Inuits, a été octroyé dans le cadre du Programme d'étude du plateau continental polaire de RNCAN. La demande de propositions, publiée sur MERX en régime de concurrence, comprenait des critères spécifiques à la région du Nunavut, où les soumissions étaient évaluées et cotées en fonction du degré auquel la méthode d'exécution proposée par le soumissionnaire répondait aux objectifs de retombées socioéconomiques pour les Inuits.

Système d'alerte du Nord

L'actuel contrat pour le Système d'alerte du Nord continue de générer dans la région du Nunavut des retombées conformes aux cibles fixées dans le contrat. Elles ont totalisé 4 255 814 \$ pour la période allant du 1 octobre 2011 au 30 septembre 2012. Comme la période visée par le contrat actuel tire à sa fin, le processus de renouvellement contractuel est en marche.

Dans ce contexte, une équipe formée de représentants du MDN, d'AADNC et de TPSGC, visant à favoriser la participation des Autochtones, a tenu des rencontres officielles avec les OID entre septembre 2010 et janvier 2011. L'équipe tiendra une autre rencontre avec les autorités responsables des revendications territoriales inuites à Ottawa, en septembre 2012, pour y discuter du processus d'approvisionnement pour le nouveau contrat et de la façon dont l'information communiquée par les autorités responsables des revendications territoriales sera incorporée à la formulation des exigences de retombées pour les Autochtones dans le nouveau contrat.

3.9 RESSOURCES NATURELLES CANADA

Direction de l'arpenteur général

Selon l'article 19.8.8 de l'ARTN, la Direction de l'arpenteur général (DAG) de RNCAN a la responsabilité de gérer tous les arpentages officiels de parcelles de terres visées par l'Accord. On a répondu aux obligations que l'ARTN confère au Canada, tout en s'efforçant de maximiser la participation des Inuits dans la mesure du possible. Par exemple, durant les années de travail de terrain, les arpenteurs fédéraux ont fait l'embauche et obtenu les services de bénéficiaires de l'ARTN, par le truchement de contrats administrés par TPSGC. Ces travaux ont également donné lieu à de la formation et à un échange d'information pertinente sur

les terres et les individus touchés par l'Accord. Au fil des ans, la DAG a collaboré avec NTI, la QIA, la KivIA, et la KitIA pour faire en sorte que l'arpentage des terres inuites soit mené conformément à l'esprit de l'ARTN.

Le programme d'arpentage, qui s'est étalé sur plus d'une dizaine d'années, a été fructueusement mené à terme avec les terres visées aux articles 19.8.8, 8.2.5 et 8.3.11, de l'ARTN, initialement décrites par des plans cartographiques descriptifs et arpentées selon les normes applicables aux frontières isolées. On a également arpenté les exclusions propres aux parcelles de terres inuites, ainsi que d'autres parcelles énumérées dans l'ARTN, par exemple les parcelles municipales ou les parcelles d'importance historique ou culturelle. Cette massive opération d'arpentage s'est avérée une des plus importantes de ce type de l'époque moderne.

La majorité des plans d'arpentage officiel des parcelles de terres inuites ont déjà été déposés auprès du BTBF du Nunavut et peuvent être consultés sur le site Web public du Système d'arpentage des terres du Canada⁷⁹.

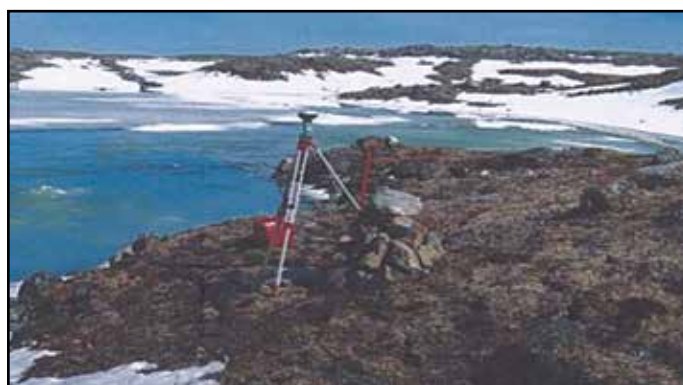
Les quelques plans d'arpentage officiel pour lesquels l'enregistrement des titres fonciers n'a pas encore été effectué (un processus qui ne relève pas de la DAG) sont encore à l'étape du processus de ratification, ce qui prend du temps puisque ces plans doivent être ratifiés non seulement par l'association inuite concernée mais aussi par NTI, le GN et AADNC. La DAG a communiqué avec les OID et les autres ministères fédéraux pour les aviser de l'état d'avancement des plans d'arpentage officiel en suspens, lesquels devraient être déposés auprès du registraire. Le tableau suivant donne un aperçu de l'état d'avancement des plans d'arpentage.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLANS D'ARPENTAGE AU NUNAVUT

Masse terrestre du Canada	Masse terrestre des parcelles de terres inuites	Nombre total de parcelles de terres inuites	Parcelles de terres inuites – îles n'ayant pas à être arpentées	Parcelles de terres inuites arpentées	Nombre total de plans d'arpentage des terres inuites	Plans des parcelles de terres inuites déposés auprès du BTBF du Nunavut	Parcelles de terres inuites en instance d'inscription auprès du BTBF
9 970 610 km ²	352 000 km ²	1 155	200	955	775	722	53

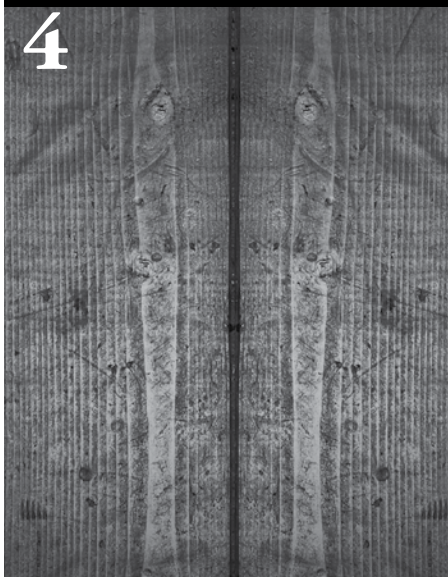


Borne d'arpentage 076PA de la parcelle de terre inuite PA-11; juillet 1996



Borne d'arpentage 06 de la parcelle de terre inuite RE 40; juin 2010.

⁷⁹ Les plans d'arpentage des parcelles de terres inuites sont disponibles sur le site Web du Système d'arpentage des terres du Canada : <http://clss.nrcan.gc.ca/map-carte/mapbrowser-navigateurcartographique-fra.php>.



ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE

4.1 CONSEIL DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NUNAVUT

Aperçu et rapport d'étape

Selon l'article 5.2.33 de l'ARTN, le CGRFN est le principal mécanisme de gestion des ressources fauniques de la région du Nunavut, et le principal organe de réglementation de l'accès à ces ressources. Il constitue la principale instance décisionnelle du système nunavois de cogestion de la faune, un système de partenariats où les parties – Inuits, CGRFN et gouvernement – œuvrent de concert pour aider le Conseil à prendre certaines décisions particulières, mener et commander des recherches ainsi que formuler des approbations, des conseils, de recommandations et de l'information.

Par un effort planifié et concerté réparti sur quelque 19 années, le CGRFN a pu bâtir avec ses partenaires un système moderne et inclusif de gestion de la faune au Nunavut, fermement ancré dans l'ARTN. Le Conseil a à son crédit une impressionnante série de réalisations qui viennent étayer son énoncé de vision : « Le Nunavut : un modèle de calibre mondial pour la gestion concertée de populations fauniques en santé »⁸⁰.

Principaux événements et réalisations en 2011-2012

Durant l'année financière, le Conseil a tenu quatre réunions trimestrielles en personne, pour y traiter d'une grande variété de questions touchant la faune⁸¹. Cependant, le Conseil donne normalement la priorité aux enjeux qui touchent les intérêts économiques, sociaux et/ou culturels à long terme des Inuits qui pratiquent des activités de récolte, ainsi qu'aux enjeux pour lesquels le chapitre 5 de l'ARTN exige la prise de décisions officielles. Outre ces réunions trimestrielles, le CGRFN a organisé avec succès durant l'année cinq activités dignes de mention.

1. Audiences sur la sous-population d'ours blancs du détroit

de Davis. Une audience publique en personne a eu lieu les 16-17 mai 2011, afin de déterminer quelle devrait être la récolte totale autorisée (RTA) pour la sous-population d'ours blancs du détroit de Davis. L'audience a attiré des représentants du ministère nanuvois de l'Environnement, de NTI, du Conseil de gestion de la faune du Qikiqtaaluk, des OCT d'Amarok, de Kimmirut et de Pangnirtung, du Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik, de l'Office Torngat de gestion de la faune et de la flore, du gouvernement du Nunatsiavut et de trois distingués aînés de la région de Qikiqtani. Le CGRFN a également reçu des mémoires écrits de la Société Makivik, d'EC, du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et du Fonds mondial pour la nature (Canada)⁸².

⁸⁰ Pour un complément d'information sur les rôles et responsabilités dévolus au CGRFN par l'ARTN, visiter le site Web du Conseil : www.nwmb.com

⁸¹ Les documents liés aux assemblées ordinaires du CGRFN sont disponibles sur le site Web du Conseil : www.nwmb.com/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=38&Itemid=80&lang=en

⁸² Les documents liés à l'assemblée publique de mai 2011 sur les ours blancs du détroit de Davis sont disponibles sur le site Web du CGRFN : www.nwmb.com/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=113&Itemid=79&lang=en

2. Étude-pilote sur le réseau de surveillance communautaire. En août 2011, on a mené une étude-pilote novatrice, où les chasseurs et pêcheurs qualifiés et accomplis de diverses collectivités nunavoises ont enregistré à l'aide de dispositifs électroniques leurs observations fauniques et leurs données de prises, sur le terrain. Le CGRFN entend évaluer au début de 2013 les résultats de cette étude-pilote et envisage d'élargir la portée et l'horizon temporel de ce réseau de surveillance communautaire⁸³.

3. Audiences publiques sur la RTA de la sous-population d'ours blancs de l'ouest de la baie d'Hudson. Une audience publique écrite a eu lieu en septembre et octobre 2011 sur la RTA de la sous-population d'ours blancs de l'ouest de la baie d'Hudson. Le CGRFN a reçu et soigneusement examiné les mémoires présentés par le ME, NTL, le Kivalliq Wildlife Board, EC, l'APC, le ministère ontarien des Richesses naturelles, le Groupe de spécialistes des ours blancs de l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Fonds mondial pour la nature (Canada) et le président du Comité technique de l'ours blanc (un groupe fédéral-provincial)⁸⁴.

4. Atelier de cogestion sur le programme de Qaujimaqangit inuit. Les 12 et 13 octobre 2011, on a tenu un atelier pour démarrer l'exécution du programme exhaustif de IQ du CGRFN. Le terme IQ désigne le savoir écologique traditionnel inuit, ainsi que les croyances relatives au fonctionnement du monde et les valeurs éthiques devant guider les interactions des humains avec les animaux et le milieu environnant⁸⁵. Le programme de l'atelier comprenait cinq éléments intégrés :

- a) *une bibliothèque et une base de données sur l'IQ*
- b) *un membre du personnel pour l'IQ*
- c) *un programme de recherche sur l'IQ*
- d) *un réseau territorial d'IQ*
- e) *la prise en compte constante et intégrée de l'IQ et des meilleures données de la science occidentale dans les décisions prises par le CGRFN.*

5. Atelier de cogestion sur la Politique d'allocation des pêches marines commerciales. Les 16-17 février 2012, un atelier de cogestion a été consacré aux améliorations à apporter à la politique d'allocation des pêches marines commerciales du CGRFN. L'événement, couronné de succès, a

attiré les partenaires de cogestion concernés et des membres de l'industrie nunavoise de la pêche marine commerciale. Les améliorations proposées à la politique d'allocation ont pour but d'assurer une meilleure équité et efficacité au processus de détermination des quotas de capture dans les eaux marines adjacentes au Nunavut, et de favoriser une déclaration plus minutieuse et plus transparente des prises par les détenteurs de quotas. La nouvelle politique d'allocation devrait être soumise au Conseil en juin 2012, puis mise en œuvre à temps pour la saison de pêche 2013⁸⁶.

Parmi les autres réalisations à signaler pour 2011-2012, mentionnons le versement d'une contribution de 858 685 \$ effectuée par le truchement de la Fiducie du Nunavut pour la recherche sur les ressources fauniques⁸⁷ (qui relève du Conseil), et du Fonds d'étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut⁸⁸ pour soutenir d'importants projets gouvernementaux et communautaires de recherche faunique. En outre, le Conseil a élaboré et approuvé une analyse de rentabilité complète pour le Conseil du milieu marin du Nunavut (CMMN)⁸⁹. Par la réalisation de cette analyse de rentabilité, les membres du Conseil – le CGRFN, la CNER, l'OEN et la CAN – s'engagent à collaborer et à coopérer pour la préservation de l'environnement marin du Nunavut en communiquant aux autres organismes gouvernementaux des analyses, des recommandations et des avis éclairés en matière de conservation.

Évaluation globale de la mise en œuvre du chapitre 5 (Ressources fauniques) et du chapitre 15 (Zones marines) de l'ARTN

Cette année, tous les avis formulés et toutes les décisions prises par le CGRFN au sujet de la gestion faunique ont bénéficié de consultations tenues auprès des intervenants touchés et des partenaires de cogestion concernés. En outre, avant de prendre toute décision, le CGRFN a fourni en temps opportun aux parties intéressées un préavis des enjeux considérés, il leur a communiqué les meilleurs renseignements disponibles et il leur a donné adéquatement l'occasion de lui faire part de leurs commentaires et préoccupations. En fait, toutes les grandes décisions prises en vertu du chapitre 5 de l'ARTN par le CGRFN sur la limitation des activités de récolte ont été précédées d'audiences publiques écrites ou en personne. Durant la période de rapport, le CGRFN a également fait considérablement progresser la protection permanente des pêches marines et des zones marines du Nunavut, en renforçant sa politique

d'allocation des quotas et en effectuant une analyse de rentabilité responsable pour le CMMN.

Grâce à la diligence exercée par le CGRFN et ses partenaires de cogestion pendant de nombreuses années, le système de gestion des ressources fauniques de l'ARTN demeure un modèle à suivre pour les autres gouvernements. Le CGRFN est une instance bien organisée sur le plan administratif et financièrement responsable, qui se concentre adéquatement sur ses tâches et responsabilités d'application de l'ARTN. Depuis sa création, le CGRFN exécute avec professionnalisme ses tâches et responsabilités et produit constamment des résultats positifs, en respectant toujours le budget versé par le gouvernement du Canada. Le CGRFN demeure donc à juste titre fier de son travail dans la mise en œuvre des chapitres 5 et 15 de l'ARTN, et il est résolu à continuer d'œuvrer au développement et à l'efficacité du système de gestion des ressources fauniques du Nunavut.

4.2 OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

L'OEN est une IG constituée en vertu du chapitre 13 de l'ARTN en vue de la réglementation, de l'utilisation et de la gestion des eaux dans la région du Nunavut. L'une de ses fonctions principales est de délivrer des permis d'exploitation des eaux pour gérer l'utilisation de l'eau et le rejet des déchets dans les eaux du Nunavut. Dans l'exercice de cette responsabilité, l'Office doit étudier les effets néfastes possibles de l'utilisation de l'eau ou du déversement de déchets sur les autres utilisateurs de l'eau, ainsi que tenir des audiences publiques s'il y a lieu. L'Office tient un registre public de tous ses examens.

Durant l'exercice 2011-2012, l'OEN a établi quatre commissions d'audiences publiques, en plus de quatre commissions chargées d'examiner les demandes et de

mener des examens financiers et administratifs. Il a examiné, délivré ou attribué deux permis de type A et 59 permis de type B. Il a constitué des commissions d'audiences publiques pour les projets suivants :

- A1 – Toutes les demandes de type A.
- P4 – Mary River, type A.
- P6 – Iqaluit, type A.
- Doris North, type A.

L'OEN a poursuivi sa collaboration avec le Groupe de travail du règlement sur les eaux du Nunavut, dont l'objectif principal est d'élaborer un règlement qui tient compte des réalités économiques, opérationnelles et administratives du Nunavut et de reconnaître les défis et les possibilités uniques que présente la gestion des eaux au Nunavut.

L'OEN a continué de collaborer étroitement avec d'autres IG, notamment la CNER et la CAN, de même qu'avec d'autres intervenants, dont AADNC et le GN, en ce qui touche l'aménagement du territoire, la coordination des processus d'examen des demandes de permis d'utilisation des eaux, le respect des conditions de ces permis, et la délivrance de permis d'utilisation des eaux municipales.

4.3 COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS

Faits saillants pour 2011-2012

En 2011-2012, la CNER a évalué les impacts environnementaux de 204 propositions de projets, en application du chapitre 12 de l'ARTN. En plus des nouvelles propositions nécessitant un examen préalable, les projets ont été examinés en vertu de la partie 5 du chapitre 12 :

⁸³ On trouve sur le site Web de CGRFN une description sommaire du réseau de surveillance communautaire et le rapport au public sur l'étude-pilote : www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=107-community-based-wildlife-monitoring-network&catid=151-current-initiatives&lang=en

⁸⁴ Les documents liés à l'audience publique sur la sous-population d'ours blancs de l'ouest de la baie d'Hudson sont disponibles sur le site Web de CGRFN : www.nwmb.com/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=121&Itemid=79&lang=en

⁸⁵ Pour un aperçu du programme de IQ et de la base de données, voir le site Web du CGRFN : www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=109-iq-program-and-database&catid=151-current-initiatives&lang=en

⁸⁶ Pour un complément d'information sur la politique d'allocation du CGRFN pour les pêches marines commerciales, voir le site Web du Conseil : www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=80&Itemid=71&lang=en

⁸⁷ Pour un complément d'information sur la Fiducie du Nunavut pour la recherche sur les ressources fauniques, voir le site Web du CGRFN : www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=92&Itemid=84&lang=en

⁸⁸ Pour un complément d'information sur le Fonds d'étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut, voir le site Web du CGRFN : www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=93&Itemid=88&lang=en

⁸⁹ Pour un complément d'information sur le Conseil du milieu marin du Nunavut, voir le site Web du CGRFN : www.nwmb.com/index.php?option=com_content&view=article&id=86%3Anunavut-marine-council&catid=133%3Aworking-groups-a-committees&Itemid=114&lang=en

- Le projet d'aménagement portuaire et routier de Sabina Gold et Silver Corp. à Bathurst Inlet
- Le projet minier de MMG Resources Inc. à High Lake.
- Le projet minier de Sabina Gold et Silver Corp. à Hackett River.
- Le projet minier d'Uravan Mineral Inc. à Garry Lake.
- Le projet minier de Baffinland Iron Mines Corp. à Mary River.
- Le projet minier d'AREVA Resources Canada à Kiggavik.
- Le projet minier Meliadine d'Agnico-Eagle Mines Ltd.

Pour un certain nombre de ces évaluations en cours, la CNER a étroitement collaboré avec l'OEN pour mieux coordonner le processus d'évaluation des impacts et de délivrance des permis d'utilisation de l'eau. La CNER et l'OEN ont publié un guide public à l'intention des promoteurs qui souhaitent privilégier une approche plus concertée et, éventuellement, réduire les délais de délivrance des permis.

Durant la période de rapport, la CNER a également embauché des agents à plein temps pour poursuivre les programmes de surveillance de la mine de diamants Jericho, de la mine d'or Doris North et de la mine d'or Meadowbank. Contrairement à la plupart des autres conseils d'évaluation environnementale du Nord, la CNER a un mandat d'examen préalable, d'examen et de surveillance. La CNER continuera d'intensifier considérablement ses efforts de surveillance, à mesure que de nouveaux grands projets franchiront les étapes d'approbation et d'exploitation dans la région du Nunavut.

Les membres de la CNER et le personnel ont poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique quinquennal (2008-2013) en mettant l'accent, quand le financement le permet, sur des domaines essentiels tels que la gouvernance, la législation, l'élaboration des politiques et les ressources humaines. Pour maintenir son succès, la CNER a aussi actualisé ses politiques internes en matière de fonctionnement et de gouvernance, et embauché plusieurs nouveaux employés chargés d'aider à acquitter le mandat de la CNER.

Les membres de la CNER et son personnel ont mené d'autres activités et suivi une formation sur l'IQ,

l'extraction de l'uranium, les enjeux marins et les pratiques de gouvernance de la Commission. Ils ont également participé (quelquefois comme présentateurs) à un certain nombre de conférences et d'ateliers durant l'année, pour y encourager l'enrichissement des pratiques et des normes d'évaluation environnementale et y expliquer le fonctionnement de la CNER aux promoteurs industriels et au grand public. La Commission a continué de collaborer avec ses partenaires du gouvernement et avec des organisations inuites pour maximiser l'efficacité du régime de réglementation. À cette fin, la CNER a amorcé des discussions avec l'Office national de l'énergie et l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie en vue de l'élaboration d'un protocole d'entente entre ces organisations.

Défis

La CNER, à l'instar de nombreuses organisations du Nord, a de la difficulté à maintenir un effectif complet, tant chez les commissaires que dans son personnel. Il y a encore couramment des vacances aux postes de commissaires, ce qui peut nuire à l'atteinte du quorum et à la capacité décisionnelle. La CNER fonctionne actuellement avec un maximum de 16 employés, dont six occupent des postes à long terme financés au moyen d'accords de financement visant des projets particuliers. La Commission ne possède pas d'expertise technique interne dans tous les aspects de son mandat, et doit donc régulièrement recourir aux services de consultants externes dans divers domaines : expertise environnementale spécialisée, conseils juridiques, comptabilité, interprétation/traduction, technologies de l'information, etc.

L'actuel Contrat de mise en œuvre ne tient pas pleinement compte des coûts croissants associés à la location d'espace à bureau, au recrutement de personnel ainsi qu'à l'administration du réseau informatique et du registre en ligne, ce qui continue de poser de grands problèmes à la CNER. L'incapacité de posséder des logements pour le personnel pose un autre obstacle au recrutement et à la rétention de nouveaux employés. L'année financière écoulée constituait la dernière année couverte par le Fonds de formation pour la mise en œuvre de l'Accord du Nunavut, qui représentait une importante source de financement pour la formation des bénéficiaires de l'ARTN qui siégeaient à la CNER ou travaillaient pour celle-ci, et la CNER s'inquiète aujourd'hui grandement de sa capacité à maintenir un programme actif de formation et de mentorat.

L'avenir

L'exercice financier 2012-2013 s'annonce très occupé pour la CNER, qui devra superviser un nombre plus élevé que jamais d'activités d'examen préalable, d'examen et de surveillance. Voici la liste des grands projets de développement qui sont en cours d'examen préalable ou qui pourraient passer à l'étape de l'évaluation dans l'exercice à venir : le projet de mine d'or Phase II de Hope Bay Mining Ltd., le projet d'extraction de minerai de fer Roche Bay d'Advanced Explorations, le projet aurifère Back River de Sabina Gold & Silver, le projet corridor Izok de Min Metals Group, et le projet hydroélectrique de Qulliq Energy Corp. à Jayne's Inlet.

Outre les évaluations propres à des projets particuliers, la CNER participe chaque année, directement ou indirectement, à nombreuses initiatives d'amélioration du régime de réglementation nunavois. La LATEPN devrait être de nouveau soumise à la Chambre des communes en 2012, et son adoption donnerait une plus grande certitude au processus de réglementation et clarifierait la voie à suivre pour la CAN et la CNER. Il tarde à la CNER de continuer à participer au processus législatif et, une fois cette nouvelle loi adoptée, à son exécution.

La CNER révisé actuellement une série de guides publics pour les rendre plus accessibles à la population en général, la date cible de publication étant le 1er avril 2013. Les autres initiatives en cours comprennent la remise en ligne du site Web de la CNER avec de meilleures fonctionnalités, l'enrichissement d'une bibliothèque d'apprentissage interne, l'établissement d'un programme de stages d'été et la création d'une application de cartographie interactive. Tous ces projets aideront la CNER à maintenir pour l'avenir son efficacité et son efficience.

En 2012-2013, la Commission continuera de militer pour l'obtention de fonds supplémentaires qui lui permettraient de mieux intégrer l'IQ à ses processus et procédures, d'œuvrer aux dossiers marins par le truchement du CMMN, d'explorer les moyens d'assurer le logement du personnel, d'élaborer un nouveau plan stratégique quinquennal et de mettre sur pied un nouveau site Web et un nouveau système de registre public.

La CNER actualise continuellement les documents de son registre public en ligne, et son personnel est

toujours prêt à répondre aux questions du public, qui peuvent utiliser à cette fin le numéro de téléphone sans frais de la CNER ou le courrier électronique⁹⁰.

4.4 COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU NUNAVUT

La CAN est une IG constituée en 1993 en vertu des chapitres 10 et 11 de l'ARTN, pour élaborer des plans d'aménagement du territoire ayant pour objet de guider et de régir l'utilisation et la mise en valeur des ressources dans la région du Nunavut. Ces plans englobent les grandes politiques et les grands objectifs de planification qui guident et orientent tous les utilisateurs du territoire, les promoteurs et les instances de réglementation durant la conception et l'évaluation des projets d'aménagement du territoire. Ils informent également les organisations publiques et privées sur les dispositions qui guident les diverses décisions administratives de la Commission concernant l'application des plans d'aménagement du territoire, par exemple au sujet des demandes de dérogation mineure ou de modification aux plans.

On trouve ci-dessous un exposé des principales activités de la CAN pour l'exercice 2011-2012.

Entraves au processus de planification de l'aménagement du territoire

La CAN a consacré beaucoup d'efforts à la poursuite de la formulation du Plan d'aménagement du Nunavut (PAN). La CAN est encouragée du soutien qu'elle a reçu dans ce dossier, qui sera assujéti à des consultations publiques. La CAN a reçu des lettres d'appui de la KivIA et de l'Association des municipalités du Nunavut (AMN), tandis que la Chambre des mines des T.N.-O. et du Nunavut et le conseil d'administration de NTI ont adopté des motions appuyant le processus et les consultations publiques.

En août 2011, avant sa communication au public, la Commission a soumis le PAN et un document d'options et de recommandations (constituant le cadre décisionnel de la Commission) au gouvernement du Canada, au GN, à NTI, aux AIR, aux IG ainsi qu'à la Société Makivik et aux Dénésoles, pour qu'ils les examinent et les commentent. Seule la Société Makivik a donné suite, par la participation d'un membre suppléant à la formulation du plan. Les Dénésoles n'ont pas fourni d'autres commentaires, et les autres

⁹⁰ Adresse du registre public en ligne de la CNER : <http://ftp.nirb.ca>. On peut joindre la Commission au numéro sans frais 1 866 233 3033, ou à son adresse électronique générale, info@nirb.ca.

parties ont choisi de ne pas profiter de l'occasion. Contrairement à ce à quoi il s'était précédemment engagé, le gouvernement du Canada a signifié à la Commission qu'il ne fournirait pas de données finalisées et d'avis d'expert sur le PAN et sur les termes et zones proposés par les divers ministères fédéraux. Le GN et NTI n'ont pas non plus fourni de commentaires sur la façon d'améliorer les termes et les zones mis de l'avant par la Commission. Sans une telle rétroaction des parties, on ne pouvait plus justifier la tenue des ateliers prévus pour peaufiner le contenu du PAN.

En outre, en septembre 2011, le gouvernement du Canada, le GN et NTI ont demandé à la Commission de participer à un examen par un tiers indépendant (ETI) du PAN et du processus d'aménagement du territoire mené depuis 2007. Cet examen a détourné une bonne partie des ressources de la Commission normalement consacrées à l'exécution de son mandat. Plusieurs projets importants requis en vertu de l'ARTN ont été suspendus, pour permettre aux commissaires et à des membres clés du personnel d'effectuer les tâches exigées par l'ETI.

Malgré l'absence de justification de la part du gouvernement du Canada, du GN et de NTI, la CAN a accepté de reporter la publication du PAN jusqu'à l'achèvement de l'ETI. Le gouvernement du Canada et le GN ont également demandé que la CAN retarde la campagne de sensibilisation du public prévue à l'ARTN (article 11.5.3) jusqu'à ce que l'ETI soit terminée et que les gouvernements aient présenté leurs commentaires et leurs avis d'expert. Cela a entraîné le report de 25 événements (ateliers communautaires, forums de maires régionaux, audiences préliminaires et audiences publiques).

Description des activités de mise en œuvre et des réalisations accomplies

- Poursuivi la mise en œuvre des grandes politiques et des grands objectifs d'aménagement qui découlent de l'article 11.4.1a) de l'ARTN et guident l'élaboration du PAN (article 11.5.1).
- Mis la dernière main à la rédaction des articles administratifs du PAN. La CAN a ébauché huit directives visant à guider ses activités administratives. Elles portent sur les sujets suivants : (1) Dérogation mineure, (2) Modification du plan, (3) Détermination de la conformité, (4) Gestion des données et de l'information, (5) Renvois pour l'examen des impacts cumulatifs (concertation avec la CNER pour coordonner le processus), (6) Audiences publiques

officieuses, (7) Surveillance de la conformité des projets et de la mise en œuvre du plan et (8) Examen périodique des plans d'aménagement. Ces documents forment une stratégie de mise en œuvre qui aidera les usagers à mettre en œuvre le PAN, une fois approuvé.

- Présenté le PPAN à la Commission, basé sur les améliorations et les révisions apportées à l'interne par le personnel de la Commission entre juin et novembre 2011.
- Tenu une série de réunions avec le gouvernement du Canada, le GN, NTI, les AIR et les IP pour passer en revue le PPAN, solliciter des commentaires et régler les éventuels problèmes.
- Finalisé une version de travail du PPAN, qui a été communiquée au gouvernement du Canada, au GN, à NTI, aux AIR et aux IP, pour leur donner l'occasion de fournir des données et/ou des avis d'expert sur les termes et les zones établis par le plan en application de l'article 11.2.1g) de l'ARTN.
- Présenté le PPAN aux assemblées générales annuelles de NTI, des AIR, de l'AMN et du Nunavut Wildlife Secretariat.
- Présenté aux conseils d'administration de l'OEN, de la CNER, de NTI et de l'AMN le processus de planification et les difficultés ayant entouré le PPAN. La Commission a dû répondre à des questions sur le bien-fondé et le moment de l'ETI, qui n'avait fait l'objet d'aucune justification. Les conseils d'administration de NTI, de la CNER et de l'AMN ont adopté des résolutions favorables à l'avancement du processus d'aménagement du territoire, y compris à une vaste participation du public, pour finaliser le plan d'aménagement du territoire.
- Fait le point sur le processus d'aménagement du territoire et ses prochaines étapes à la Nunavut Association of Municipal Administrators, en octobre 2011. La Commission a alors reconnu que la majorité des activités menées à l'intérieur des limites municipales ne sont pas considérées comme des « projets » au sens de l'ancienne proposition de LATEPN. La Commission s'est également fait confirmer que la protection de l'eau potable est un enjeu vital pour les municipalités.
- Assisté au Nunavut Mining Symposium et au Round-up (Cordillera) Mining Forum, en avril 2011 et janvier 2012, et présenté des mises à jour sur le

processus d'aménagement du territoire et ses prochaines étapes. Les représentants de l'industrie et de la Chambre des mines des T.N.-O. et du Nunavut ont été impressionnés par le processus suivi pour la formulation du PPAN. La Chambre a donc adopté une motion favorable au processus, demandant que le PPAN soit rendu public afin que le processus puisse aller de l'avant. En raison de l'intérêt soulevé par les présentations, deux autres exposés ont été ultérieurement organisés pour les représentants et les membres de la Chambre.

- Poursuivi les processus de détermination de la conformité pour le Plan régional d'aménagement du nord de Baffin et le Plan régional d'aménagement du Keewatin.
- Poursuivi l'examen conjoint du projet Mary River de Baffinland avec la CNER.
- Participé à une séance annuelle d'orientation stratégique et de budgétisation.
- Offert des séances internes d'éducation et de formation au personnel de la CAN sur les obligations dévolues à la Commission pour la mise en œuvre de l'ARTN et sur l'état d'avancement du plan d'aménagement du Nunavut. Dans ces séances, tenues sous forme d'atelier, les participants ont systématiquement passé en revue l'ARTN, et plus particulièrement l'ensemble des chapitres et des articles exposant le mandat et les obligations de la Commission, une façon de procéder qui a facilité la formulation de questions et de réponses et encourageait une discussion franche. En outre, on a examiné les données et les renseignements recueillis pour formuler le PPAN, ainsi que les dossiers de consultation. Fait important, le personnel a pu discuter de la difficulté de mettre en œuvre un processus d'aménagement souffrant d'un sous-financement chronique, dans un contexte où les attentes entourant le plan et le processus d'aménagement dépassent de loin les fonds disponibles.
- La Commission a régulièrement organisé des rencontres de l'équipe de la haute direction pour coordonner les travaux, favoriser la collaboration et constituer des équipes de travail interministérielles. Les projets suivants ont été réalisés :
 - Ébauche de budget, de programme et de fonctions administratives pour le Registre public (version allégée).

- Matériel d'éducation : Initiation à l'aménagement du territoire.
- Conception d'un registre public selon le projet de LATEPN.
- Produits médiatiques et matériel de communication.
- Stratégie de mobilisation.
- Document d'options et de recommandations sur le PPAN.

Peu d'efforts ont été consacrés aux projets médiatiques tels que le Registre public (version allégée) et le document d'initiation à l'aménagement du territoire, qui se poursuivront à mesure que les ressources deviennent disponibles.

- La CAN a continué de demander aux membres du secrétariat du PSGN (NTI, gouvernement du Canada et GN) d'accepter la nécessité d'établir des lignes directrices pour guider les décisions du secrétariat concernant l'approbation des projets de recherche et l'allocation de fonds aux chercheurs (article 12.7.6 de l'ARTN).

Une fois ces lignes directrices établies, la Commission a pu participer à l'allocation de 1,6 million de dollars en fonds de recherche de surveillance pour le PSGN. Lors de la réunion du secrétariat avec AADNC, le GN, NTI et la Commission en janvier 2012, on a souligné que le personnel du PSGN avait embauché un consultant pour conseiller le secrétariat sur l'application des lignes directrices relatives au financement.

La Commission a passé en revue et classé par priorité la quarantaine de propositions. Le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales du GN a indiqué que la prochaine fois, le gouvernement examinerait également les propositions de financement. NTI n'avait pas examiné les propositions et s'en était remis aux recommandations de la Commission, puisque selon l'ARTN (article 12.7.6), l'information recueillie pour le PSGN doit servir à exécuter les responsabilités de la CAN. AADNC a également donné suite aux recommandations de la Commission, bien qu'aucune raison n'ait été donnée.

- Soutenu la constitution officielle du CMMN en vertu de l'article 15.4.1 de l'ARTN. Cependant, les ressources qui auraient pu servir à appuyer davantage le CMMN ont été réallouées à l'ETI. Les initiatives

proposées pour le CMMN au sein de la Commission seront considérées dans les années futures.

- Reporté les activités préparatoires de la CAN concernant l'application de la LATEPN. AADNC a avisé le Groupe de travail législatif qu'aucun fonds ne sera rattaché à la mise en œuvre par la CAN des nouvelles exigences prévues par la LATEPN, contrairement à ce qu'avaient indiqué l'Agence canadienne de développement économique et la Direction générale de la mise en œuvre d'AADNC.

Faits saillants de 2011-2012

- Assisté au Nunavut Mining Symposium de 2011.
- Présenté un exposé à l'atelier de planification de la région marine du Nunavik.
- Publié des documents révisés sur le PPAN aux partenaires du processus d'aménagement.
- Assisté aux assemblées générales annuelles de NTI et des AIR.
- Assisté et présenté un exposé à l'assemblée générale annuelle de l'AMN.
- Assisté et présenté un exposé au Forum des maires du Nunavut.
- Assisté au Round-up (Cordilleran) Mining Forum de 2012.
- Tenu avec le personnel un atelier sur la Stratégie de mobilisation en décembre 2011.
- Présenté le PPAN à la Commission.
- Tenu des réunions sur le PPAN avec le gouvernement du Canada, le GN, le conseil d'administration et le personnel de NTI, le président et le personnel foncier de la KivIA, le personnel foncier de la QIA, l'AMN, la Chambre des mines des T.N.-O. et du Nunavut, et des représentants de l'industrie.
- Participé à un forum conjoint des IG avec les commissaires et des membres du personnel de la CNER, de l'OEN, du CGRFN et du Tribunal des droits de surface.
- Tenu avec le personnel un atelier sur la consultation communautaire entourant le PPAN.

- Participé à l'ETI du PPAN et du processus d'aménagement.

Réalisations dans la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

- On a progressé dans la mise en œuvre de l'article 11.4.1a), soit l'établissement de politiques et d'objectifs généraux en matière d'aménagement pour la CAN.
- La Commission a continué de diriger en exerçant une gouvernance.
- On a officialisé l'établissement du CMMN, où siègent des représentants du CGRFN, de l'OEN, de la CNER et de la CAN, en vertu de l'article 15.4.1.
- On a achevé le PPAN en application de l'article 11.5.1 de l'ARTN.
- Un premier montant de 1,6 million de dollars a été alloué à la recherche, par le truchement du PSGN.
- On a terminé les déterminations de conformité nécessaires.

4.5 TRIBUNAL SUR LES DROITS DE SURFACE

Mandat

Le TDSN est une des institutions gouvernementales constituées en vertu du régime de gestion des terres et ressources de l'ARTN. Cet organe quasi judiciaire, libre de toute influence, y compris du gouvernement, des organisations inuites et de l'industrie, a pour rôle d'arbitrer les litiges.

Activités pour 2011-2012

Aucune audience n'a été demandée durant l'exercice 2011-2012.

Durant la période de rapport, le Tribunal a octroyé des contrats de services administratifs/financiers et de services juridiques. Deux nouveaux membres ont été nommés au Tribunal, et deux ont été renommés. Le mandat d'un autre membre s'est poursuivi.

Le Tribunal a tenu une réunion ordinaire, durant laquelle on a proposé un règlement interne et des règles de fonctionnement et de procédure.

Le plan de travail et le budget pour 2012-2013 ont été approuvés. Les activités de reconstitution du Tribunal se sont poursuivies.

Plans pour 2012-2013

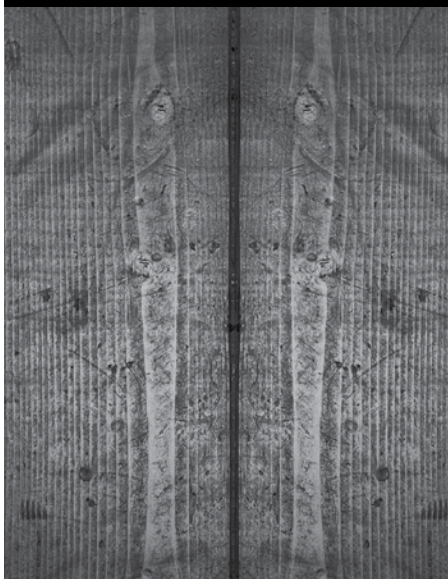
L'administrateur du Tribunal continuera de tenir le « Bureau virtuel » jusqu'à ce que le Tribunal estime nécessaire d'avoir des locaux permanents. On n'embauchera aucun employé à plein temps jusqu'à ce que la charge de travail ne le justifie.

Tâches prévues pour 2012-2013 :

- Finaliser et approuver le règlement interne.
- Examiner et adopter les règles de fonctionnement et de procédure du Tribunal.
- Organiser de façon trilingue (inuktitut, français et anglais) les documents du Tribunal.
- Tenir des réunions ordinaires au printemps (mai) et en hiver (février) ainsi que des ateliers de formation pour les membres, pour qu'ils soient prêts à donner suite à toute demande d'audience.



*(left to right) –Doris McCann, Bert Rose, John Maurice, and, Andre Tautu.
November 2011 Meeting and Training Workshop in Iqaluit.*



ANNEXE I : MEMBRES DES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE POUR 2011-2012

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Allan MacDonald	Gouvernement du Canada
David Kunuk	Nunavut Tunngavik Incorporated
John Merritt	Nunavut Tunngavik Incorporated
William MacKay	Gouvernement du Nunavut

CONSEIL DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Président – vacant	Le Conseil
Winston Fillatre	Gouvernement du Canada
Peter Kusugak	Gouvernement du Canada
Harry Flaherty	Nunavut Tunngavik Incorporated
Raymond Ningeocheak	Kivalliq Inuit Association
Manasie Auglakiak	Qikiqtani Inuit Association
Vacant	Gouvernement du Nunavut
Peter Qayutinuak	Kitikmeot Inuit Association
Johnny Peters (remplaçant)	Société Makivik
Willie Annanack (remplaçant)	Société Makivik

COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS

Membres	Partie proposant la nomination
Elizabeth Copland (présidente)	La Commission
Guy Alikut	Nunavut Tunngavik Incorporated
Joseph Ohokannoak	Nunavut Tunngavik Incorporated
Jaypootie Aliqatuqtuq	Nunavut Tunngavik Incorporated
Henry Ohokannoak	Nunavut Tunngavik Incorporated
Allen Maghagak	Gouvernement du Canada
Vacant	Gouvernement du Canada
Marjorie Kaluraq	Gouvernement du Nunavut
Philip Kadlun	Gouvernement du Nunavut
Charlie Arngak (remplaçant)	Société Makivik
Putulik Papigatuk (remplaçant)	Société Makivik

OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Thomas Kabloona (président)	L'Office
Ross Mrazek	Gouvernement du Canada
Colin Adjun	Gouvernement du Canada
George Porter	Gouvernement du Nunavut
Darrell Ohokannoak	Gouvernement du Nunavut
Lootie Toomasie	Nunavut Tunngavik Incorporated
David Aglukark	Nunavut Tunngavik Incorporated
Ningark Alex	Nunavut Tunngavik Incorporated
Vacant	Nunavut Tunngavik Incorporated
Putulik Papigatuk (remplaçant)	Société Makivik
Charlie Arngak (remplaçant)	Société Makivik

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU NUNAVUT

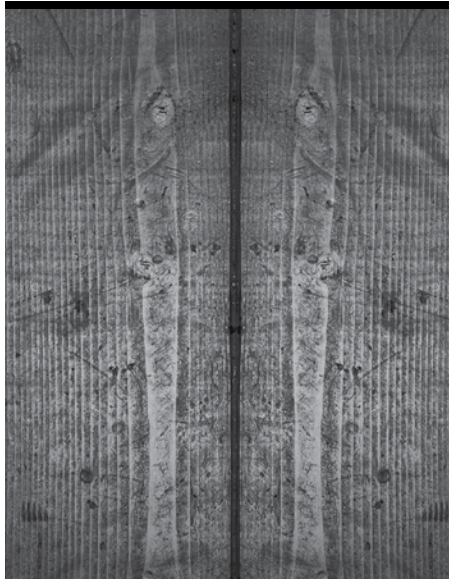
Membres	Partie proposant la nomination
Paul Quassa (président)	La Commission
Percy Kabloona	Nunavut Tunngavik Incorporated
Peter Alareak	Nunavut Tunngavik Incorporated
Ovide Alakannuark	Nunavut Tunngavik Incorporated
Vacant	Nunavut Tunngavik Incorporated
Louie Oklaga	Gouvernement du Nunavut
Paul Quassa	Gouvernement du Nunavut
Vacant	Gouvernement du Canada
Okalik Eegeesiak	Gouvernement du Canada
Putulik Papigatuk (remplaçant)	Société Makivik
Charlie Arngak (remplaçant)	Société Makivik

TRIBUNAL DES DROITS DE SURFACE DU NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Bert Rose (président p.i.)	Gouvernement du Canada
Doris McCann	Gouvernement du Canada
Elisapee Karetak	Nunavut Tunngavik Incorporated
Andre Tautu	Nunavut Tunngavik Incorporated
John Maurice	Gouvernement du Nunavut

COMITÉ DE FORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LE NUNAVUT

Membres	Partie proposant la nomination
Sandy Kownak	Gouvernement du Canada
Paul Quassa	Qikitani Inuit Association
Peter Kritaqliluk	Kivalliq Inuit Association
David Evalik	Kitikmeot Inuit Association
Alex Ningark	Nunavut Tunngavik Incorporated
Dorothy Gibbons	Fiducie du Nunavut
Brenda Jancke	Gouvernement du Nunavut



ANNEXE 2 : CALENDRIER DES PAIEMENTS

CALENDRIER DES PAIEMENTS POUR 2011-2012

Bénéficiaire	Montant du financement de base (\$)*	Montant du financement des audiences (\$)*
Gouvernement du Nunavut	2 951 176	-
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions	2 643 497	2 893 849
Commission d'aménagement du Nunavut	3 797 420	-
Office des eaux du Nunavut	2 555 125	1 053 362
Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut **	7 892 816	-
Tribunal des droits de surface du Nunavut	216 905	-

* En vertu des articles 5.14 et 5.15 du « Contrat se rapportant à la mise en œuvre de l'accord définitif du Nunavut » (le Contrat de mise en œuvre), le gouvernement du Canada doit assurer un financement, conformément aux budgets approuvés, pour régler les coûts des audiences que l'Office des eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut sont légalement obligés de tenir et pour les examens que la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions doit légalement exécuter.

** Un montant supplémentaire de 1 075 000 a été alloué au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut pour une étude sur la récolte des ressources.

